

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Aperçu de la situation économique et financière de la Belgique — Les budgets de 1967 et 1968 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

La conjoncture est passée par un point culminant au premier semestre de 1964; des indications de détente sont apparues ensuite et, après une recrudescence passagère des tensions, elles se sont confirmées en 1966 et accentuées en 1967.

La balance des transactions courantes avec l'étranger, en déficit en 1966, est devenue excédentaire, moins par l'expansion des exportations, qui fut modérée, qu'en raison d'un plafonnement des importations, en particulier de biens de production. L'arrêt de l'accroissement en valeur des importations de biens de production est dû en partie à des phénomènes de prix, mais résulte aussi de la stabilisation des approvisionnements en volume, indice d'une conjoncture affaiblie.

Plus généralement, les excédents que dégagent les transactions courantes avec l'étranger impliquent que l'évolution de la demande interne s'est inscrite, au cours des mois récents, en retrait par rapport à celle du produit national.

La consommation privée et la construction d'immeubles d'habitation paraissent ne plus progresser qu'assez faiblement, du moins si on les exprime à prix constants; compte tenu des facteurs saisonniers qui les affectent, les inves-

tissements en capitaux fixes dans l'industrie ont encore été élevés au premier semestre, mais ils ont esquissé ensuite une tendance au repli.

Par contre, la demande publique de consommation et plus encore, en valeur relative, les investissements publics sont en expansion vigoureuse.

Au total, il semble que le produit national continue à croître à un rythme voisin de celui observé en 1966, ou peut-être légèrement inférieur. Toutefois, ce résultat n'est acquis que grâce à l'appoint fourni par une production agricole abondante, au développement des travaux de génie civil et à l'expansion structurelle du secteur des services; par contre, la production industrielle ne dépasse guère, dans l'ensemble, les niveaux atteints l'an dernier.

Des signes de détente se sont également manifestés sur le marché de l'emploi; le chômage, tout en restant modéré, est en nette augmentation et la hausse des salaires s'est ralentie. Les prix de gros des produits industriels se sont orientés à la baisse, sous l'influence des prix des produits importés, les prix des produits indigènes étant demeurés stables dans l'ensemble, bien qu'en repli dans certains secteurs et à certains stades de la

production. Le rythme de hausse des prix de détail a été modéré.

Le fait que la demande interne se soit, dans son ensemble, accrue de manière moins marquée que le revenu, a conduit à la constitution d'importants actifs financiers, surtout sous une forme non monétaire. Les marchés de fonds, sous réserve de certains resserrements temporaires, ont été largement approvisionnés. Le rythme d'expansion du crédit aux entreprises, encore élevé au premier semestre, s'est ensuite ralenti et l'Etat a pu couvrir sur le marché intérieur ses besoins de financement, cependant en expansion.

Les taux d'intérêt sont en baisse sur le marché monétaire, mais aucun mouvement franc ne se dessine en ce qui regarde les taux à long terme.

Transactions avec l'étranger.

Les opérations courantes de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'étaient soldées par un défi-

cit de 4,8 milliards en 1966, dont 2,6 milliards pour les dix premiers mois de l'année.

De janvier à octobre 1967, un boni de 9,5 milliards s'est dégagé.

Ce renversement est attribuable presque uniquement à l'amélioration du solde des opérations d'exportation et d'importation de marchandises; le déficit structurel de ces opérations s'est réduit, d'une période à l'autre, de 10,3 milliards sur base des statistiques des paiements et de 12,3 milliards sur base des statistiques douanières; l'incidence d'un accroissement ralenti des recettes d'exportation a été, en effet, plus que compensée par celle de la stabilisation des courants d'importation.

Le rythme de progression des exportations, qui avait déjà subi, en 1966, les effets de l'évolution de la situation économique en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, s'est à nouveau réduit au cours des dix premiers mois de 1967.

On sait que les exportations de l'U.E.B.L. s'orientent, à concurrence des trois quarts environ de leur valeur, vers les pays de la

Tableau I.

Variations des indices de la production industrielle

(en pour cent par rapport à la période correspondante de l'année antérieure)

Sources : Belgique : Institut National de Statistique; République fédérale d'Allemagne : Monatsberichte der Deutschen Bundesbank; Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek; France : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques; Italie : Organisation de Coopération et de Développement Economiques; Etats-Unis : Federal Reserve Bulletin; Royaume-Uni : Monthly Digest of Statistics.

	Belgique	République fédérale d'Allemagne	Pays-Bas	France	Italie	Etats-Unis	Royaume-Uni
1965	+ 1,9	+ 5,4	+ 5,7	+ 1,9	+ 4,5	+ 8,4	+ 2,7
1966 1 ^{er} trimestre	+ 3,4	+ 3,1	+ 6,6	+ 8,2	+11,0	+ 9,1	+ 1,3
2 ^e trimestre	+ 2,7	+ 2,9	+ 8,5	+ 8,5	+14,0	+ 9,5	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,9	+ 1,1	+ 6,6	+ 7,0	+12,2	+ 9,5	+ 2,1
4 ^e trimestre	- 0,8	- 1,2	+ 4,4	+ 4,5	+10,1	+ 8,2	- 1,9
1967 1 ^{er} trimestre	+ 1,5	- 4,7	+ 5,7	+ 4,6	+10,6	+ 3,2	- 1,9
2 ^e trimestre	+ 1,3	- 5,8	+ 4,1	+ 0,8	+ 9,2	+ 0,6	+ 0,7
3 ^e trimestre	- 1,9	- 2,2	+ 3,3	+ 1,5		+ 0,1	- 1,4
1966 9 premiers mois	+ 2,9	+ 2,4	+ 7,3	+ 7,9	+11,6 ¹	+ 9,3	+ 2,0
1967 9 premiers mois	+ 0,3	- 4,3	+ 4,4	+ 2,4	+ 9,2 ¹	+ 1,3	- 0,9

¹ Huit premiers mois.

Communauté Economique Européenne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. (En 1966 : Pays-Bas : 22 p.c.; République fédérale d'Allemagne : 21 p.c.; France : 16 p.c.; Italie : 3 p.c.; Total de la C.E.E. : 62 p.c.; Etats-Unis : 9 p.c.; Royaume-Uni : 5 p.c.) Dès lors, leur évolution doit être mise en rapport avec celle de l'activité économique dans ces différents pays, qui semble, à des degrés

divers, avoir été moins favorable en 1967 qu'en 1966.

En République fédérale d'Allemagne, la récession industrielle, qui avait succédé, dans le courant du second semestre de 1966, au ralentissement de l'expansion, s'est accentuée au premier semestre de 1967; les exportations de l'U.E.B.L. vers ce pays ont accusé une

réduction en valeur absolue au cours des huit premiers mois de 1967 par rapport à la même période de 1966.

Aux Pays-Bas, le taux d'expansion de l'activité, qui s'était déjà réduit d'un semestre à l'autre de 1966, s'est à nouveau contracté en 1967. Les exportations de l'U.E.B.L., qui s'étaient déjà montrées particulièrement sensibles aux variations de la production industrielle dans ce pays en 1956-1957, ont subi une réduction absolue au cours des huit premiers mois de 1967.

En France également, le taux d'expansion de la production industrielle a fléchi successivement au second semestre de 1966 et au premier semestre de 1967, mais, jusqu'à présent, ce ralentissement de l'activité ne s'est pas manifesté de façon sensible dans l'évolution des ventes de l'U.E.B.L. à ce pays, toujours en forte expansion.

En Italie, le taux de progression de l'activité économique, tout en s'étant infléchi très légèrement au second semestre de 1966 et au premier semestre de 1967, est resté à un

Tableau II.

Orientation géographique de l'évolution des exportations de l'U.E.B.L.

(taux d'accroissement par rapport à la période correspondante de l'année antérieure)

Source : Institut National de Statistique.

	République fédérale d'Allemagne	Pays-Bas	France	Italie	Total C.E.E.	Etats-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
1965	+20,3	+ 9,7	+ 9,7	+ 2,8	+12,8	+18,2	+10,9	+17,0	+14,2
1966 1 ^{er} semestre	+ 6,7	+10,1	+19,9	+ 1,9	+10,7	+16,5	+14,1	+ 0,8	+ 8,9
8 premiers mois	+ 4,4	+11,1	+20,1	- 0,5	+10,1	+14,1	+11,3	+ 0,7	+ 8,1
2 ^e semestre	- 0,1	+ 5,9	+18,0	+ 6,7	+ 6,7	+ 6,5	- 3,6	+ 3,0	+ 5,2
1967 1 ^{er} semestre	- 7,2	- 0,8	+18,2	+37,5	+ 3,8	+ 2,7	+ 2,6	+10,9	+ 5,3
8 premiers mois	- 5,7	- 1,8	+15,1	+33,6	+ 2,9	- 1,3	—	+ 8,2	+ 3,7

niveau très élevé; cette augmentation très rapide de la production et du revenu intérieur est allée de pair avec un accroissement prononcé des importations dont l'U.E.B.L. a largement bénéficié en 1967.

Au total, le taux d'expansion des exportations de l'U.E.B.L. vers les pays de la C.E.E. s'est réduit au cours des huit premiers mois de 1967 par rapport à la même période de 1966, la contraction absolue des ventes à la République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et la légère réduction du taux d'accroissement des livraisons à la France n'ayant pas été compensées par l'augmentation considérable des livraisons à l'Italie, qui constitue d'ailleurs, structurellement, comme on l'a rappelé ci-avant, un débouché relativement moins important pour les exportations de l'U.E.B.L.

Vers le Royaume-Uni et les Etats-Unis, on constate également une évolution moins satisfaisante des exportations; la situation conjoncturelle temporairement moins favorable des

Etats-Unis pendant les premiers mois de l'année, s'est traduite par une diminution des importations de produits en provenance de l'U.E.B.L. et le repli conjoncturel enregistré par le Royaume-Uni a amené un plafonnement des achats de produits belgo-luxembourgeois par ce pays.

Au total, le rythme d'expansion des exportations belgo-luxembourgeoises par rapport à la période antérieure correspondante s'est établi à 2,7 p.c. au cours des dix premiers mois de 1967, contre 8,1 p.c. au cours de la période similaire de 1966.

Quant aux importations, elles ont légèrement diminué, toujours par rapport à la période antérieure correspondante, au cours des dix premiers mois de 1967, alors qu'elles s'étaient accrues de 12,3 p.c. au cours de la période similaire de 1966.

L'évolution des importations au cours des neuf premiers mois de 1967 recouvre une réduction absolue des importations de biens de production, qui représentent quelque 65 p.c.

Tableau III.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations	Exportations	Balance commerciale	Taux d'accroissement par rapport à la période antérieure correspondante	
				Importations	Exportations
(milliards de francs)					
1965	27,1	26,6	- 0,5	+ 8,7	+14,2
1966	29,9	28,5	- 1,4	+10,3	+ 7,1
1966 1 ^{er} semestre	29,5	28,3	- 1,2	+12,6	+ 8,9
10 premiers mois	29,6	28,1	- 1,5	+12,3	+ 8,1
2 ^e semestre	30,3	28,6	- 1,7	+ 8,4	+ 5,2
1967 1 ^{er} semestre	30,1	29,8	- 0,3	+ 2,1	+ 5,3
10 premiers mois	29,1	28,9	- 0,2	- 1,6	+ 2,7

des importations totales de l'U.E.B.L., et une augmentation encore assez prononcée des importations de biens de consommation et de biens d'équipement.

La réduction des importations de biens de production s'explique largement par des phénomènes de prix : les prix des matières premières, en hausse au début de 1966, se sont

Tableau IV.

Importations de l'U.E.B.L.

Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs de la Banque Nationale de Belgique.

Moyennes mensuelles	Biens de production	Biens de consommation	Biens d'équipement	Total ¹
1965	17,6	5,9	3,5	27,1
1966 1 ^{er} trimestre	19,4	5,9	3,6	28,9
2 ^e trimestre	19,9	6,1	4,0	30,0
3 ^e trimestre	19,0	6,0	4,0	29,1
4 ^e trimestre	20,7	6,4	4,4	31,6
1967 1 ^{er} trimestre	19,1	6,3	4,1	29,5
2 ^e trimestre	19,4	6,8	4,5	30,7
3 ^e trimestre	16,6	6,0	3,7	26,3

¹ Y compris de faibles montants non ventilés.

repliés ensuite et leur recul est devenu plus net vers la fin de la période sous revue. Ces développements se sont reflétés dans l'indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation de biens de production, qui, établi sur la base 1958 = 100, est revenu de 101,3 au troisième trimestre de 1966 à 98,4 au deuxième trimestre de 1967. Mais on observe aussi un arrêt de toute progression des approvisionnements exprimés en volume et même, au premier semestre, un recul absolu de leur montant par rapport aux niveaux atteints au premier semestre de 1966. Sans doute ceci peut-il s'expliquer partiellement par une corrélation des mouvements des stocks et des mouvements des prix : des entreprises auraient constitué des stocks de matières premières au début de 1966 et les réduiraient actuellement. Mais, vue dans

une perspective à plus long terme, la stabilité des importations, exprimées en volume, forme un net contraste avec leur expansion régulière

Tableau V.

Importations de biens de production de l'U.E.B.L.

Indices des valeurs unitaires moyennes et du volume
(base 1958 = 100)

	Indice des valeurs unitaires moyennes	Indice du volume
1966 1 ^{er} trimestre	99,7	212,1
2 ^e trimestre	101,8	208,4
3 ^e trimestre	101,3	203,4
4 ^e trimestre	101,2	220,7
1967 1 ^{er} trimestre	100,7	204,3
2 ^e trimestre	98,4	211,5

au cours des années antérieures et corrobore les indications données par l'arrêt de l'expansion de la production industrielle.

Les prix à l'exportation ont marqué une tendance à fléchir légèrement au cours des mois les plus récents, mais de manière moindre que les prix à l'importation. L'amélioration des termes de l'échange, dont l'indice (base 1958 = 100) atteignait 103,8 au deuxième trimestre, contre 99,8 pour le trimestre correspondant de 1966, a donc contribué à l'évolution de la balance des échanges commerciaux dans le sens d'une nette réduction du déficit commercial structurel.

Demande intérieure.

Le retournement de la balance des transactions courantes signifie que la demande intérieure s'est moins accrue que le produit national brut. Son expansion a donc été peu prononcée.

Les variations discernables des diverses composantes de la demande intérieure sont cependant très divergentes.

*
**

On ne dispose pas d'indications permettant de mesurer directement l'évolution des *achats de biens de consommation* par les particuliers; il semble cependant que leur progrès se soit encore ralenti en 1967.

Ces achats dépendent, en effet, largement de la masse salariale; or, l'évolution de l'emploi et l'atténuation des hausses de salaires ont dû ralentir le rythme d'expansion de celle-ci.

Les indices des ventes à la consommation ne sont pas entièrement concluants, en raison des transformations structurelles dans le secteur de la distribution. Il semble cependant que, si les ventes de produits alimentaires sont demeurées soutenues, la demande se soit affaiblie pour les produits textiles ainsi que pour

Tableau VI.

Encours utilisés des crédits accordés à leur origine par les banques classés d'après leur destination économique apparente

Mouvement entre le début et la fin de chaque période

(milliards de francs)

	Crédits aux entreprises et particuliers					Total
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux	de la construction et des transactions immobilières	des ventes et prêts à tempérament	d'importations		
1963	+ 3,5	+ 1,2	+ 1,4	—	+ 9,6	+15,7
1964	+ 3,2	+ 0,6	+ 1,5	+ 0,8	+ 5,4	+11,5
1965	+ 2,8	+ 1,3	+ 0,8	+ 2,3	+ 8,7	+15,9
1966	+ 4,5	+ 1,0	+ 1,3	+ 1,0	+12,1	+19,9
1966 1 ^{er} semestre	+ 1,3	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,2	+ 4,2	+ 6,7
9 premiers mois	+ 2,8	+ 0,7	+ 0,9	- 0,8	+ 8,0	+11,6
1967 1 ^{er} semestre	+ 3,9	+ 1,2	+ 0,9	- 1,5	+ 7,3	+11,8
9 premiers mois	+ 4,1	+ 1,3	+ 1,0	- 1,8	+10,3	+14,9

certains biens de consommation durables autres que les automobiles.

Les crédits finançant des ventes et prêts à tempérament se sont accrus de 1,5 milliard au premier semestre, alors que leur augmentation n'avait été que de 0,8 milliard pendant le semestre correspondant de 1966. Dans les

banques seules, l'expansion des crédits de ce type a été de 1 milliard pendant les neuf premiers mois de l'année en cours, contre 0,9 milliard pendant les trimestres correspondants de 1966. Ces crédits continuent donc à ne couvrir qu'une fraction très faible de la consommation privée.

La construction d'immeubles d'habitation, qui constitue, avec les achats de biens de consommation courants, une forme d'orientation des ressources des particuliers vers l'acquisition de biens réels, demeure active, quoique en net retrait par rapport aux niveaux du boom immobilier de 1964-1965; en outre, un repli des autorisations de bâtir paraît annoncer une réduction de la demande dans ce domaine.

Le rythme d'expansion des crédits à la construction et aux transactions immobilières semble par ailleurs se ralentir. L'encours utilisé des crédits ayant cette affectation et accordés à leur origine par les banques s'est accru plus rapidement au cours des neuf premiers mois de 1967 qu'au cours de la période correspondante de 1966, mais surtout, semble-t-il, sous l'effet d'un endettement croissant, envers les banques, des entreprises de l'industrie de la construction spécialisées dans les travaux de génie civil. Les crédits à la construction et aux transactions immobilières accordés à leur origine par les organismes non monétaires, et qui correspondent largement aux montants recensés dans les deuxième et cinquième colonnes du tableau VII ne sont qu'en faible expansion des neuf premiers mois de 1966 aux neuf premiers mois de 1967.

Au total, il semble qu'une tendance se soit esquissée dans le chef des particuliers à ne pas augmenter leurs dépenses de consommation et leurs investissements immobiliers au rythme

de l'accroissement de leurs revenus. On en trouve une confirmation dans l'importance relevée ci-après de la constitution d'actifs financiers.

En ce qui regarde les dépenses d'investissement des entreprises, les enquêtes semestrielles de la Banque concluent à une certaine augmentation, au cours du premier semestre de 1967, des investissements en capitaux fixes dans l'industrie par rapport à leur niveau du premier semestre de 1966. Les niveaux observés au second semestre de 1966 n'ont cependant pas été maintenus, mais il y a lieu de tenir compte à cet égard du mouvement saisonnier des investissements, toujours sensiblement plus élevés pendant la seconde que pendant la première moitié de l'année.

De plus, les enquêtes de la Banque ne sont pas exhaustives; elles ne couvrent pas certains secteurs, tels notamment celui des industries chimiques et celui des industries alimentaires, où les investissements ont été importants. Les importations de biens d'équipement sont demeurées soutenues. Les transferts de l'étranger au titre du financement des investissements directs n'ont pas fléchi. L'indice de production de biens d'investissement (déterminante trend cyclique), en hausse jusqu'en mars, est cependant en repli depuis.

Ces tendances sont dans l'ensemble confirmées par l'évolution des crédits d'investissement.

Tableau VII.

**Crédits accordés à leur origine par les organismes non monétaires
aux entreprises et particuliers**

Mouvement entre le début et la fin de chaque période
(milliards de francs)

	Crédits accordés par les institutions publiques de crédit			Crédits accordés par les caisses d'épargne privées		
	Crédits professionnels	Autres crédits	Total	Caisses agricoles	Autres caisses	Total
1965	+ 8,8	+ 6,9	+ 15,7	+ 1,7	+ 5,2	+ 6,9
1966	+ 18,9	+ 7,8	+ 26,7	+ 2,1	+ 5,6	+ 7,7
1966 1 ^{er} semestre	+ 5,2	+ 2,7	+ 7,9	+ 1,1	+ 2,9	+ 4,0
9 premiers mois	+ 12,5	+ 4,5	+ 17,0	+ 2,0	+ 4,2	+ 6,2
1967 1 ^{er} semestre	+ 6,4	+ 2,9	+ 9,3	+ 0,9	+ 2,9	+ 3,8
9 premiers mois	+ 11,1	+ 4,8	+ 15,9	+ 2,0	+ 4,3	+ 6,3

Les encours utilisés des crédits d'investissement, spécifiquement recensés comme tels et accordés à leur origine par les banques, se sont accrus de 3,9 milliards au premier

semestre de 1967, contre 1,3 milliard au premier semestre de 1966. De même, l'expansion des crédits dits professionnels accordés par les institutions publiques de crédit et qui sont

largement consacrés au financement d'investissements, a été de 6,4 milliards au premier semestre de 1967, contre 5,2 milliards au premier semestre de 1966.

Au total, on peut admettre que les investissements en capitaux fixes se sont établis, au premier semestre de 1967, au-dessus de leur niveau du semestre correspondant de 1966 mais en retrait sensible par rapport à leur niveau élevé du second semestre de 1966, influencé pour une part par les facteurs saisonniers précités.

Les indications disponibles sur les programmes d'investissements du second semestre de 1967 et à plus longue perspective donnent à penser que la propension à investir a tendance à s'infléchir pour l'ensemble de l'industrie. Au troisième trimestre, l'encours utilisé des crédits d'investissement spécifiquement recensés comme tels et accordés à leur origine par les banques s'est accru de 0,2 milliard seulement, contre 1,5 milliard en 1966. Egalement pour le troisième trimestre, l'expansion des crédits professionnels accordés par les institutions publiques de crédit a été de 4,7 milliards, contre 7,3 milliards en 1966.

L'évolution récente des *stocks* est assez difficile à saisir.

La diminution des importations de biens de production suggère un rajustement vers le bas des stocks de ces produits; une indication similaire est fournie par l'évolution des encours utilisés des crédits accordés à leur origine par les banques et finançant des importations, lesquels se sont réduits de 1,8 milliard au cours des neuf premiers mois de 1967. Les cours des matières premières importées accusent d'ailleurs, dans leur ensemble, comme on l'a souligné ci-avant, un mouvement de repli.

Par ailleurs, les résultats des enquêtes de conjoncture suggèrent la constitution de stocks importants de produits finis invendus au cours des derniers mois de 1966 et au début de 1967. Ultérieurement, ces stocks de produits finis auraient marqué une tendance à se normaliser et au cours des mois les plus récents ces stocks se sont probablement réduits. L'évolution des stocks de produits finis invendus peut expliquer, du moins partiellement, l'augmentation des encours utilisés des crédits accordés à leur origine par les banques et dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée. Ces encours se sont accrus de 4,2 milliards au

premier semestre de 1966, de 7,9 milliards au second semestre de 1966 et de 7,3 milliards au premier semestre de 1967, ce qui, compte tenu notamment des facteurs saisonniers, signifie que l'expansion a été particulièrement marquée pendant cette dernière période. Depuis juillet, l'expansion paraît s'être ralentie.

*
**

Contrairement aux composantes de la demande intérieure des entreprises et particuliers, celles de la demande des pouvoirs publics sont demeurées en vigoureuse expansion.

Ceci peut être illustré, en ce qui concerne essentiellement le pouvoir central, par certaines données fournies par les documents budgétaires.

Les dépenses de *consommation publique* (1), estimées à 70,6 milliards en 1967, dépasseraient de 13,9 p.c. leur niveau de 1966.

Dans le domaine des *investissements publics*, le Gouvernement a entrepris la réalisation d'un programme étendu, dans une perspective à la fois structurelle et conjoncturelle. Dans le cadre de ce programme, les crédits d'engagement (2) sont passés de 37 milliards en 1966 à 41,2 milliards en 1967, les décaissements, de 29 à 32,6 milliards (3). Les premiers sont donc en accroissement de 11,3 p.c., les seconds, de 12,4 p.c.

Au cours des neuf premiers mois de 1967, les décaissements au titre des investissements publics ont atteint 21,4 milliards, contre 18,4 milliards au cours des neuf premiers mois de 1966, ce qui représente une hausse de 16,3 p.c.

Production industrielle.

L'indice de la production industrielle de l'Institut National de Statistique pour les

(1) Ces dépenses correspondent au solde de la rubrique « Dépenses et recettes courantes pour biens et services » du compte des opérations courantes du pouvoir central, établi selon l'optique du regroupement économique du budget.

(2) Crédits d'engagement au sens large, y compris le Fonds des Routes, mais non compris les dépenses financières (avances et participations) qui ne correspondent pas à des investissements des pouvoirs publics.

(3) A la différence des engagements, les décaissements ne comprennent pas les dépenses de l'Intercommunale E3 et la part prise par l'Etat dans le financement des investissements des pouvoirs publics subordonnés.

neuf premiers mois de 1967 est à peine supérieur à celui de la même période de 1966.

D'après les enquêtes périodiques de la Banque, le degré d'utilisation de la capacité de production dans les industries manufacturières est revenu de 82 p.c. en octobre 1966 à 78 p.c. en octobre 1967.

Par ailleurs, alors qu'en mai 1964, 33 p.c. seulement des participants attribuaient la sous-utilisation de leur capacité de production

à une insuffisance de la demande, ce pourcentage, qui atteignait 66 p.c. en octobre 1966, s'est élevé à 79 p.c. en octobre 1967.

L'affaiblissement de la production industrielle n'a pas affecté d'une façon uniforme les différentes branches d'activité; il a été plus prononcé pour la production de biens intermédiaires et de consommation durables que pour les biens d'investissement et de consommation non durables.

Tableau VIII.

Proportion des entreprises qui attribuent la sous-utilisation de leur capacité de production à une insuffisance de la demande ¹

(en pour cent du total)

	Mai 1964	Octobre 1966	Octobre 1967
Sidérurgie	14	88	76
Fabrications métalliques	43	67	83
dont : biens d'équipement	41	67	83
biens de consommation	56	67	88
Industrie textile	39	59	75
Industrie du papier	n.d.	47	53
Industrie du cuir	60	54	88
Industrie de la transformation du bois	8	48	64
Verreries	14	94	77
Ensemble	33	66	79
Matériaux de construction	23	70	69

¹ Moyenne des réponses des participants, pondérée pour tenir compte, dans chaque secteur, de l'importance des entreprises.
n.d. Non disponible.

Dans le secteur de l'énergie, le recul structurel de la production de charbon a été compensé, au cours des neuf premiers mois de 1967, par une augmentation de la production de pétrole et d'électricité respectivement de 2,9 p.c. et 4,5 p.c. La production des raffineries de pétrole ne semble pas avoir été sérieusement affectée par les événements du Moyen-Orient.

Grâce à une reprise de la demande au cours des premiers mois de l'année et à la mise en marche de nouvelles capacités, l'industrie sidérurgique a développé sa production de 5,9 p.c. au cours des neuf premiers mois, comparativement à la période correspondante de 1966. La demande a été moins soutenue au troisième trimestre. A la fin du mois de septembre, la durée assurée de l'activité était environ la même qu'au début de l'année.

Le recul de l'activité dans les industries des métaux non ferreux provient surtout d'une sensible diminution de la transformation du cuivre et de la production d'aluminium.

La demande dans l'industrie des fabrications métalliques s'est affaiblie. La production globale a néanmoins légèrement augmenté, nonobstant une réduction de l'effectif occupé. Le maintien du rythme de l'activité à un niveau plus élevé que celui de la demande s'est traduit par une diminution de la durée assurée moyenne du rythme de production de 4,6 mois à la fin de 1966 à 4 mois à la fin du mois de septembre 1967.

L'expansion de l'industrie chimique avait accusé un certain ralentissement en 1965 et 1966. Au cours des neuf premiers mois de 1967, elle semble avoir pris un nouvel élan : l'indice de la production a augmenté de 5,3 p.c.

Tableau IX.

Variations des indices de la production industrielle

(en pour cent par rapport à la période correspondante de l'année antérieure)

Source : Institut National de Statistique.

	1965		1966		1966	1967
	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	9 premiers mois	9 premiers mois
Indice général, non compris la construction	+ 2,2	+ 1,7	+ 3,0	+ 0,9	+ 2,9	+ 0,3
Industries manufacturières seules	+ 3,0	+ 2,6	+ 4,5	+ 1,8	+ 4,2	+ 0,4
Extraction du charbon	- 6,9	- 7,4	- 10,7	- 12,4	- 11,1	- 5,9
Raffineries de pétrole	+ 26,5	+ 9,0	+ 3,8	+ 8,9	+ 6,1	+ 2,9
Centrales électriques	+ 7,2	+ 1,9	+ 5,3	+ 6,0	+ 5,6	+ 4,5
Métallurgie de base	+ 5,2	+ 1,2	+ 0,9	- 2,0	—	+ 1,9
Industrie des fabrications métalliques ..	+ 2,3	+ 6,6	+ 5,0	+ 4,7	+ 4,1	+ 1,3
Industries chimiques et du caoutchouc ..	+ 9,9	- 1,8	+ 0,4	+ 5,9	+ 2,3	+ 5,3
Industrie textile	- 6,2	+ 0,4	+ 8,1	+ 2,1	+ 6,7	- 10,9
Industries de l'habillement et des chaussures	+ 4,2	+ 10,7	+ 7,5	+ 2,4	+ 7,3	- 3,2
Industries alimentaires	+ 2,7	- 1,3	+ 6,4	+ 4,6	+ 6,6	+ 4,3
Industrie du bois	+ 4,2	+ 8,4	+ 7,1	+ 7,7	+ 8,8	+ 5,1
Papeteries	+ 4,5	+ 3,7	+ 5,9	+ 6,6	+ 6,9	+ 2,5

par rapport à la période correspondante antérieure. L'extension de la capacité de production s'est poursuivie.

L'industrie textile a été nettement frappée par le ralentissement conjoncturel. La demande intérieure et plus encore la demande extérieure se sont rétrécies. Dans l'ensemble, la production a diminué de près de 11 p.c. au cours des neuf premiers mois de 1967, alors qu'elle avait encore progressé de 2,1 p.c. au cours de la

seconde moitié de 1966 par rapport à la période correspondante de l'année antérieure. La durée assurée de l'activité a reculé de 2,8 mois au début de 1966 à 1,9 mois au début de 1967; ensuite, elle s'est maintenue à ce niveau jusqu'au mois de septembre.

En revanche, la production de produits alimentaires a progressé de 4 p.c. environ au cours des neuf premiers mois de l'année en cours.

Tableau X.

Durée assurée moyenne de l'activité dans les industries manufacturières

(en mois)

	Industrie textile	Sidérurgie	Industrie des fabrications métalliques	Industries du papier et du carton ¹	Industrie du bois	Industrie du cuir	Total
1964	2,6	2,7	5,4	2,7	3,1	1,7	3,9
1965	2,5	2,2	5,0	2,2	2,3	1,6	3,5
1966 1 ^{er} trimestre	2,8	2,1	4,6	2,7	2,6	1,6	3,4
2 ^e trimestre	2,7	2,0	4,6	2,4	2,5	1,7	3,4
3 ^e trimestre	2,5	2,1	4,8	2,0	2,4	1,4	3,5
4 ^e trimestre	2,3	2,0	4,7	1,8	2,4	1,7	3,3
1967 1 ^{er} trimestre	1,9	2,1	4,4	2,4	1,8	1,2	3,1
2 ^e trimestre	1,8	2,1	4,2	2,2	1,7	1,6	3,0
3 ^e trimestre	1,9	2,1	4,0	1,9	1,8	1,3	2,9

¹ Avant 1965, secteur de la fabrication. à partir de 1965, secteur de la fabrication plus celui de la transformation.

L'industrie de la construction comprend le gros œuvre du bâtiment (résidentiel et non résidentiel) et les travaux de génie civil.

Ces derniers traduisent l'expansion considérable des investissements publics dont il a été question ci-avant. Aussi la durée assurée de l'activité s'est-elle allongée en 1967.

Par contre, dans le gros œuvre du bâtiment, la durée assurée s'est réduite, surtout pour les maisons construites en série et les immeubles à trois étages et plus; elle a moins nettement fléchi pour les maisons individuelles et s'est maintenue à un niveau élevé pour les bâtiments non résidentiels.

Tableau XI.

Durée assurée de l'activité dans la construction

(en mois)

	Maisons construites en série	Maisons indivi- duelles	Immeubles à appar- tements	Bâtiments non rési- dentiels	Ensemble Gros œuvre du bâtiment	Travaux routiers	Travaux hydrau- liques	Autres travaux de génie civil	Ensemble Travaux de génie civil
1965 ¹	{ 7,8	3,4	9,1	12,6	7,3	8,4	14,7	14,7	12,0
	{ 8,9	3,1	11,1	14,4	8,3	9,5	14,3	14,3	12,1
1966	7,4	3,2	10,2	15,2	8,2	13,7	13,3	11,5	13,1
1966 1 ^{er} trimestre	8,7	3,2	9,5	14,5	7,9	11,4	13,8	12,1	12,3
2 ^e trimestre	7,7	3,4	9,7	15,2	8,1	12,6	12,9	12,0	12,5
3 ^e trimestre	6,5	3,1	10,6	15,2	8,2	15,5	13,0	11,1	13,7
4 ^e trimestre	6,8	3,0	11,1	16,0	8,5	15,3	13,6	10,6	13,7
1967 1 ^{er} trimestre	6,3	2,7	10,2	15,9	8,1	17,4	12,7	12,6	14,8
2 ^e trimestre	5,4	3,2	9,1	16,3	8,0	19,9	13,9	13,8	16,6
3 ^e trimestre	4,3	2,9	7,8	16,1	7,4	19,1	12,8	13,2	15,8

¹ La première ligne de chiffres se rapporte à la moyenne des six premiers mois d'une ancienne série statistique, la seconde, à la moyenne des six derniers mois de la nouvelle série.

Emploi.

L'évolution de l'activité économique et la mise en œuvre de programmes de rationalisation ont entraîné la disparition des tensions sur le marché de l'emploi. La proportion des entreprises qui attribuent la sous-utilisation de leur capacité de production à un manque de main-d'œuvre qualifiée est revenue de 18 p.c. en octobre 1965 respectivement à 7 et 3 p.c. à la même époque de 1966 et 1967.

La détente sur le marché de l'emploi est confirmée par l'évolution des offres d'emploi en suspens à fin de mois qui sont revenues, en

moyenne, de 7.400 au cours du troisième trimestre de 1966 à 4.100 durant le troisième trimestre de 1967. Le nombre moyen de chômeurs aptes enregistrés en septembre 1967 était de 55.300 unités, contre 33.100 à la date correspondante de 1966. Le chômage complet atteignait environ 1,5 p.c. de la population active globale ou 2,5 p.c. des personnes assujetties à la sécurité sociale. En septembre 1966, ces pourcentages étaient respectivement de 1 et 1,5 p.c. Le recrutement des travailleurs étrangers est en diminution lui aussi. Au cours des neuf premiers mois de l'année, 11.772 immigrants ont obtenu un permis de travail, contre 14.436 pour la période correspondante de 1966.

L'évolution du nombre des demandeurs d'emploi inscrits volontairement dans les bureaux de placement (¹) confirme celle du chiffre des chômeurs indemnisés. Pour les neuf premiers mois, les demandeurs d'emploi libres sont en augmentation de 11,8 p.c. comparativement à la même période de 1966; l'accroissement atteint 12,9 p.c. pour les demandeurs d'emploi de moins de 40 ans.

Depuis la fin de 1964, les participants aux enquêtes mensuelles de la Banque prévoient, par solde, des licenciements de personnel pour les trois mois à venir. Les prévisions défavorables étaient relativement nombreuses au der-

Tableau XII.

Proportion des entreprises qui attribuent la sous-utilisation de leur capacité de production à un manque de main-d'œuvre qualifiée ¹

(en pour cent du total)

	Octobre 1965	Octobre 1966	Octobre 1967
Sidérurgie	0	0	0
Industries des fabrica- tions métalliques	20	8	4
Industrie textile	26	11	5
Industrie du papier (fabrication)	21	0	0
Industrie du cuir	12	9	2
Industrie du bois	19	5	4
Industrie de la transfor- mation du papier	18	14	7
Ensemble	18	7	3

¹ Moyenne des réponses des participants aux enquêtes de conjoncture, pondérée pour tenir compte, dans chaque secteur, de l'importance des entreprises.

(¹) Ces demandeurs d'emploi comprennent notamment les jeunes gens venant de quitter l'école, les anciens titulaires d'une profession indépendante, les chômeurs exclus de l'allocation de chômage et les travailleurs étrangers, en quête d'un emploi, mais ne satisfaisant pas aux conditions pour bénéficier de l'allocation de chômage.

nier trimestre de 1966 et au premier trimestre de 1967; elles se sont toutefois réduites depuis le mois de mai.

Prix, salaires, coûts.

Les prix de gros des produits industriels se sont orientés à la baisse, mais les prix de détail demeurent affectés par des hausses différées ou résultant de décisions administratives. Quant aux prix agricoles, leur niveau a été moins élevé au cours du premier semestre de 1967 qu'au cours de la période correspondante de 1966. Enfin, le ralentissement de la hausse des salaires est très net depuis le deuxième trimestre de 1967.

L'indice général des prix de gros a marqué, au cours des mois les plus récents, une tendance au repli. Celle-ci a été sensiblement plus

accentuée pour les produits importés que pour les produits indigènes et pour les produits agricoles que pour les produits industriels. Sous l'optique des stades de fabrication, on note un recul franc des prix des matières premières, et une légère baisse des prix des demi-produits, tandis que les prix des produits finis se sont stabilisés.

Si le recul de l'indice général des prix de gros industriels a été limité et ne s'est pas étendu aux produits indigènes pris dans leur ensemble, on a observé cependant des baisses marquées de certaines catégories de produits, tels les produits textiles et les produits chimiques, tandis que les prix des matériaux de construction sont demeurés nettement à la hausse.

Cette évolution est confirmée par les réponses des participants aux enquêtes mensuelles de la Banque. Dans les industries manufacturières interrogées, abstraction faite de celles qui

Tableau XIII. **Proportion des entreprises signalant la hausse, la baisse ou la stabilité de leurs prix de vente** ¹
(en pour cent du total)

	Industries manufacturières ²			Industrie de la construction					
				Gros œuvre du bâtiment			Travaux de génie civil		
	Hausse	Inchangé	Baisse	Hausse	Inchangé	Baisse	Hausse	Inchangé	Baisse
1965 3 ^e trimestre	8	76	16	32	66	4	14	77	9
4 ^e trimestre	12	75	13	35	60	5	20	71	9
1966 1 ^{er} trimestre	28	67	5	45	52	3	19	70	11
2 ^e trimestre	14	78	8	45	51	4	31	59	10
3 ^e trimestre	8	82	10	33	62	5	21	71	8
4 ^e trimestre	9	79	12	31	62	7	17	72	11
1967 1 ^{er} trimestre	10	78	12	33	59	8	18	80	2
2 ^e trimestre	5	81	14	32	63	5	16	79	5
3 ^e trimestre	4	83	13	25	72	3	16	74	10

¹ Moyenne des réponses des participants aux enquêtes de conjoncture, pondérée pour tenir compte, dans chaque secteur, de l'importance des entreprises.

² Non compris les industries produisant des matériaux de construction.

produisent des matériaux de construction, les baisses de prix signalées sont devenues plus nombreuses que les hausses. Par contre, également d'après les enquêtes, les hausses de prix continuent dans la construction.

La poussée à la hausse des prix de détail, qui s'était fortement atténuée au second semestre de 1966, à la suite notamment de la politique des prix du Gouvernement, s'est à nouveau renforcée de mars à mai de cette année. Ce renforcement était dû, pour la plus grande part, aux augmentations qui avaient été différées par le fait des mesures gouvernementales.

Au cours des mois ultérieurs, la hausse s'est poursuivie mais à un rythme plus lent.

De décembre 1966 à octobre 1967, les prix des services, en raison notamment du relèvement de certains tarifs de transport, ont progressé de 10,1 p.c.; la hausse des prix des produits non alimentaires a été de 2,1 p.c. et celle des prix des produits alimentaires, de 1,8 p.c. L'indice général a progressé dans le même temps de 2,7 p.c., contre 2,8 p.c. au cours de la période correspondante de 1966.

La progression de l'indice a entraîné une adaptation générale des salaires et traitements

en mars dans les principales industries et en juin dans les services publics.

Le taux d'expansion des rémunérations marque néanmoins une tendance au ralentissement. Entre septembre 1966 et septembre 1967, l'indice du gain horaire moyen brut des ouvriers de l'industrie et des transports, calculé par la Banque, a augmenté de 6 p.c., contre 10 p.c. entre septembre 1965 et septembre 1966. Depuis décembre 1966, le gain horaire a progressé de 3,5 p.c., contre 8,2 p.c. au cours de la période correspondante de 1966.

L'indice du salaire conventionnel des ouvriers, établi pour tous les secteurs de l'activité économique par le Ministère de l'Emploi et du Travail, a enregistré une évolution à peu près parallèle.

Par ailleurs, les charges sociales incombant aux employeurs ont été majorées. Aussi le coût horaire de la main-d'œuvre a-t-il augmenté à un rythme légèrement supérieur à celui des gains par heure prestée.

Les progrès de la productivité, affectés par l'expansion limitée de la demande, n'ont pu compenser l'augmentation de ce coût. Dans les industries manufacturières, l'indice du coût de la main-d'œuvre par unité produite a été supérieur, aux premier et second semestres de

1966, de 1 p.c. et 5,1 p.c. respectivement, à l'indice des semestres correspondants de 1965. Au premier semestre de 1967, l'écart défavorable s'est établi à 5,6 p.c.

Développements monétaires et financiers.

Comme on l'a souligné ci-avant, les dépenses des particuliers n'ont pas augmenté au cours des mois récents en proportion de l'accroissement de leurs revenus, si bien qu'ils se sont constitué des actifs financiers particulièrement importants; certaines entreprises ont également accru leurs avoirs financiers, comme l'indique la hausse marquée des dépôts à terme et des dépôts en devises.

La masse de ces actifs a été constituée en Belgique, sous la forme d'avoirs en monnaie, en quasi-monnaie ou en titres dont la contrepartie a été formée, d'une part, par l'endettement des pouvoirs publics et l'endettement des entreprises envers les résidents, d'autre part, par l'excédent des transactions sur biens et services et sur capitaux privés avec l'étranger.

L'importance de cet excédent et la forme qu'ont prise les épargnes financières ont accru l'aisance des marchés de fonds.

Tableau XIV.

Stock monétaire, liquidités quasi monétaires logées dans les banques et les caisses d'épargne

	Stock monétaire			Liquidités quasi monétaires logées dans les banques				Dépôts logés dans les caisses d'épargne			Total général
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Total	Dépôts à terme	Dépôts en devises	Carnets de dépôts	Total	Livrets des particuliers à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	Dépôts d'épargne dans les caisses d'épargne privées	Total	
	<i>(milliards de francs)</i>										
1965 31 décembre .	173,4	145,2	318,6	35,4	4,4	42,0	81,8	112,2	54,5	166,7	567,1
1966 30 septembre .	176,8	145,6	322,4	40,5	5,1	46,0	91,6	115,2	60,1	175,3	589,3
1966 31 décembre .	178,7	161,0	339,7	40,5	5,7	48,5	94,7	120,3	63,0	183,3	617,7
1967 30 septembre .	179,3	164,2	343,5	48,7	6,9	57,0	112,6	124,7	69,7 (e)	194,4 (e)	650,5 (e)
	<i>Variations en milliards de francs par rapport à la fin de la période précédente</i>										
1966 9 prem. mois .	+ 3,4	+ 0,4	+ 3,8	+ 5,1	+ 0,7	+ 4,0	+ 9,8	+ 3,0	+ 5,6	+ 8,6	+ 22,2
1967 9 prem. mois .	+ 0,6	+ 3,2	+ 3,8	+ 8,2	+ 1,2	+ 8,5	+ 17,9	+ 4,4	+ 6,7 (e)	+ 11,1 (e)	+ 32,8 (e)
	<i>Variations en pour cent par rapport à la fin de la période précédente</i>										
1966 9 prem. mois .	+ 2,0	+ 0,3	+ 1,2	+ 14,4	+ 15,9	+ 9,5	+ 12,0	+ 2,7	+ 10,3	+ 5,2	+ 3,9
1967 9 prem. mois .	+ 0,3	+ 2,0	+ 1,1	+ 20,2	+ 21,1	+ 17,5	+ 18,9	+ 3,7	+ 10,6 (e)	+ 6,1 (e)	+ 5,3 (e)

(e) Estimations.

Les actifs constituant le stock monétaire, les liquidités quasi monétaires dans les banques et les dépôts dans les caisses d'épargne, se sont accrus de 32,8 milliards pendant les neuf premiers mois de 1967, contre un

accroissement de 22,2 milliards pendant la période correspondante de 1966.

Loutefois, au sein de cette masse, l'évolution des liquidités quasi monétaires contraste avec celle du stock monétaire.

Tableau XV.

Mouvement des liquidités quasi monétaires des entreprises et particuliers

	1966	1967	1966	1967
	(9 premiers mois)		(9 premiers mois)	
	(milliards de francs)		(en pour cent par rapport aux encours de début d'année)	
Dépôts à terme en francs belges dans les banques	+ 5,1	+ 8,2	+ 14,4	+ 20,2
Dépôts en devises dans les banques	+ 0,7	+ 1,2	+ 15,9	+ 21,1
Carnets de dépôts dans les banques	+ 4,0	+ 8,5	+ 9,5	+ 17,5
Livrets des particuliers à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	+ 3,0	+ 4,4	+ 2,7	+ 3,7
Dépôts d'épargne dans les caisses d'épargne privées	+ 5,6	(e) + 6,7	+ 10,3	(e) + 10,6
Total ...	+ 18,4	(e) + 29,0	+ 7,4	(e) + 10,4

(e) Estimations.

La progression des liquidités quasi monétaires a été très marquée : elles se sont accrues de 29 milliards, au cours des trois premiers trimestres, contre 18,4 milliards pendant les trimestres correspondants de 1966.

Le mouvement a été particulièrement accentué dans les banques, où il s'est étendu tant aux avoirs, tels les dépôts à terme et en devises, qui appartiennent le plus souvent aux entreprises et aux gros déposants, qu'aux carnets de dépôts, plus disséminés. Il a été moins prononcé à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et dans les caisses d'épargne privées.

Les particuliers et les entreprises ont donc largement orienté leurs épargnes vers les actifs financiers, de caractère non monétaire, en vue de bénéficier de taux de rendement considérés souvent comme ayant atteint des maxima qui pourraient ne pas se maintenir. La dissémination plus poussée des agences bancaires et les contacts pris par les banques avec leurs déposants ont également encouragé ce mouvement.

Cette propension accrue à l'acquisition d'actifs financiers non monétaires s'est d'ailleurs étendue aussi à des actifs moins liquides que la quasi-monnaie : les souscriptions nettes aux obligations et bons de caisse émis par le secteur privé et les organismes du secteur public autres que le Trésor, sont passées de 17,6 milliards pendant les neuf premiers mois

de 1966 à 26,7 milliards pendant les mois correspondants de 1967 (1). Par contre, les émissions nettes d'obligations de l'Etat se sont réduites, d'une période à l'autre, de 17,7 à 9,2 milliards; il y a lieu cependant de souligner à cet égard que la comparaison est ici faussée par le fait que l'emprunt traditionnellement émis en automne par le Trésor l'a été, en 1966, en septembre pour un montant de 12,1 milliards et, en 1967, en octobre seulement, pour un montant de 10 milliards.

L'expansion du stock monétaire a été limitée pour les neuf premiers mois à 3,8 milliards en 1967 comme en 1966.

Si on raisonne en termes d'encours moyens, en vue d'éviter de prendre comme points de départ des évolutions les pointes de l'échéance annuelle, et pour réduire l'incidence du déplacement fortuit dans le temps, d'une année à l'autre, d'opérations telles que les emprunts d'Etat qui affectent d'une manière sensible le niveau du stock monétaire, on relève, par rapport à la période antérieure correspondante, pendant les neuf premiers mois de l'année, une hausse du stock monétaire de 4,5 p.c. en 1967, contre 7 p.c. en 1966.

(1) Emissions brutes diminuées des amortissements et remboursements. Les souscriptions des non-résidents et des intermédiaires financiers ne peuvent être déduites et sont donc comprises dans le total.

Sans le décalage fortuit de l'émission de l'emprunt d'automne de l'Etat, le ralentissement de l'expansion du stock monétaire d'une période à l'autre eût été plus marqué.

La hausse du stock monétaire en 1967 a été très probablement inférieure à celle du produit national exprimé à prix courants; on note

1966 à 3,70 pendant les mêmes mois de 1967; celui des dépôts à vue dans les banques s'est établi respectivement à 2,63 et 2,71. Dans le cas des banques cependant, la tendance s'est renversée au troisième trimestre.

Le ralentissement de l'accroissement du stock monétaire s'est produit malgré l'incidence de deux facteurs d'expansion importants.

D'une part, le solde des transactions courantes et des opérations en capital des entreprises et particuliers avec l'étranger a été largement excédentaire : au boni courant de 7,5 milliards réalisé au cours des neuf premiers mois de l'année est venu s'ajouter un appoint important au titre des opérations en capital des entreprises et particuliers avec l'étranger. En effet, les intermédiaires financiers non monétaires du secteur public ont emprunté 2,5 milliards à l'étranger et les investissements et placements étrangers dans les secteurs privés belge et luxembourgeois (9,6 milliards), principalement des investissements directs, ont nettement dépassé les investissements et placements des secteurs privés belge et luxembourgeois à l'étranger (4,7 milliards), principalement des achats de valeurs mobilières. Pour la Belgique seule, l'excédent général a ainsi atteint 13,7 milliards.

Tableau XVI.

**Coefficient de rotation
des encaisses scripturales ¹**

	Coefficient de rotation	
	des dépôts bancaires à vue	des avoirs en comptes de chèques postaux
1962	2,23	2,89
1963	2,23	2,85
1964	2,46	3,08
1965	2,48	3,30
1966 9 premiers mois	2,63	3,44
1967 9 premiers mois	2,71	3,70

¹ Pour le mode de calcul de ces coefficients, cf. notes du tableau XIII-13 de la partie statistique de ce Bulletin.

d'ailleurs que le coefficient de rotation des avoirs en comptes de chèques postaux est passé de 3,44 pendant les neuf premiers mois de

Tableau XVII.

**Origines des variations du stock monétaire
et des liquidités quasi monétaires auprès des banques**

(milliards de francs)

	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (1)	Crédits aux entreprises et particuliers ¹ (2)	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) ²		Financement monétaire des pouvoirs publics (5)	Monétisation d'effets publics (6)	Divers (7)	Total (1) à (7) = (9) + (10) = (8) (8)	Stock monétaire (9)	Liquidités quasi monétaires (10)
			de créances commerciales sur l'étranger (3)	de crédits aux entreprises et particuliers (4)						
1965 9 prem. mois .	+ 9,5	+ 8,0	- 2,6	+ 0,7	+ 4,3	- 2,6	+ 0,1	+17,4	+ 8,9	+ 8,5
1966 9 prem. mois .	- 3,1	+11,0	+ 1,5	+ 1,7	+ 3,4	- 0,9	...	+13,6	+ 3,9	+ 9,7
1967 9 prem. mois .	p+13,7	+14,3	- 3,6	- 3,6	p+ 5,1	p- 2,3	p- 1,7	+21,9	+ 4,0	+17,9

¹ Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.

² Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires.

p Chiffres provisoires.

D'autre part, les demandes de crédit des entreprises et particuliers se sont adressées surtout aux organismes monétaires dont les interventions à ce titre se sont élevées à

14,3 milliards pendant les neuf premiers mois de l'année, contre 11 milliards pendant les mois correspondants de 1966. En 1967, l'augmentation des encours a surtout été importante

au premier semestre ⁽¹⁾; depuis juillet, elle s'est considérablement ralentie.

Si l'accroissement du stock monétaire n'a pas été plus rapide, c'est en partie parce que la monnaie créée a été transformée en liquidités quasi monétaires auprès des banques elles-mêmes, en partie parce que les organismes non monétaires du marché — institutions publiques de crédit et caisses d'épargne privées — ont été en mesure de reprendre une large partie des crédits commerciaux à l'étranger et des crédits aux entreprises et particuliers accordés à leur origine par les banques.

En effet, les organismes non monétaires se sont trouvés au cours des derniers mois dans une situation de trésorerie aisée. D'une part, les ressources qu'ils ont collectées en recevant des dépôts d'épargne ou en émettant des obligations ou bons de caisse ont été, ainsi qu'il ressort de ce qui a été dit plus haut, particulièrement abondantes. D'autre part, les crédits accordés à leur origine par ces organismes aux entreprises et particuliers ont connu une expansion relativement modérée : les encours utilisés de ces crédits ont augmenté de 22,2 milliards pendant les neuf premiers mois de 1967, contre un accroissement de 23,2 milliards pendant les mois correspondants de 1966 ⁽²⁾.

L'ampleur de leurs disponibilités a permis aux organismes non monétaires non seulement de reprendre une partie substantielle des crédits accordés à leur origine par les banques aux entreprises et particuliers et à l'étranger, mais également de souscrire des montants élevés de certificats de trésorerie. En outre, le Trésor a pu procéder à des émissions à long terme importantes.

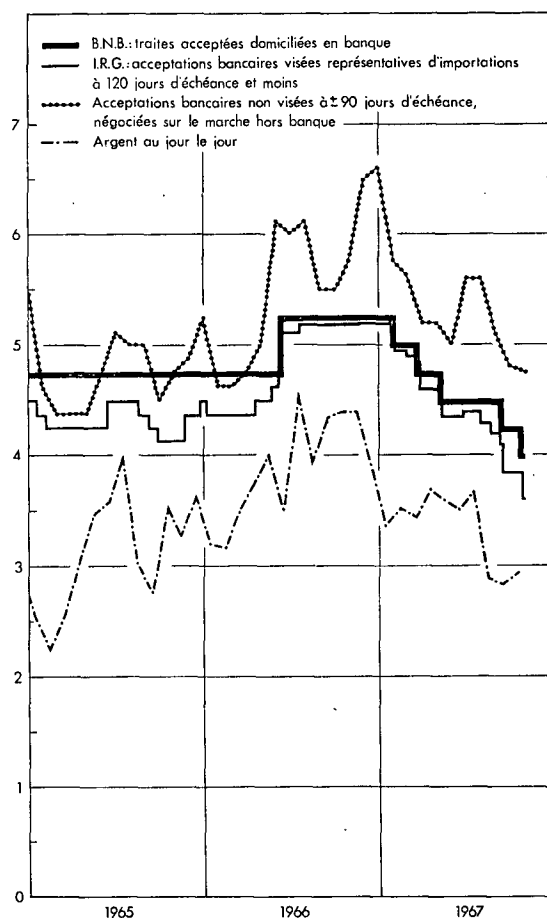
Au total, le Trésor a pu couvrir, avec des moyens qui n'entraînent pas une création de monnaie, la plus grande partie de ses besoins de financement, qui se sont cependant accrus de 13,2 milliards pendant les neuf premiers mois de 1966 à 17,4 milliards pendant les mois correspondants de 1967. Son endettement à l'égard des marchés étrangers a été réduit de 4,1 milliards; son financement monétaire, qui comprend, outre le recours à l'étranger, le recours direct aux organismes monétai-

res belges, s'est limité à 4,3 milliards. Pour l'ensemble des pouvoirs publics, ce financement monétaire a été de 5,1 milliards.

La liquidité des organismes non monétaires a été signalée ci-avant. Les banques ont, dans l'ensemble, été également assez liquides en raison notamment de l'incidence, sur leurs moyens d'action, du surplus extérieur et de l'accroissement des liquidités quasi monétaires constituées auprès d'elles.

Cette grande liquidité de l'ensemble des intermédiaires financiers s'est traduite, sous réserve de certains mouvements saisonniers au cours de l'été, par une tendance à la baisse des taux d'intérêt à court terme, tendance que la Banque a appuyée en réduisant son taux d'es-

Taux d'effets commerciaux et de l'argent au jour le jour
(en pour cent)



compte par des abaissements successifs de 0,25 p.c., en février, mars, mai, septembre et octobre.

Sur le marché de l'argent au jour le jour, le Fonds des Rentes a notablement réduit ses

(1) L'encours au 31 décembre 1966, qui était un samedi, comprenait le montant des effets échus à cette date, mais n'ayant pu être encaissés. Sans cette circonstance, l'augmentation des crédits statistiquement relevée eût été plus importante au début de 1967.

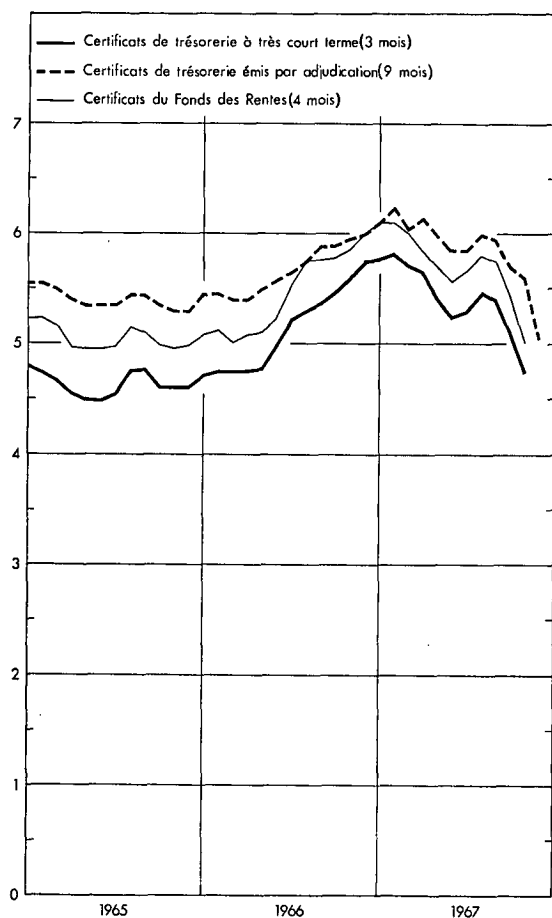
(2) Cf. tableau VII.

emprunts dès le début de l'année; il est devenu prêteur net en mars et l'est généralement resté depuis; le taux de l'argent au jour le jour s'est replié, dès décembre 1966, sensiblement au-dessous des niveaux élevés observés au cours du second semestre de cette année. Depuis août, un nouveau repli franc du taux a été observé.

Grâce aux ressources plus amples qu'ils a trouvées sur le marché de l'argent au jour le jour, à des taux en baisse et au repli graduel des taux de réescompte de la Banque, l'Institut de Réescompte et de Garantie a été en mesure de réduire ses propres taux. Au 30 octobre, les taux pratiqués par l'Institut pour les acceptations bancaires et commerciales visées à 120 jours maximum se situaient à un niveau inférieur de 1,6 p.c. à celui de la fin de décembre 1966.

Taux d'effets publics à court terme

(en pour cent)



Les taux libres pratiqués sur le marché hors banque ont suivi une évolution analogue. Leur baisse a été même plus accentuée que celle des taux précités de l'Institut; ainsi, le taux des

acceptations bancaires non visées à environ 90 jours d'échéance était, à la fin d'octobre, inférieur de 1,85 p.c. au taux appliqué aux mêmes opérations à la fin de décembre 1966.

Les taux d'intérêt des certificats de trésorerie à très court terme et celui des certificats du Fonds des Rentes se sont également orientés à la baisse pour l'ensemble de la période. A la fin d'octobre, les taux des certificats de trésorerie à très court terme étaient inférieurs, de 1,45 p.c. à 1,35 p.c. selon les échéances, à leur niveau de décembre 1966; le taux des certificats du Fonds des Rentes accusait un recul de 1,25 p.c.

En ce qui concerne les certificats de trésorerie à 6, 9 et 12 mois, qui font l'objet d'adjudications mensuelles, le premier mouvement de baisse s'est situé à l'adjudication du 14 février. A l'adjudication du 10 octobre, les taux étaient inférieurs, de 0,60 à 0,75 p.c. selon les échéances, aux taux retenus le 10 janvier.

Contrairement aux taux du marché monétaire, les taux des placements à long terme n'ont accusé qu'un repli limité. Le taux de rendement moyen des emprunts de l'Etat émis avant le 1^{er} décembre 1962 et ayant encore plus de 5 ans à courir, atteignait 5,81 p.c. à la fin d'octobre, contre 5,96 p.c. un an auparavant. A cette même date, le taux de rendement moyen des emprunts d'Etat à échéances similaires émis après le 1^{er} décembre 1962 et donc soumis au précompte mobilier, à taux plein, s'élevait à 6,57 p.c., contre 6,67 p.c. un an auparavant.

Au début de décembre, le taux des obligations émises par les organismes publics de crédit a été ramené de 7 à 6,89 p.c. pour le papier à 20 ans et de 6,93 à 6,75 p.c. pour le papier à 10 ans.

Conclusions.

Depuis 1966, l'expansion économique s'est ralentie graduellement dans les grands pays industrialisés; elle a même fait place à un tassement en République fédérale d'Allemagne.

Les effets de la dégradation du contexte économique international se sont propagés à l'économie belge, affectée, par ailleurs, par des éléments autonomes de ralentissement de la demande intérieure.

Les autorités responsables de la politique économique et monétaire ont aboli le dispo-

sitif anti-inflationniste qui avait été mis en place pendant la phase de tension, notamment par le blocage de principe des prix et les mesures d'encadrement du crédit. Celles-ci, introduites par la Banque en avril 1966, ont été considérablement assouplies en décembre de la même année et n'ont pas été prorogées au-delà du 30 juin.

Des mesures sont prises, par ailleurs, pour aider l'économie à passer la phase d'adaptation actuelle sans être entraînée dans un processus cumulatif de récession.

Les efforts poursuivis pour réduire le loyer de l'argent sont un des aspects de l'action entreprise à cette fin.

De leur côté, les pouvoirs publics, tout en poursuivant l'assainissement structurel des budgets, soutiennent la demande interne, en particulier par l'accroissement des investissements publics.

En outre, un ensemble de dispositions ont été introduites en vue d'encourager tant un accroissement du volume global des investissements privés qu'une restructuration régionale et sectorielle de ceux-ci.

En particulier, les mesures prises, sur divers plans, dans le cadre de la loi du 31 mars 1967 dite des pouvoirs spéciaux, visent à renforcer l'efficacité de la politique de relance de l'activité économique.

LES BUDGETS DE 1967 ET 1968

Ainsi qu'il est de tradition, le présent article exposera dans un but d'information, les développements les plus importants contenus dans l'« Exposé général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1968 ». Il retracera d'abord les principaux aspects de la politique économique

et financière générale du Gouvernement et traitera ensuite plus en détail des budgets de 1967 et 1968; enfin, il examinera les regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires du pouvoir central.

I. La politique économique et financière du Gouvernement

A. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES BUDGETS.

Comme pour 1967, le budget de 1968 est présenté en équilibre. Le Gouvernement considère en effet que cette politique d'équilibre constitue une nécessité à la fois d'ordre psychologique et d'ordre financier :

— sur le plan psychologique, pour endiguer la tendance naturelle à l'accroissement des dépenses;

— sur le plan financier :

a) parce que si une politique budgétaire cyclique permet en principe un déficit délibéré en période de conjoncture moins favorable, le point de départ d'une telle politique ne peut être choisi arbitrairement. Or, en fait, dans ce pays un tel déficit succéderait à une série de déficits budgétaires enregistrés en haute conjoncture;

b) de toute manière, un déséquilibre voulu à l'ordinaire impliquerait que l'on couvre par l'emprunt non seulement un important programme d'infrastructure (budget extraordinaire et Fonds des Routes) mais aussi ce déficit. Le financement devrait être assuré soit par le marché des capitaux, soit par des ressources monétaires.

Dans le premier cas, on se heurterait rapidement à des limites physiques déjà pratiquement atteintes. Dans le second cas, on rencontrerait des obstacles institutionnels et aussi de graves objections quant au volume

monétaire tolérable sans pression inflationniste.

1. L'exécution du budget de 1967.

Le budget ordinaire de l'année 1967 a été déposé en équilibre au niveau de 220,8 milliards de francs pour les recettes et de 220,7 milliards de francs pour les dépenses. Divers amendements déposés en cours de discussion parlementaire ont porté le montant des dépenses autorisées à 221,1 milliards.

Les recettes sont actuellement réévaluées à 223,4 milliards. Est comprise dans ce montant l'incidence nette des mesures fiscales annoncées dans l'exposé général du budget de 1967 ou antérieurement (+ 1,1 milliard), principalement la taxation des fournitures à l'Etat, ou prises en exécution de la loi du 31 mars 1967 attribuant certains pouvoirs spéciaux au Roi (+ 1,4 milliard).

Pour les dépenses, les crédits supplémentaires nets afférents à l'année 1967 s'élèvent à 4 milliards. Le budget ajusté de 1967 comporte de la sorte 225 milliards. Compte tenu des annulations normales de crédits, qui seront opérées par la loi de règlement définitif du budget et dont le montant pourrait se situer au même niveau que les années précédentes, soit un peu plus de 2 milliards, il y a, comme au départ, égalité entre les recettes perçues en 1967 et les charges propres à cette année budgétaire. Les principales augmentations de dépenses se situent dans les départements qui supportent la plus grosse partie des charges

découlant directement de la conjoncture défavorable, notamment celui des Affaires économiques (+ 0,6 milliard) et celui de l'Emploi et du Travail (+ 1,1 milliard).

2. Le budget de 1968.

Au regard de l'hypothèse économique formulée par le Gouvernement (accroissement du produit national brut en 1968 de 3 p.c. en volume et de 3 p.c. en prix), le produit des recettes ordinaires de l'année 1968 peut être estimé à 240,6 milliards, soit une augmentation de 17,2 milliards par rapport aux recettes probables de 1967. Dans cet accroissement, 16,9 milliards concernent les recettes fiscales. L'augmentation de celles-ci résulte des éléments suivants :

	(milliards de francs)
— Expansion de la masse imposable et évolution des prix ¹	14,8
— à déduire : Incidence du passage en 1967 du régime de l'exercice à celui de la gestion	- 0,9
— Incidence des mesures prises en vertu des pouvoirs spéciaux ²	2,7
— Incidence des mesures prises antérieurement	0,3
	16,9

¹ L'augmentation de 14,8 milliards correspond à une hausse de 7 p.c. par rapport au chiffre des recettes fiscales de 1967 retenu comme base pour le calcul des recettes de 1968 (210,1 milliards). Ce chiffre est celui des recettes fiscales probables de 1967 (211 milliards) dont on a déduit une recette exceptionnelle de 0,9 milliard résultant du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion.

² Non compris les recettes fiscales affectées au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale (1,3 milliard) (arrêté royal n° 28 du 29 juin 1967 et arrêté royal du 20 juillet 1967).

Du côté des dépenses, le budget ordinaire pour l'année 1968, équilibré au niveau de 240,7 milliards, dépasse de 19,7 milliards le budget voté de 1967 et de 15,7 milliards le budget ajusté de cette même année.

Comment s'explique le supplément de dépenses de 19,7 milliards par rapport au budget voté de 1967 ?

Il y a d'abord une série de charges qui, en raison de leur nature, ne pourraient être ni différées, ni réduites, ni étalées.

1. Les charges de la dette publique : elles s'élèvent en 1968 à 42,8 milliards, contre 38,7 milliards en 1967, soit 4,1 milliards de plus.

2. L'augmentation exceptionnelle de 2,8 milliards du budget de l'Agriculture, en relation avec la politique agricole communautaire.

3. L'incidence de la hausse des prix : l'admission, à titre d'hypothèse économique, d'une hausse des prix de 3 p.c. conduit à établir les prévisions budgétaires de 1968, sur

la base de l'indice 134,75, alors qu'en 1967, l'indice 129,25 avait été retenu. En plus, un crédit provisionnel de 0,8 milliard a été inscrit en vue de pouvoir faire face au franchissement de l'indice 137,50, qui pourrait éventuellement survenir à la fin de l'année 1968. Au total, la majoration du budget de 1968 est évaluée à un minimum de 3,2 milliards.

4. L'application normale de la loi du 16 mars 1964 relative au Fonds des Communes et selon laquelle une fraction constante des recettes fiscales de l'Etat est affectée à la dotation annuelle de ce Fonds, entraîne un accroissement budgétaire de 1,3 milliard.

5. D'autres dépenses supplémentaires découlent plus ou moins directement de l'évolution de la situation économique; sont principalement visées ici les subventions à l'Office National de l'Emploi (+ 0,6 milliard), celles qui sont allouées aux charbonnages (+ 0,8 milliard) ainsi que celles qui sont versées à la Société Nationale des Chemins de fer belges à titre d'intervention dans le déficit de son exploitation (+ 0,6 milliard), soit 2 milliards au total.

6. Par ailleurs, le budget de l'Education nationale enregistre une augmentation de 3,3 milliards, dont près de la moitié est toutefois imputable à la hausse des prix.

Ces six catégories de dépenses interviennent pour plus de 15 milliards dans la majoration totale indiquée.

A ces charges supplémentaires qui sont à considérer, à des titres divers, comme inévitables, doivent s'ajouter celles qui se rapportent à l'exécution du programme social, tel qu'il a été défini par la déclaration gouvernementale du 23 mars 1966. Le Gouvernement propose une substantielle majoration des crédits destinés à la satisfaction de besoins sociaux, qui passent de 47 à 51,2 milliards.

B. PRINCIPAUX ASPECTS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE.

1. La politique économique générale.

Au cours de sa séance du 11 avril 1967, le Conseil de la Communauté Economique Européenne a adopté un programme de politique économique à moyen terme, établi pour la Communauté dans son ensemble. C'est dans le cadre de ce premier programme européen qu'a été rédigé le deuxième programme d'expansion

économique de la Belgique. Ce programme a été provisoirement adopté par le Comité ministériel de Coordination économique et sociale, en sa séance du 12 juillet 1967, et soumis ensuite, pour avis, au Comité national d'Expansion économique. Après avoir reçu l'accord du Conseil des Ministres, il doit être transmis aux Chambres législatives.

La politique conjoncturelle que le Gouvernement a suivie au cours des derniers mois et qu'il compte poursuivre dans le proche avenir, est conforme à la recommandation adressée en juillet 1967 par le Conseil de la Communauté Economique Européenne aux Etats membres. Le paragraphe de cette recommandation destiné spécialement à la Belgique est rédigé ainsi : « En Belgique, il y aurait lieu de veiller à ce que les mesures déjà adoptées en 1967 en vue d'encourager la relance économique soient mises en œuvre rapidement et efficacement. Si ces mesures s'avéraient insuffisantes, le Gouvernement pourrait envisager de stimuler davantage les investissements en vue d'accroître la productivité des entreprises ». La politique économique de la Belgique, qui était encore dominée il y a un an par la lutte contre les tendances inflationnistes, est maintenant orientée surtout vers l'encouragement de l'industrialisation, comme moyen de stimuler la reprise économique et d'accélérer la reconversion régionale. La loi du 31 mars 1967 accordant certains pouvoirs au Roi a créé le cadre de cette action.

La première mesure prise en exécution de cette loi est la création du *Fonds d'expansion*

économique et de reconversion régionale (arrêté royal n° 1 du 18 avril 1967). Alimenté par des crédits inscrits au budget de l'Etat, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire (2,6 milliards sont prévus pour 1968), ainsi que par les reliquats des crédits correspondants des exercices 1967 et 1966 (le solde disponible au 1^{er} janvier est de 1,1 milliard), le Fonds disposera en outre du produit de recettes fiscales nouvelles dont le montant, déterminé conformément aux règles fixées par l'arrêté royal n° 28 du 29 juin 1967, est évalué à 1,3 milliard en 1968. Le total des ressources atteindra ainsi quelque 5 milliards. Ce montant permettra de couvrir des engagements de dépenses, notamment dans les secteurs suivants :

	<i>(milliards de francs)</i>
— Subsidés-intérêts et subsides en capital	1,5
— Acquisition et équipement de zonings	0,7
— Accès routiers, collecteurs, etc. ...	0,6
— Assainissement des sites charbonniers	1,0
— Autres charges, telles que réadaptation professionnelle, spécialement dans les régions de reconversion, interventions en faveur du commerce extérieur, etc.	± 0,9

Il va de soi que les objectifs du Fonds sont circonscrits et ne constituent qu'une partie des programmes qui contribuent à l'expansion économique.

La réalisation des objectifs particuliers de la politique économique générale repose, pour une part non négligeable, sur l'octroi de *subventions*. Le tableau I regroupe, selon des cri-

Tableau I.

Subventions de l'Etat ¹
(milliards de francs)

	1966 (Propositions)	1967 (Propositions)	1968 (Propositions)
Budget des Affaires économiques	2,8	4,3	5,6
dont :			
Soutien aux charbonnages	(1,6)	(3,2)	(4,0)
Expansion économique + recettes affectées ...	(1,1)	(1,1)	(1,6)
Budget de l'Agriculture	2,1	2,1	4,8
dont :			
Fonds agricole	(1,6)	(1,4)	(4,1)
Fonds d'Investissement agricole	(0,2)	(0,4)	(0,4)
Autres budgets	0,5	0,6	0,3
dont :			
Budget des Finances : appel à la garantie de l'Etat	(0,3)	(0,4)	(0,1)
Total ...	5,4	7,0	10,7

¹ Budget ordinaire seulement.

tères restrictifs, les principales subventions allouées à titre d'aide directe à des entreprises privées en vue, soit de contribuer à leur expansion, soit de résoudre des difficultés temporaires, soit de retarder leur fermeture inévitable. En ont été éliminées les interventions au profit d'institutions à caractère public ou semi-public et, d'une façon générale, celles qui ne répondent pas exclusivement à des préoccupations strictement économiques. Par contre, les charges budgétaires qui résultent des activités du Fonds agricole, y compris le préfinancement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ont été incorporées; il a, en effet, été considéré qu'en définitive, les dépenses dont il s'agit sont effectuées au profit de l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne les mesures prises en faveur de l'épargne, de l'investissement privé et de l'expansion économique, le Gouvernement a poursuivi ses efforts dans la voie qu'il s'était tracée en 1966.

a) Promotion du financement et du développement des investissements.

Détention d'actions et d'obligations par les banques.

La loi du 3 mai 1967 a supprimé l'interdiction faite aux banques de détenir des obligations de sociétés privées; elle a aussi étendu leur rôle dans l'émission et le placement d'actions de ces sociétés.

Exonération de l'impôt des sociétés.

L'arrêté royal n° 9 du 18 avril 1967 a exonéré de l'impôt des sociétés, pour un terme de cinq exercices sociaux, les revenus distribués aux actions ou parts de capitaux investis représentatifs d'apports à des sociétés qui seront constituées ou qui procéderont à des augmentations de capital entre le 1^{er} janvier 1967 et le 31 décembre 1969 inclusivement, à condition que les apports soient libérés en numéraire entre ces deux dates et dans la mesure où ces revenus n'excèdent pas 5 p.c. du capital (éventuellement augmenté des primes d'émission) réellement libéré.

Amélioration du régime fiscal des amortissements.

Les mesures prises permettront, dès l'exercice d'imposition 1968, d'amortir directement les

frais accessoires qui viennent grever la valeur effective d'investissement des éléments amortissables et cela pendant l'année au cours de laquelle ils ont été effectivement déboursés.

Amélioration du régime fiscal relatif à la fusion et à la scission de sociétés ainsi qu'à l'apport de branches d'activité.

L'arrêté royal n° 9 du 18 avril 1967 étend temporairement aux opérations de scission de sociétés (apport par une société de l'intégralité de son actif net à plusieurs sociétés, existantes ou à créer) le régime de faveur actuellement prévu — à titre permanent — en ce qui concerne les fusions ou transformations de sociétés (apport par une société de l'intégralité de son actif net à une seule société existante ou à créer).

Pertes professionnelles récupérables sur le plan fiscal.

Le même arrêté royal permet la récupération sans limitation de durée des pertes professionnelles qu'éprouveront pendant les cinq premiers exercices sociaux ou comptables les sociétés constituées entre le 1^{er} janvier 1967 et le 31 décembre 1969.

Encouragement aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou fusions.

L'arrêté royal n° 45 du 24 octobre 1967 a pour objet :

— de réduire le droit d'enregistrement pour les actes portant augmentation du capital statutaire des sociétés, sans apport nouveau, par exemple, au moyen de l'incorporation de bénéfices, de réserves ou de provisions;

— de réduire le droit pour les apports en sociétés effectués sous forme de fusion ou de scission ou d'apport de branches d'activité.

Ces réductions sont subordonnées à la condition que les actes constatant ces opérations soient passés au plus tard le 30 juin 1968.

Association plus étroite des caisses d'épargne privées à l'expansion économique. Meilleure protection de l'épargnant.

Aux termes de l'arrêté royal n° 11 du 18 avril 1967, le système de contrôle qui, jusqu'à présent, ne s'appliquait qu'aux dépôts, sera désormais étendu à toute épargne recueillie par les caisses d'épargne privées sous quel-

que forme que ce soit et notamment par des émissions de bons de caisse ou d'obligations; d'autre part, les pouvoirs de contrôle du Gouvernement et de l'Office Central de la Petite Epargne seront élargis. En outre, la gamme des placements définitifs a été élargie en y comprenant les obligations de sociétés belges, les actions d'entreprises soumises à un contrôle de la part des autorités (caisses d'épargne privées, sociétés de crédit hypothécaire, banques, sociétés d'assurances), les certificats représentatifs de fonds communs de placement.

Elargissement du champ d'action de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

L'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967 a étendu les modalités de collecte des capitaux par l'émission de bons d'épargne. En même temps, la gamme des placements autorisés a été élargie en y incluant notamment les prêts personnels.

Garantie de l'Etat pour les dépôts auprès de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Relèvement du plafond de la garantie de l'Etat.

L'arrêté royal n° 19 du 23 mai 1967 attache la garantie de l'Etat aux dépôts que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est habilitée à recevoir et porte cette garantie de 70 à 80 milliards pour les dépôts acceptés et pour les bons de caisse et obligations émis, avec possibilité de l'augmenter à 100 milliards par libération successive de quatre tranches de 5 milliards.

Adaptation des statuts de la Société Nationale d'Investissement et assouplissement de son fonctionnement.

L'arrêté royal n° 21 du 23 mai 1967 autorise notamment la Société Nationale d'Investissement à prendre une participation dans le capital de sociétés dont le siège social ou le principal établissement est situé en Belgique sans que ces sociétés doivent nécessairement être de droit belge. La période minimum de trois ans que la Société Nationale d'Investissement devait observer, lorsqu'elle passait une convention avec une société associée, pour offrir aux actionnaires de la société le rachat des titres représentant sa participation, est supprimée. L'arrêté royal du 20 juillet 1967 prévoit en

outre que les souscriptions d'obligations convertibles par la Société Nationale d'Investissement peuvent bénéficier, pour la durée de la non-conversion de ces obligations, des avantages des lois d'expansion économique des 17 et 18 juillet 1959 et du 14 juillet 1966. Enfin, la Société Nationale d'Investissement sera autorisée à augmenter son capital de 1 milliard de francs.

Priorité aux placements productifs par les organismes d'intérêt public.

Par l'arrêté royal n° 4 du 18 avril 1967 modifiant la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, le Ministre des Finances est habilité à déterminer, de commun accord avec le Ministre dont l'organisme relève, la quotité des fonds disponibles à affecter annuellement à des placements qu'il détermine parmi ceux que l'organisme est autorisé à réaliser.

Elargissement des possibilités de crédit de la Banque Nationale de Belgique.

Aux termes de l'arrêté royal n° 42 du 4 octobre 1967, la Banque est autorisée à consentir des avances en compte courant et des prêts à court terme aux porteurs d'effets publics à court, moyen ou long terme, émis ou garantis par le Crédit Communal de Belgique ou de titres d'emprunts des provinces et des communes cotés en bourse. Au surplus, l'accès aux crédits pouvant être accordés par la Banque Nationale de Belgique à l'Etat et à l'économie luxembourgeoise est facilité.

Amélioration de la concertation entre la Banque Nationale de Belgique et la Commission bancaire.

L'arrêté royal n° 43 du 9 octobre 1967 consacre la règle — suivie dans la pratique — de la collaboration nécessaire entre l'Institut d'émission et la Commission bancaire, mais aussi le droit d'initiative du premier quand il s'agit de mesures à caractère monétaire.

b) **Promotion de l'expansion économique.**

Relèvement du plafond de la garantie de l'Etat pour les crédits octroyés dans le cadre des lois d'expansion économique.

L'arrêté royal n° 22 du 23 mai 1967 porte le plafond de la garantie de l'Etat, tant pour

les crédits accordés par le secteur public que pour ceux qui proviennent du secteur privé, à 25 milliards pour les trois lois relatives à l'expansion économique avec possibilité d'augmenter ce plafond à 35 milliards par libération de deux tranches de 5 milliards chacune. D'autre part, l'arrêté royal supprime le caractère automatique de l'exonération du précompte immobilier pendant cinq ans et du bénéfice des amortissements accélérés. Le Gouvernement pourra de cette manière mener une action sélective.

Investissements étrangers.

Le Gouvernement a décidé de constituer un Bureau permanent pour la prospection des investissements étrangers. Ce Bureau a pour tâche de donner des informations sur les avantages que la Belgique peut offrir aux investisseurs étrangers et au sujet des investissements dont la Belgique a particulièrement besoin suivant les secteurs et les régions. Le Gouvernement a pris également des dispositions pour rechercher de manière systématique des investisseurs potentiels aux Etats-Unis.

Promotion de l'exportation.

L'arrêté royal n° 10 du 18 avril 1967 augmente la dotation de l'Office National du Ducroire, ce qui permet de porter à 30 milliards le plafond des engagements. Ensuite, le Roi peut procéder à une augmentation complémentaire de la dotation, de sorte que le plafond pourrait être porté à 36 milliards. Les garanties que l'Office National du Ducroire peut accorder directement pour compte de l'Etat, dans le cadre des dispositions de la loi du 3 juin 1964, sont portées à 4 milliards et peuvent par arrêté royal être portées à 8 milliards. Enfin, le bénéficiaire de la garantie peut, dans des cas exceptionnels, être dispensé de sa propre participation aux risques couverts par l'Office. L'arrêté royal n° 6 du 18 avril 1967 prévoit que le Ministre qui a dans ses attributions les relations commerciales extérieures, est autorisé à apporter à des pays en voie de développement le concours de l'Etat à la réalisation de projets contribuant à leur équipement. Ce concours prend la forme d'une intervention dans la charge d'intérêt relative au financement desdits projets; il est lié à la fourniture de prestations belges. Par le même arrêté, il est également créé un Comité technique pour la promotion de l'équipement des

pays en voie de développement. Parmi les autres mesures destinées à favoriser l'exportation, il y a lieu de mentionner encore le doublement du crédit au profit du Fonds du commerce extérieur et l'élargissement, en complétant l'arrêté ministériel du 16 avril 1965, de la liste des produits qui peuvent bénéficier des ristournes de la taxe de transmission à l'exportation.

c) Organes de coordination financiers.

Réorganisation du Conseil Supérieur des Finances.

L'arrêté royal n° 17 du 23 mai 1967 a réorganisé le Conseil Supérieur des Finances; il est chargé de la coordination de tous les compartiments du marché des capitaux et la possibilité lui est donnée de formuler des propositions concernant la politique financière à suivre en vue de la réalisation et de l'exécution de la programmation économique.

Amélioration de l'efficacité du Conseil des Institutions de Crédit.

Par l'arrêté royal n° 18 du 23 mai 1967, le Conseil des Institutions de Crédit a été réformé. Le nouveau statut stipule notamment l'obligation pour chacun des intermédiaires financiers du secteur public de consulter le Conseil sur ses projets de modifier les conditions de ses opérations passives par lesquelles il collecte des fonds sur le marché, sur ses projets de recourir au marché des capitaux et sur ses projets d'orientation nouvelle en matière de placements et crédits.

Le Conseil assurera l'étude des questions dont l'examen lui est confié par le pouvoir exécutif. Il pourra également prendre l'initiative de procéder à des études et de donner au Ministre des Finances ou au Conseil Supérieur des Finances son avis sur toutes les questions entrant dans sa mission. Le champ de la compétence du Conseil est étendu à tous les intermédiaires financiers du secteur public.

En matière de *politique agricole*, l'année 1967 a permis de réaliser l'installation du marché unique agricole pour un peu plus de 50 p.c. de la production agricole communautaire. A partir du 1^{er} juillet 1968, la politique économique agricole devient communautaire pour la

Tableau II.

Budget de l'Agriculture

(milliards de francs)

	1966 (Réalizations)	1967 (Crédits ajustés) ¹	1968 (Crédits sollicités)
Total	3,6	3,5	6,1
dont :			
Fonds européen d'orientation et de garantie agricole	(0,3)	(0,6)	(2,0)
Fonds agricole :			
Opérations ordinaires	(0,8)	(0,6)	(0,1)
Communauté Economique Européenne (marché intérieur)	—	—	(2,0)

¹ Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

totalité du secteur agricole et alimentaire. Sur le plan financier, les années 1967 et 1968 sont donc caractérisées à la fois par une démobilité progressive des soutiens nationaux aux divers secteurs de l'agriculture et par une intervention de plus en plus importante du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Les contributions que les Etats membres doivent payer à ce Fonds sont établies en retranchant de la contribution dans les dépenses totales du Fonds les dépenses nationales qui entrent en ligne de compte pour le financement communautaire conformément aux règlements de la Communauté. La Belgique devra payer au Fonds pour l'année 1968 une contribution d'environ 2 milliards de francs. Quant

aux dépenses du Fonds agricole pour 1968, elles concernent en ordre principal le financement des mesures prescrites par les règlements de la Communauté qui seront appliquées sur le territoire belge (restitutions à l'exportation vers les pays tiers, interventions sur le marché intérieur). Elles dépassent les recettes propres du Fonds, provenant des prélèvements agricoles et de la taxe d'abatage, à concurrence de quelque 2 milliards. L'accroissement de ces deux postes budgétaires explique la hausse considérable du budget de l'Agriculture.

2. La politique sociale.

L'ensemble des crédits budgétaires de caractère social s'élève en 1968 à 51,2 milliards,

Tableau III.

Principales interventions de caractère social ¹

(milliards de francs)

	1966 (Réalizations)	1967 (Crédits ajustés)	1968 (Crédits sollicités)
<i>A. Sécurité sociale, assistance et avantages sociaux divers :</i>			
Assurance maladie-invalidité :			
a) obligatoire	11,3	12,1	13,5
b) libre	1,0	1,0	1,0
Allocations familiales :			
a) salariés	0,2	0,6	0,8
b) indépendants	0,8	1,0	0,8
Chômage	0,9	2,3	1,8
Allocations aux estropiés et mutilés	1,3	1,4	1,5
Entretien d'enfants confiés à des institutions	0,6	0,8	0,9
Subsides aux œuvres nationales des victimes de la guerre	0,8	0,8	0,9
Abonnements sociaux	1,0	1,4	1,3
<i>B. Politique de l'emploi et aide de réadaptation aux travailleurs licenciés</i>	1,0	1,1	1,1
<i>C. Politique du logement :</i>			
Interventions au profit du Fonds National du Logement	1,3	1,5	1,6
<i>D. Politique de santé :</i>			
Subsides aux hôpitaux	0,1	1,3	1,7
Subsides à l'Œuvre Nationale de l'Enfance	0,7	0,7	0,7
Dotations du Fonds spécial d'assistance	1,4	1,3	1,3

¹ Les dépenses au titre des pensions sociales et de guerre ne figurent pas dans ce tableau; elles sont reprises séparément dans le tableau XI.

soit une progression de 5,3 p.c. par rapport aux crédits du budget ajusté de 1967 qui atteignent 48,6 milliards. Les principales interventions sociales de l'Etat sont reprises dans le tableau III.

Tableau IV.

Ensemble des prestations sociales

(milliards de francs)

	1966 (Dépen- ses)	1967 (Crédits ajustés)	1968 (Crédits solli- cités)
Victimes de la guerre	6,0	6,7	6,8
Pensions	32,2	35,1	37,2
Prestations familiales	26,3	28,6	29,7
Allocations pour perte de salaire	19,0	21,0	24,3
Politique de santé	27,2	28,3	31,2
Politique de l'emploi	1,9	3,4	2,9
Logement	2,0	1,8	1,7
Vacances	13,0	15,4	17,0
Total ...	127,6	140,3	150,8

Quant au tableau IV, il se rapporte aux prestations de la Sécurité sociale en faveur des assurés et bénéficiaires, financées respectivement par l'Etat, les employeurs et les travailleurs. Au total, les prestations passent de 127,6 milliards en 1966 à 140,3 milliards en 1967 et à 150,8 milliards en 1968.

3. L'enseignement.

Alors qu'au cours des dernières années, le budget de l'Education nationale a représenté parfois plus d'un cinquième des dépenses ordinaires de l'Etat, il en constitue, en 1968, arrêté au montant de 44,7 milliards, 18,6 p.c. Il croît de 5,6 p.c. par rapport au budget ajusté de 1967 (42,3 milliards) et de 8,2 p.c. par rapport au budget voté pour la même année (41,3 milliards). Le budget de 1967 marquait, par rapport au budget antérieur ajusté, un accroissement de 6 p.c. et, par rapport au même budget voté, un accroissement de 11,3 p.c. Ces tendances à la réduction de la part de l'enseignement dans les dépenses totales de l'Etat comme du taux annuel de croissance du budget de l'Education nationale résultent dans une certaine mesure, sans doute, d'un ralentissement dans l'évolution démographique aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire, mais également des mesures prises par le Gouvernement en application de

la politique en matière budgétaire et scolaire. Cette politique a été définie dans la déclaration du Gouvernement du 23 mars 1966; elle a été confirmée par la loi du 31 mars 1967 sur les pouvoirs spéciaux.

Rappelons ici l'essentiel des mesures :

— limitation du développement du réseau scolaire;

— limitation des crédits pour les dépenses relatives à l'équipement;

— suppression de l'obligation pour les communes de créer et d'entretenir une école primaire lorsque le nombre d'élèves est inférieur à 15;

— normes plus sévères pour le calcul du nombre d'éducateurs dans l'enseignement de l'Etat;

— réforme du système des bourses et prêts d'études;

— réduction du montant des crédits affectés à l'expansion universitaire;

— normes plus sévères pour l'organisation des cours facultatifs.

4. La politique scientifique.

Les crédits de politique scientifique atteignent, au budget ordinaire de 1968, 9,7 milliards, soit un accroissement de près de 10 p.c. par rapport à 1967. Comme en 1967, ils constituent 4 p.c. du budget ordinaire total de l'Etat. A cette somme, il y a lieu d'ajouter un montant de 0,4 milliard qui sera prélevé, via le budget pour Ordre, sur le produit de l'emprunt de la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique. Le tableau V donne un aperçu de l'affectation des crédits en question.

La recherche non orientée comprend principalement les activités du Fonds national de la recherche scientifique et des fondations gérées par lui. Le secteur de la recherche industrielle et agricole est représenté par les activités du Centre d'étude pour l'énergie nucléaire à Mol, de l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture et de certains établissements scientifiques de l'Etat. Les activités scientifiques en matière de service public et d'intérêt général se rapportent principalement à la recherche fondamentale et à l'objectif social dans les établissements scientifiques de l'Etat. Les cré-

Tableau V.

Affectation des crédits pour la politique scientifique ¹

	1966 (Ajusté)		1967 (Voté)		1968 (Propositions)	
	(milliards de francs)	(en p.c. du total)	(milliards de francs)	(en p.c. du total)	(milliards de francs)	(en p.c. du total)
1. Financement direct des universités et établissements assimilés pour l'enseignement et la recherche	4,4	53,6	5,1 ²	54,6	5,6 ²	55,1
2. Financement indirect de la recherche non orientée	0,4	4,8	0,4	4,6	0,5	4,7
3. Financement de la recherche à finalité industrielle et agricole	1,3	15,4	1,4	14,9	1,6	16,3
4. Financement d'activités scientifiques de service public et d'intérêt général	1,3	15,6	1,4 ²	14,9	1,5 ²	15,1
5. Organismes scientifiques internationaux	0,9	10,6	1,0	11,0	0,9	8,8
Total ...	8,3	100,0	9,3	100,0	10,1	100,0

¹ Budget ordinaire + budget pour Ordre. Les crédits du budget ordinaire figurent dans les différents budgets départementaux; la part principale (67,5 p.c.) va évidemment à l'Education nationale et à la Culture, suivie de celle des Affaires économiques (16,8 p.c.); le reste est réparti entre les autres départements.

² Ces montants tiennent compte du transfert de la rubrique 1 à la rubrique 4 des crédits destinés à financer l'intervention complémentaire du Ministère de la Santé publique en faveur des hôpitaux universitaires (complément au prix de la journée d'entretien).

ditions destinés au financement de la coopération scientifique internationale sont destinés à l'Euratom, à la recherche nucléaire pour le C.E.R.N. et aux programmes spatiaux E.L.D.O et E.S.R.O.

5. Les investissements publics.

La progression des engagements témoigne de la volonté du Gouvernement de réaliser un programme ambitieux d'investissements pu-

Tableau VI.

Engagements
(millions de francs)

	1966 (Réalizations)	1967 (Programme ajusté)	1968 (Programme)
1. Travaux publics	9.929	11.037	12.920
2. Fonds des Routes	7.850	8.755	9.630
3. Communications	4.939	5.363	5.900
4. Tourisme	11	89	120
5. Postes, Télégraphes et Téléphones	40	89	98
6. Education nationale	3.557	3.155	3.180
7. Culture	1	132	145
8. Santé publique	359	850	1.085
9. Agriculture	541	477	594
10. Affaires économiques	18	16	18
11. Intérieur	37	32	47
12. Affaires étrangères	55	57	63
13. Justice	2	11	39
14. Finances	44	48	23
Total ...	27.382	30.111	33.862
15. Gendarmerie	200	178	196
16. Défense nationale	3.320	3.659	3.532
Total ...	3.520	3.837	3.728
17. Dépenses financières	2.231	4.087 ²	4.204
18. Travaux communaux financés par le Crédit Communal de Belgique	2.320	2.890	3.180
19. E 3	3.778	4.420	4.862
Total ...	8.329	11.397	12.246
20. Programme spécial : Défense nationale : chars	—	4.535	—
21. Fonds des Routes, moyens spéciaux de financement	—	—	2.200
Total général ...	39.231	49.880	52.036

¹ Compris dans l'Education nationale.

² Non compris 850 millions relatifs à la dotation en obligations de l'Office National du Dueroire.

blics. Le Gouvernement a estimé nécessaire de faire porter tout particulièrement son effort dans le domaine du budget des Travaux publics et de ceux du Fonds des Routes et de l'Intercommunale E3. Cumulées, les réalisations dans ces trois secteurs se sont élevées en 1966 à 21,5 milliards. Le programme de 1968 prévoit des engagements de l'ordre de 27,4 milliards, soit, en deux ans, une majoration de 5,9 milliards ou 27 p.c. Avec les 2,2 milliards supplémentaires du Fonds des Routes, les engagements atteindront 29,6 milliards et la majoration sera de 8,1 milliards ou 38 p.c.

Dans le domaine des communications, le Gouvernement continuera l'effort qu'il a entrepris dans les différents secteurs concernés et notamment dans celui de la promotion des transports urbains. Il a, d'autre part, estimé

devoir accroître la dotation au Fonds de renouvellement de la Société Nationale des Chemins de fer belges en la portant pour 1967 de 2,7 à 3 milliards et en la fixant pour 1968 à 3,3 milliards. Un secteur qui a retenu spécialement l'attention du Gouvernement est celui de la Santé publique. Le programme prévu pour 1968 s'élève, en effet, à 1,1 milliard. La progression minimale dans le secteur de l'Education nationale s'explique par l'évolution particulière des engagements du Fonds des constructions universitaires. Ce dernier, spécialement en 1966, a effectué des engagements très importants qui excédaient la moyenne annuelle des engagements pouvant être contractés au cours de l'existence du Fonds. Dès lors, par compensation, ce rythme doit, à l'heure actuelle, s'atténuer assez sensiblement.

Tableau VII.

Paielements

(millions de francs)

	1966 (Réalizations)	1967 (Prévisions)	1968 (Prévisions)
1. Travaux publics	9.909	10.520	11.250
2. Fonds des Routes	6.127	7.600	8.750
3. Communications	4.604	5.220	5.870
4. Tourisme	19	70	105
5. Postes, Télégraphes et Téléphones	99	110	100
6. Education nationale	2.905	3.070	3.170
7. Culture	¹	60	110
8. Santé publique	365	540	625
9. Agriculture	454	550	580
10. Affaires économiques	29	20	17
11. Intérieur	13	50	45
12. Affaires étrangères	55	50	65
13. Justice	—	5	50
14. Finances	1	40	43
Total ...	24.580	27.905	30.780
15. Gendarmerie	164	200	260
16. Défense nationale	4.230	4.500	4.500
Total ...	4.394	4.700	4.760
17. Dépenses financières	2.231	4.087 ²	4.204
Total général ...	31.205	36.692	39.744

¹ Compris dans l'Education nationale.

² Non compris 850 millions relatifs à la dotation en obligations de l'Office National du Dueroire.

Les prévisions de décaissements à résulter de l'exécution du programme précité des engagements sont reprises dans le tableau VII, en regard des réalisations de 1966 et des prévisions de 1967. A noter que ces montants ne concernent que le budget extraordinaire proprement dit et le Fonds des Routes. Les dépenses de l'Intercommunale E3 et le financement de la part de l'autorité centrale dans les investis-

sements de autorités locales n'y sont pas repris.

6. Les relations avec les pouvoirs subordonnés.

Le problème des finances communales se pose avec moins d'acuité qu'au cours des années précédentes. Cette évolution s'explique par l'augmentation considérable des moyens

mis à la disposition du Fonds des Communes, l'élargissement de l'assiette fiscale, ainsi que par l'élimination dans le budget des communes de certaines charges.

Le mécanisme d'alimentation du Fonds des Communes est déterminé par la loi du 16 mars 1964 : la dotation annuelle de ce Fonds représente une part constante du produit de certains impôts perçus par l'Etat au cours du pénultième exercice. Les crédits prévus à cette fin en 1967 se sont élevés à 11 milliards, soit 16 p.c. du produit des impôts de l'exercice 1965. Pour 1968, la dotation allouée s'élève à 12,3 milliards, soit 1,3 milliard de plus qu'en 1967, c'est-à-dire un accroissement de près de 12 p.c. La loi du 7 avril 1967 a, en outre, permis aux pouvoirs locaux de porter de 5 à 6 les centimes additionnels aux impôts sur les revenus des personnes physiques et majoré également d'une unité la contribution spéciale frappant les revenus des sociétés, dont le produit est intégralement versé aux communes. L'incidence de cette loi se manifeste progressivement;

elle n'atteindra son plein développement que dans le courant de l'année 1968. Quoi qu'il en soit, les ressources attendues de la sorte sont de 3,2 et 3,6 milliards pour 1967 et 1968. Parmi les mesures propres à soulager les finances communales figure la suppression de l'obligation, d'une part, de couvrir le déficit des commissions d'assistance publique résultant de la gestion des établissements hospitaliers, ce déficit étant couvert par d'autres moyens, d'autre part, d'entretenir au moins une école primaire.

7. Les relations extérieures.

Le tableau VIII montre l'évolution du total des dépenses au titre des relations extérieures pendant la période 1966-1968.

L'augmentation par rapport à 1967 est de 1,6 milliard, soit 22 p.c. Ces montants restent toutefois en deçà de la réalité. D'une part, en effet, une partie des transferts sont effec-

Tableau VIII.

Relations extérieures (milliards de francs)

	1966 (Réalizations)	1967 (Crédits ajustés)	1968 (Crédits sollicités)
1. Relations avec l'étranger :			
a) Budget des Affaires étrangères et du Commerce extérieur — Section I (à l'exception des contributions aux organismes internationaux)	1,9	1,7	1,8
b) Idem — Contributions aux organismes internationaux	0,3	0,5	0,5
c) Autres budgets :			
— Affaires économiques	0,6	0,7	0,7
— Agriculture	0,3	0,6	2,0
— Divers	0,8	0,8	0,8
2. Assistance technique (budget des Affaires étrangères et du Commerce extérieur — Section II) ¹	2,3	2,6	2,7
Total ...	6,2	6,9	8,5

¹ Y compris les dépenses payées au moyen des bénéfices de la Loterie Nationale.

tués par l'intermédiaire de fonds ou d'organismes publics. D'autre part, les crédits du budget extraordinaire n'ont pas été pris en considération.

8. La fonction publique.

La politique en matière de fonction publique a été et sera encore largement orientée par les objectifs assignés par la déclaration gouverne-

mentale du 23 mars 1966 et la loi du 31 mars 1967. Ces objectifs sont : d'une part, accroître la productivité dans les services publics et, d'autre part, protéger les intérêts légitimes des différentes catégories de fonctionnaires et agents.

L'arrêté royal n° 4 du 18 avril 1967 modifiant et complétant la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, permettra au Gouvernement

de réaliser l'engagement qu'il a pris dans sa déclaration du 23 mars 1966 de renforcer le contrôle administratif et budgétaire dans ces organismes.

L'utilisation rationnelle du personnel constitue par ailleurs une préoccupation majeure. Comme il l'a fait en 1967, le Gouvernement poursuivra sa politique de blocage des recrutements. En liaison avec cette politique, il a le souci d'assurer une juste compensation entre les services trop nombreux et ceux dont les effectifs sont insuffisants. A cet effet, les arrêtés royaux n^{os} 25 et 26 du 29 juin 1967 jettent les bases du régime général de mobilité des agents des services publics. Le premier

arrêté est applicable au personnel des administrations de l'Etat et au personnel des organismes d'intérêt public, le second concerne les membres des Forces armées. La réforme a essentiellement pour objectif, d'une part, d'adapter au mieux le personnel aux besoins réels des services et, d'autre part, d'assurer effectivement la sécurité du travail aux agents privés d'emploi dans leur secteur propre.

Par ailleurs, le Gouvernement a accepté le principe d'une quatrième programmation sociale et décidé de la faire préparer à l'intervention d'un groupe de travail, chargé spécialement de préciser la portée des revendications syndicales et d'en évaluer le coût.

II. Le budget de l'exercice 1967

Le budget des Voies et Moyens de 1967 prévoyait 220,8 milliards de recettes ordinaires, dont 208,4 milliards pour les recettes fiscales et 12,4 milliards pour les recettes non fiscales. Les recettes extraordinaires étaient évaluées à 0,4 milliard.

Au terme des huit premiers mois de l'année, les recettes fiscales totalisent 142 milliards, dépassant les prévisions de 0,9 milliard, et les recettes de la période correspondante de l'année 1966, de 12,8 milliards. Sur la base de cette évolution et compte tenu du maintien de l'estimation pour les recettes non fiscales, l'ensemble des recettes ordinaires de 1967 a été réestimé à 223,4 milliards, soit une plus-value de 2,6 milliards par rapport à la prévision initiale. Cette plus-value se répartit comme suit entre les grandes rubriques de recettes :

	(milliards de francs)
Contributions directes	+ 3,0
Accises	+ 0,6
Taxes assimilées au timbre	- 0,8
Autres droits perçus par l'Enregistrement	- 0,2
	+ 2,6

Dans le secteur des contributions directes, la plus-value probable sera principalement fournie par le précompte professionnel (+ 1,2 milliard), par l'impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge des personnes physiques (+ 0,9 milliard) et par les versements anticipés (+ 0,5 milliard).

Par contre, les taxes assimilées au timbre accuseront une moins-value probable de

0,8 milliard, malgré les recettes supplémentaires fournies par les arrêtés d'exécution de la loi du 31 mars 1967 et ce, en raison de l'évolution moins favorable de la conjoncture.

Une moins-value de 0,2 milliard pourrait également être enregistrée au titre des droits d'enregistrement et des droits de succession.

Tableau IX.

Budget ordinaire de l'exercice 1967

(millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Prévisions initiales	220.796	223.446
Résultats probables		
<i>Dépenses :</i>		
Budget déposé	220.764	221.059
Amendements	+ 295	
Budget voté		
<i>Feuilleton d'ajustement :</i>		
Augmentation	+ 9.947	3.966
Réduction	- 5.981	
Total des crédits de l'exercice		225.025
Suppléments pour exercices antérieurs		2.701
Total des dépenses		227.726
Solde des résultats probables		- 4.280

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, le budget voté initialement (221 milliards) a été majoré par un feuilleton d'ajustement d'un montant de 4 milliards auquel s'ajoutent des

crédits supplémentaires pour les exercices antérieurs (2,7 milliards). Le budget des dépenses ordinaires de 1967 s'établit ainsi à 225 milliards pour l'exercice courant, et à 227,7 milliards si l'on tient compte des crédits pour les exercices antérieurs.

Les recettes ordinaires probables étant évaluées à 223,4 milliards, le budget de 1967 se soldera donc par un déficit de 4,3 milliards ou de 1,6 milliard si l'on considère uniquement l'exercice courant. En fait cependant, compte tenu des annulations de crédits qui seront enregistrées en fin d'exercice et dont le montant pourrait se situer au même niveau que les années précédentes, soit un peu plus de 2 milliards, l'exercice courant pourrait se terminer par un léger boni.

Les causes principales de l'accroissement des dépenses de 6,7 milliards mentionné plus haut sont les suivantes :

- + 1,1 milliard de subventions à l'Office National de l'Emploi;
- + 1,1 milliard en faveur du Fonds agricole;
- + 0,9 milliard au Fonds des maladies professionnelles;
- + 0,8 milliard de subventions à l'industrie charbonnière;
- + 0,8 milliard de subsides à l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (travailleurs salariés);
- + 0,6 milliard de subventions à la Société Nationale des Chemins de fer belges.

L'ensemble des propositions budgétaires établies par les départements ministériels au titre du budget extraordinaire comportait 25 mil-

liards en crédits d'engagement et 28,8 milliards en crédits d'ordonnancement. Des amendements avaient porté ces montants à 25,3 et 29,2 milliards. Par ailleurs, les modifications proposées par la voie du feuilleton se soldent par une augmentation de 0,4 milliard pour les crédits d'engagement et de 1,3 milliard pour les crédits d'ordonnancement. Le total des crédits propres à 1967 atteint ainsi 25,7 milliards pour les engagements et 30,5 milliards pour les ordonnancements. Si l'on tient compte des crédits reportés de 1966, on obtient un total de 37,3 milliards de crédits d'engagement disponibles en 1967 et de 37 milliards de crédits d'ordonnancement.

Les augmentations nettes les plus importantes des crédits d'engagement proposées par la voie du feuilleton concernent le département des Travaux publics (0,3 milliard) et celui de la Défense nationale (0,3 milliard). Quant aux majorations des crédits d'ordonnancement, elles concernent essentiellement les Finances (1 milliard) et la Défense nationale (0,3 milliard). L'augmentation sollicitée au titre des Finances sera en grande partie affectée à la réorganisation de l'Office National du Dueroire; il est, en effet, proposé d'allouer à cet organisme, à titre de dotation, un capital nominal de 850 millions en obligations d'emprunts de l'Etat belge. Quant à l'accroissement proposé pour la Défense nationale, il est destiné à couvrir les frais d'installation du S.H.A.P.E. à Casteau.

III. Le budget de l'exercice 1968

A. BUDGET ORDINAIRE.

1. Les dépenses ordinaires.

Les dépenses ordinaires pour 1968 s'élèvent, ainsi qu'il a déjà été dit, à 240,7 milliards et sont donc supérieures de 15,7 milliards aux dépenses ordinaires prévues de l'exercice en cours. La répartition de ces dépenses est effectuée au tableau X. Dans les lignes qui suivent, on passera successivement en revue les principales rubriques de ce tableau.

Les crédits postulés au budget de la *Dette publique* pour l'année 1968 s'élèvent à 42,8 milliards. Comparativement aux crédits ajustés de 1967, totalisant 38,7 milliards,

l'augmentation se chiffre à 4,1 milliards. Cette augmentation se subdivise comme suit :

1. Intérêts :	<i>(milliards de francs)</i>
a) <i>de la dette consolidée :</i>	
— charges nouvelles des émissions déjà effectuées en 1967	+ 2,3
— charges pour une émission nouvelle à effectuer avant la fin de 1967	+ 0,4
— augmentation de la charge d'intérêt de l'emprunt à lots 1953 et de l'emprunt du Fonds des Routes auprès de la Banque Européenne d'Investissement ...	+ 0,1
— diminution du chef de remboursements de capitaux empruntés .	— 0,3
— diminution du chef de capitaux remboursés par anticipation ...	— 0,5

b) de la dette flottante :

— certificats de trésorerie à moyen terme	- 0,3
— certificats de trésorerie à court terme	+ 0,4

2. Amortissements de la dette consolidée :

— charges des émissions effectuées en 1967	+ 1,6
— première charge d'amortissement et augmentation de dotations d'amortissement de certains emprunts en francs belges et en devises	+ 1,2
— suppression des charges d'amortissement de deux emprunts de l'Etat	- 0,8
Augmentation totale ...	+ 4,1

entraîne une majoration des intérêts et des charges d'amortissement. A cet égard, la répartition des crédits inscrits au budget de la Dette publique ⁽¹⁾ entre les amortissements, les intérêts et les autres charges est la suivante :

	1967 (ajusté)	1968
	(milliards de francs)	
Amortissements	15,6	18,3
Intérêts	22,3	23,7
Autres charges	0,8	0,8
Total ...	38,7	42,8

L'augmentation du budget de la Dette publique résulte donc principalement de l'accroissement de la dette consolidée lequel

(1) Il s'agit du budget ordinaire uniquement; le budget extraordinaire comprend, en outre, pour chacune des années 1967 et 1968, 0,5 milliard de crédits destinés à l'amortissement de la dette reprise du Congo.

Tableau X.

Dépenses ordinaires ¹
(millions de francs)

	1967 (Crédits ajustés) ²	1968 (Crédits sollicités)	Différence entre 1968 et 1967
1. Budgets financiers :			
Dette publique	38.715	42.811	+ 4.096
Pensions	27.604	28.430	+ 826
Dotations	664	698	+ 34
Total ...	66.983	71.939	+ 4.956
2. Autres budgets :			
Premier Ministre	670	1.981 ³	+ 1.311
Justice	4.521	4.878	+ 357
Intérieur	13.748	14.708	+ 960
Affaires étrangères et Commerce extérieur ...	4.360	4.534	+ 174
Défense nationale	18.701	17.920	- 781
Gendarmerie	2.732	2.910	+ 178
Agriculture	3.483	6.150	+ 2.667
Affaires économiques	7.596	7.109	- 487
Classes moyennes	470	507	+ 37
Communications	8.856	9.138	+ 282
Postes, Télégraphes et Téléphones	7.234	7.677	+ 443
Travaux publics	4.273	3.948	- 325
Emploi et Travail	3.712	3.308	- 404
Prévoyance sociale	16.787	18.644	+ 1.857
Education nationale	42.302	44.690	+ 2.388
Culture	3.059	3.350	+ 291
Santé publique et Famille	8.154	8.770	+ 616
Finances	7.386	8.587 ⁴	+ 1.201
Total ...	158.042	168.809	+10.767
Total général ...	225.025	240.748	+15.723

¹ En raison des forçages, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des chiffres de détail.

² Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

³ Y compris un crédit provisionnel de 1.400 millions pour la programmation sociale.

⁴ Y compris un crédit provisionnel de 800 millions pour la liaison de certaines dépenses à l'indice des prix de détail.

Les crédits figurant au budget des *Pensions* pour l'année 1968 s'élèvent à 28,4 milliards, soit une augmentation de 0,8 milliard par rapport aux crédits ajustés pour l'année 1967.

L'augmentation des crédits (+ 0,7 milliard) prévus pour le paiement des pensions civiles au personnel de l'Etat, au personnel ensei-

gnant subventionné et aux ministres des cultes, et des pensions militaires, découle, en ordre principal, de l'accroissement du nombre des pensions de retraite et de l'augmentation du montant moyen de celles-ci due au relèvement du niveau des rémunérations de la fonction publique, de la majoration des pensions prévue par l'arrêté royal du 23 mars 1967 ainsi que

de la liaison de ces dépenses à l'indice des prix de détail.

En ce qui concerne les dépenses pour les pensions de guerre, malgré le taux de mortalité relativement élevé des bénéficiaires, elles augmentent de 0,2 milliard, en conséquence des

Tableau XI.

Budget des Pensions

(milliards de francs)

	1966 (Réali- sations)	1967 (Crédits ajustés) ¹	1968 (Crédits sollicités)
Pensions civiles, ecclé- siastiques et militaires	8,8	9,9	10,6
Pensions de guerre	5,2	5,6	5,8
Pensions sociales	11,8	12,1	12,0
Total ...	25,8	27,6	28,4

¹ Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

nouveaux avantages accordés aux victimes de la guerre à partir du 1^{er} janvier 1968, par application des lois des 6 et 7 juillet 1964, 29 mars 1967 et 15 juin 1967. A cela il faut ajouter les charges nouvelles entraînées par les lois des 6 juillet 1964 et 31 mars 1965 relatives aux victimes des événements du Congo, et l'incidence des augmentations consécutives de l'indice des prix de détail.

Le budget du *Premier Ministre*, arrêté à 2 milliards pour 1968, comprend une prévision globale de 1,4 milliard pour la programmation sociale. Abstraction faite de ce poste, il présenterait une réduction de 0,1 milliard par rapport au budget ajusté de 1967, résultant du fait qu'aucun crédit n'a plus été prévu pour couvrir globalement les recrutements des différents départements.

Le budget de l'*Intérieur* pour 1968, clôturé à 14,7 milliards, dépasse de 1 milliard celui de 1967. Cette augmentation est due en ordre principal à la majoration des moyens mis à la disposition des communes (+ 1,3 milliard pour le Fonds des Communes) et des provinces (+ 0,2 milliard pour le Fonds des Provinces). Par contre, le crédit relatif à l'aide spéciale n'a plus été inscrit; il en résulte une diminution compensatoire de l'ordre de 0,5 milliard.

Le budget de la *Défense nationale* a été établi à 17,9 milliards pour 1968. Par rapport au budget ajusté pour 1967, qui s'élevait à 18,7 milliards, une diminution de 0,8 milliard est constatée, due principalement à la restructuration du département, fondée sur des mesures en rapport avec la mobilité du personnel.

Pour l'*Agriculture*, le budget de 1968 s'élève à 6,1 milliards. L'augmentation par rapport au budget de 1967 ajusté est de 2,7 milliards et est due essentiellement à la mise en vigueur de la politique agricole commune dans la Communauté Economique Européenne. Ainsi, les crédits pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole sont majorés de 1,4 milliard, à la suite de la contribution accrue du Fonds dans les dépenses agricoles communes; de son côté, le Fonds agricole reçoit également 1,4 milliard de plus en vue du préfinancement de la politique agricole communautaire, préfinancement dont la plus grande partie est à déduire ultérieurement des contributions au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Pour les *Affaires économiques*, le budget pour 1968 prévoit des crédits pour un montant de 7,1 milliards, soit une diminution de 0,5 milliard par rapport au budget ajusté de 1967. Cette différence est due en ordre principal au fait que les dépenses pour l'expansion économique sont mises à la charge de recettes affectées et ce, pour un montant de 1,3 milliard; les crédits du budget pour les dépenses correspondantes accusent une diminution de 0,7 milliard.

Le budget des *Communications* s'élève pour 1968 à 9,1 milliards. La majoration par rapport au budget de 1967 ajusté est due pour 0,2 milliard à l'augmentation des subventions à la Société Nationale des Chemins de fer belges.

Le budget des *Travaux publics* pour 1968, établi à 3,9 milliards, est en diminution de 0,3 milliard par rapport au budget ajusté de 1967. L'inscription des crédits pour les frais de location des biens immobiliers aux budgets des différents départements a permis d'éliminer le crédit correspondant du budget des Travaux publics, ce qui a entraîné une dimi-

nution de 0,6 milliard. Par contre, on relève des augmentations pour les charges salariales (0,1 milliard), pour l'entretien ordinaire des voies de communication (0,1 milliard) et pour les subventions aux pouvoirs régionaux et locaux à titre d'aide dans les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts affectés au financement de travaux (0,1 milliard).

Le budget de l'*Emploi* et du *Travail*, arrêté à 3,3 milliards, est en diminution de 0,4 milliard comparativement au budget ajusté de 1967, par suite principalement de la réduction des crédits ayant trait au chômage et à l'emploi.

Le budget de la *Prévoyance sociale*, établi à 18,6 milliards pour 1968, dépasse de 1,8 milliard le budget ajusté de 1967. La plus grande partie de cet accroissement concerne le secteur de l'assurance maladie-invalidité dans lequel figurent 1,3 milliard de dépenses en plus pour les travailleurs salariés et 0,2 milliard pour les indépendants. La subvention au Fonds des maladies professionnelles est majorée de 0,3 milliard.

Le budget de l'*Education nationale* reste, comme précédemment, le plus élevé de tous les budgets. Arrêté à 44,7 milliards, il dépasse le budget ajusté de 1967 de 2,4 milliards. Les dépenses supplémentaires concernent pour 1,6 milliard environ le personnel (charges salariales), pour 0,4 milliard les frais de fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur et pour 0,2 milliard ceux de l'enseignement autre qu'universitaire.

Les crédits inscrits au budget de la *Santé publique* et de la *Famille* s'élèvent à 8,8 milliards, soit 0,6 milliard de plus que le budget ajusté de 1967. Dans cette majoration, 0,3 milliard vont aux hôpitaux et 0,2 milliard, aux administrations locales et régionales à titre d'intervention dans le financement de leurs travaux.

Le budget du Ministère des *Finances* comprend un crédit provisionnel de 0,8 milliard pour faire face à un éventuel franchissement du niveau 137,50 de l'indice des prix de détail qui pourrait survenir à la fin de l'année 1968.

Abstraction faite du crédit provisionnel, le budget s'établit à 7,8 milliards. L'augmentation de 0,4 milliard par rapport au budget ajusté de 1967 résulte en ordre principal des majorations des rémunérations.

2. Le budget des Voies et Moyens.

Les recettes ordinaires de 1968 sont estimées à un total de 240,6 milliards, dont 227,9 milliards de recettes fiscales et 12,7 milliards de recettes non fiscales. L'accroissement des recettes par rapport aux recettes probables de 1967 est de 17,2 milliards; 16,9 milliards concernent les recettes fiscales et 0,3 milliard, les recettes non fiscales. Ainsi qu'il a été dit dans la première partie de l'article, l'augmentation des recettes fiscales résulte pour 14,8 milliards de l'expansion de la masse imposable et pour 3 milliards de l'incidence complémentaire en 1968 de mesures fiscales prises antérieurement.

Le produit des *contributions directes* pour 1968 est estimé à 95,3 milliards, soit un accroissement de 7,2 milliards par rapport aux recettes probables de 1967.

Les recettes attendues du précompte immobilier progresseraient de 0,3 milliard par rapport à 1967, à la suite, d'une part, de l'extension du revenu cadastral, base de cet impôt, d'autre part, de la récupération en 1968 du retard enregistré dans les enrôlements en 1967 en raison de la mise en œuvre de l'automatisation. Le rendement des précomptes mobiliers est évalué à 8,6 milliards, soit un accroissement par rapport aux recettes probables de 1967 de 0,6 milliard. Celui-ci provient, à concurrence de 0,2 milliard, du précompte mobilier sur dividendes et, de 0,7 milliard, du précompte mobilier sur autres revenus, ce dernier poste étant surtout influencé par l'extension des revenus d'empunts du secteur public. Les perceptions au titre du complément de précompte en voie d'extinction à la suite de la fusion des précomptes, ne s'élèveront plus qu'à 20 millions, soit 300 millions de moins qu'en 1967. La fusion des précomptes se traduira, dans le budget de 1968, par une perte de recettes d'environ 0,4 milliard qui affectera surtout les perceptions sur rôles. Les recettes en matière de précompte professionnel

Tableau XII.

Budget des Voies et Moyens

(millions de francs)

	1966 (Résultats)	1967 (Recettes probables)	1968 (Prévisions)	Différence entre 1968 et 1967
1. Recettes fiscales :				
A. Contributions directes :				
Impôt versé par voie de précomptes :				
— précompte immobilier	955	1.000	1.250	+ 250
— précompte mobilier	7.135	7.990	8.600	+ 610
— précompte professionnel	34.241	38.895	44.700	+ 5.805
Impôt sur le revenu global versé par anticipation par les non-salariés	16.709	18.500	19.250	+ 750
Impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge :				
— des personnes physiques	10.010	11.050	11.900	+ 850
— des sociétés	2.857	3.000	3.100	+ 100
— des non-résidents	110	230	230	—
Taxe de circulation	4.182	6.350	5.000	- 1.350
Taxe sur les jeux et paris	448	515	625	+ 110
Taxe sur les appareils automatiques de divertis- sement	289	375	475	+ 100
Impôts sur les revenus perçus sous le régime des lois coordonnées	431	180	140	- 40
Exercices clos	—	—	—	—
Divers	25	27	33	+ 6
Total ...	77.392	88.112	95.303	+ 7.191
B. Douanes et accises :				
Droits de douane	8.230	8.700	8.900	+ 200
Accises et taxe de consommation	25.775	27.378	29.900	+ 2.522
Divers	141	238	240	+ 2
Total ...	34.146	36.316	39.040	+ 2.724
C. Enregistrement :				
Droits d'enregistrement	6.767	7.050	7.700	+ 650
Droits de succession	3.226	3.415	3.850	+ 435
Timbre et taxes y assimilées	67.902	75.370	81.200	+ 5.830
Divers	708	756	796	+ 40
Total ...	78.603	86.591	93.546	+ 6.955
Total des recettes fiscales ...	190.141	211.019	227.889	+16.870
2. Recettes non fiscales :				
Postes, Télégraphes et Téléphones	6.321	7.378	7.074	- 304
Finances	2.348	3.423	3.957	+ 534
Communications	767	909	951	+ 42
Autres départements	613	717	731	+ 14
Total des recettes non fiscales ...	10.049	12.427	12.713	+ 286
Total des recettes ordinaires ...	200.190	223.446	240.602	+17.156

sont estimées à 44,7 milliards, soit 5,8 milliards de plus que les recettes probables de 1967. L'augmentation résulte tant de l'expansion attendue de la masse salariale que de la structure propre du système fiscal. Le produit des versements anticipés est évalué à 19,3 milliards, contre 18,5 milliards de recettes probables en 1967. La majoration attendue reflète une certaine amélioration de la masse imposable ainsi qu'un développement escompté du nombre de versements. Le rendement des

perceptions par rôles (impôt des personnes physiques, impôt des sociétés et impôt des non-résidents) peut être estimé à 15,2 milliards, contre 14,3 milliards en 1967, soit un accroissement de 0,9 milliard imputable, à raison de 0,8 milliard, à l'impôt des personnes physiques et, de 0,1 milliard, à l'impôt des sociétés. Les recettes attendues de la taxe de circulation sont estimées à 5 milliards, contre une recette probable de 6,4 milliards en 1967. Il y a toutefois lieu de remarquer qu'en raison du passa-

ge du régime de l'exercice à celui de la gestion, l'année 1967 aura bénéficié, du point de vue comptable, des versements à valoir sur la taxe de circulation de l'année 1967 qui ont été effectués en décembre 1966 et des versements à valoir sur la taxe de circulation de 1968 qui seront effectués en décembre 1967. Abstraction faite de ce facteur, les recettes de l'année budgétaire 1967 au titre de la taxe de circulation se seraient élevées à 4,7 milliards. L'accroissement réel de 1968 par rapport à 1967 s'élève donc à 0,3 milliard. Les recettes à provenir de la taxe sur les jeux et paris et de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement sont évaluées globalement à 1,1 milliard, soit un accroissement de 0,2 milliard par rapport aux recettes probables de 1967.

L'estimation de 8,9 milliards pour les *droits de douane* tient compte de la réalisation intégrale, à partir du 1^{er} juillet 1968, de l'union douanière entre les pays de la Communauté Economique Européenne, d'une part, et de la dernière étape du rapprochement de ses droits du tarif extérieur commun, d'autre part. La dernière abolition des droits de douane sur les échanges intracommunautaires entraînera une perte de recettes de l'ordre de 0,6 milliard, tandis que l'ultime étape du rapprochement produira un supplément de recettes estimé à environ 0,8 milliard.

L'accroissement du produit des *accises et divers* est évalué à quelque 2,5 milliards. Il concerne l'accise sur les tabacs (1,7 milliard, dont 1 milliard dû à la majoration du prix des cigarettes et à l'établissement d'un droit spécifique sur ces produits dans le cadre de la loi du 31 mars 1967) et l'accise sur les huiles minérales (0,8 milliard).

L'estimation du produit du *timbre* et des *taxes y assimilés* se situe à 5,8 milliards au-dessus des recettes probables de l'année 1967. De ce montant, 4,6 milliards, soit un accroissement d'environ 6,1 p.c., sont directement liés à l'expansion économique et à l'évolution des prix. Le solde, soit 1,2 milliard, est le résultat de diverses modifications à la législation et à la réglementation existantes. C'est ainsi qu'un supplément de recettes d'environ 0,7 milliard résultera de la loi du 31 mars

1967 et de ses arrêtés d'application (1); enfin, diverses mesures déjà prises antérieurement produiront encore en 1968 un supplément de recettes estimé par solde à près de 0,5 milliard (2).

Le rendement probable des *autres droits perçus par l'enregistrement* est évalué pour 1968 à 12,3 milliards, soit un accroissement de 1,1 milliard par rapport à 1967. De cet accroissement, 0,6 milliard sont imputables aux droits d'enregistrement, dont 0,2 milliard représentent l'incidence des différentes modifications apportées à la législation dans le cadre de la loi du 31 mars 1967 (3); le solde, soit 0,5 milliard, résulte essentiellement des droits de succession.

Les *recettes non fiscales* de 1968 sont estimées à 12,7 milliards pour une recette probable de 12,4 milliards en 1967. Ce dernier chiffre a toutefois été influencé, à raison de 0,5 milliard, par le passage au régime de la gestion (4). L'accroissement réel des recettes non fiscales de 1968 par rapport aux recettes probables de 1967 s'élève donc en fait à 0,8 milliard.

B. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Les recettes extraordinaires de l'exercice 1968 sont estimées à 587 millions, contre 368 millions de recettes probables pour 1967.

(1) Il s'agit en l'occurrence des recettes à provenir du doublement du droit de timbre fixe, de la majoration de 50 p.c. du droit de greffe et de celle de la taxe sur les primes d'assurances, de la majoration de 17 à 18 p.c. et de 20 à 23 p.c. du taux de la taxe de luxe, de la taxation des produits de parfumerie au niveau du grossiste ainsi que de la majoration des taux de la taxe de transmission sur les alcools et les cigares et les cigarillos.

(2) Il s'agit notamment de la taxation des prestations de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, des dispositions concernant les opérations lors de foires et marchés, les ventes d'immeubles sur plans, les fournitures aux services publics, ainsi que la lutte contre la fraude fiscale, l'incidence de ces mesures étant toutefois partiellement compensée par les détaxations des céréales et les ristournes à l'exportation.

(3) Elles concernent notamment l'augmentation de 50 p.c. du droit fixe général, le rétablissement de 1 p.c. ou de 0,50 p.c. sur les subrogations de créances hypothécaires ainsi que la modification du régime de restitution en cas de revente.

(4) Environ 0,5 milliard de redevances à la Radio-diffusion-Télévision Belge pour 1968 à percevoir avant le 31 décembre 1967 reviendront, en effet, à l'année 1967, alors que cette dernière a bénéficié également des redevances versées avant le 31 décembre 1966 pour le compte de l'année 1967.

De leur côté, les crédits sollicités pour 1968 s'élèvent respectivement à 21,8 milliards en engagements et à 31,2 milliards en ordonnancements.

Pour comparer valablement le premier de ces montants avec le programme d'engagements dont il a été question dans la première partie de cet article, il convient de tenir compte de ce que les crédits d'engagement nouveaux qui sont demandés ne constituent

qu'une partie du programme précité. Ainsi, le total de 52 milliards du programme, tel qu'il apparaît au tableau VI, comprend :

— 21,8 milliards de crédits d'engagement nouveaux demandés;

— 6,3 milliards de crédits d'ordonnement nouveaux qui seront transférés à des fonds à partir desquels se feront aussi bien l'engagement que l'ordonnement des dépenses. Ces crédits sont inscrits parmi les crédits

Tableau XIII.

Répartition des dépenses extraordinaires

(millions de francs)

	Crédits d'engagement			Crédits d'ordonnement		
	1967 (Ajusté) ¹ (1)	1968 (2)	Différence (3) = (2) - (1)	1967 (Ajusté) ¹ (4)	1968 (5)	Différence (6) = (5) - (4)
1. Dépenses extraordinaires de biens et services	5.527	3.955	-1.572	5.787	4.625	-1.162
dont :						
Défense nationale	(4.014)	(2.637)	(-1.377)	(4.634)	(3.462)	(-1.172)
Travaux publics	(1.493)	(1.287)	(- 206)	(1.135)	(1.132)	(- 3)
2. Transferts de revenus extraordinaires	25	25	—	461	129	- 332
dont :						
Communications	—	—	—	(340)	—	(- 340)
3. Transferts de capitaux	2.830	3.009	+ 179	8.985	10.462	+1.477
dont :						
Agriculture	(556)	(390)	(- 166)	(489)	(383)	(- 106)
Communications	(2)	—	(- 2)	(727)	(861)	(+ 134)
Travaux publics	(1.609)	(1.810)	(+ 201)	(4.858)	(6.479)	(+1.621)
Education nationale	—	(15)	(+ 15)	(810)	(815)	(+ 5)
Santé publique et Famille	(533)	(674)	(+ 141)	(1.694)	(1.582)	(- 112)
4. Investissements civils directs	11.403	9.005	-2.398	7.892	7.820	- 72
dont :						
Gendarmerie	(196)	(131)	(- 65)	(212)	(232)	(+ 20)
Travaux publics	(10.171)	(8.240)	(-1.931)	(6.858)	(6.932)	(+ 74)
Education nationale	(274)	(95)	(- 179)	(172)	(212)	(+ 40)
Culture	(247)	(120)	(- 127)	(202)	(92)	(- 110)
Santé publique et Famille	(172)	(160)	(- 12)	(118)	(126)	(+ 8)
5. Crédits et participations	5.939	5.810	- 129	6.834	7.649	+ 815
dont :						
Communications	(5.534)	(5.602)	(+ 68)	(4.846)	(6.269)	(+1.423)
Travaux publics	(186)	(172)	(- 14)	(199)	(102)	(- 97)
Finances	—	—	—	(1.349)	(780)	(- 569)
6. Divers	26	26	—	523	501	- 22
dont :						
Dette publique	—	—	—	(462)	(472)	(+ 10)
Travaux publics	(25)	(25)	—	(25)	(25)	—
Total général ...	25.750	21.830	-3.920	30.483	31.186	+ 703

¹ Non compris les crédits reportés de l'année budgétaire précédente. Ces crédits augmentent le total général des crédits d'engagement de 11.539 millions et celui des crédits d'ordonnement de 6.534 millions.

d'ordonnement du budget extraordinaire et figurent dans les totaux de la colonne (5) du tableau XIII. Ils se rapportent en ordre principal aux fonds relatifs aux constructions pour les différentes branches de l'enseignement ainsi qu'aux transferts à opérer au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale;

— 4,2 milliards de dépenses financières, représentant les avances, participations et prêts de l'Etat dans le secteur privé et public, sur le plan national et international;

— 11,8 milliards pour le programme du Fonds des Routes;

— 8 milliards pour les travaux communaux et ceux de l'autoroute E3.

Au total de 52 milliards ainsi constitué, il faut également ajouter les crédits autorisés pour les années précédentes qui se trouveront disponibles à la fin de cette année à défaut d'avoir pu être engagés. Une première évaluation des disponibilités totales au 31 décembre 1967 porte sur une masse de crédits de 11 milliards pouvant être reportés à 1968. Ce n'est toutefois qu'en fin d'année que la part du disponible à reporter ainsi que celle à annuler pourront être fixées.

En matière de crédits d'ordonnancement, les crédits nouveaux sollicités s'élèvent, ainsi qu'il a été dit, à 31,2 milliards. Comme pour les crédits d'engagement, il faut également tenir compte des crédits d'ordonnancement disponibles à la fin de 1967 et qui pourront être reportés à l'année 1968 (environ 4 à 5 milliards). Le Gouvernement disposerait

ainsi d'une masse totale de l'ordre de 36 milliards pour faire face aux paiements découlant de ses engagements et obligations. A ces 36 milliards, il convient d'ajouter le montant des crédits correspondant aux dépenses du Fonds des Routes, estimés à quelque 8,7 milliards. Le total disponible serait donc de l'ordre de 44,7 milliards. La différence de 5 milliards avec le programme des paiements fixé par le Gouvernement à 39,7 milliards (cf. tableau VII), représente la part de l'autorité centrale dans les investissements des autorités locales, les marges inévitables du fait que le programme est constitué d'un ensemble de programmes départementaux dont chacun est à son tour subdivisé en rubriques spéciales, et les crédits qui seront annulés par l'arrêté royal fixant les reports et annulations qui sera pris après la clôture du budget.

IV. Le budget exprimé en termes économiques et fonctionnels

Dans cette quatrième partie de l'Exposé général du budget, les opérations du pouvoir central pour les années 1966, 1967 et 1968 sont regroupées selon le schéma des classifications économique et fonctionnelle, adopté par les trois pays de Benelux. La technique adoptée et la présentation des résultats ont déjà été exposées dans des documents budgétaires antérieurs. La liste des fonds et institutions autonomes dont les opérations sont consolidées avec celles de l'Etat a été reprise dans l'Exposé général du budget de 1966. A partir de 1967, il y a lieu d'ajouter à cette liste le Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale, créé par l'arrêté royal n° 1 du 18 avril 1967.

A. REGROUPEMENT ECONOMIQUE

Le regroupement économique donne lieu à l'établissement de deux comptes : le compte des opérations courantes et le compte des opérations de capital. Le solde du premier indique l'épargne ou la désépargne du pouvoir central. Cette méthode de classification permet donc de déterminer dans quelle mesure le pouvoir central peut affecter des ressources courantes au financement de ses investissements et autres dépenses en capital ou s'il se trouve dans l'obligation de couvrir les dépenses courantes par l'emprunt.

Il ressort du tableau ci-après que le solde des opérations courantes est positif pour les trois années considérées :

	Dépenses courantes	Recettes courantes	Solde
	(milliards de francs)		
1966	192,8 ¹	196,7	+ 3,9
1967	216,7 ²	219,3	+ 2,6
1968	226,2 ³	235,6	+ 9,4

¹ Engagements.
² Crédits ajustés.
³ Crédits initiaux.

On constate, pour l'année 1968, un écart important entre le solde du compte des opérations courantes du regroupement économique (+ 9,4 milliards) et celui qui est accusé par le budget ordinaire (- 0,2 milliard). Cet écart s'explique :

1) par la circonstance que les critères de classification des opérations courantes et de capital, d'une part, des opérations budgétaires ordinaires ou extraordinaires, d'autre part, ne sont pas les mêmes;

2) par l'introduction, dans le regroupement économique, des opérations d'un certain nombre de fonds ou institutions autonomes (par exemple, Fonds des Routes, Intercommunale E3, Fonds agricole).

Les ajustements nécessaires pour passer du solde budgétaire à celui du regroupement sont résumés ci-après :

Opérations qui influencent le solde d'épargne en 1968

	en dimi- nution	en augmen- tation
	(milliards de francs)	
Dépenses du budget extraordinaire reprises dans le compte des opérations courantes (principalement investissements militaires)	4,8	—
Dépenses du budget ordinaire reprises dans le compte de capital (principalement des amortissements de la Dette publique).	—	22,6
Recettes ordinaires reprises dans le compte de capital (principalement des droits de succession).	4,5	—
Dépenses courantes extrabudgétaires (provenant principalement de fonds)	11,2	—
Recettes courantes extrabudgétaires (provenant principalement de fonds)	—	7,5
Total ...	20,5	30,1
Différence ...	9,6	

Pour l'appréciation correcte des résultats, il convient de tenir compte des deux éléments suivants :

1) Normalement, les dépenses courantes devraient être majorées de ± 1,3 milliard à titre d'amortissement des immeubles et du matériel.

2) Les crédits de 1967 ne seront pas utilisés pour un montant de quelque 2 milliards. Cette somme devrait être déduite du total des dépenses courantes de cette année et le solde augmenté d'autant.

On distingue parmi les opérations courantes les groupes repris ci-après :

1. Consommation.

Les salaires, pensions et autres charges sociales du personnel des services publics forment le poste le plus important des dépenses de consommation. Ils passent de 43,6 milliards en 1966 à 47,4 milliards en 1967 et à

Tableau XIV.

Regroupement économique des opérations budgétaires du pouvoir central

(millions de francs)

	1966 1	1967 2	1968 3
A. Compte « Opérations courantes » :			
1. Dépenses et recettes courantes pour biens et services	— 62.004	— 70.613	— 72.732
2. Intérêts, pertes et profits d'entreprises ...	— 27.834	— 29.162	— 31.656
3. Transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs	+ 160.788	+ 177.478	+ 192.804
4. Transferts de revenus à l'intérieur du secteur public	— 67.185	— 75.344	— 78.636
Divers	+ 167	+ 257	— 372
Solde des opérations courantes ...	+ 3.932	+ 2.616	+ 9.408
B. Compte « Opérations de capital » :			
Solde des opérations courantes ...	+ 3.932	+ 2.616	+ 9.408
5. Transferts de capitaux à destination et en provenance d'autres secteurs	— 464	— 613	+ 474
6. Transferts de capitaux à l'intérieur du secteur public	— 1.465	— 1.915	— 2.251
7. Investissements directs	— 19.023	— 23.901	— 28.070
8. Crédits et participations	— 10.044	— 9.954	— 10.533
9. Dette publique	— 16.466	— 17.794	— 20.464
Divers	+ 24	+ 27	+ 29
Solde des opérations de capital ...	— 47.438	— 54.150	— 60.815
Solde total ...	— 43.506	— 51.534	— 51.407

1 En dépenses : engagements au 31 janvier 1967 pour l'ordinaire; ordonnancements pour l'extraordinaire. En recettes : réalisations.

2 En dépenses : budget ajusté, y compris les dépenses pour exercices antérieurs à l'ordinaire; budget ajusté (crédits de paiement) à l'extraordinaire. En recettes : réévaluations.

3 Crédits initiaux.

50,3 milliards en 1968. Cette augmentation s'explique par l'incidence de la hausse générale des prix, l'application des accords de programmation sociale et l'augmentation des effectifs dans certains services.

En second lieu, les achats de biens et de services passent de 15 milliards en 1966 à 18 milliards en 1968, soit un accroissement de 20 p.c.

Viennent en troisième position, les investissements militaires, les contributions à l'O.T.A.N., les travaux d'entretien des routes, canaux, etc. Pour les investissements militaires, on note une forte dépense en 1967 (7,3 milliards), qui s'explique par les charges inhérentes à l'installation du S.H.A.P.E. en Belgique, compensées par les contributions spéciales versées à cet effet par nos partenaires dans l'Alliance.

Compte tenu des recettes correspondantes, la consommation du pouvoir central croît de quelque 10 milliards de 1966 à 1968, soit 17 p.c.

2. Intérêts, pertes et profits.

Les charges d'intérêt, y compris les primes d'émission et de remboursement, croissent de 21,2 milliards en 1966 à 25,3 milliards en 1968. Sous cette rubrique sont reprises, outre les charges de la Dette publique directe, celles des emprunts du Fonds des Routes, de l'E3, de la Caisse autonome des dommages de guerre, du Fonds de dotation pour les pensions de guerre, ainsi que celles de la dette congolaise en devises.

Les contributions aux pertes d'exploitation concernent principalement les Chemins de fer et les Postes. L'accroissement de ces dépenses entre 1966 et 1968 est faible : de 9 à 9,3 milliards.

Pour les recettes, les participations aux bénéfices d'exploitation et les intérêts reçus sont en forte augmentation entre 1966 et 1967. Ceci s'explique par le fait que la participation de l'Etat dans les bénéfices de la Banque Nationale pour l'année 1966 a été enregistrée en 1967, en application des nouvelles règles d'imputation contenues dans la loi du 28 juin 1963 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1967.

3. Transferts directs de revenus.

Il s'agit des transferts de revenus qui s'opèrent entre l'Etat et les entreprises privées, les entreprises publiques, les ménages et l'étranger. Le montant total des sommes transférées atteint 37,2 milliards en 1968. Une bonne partie de ces transferts s'effectuent par le canal de fonds ou d'autres institutions autonomes.

Du côté des recettes, le chapitre comprend les impôts, à l'exception des droits de succession, les recettes propres du Fonds agricole (prélèvements) ainsi que les impositions directes ou indirectes affectées au Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale.

4. Transferts de revenus entre secteurs publics.

Ce chapitre comprend principalement les transferts de revenus qui s'effectuent entre le pouvoir central et les autres secteurs des pouvoirs publics, c'est-à-dire les institutions de la sécurité sociale, les provinces et les communes ainsi que l'enseignement libre.

Le tableau ci-après donne un aperçu de leur évolution :

	1966	1968
	(milliards de francs)	
Sécurité sociale	25,7	30,1
Maladie et invalidité ...	14,3	16,2
Pensions de vieillesse ...	8,6	8,7
Chômage	1,7	2,6
Allocations familiales ...	1,0	1,9
Autres	0,1	0,7
Communes et provinces ...	22,1	25,9
Subventions à l'enseignement	8,8	9,9
Autres objectifs	13,3	16,0
Enseignement libre	19,1	22,3
Total ...	66,9	78,3

Le compte des opérations de capital comporte les rubriques ci-après, outre la reprise du solde du compte des opérations courantes.

5. Transferts directs de capitaux.

Les transferts directs de capitaux de l'Etat aux ménages, aux entreprises et à l'étranger s'élèvent à 4,1 milliards en 1967 et à 3,9 milliards en 1968. La diminution s'explique par la mise en application, depuis le 3 avril 1967, des nouvelles modalités d'octroi des primes à la construction.

En recettes sont repris ici les droits de succession et de donation.

6. Transferts de capitaux entre secteurs publics.

Les montants renseignés sous cette rubrique ne comprennent que les contributions de l'Etat dans les investissements effectifs des pouvoirs publics subordonnés; celles-ci passent de 1,4 milliard en 1966 à 2 milliards en 1967 et à 2,3 milliards en 1968, principalement sous l'influence des charges croissantes d'amortissement des emprunts contractés par les communes auprès du Crédit Communal de Belgique et des activités croissantes du Fonds des constructions scolaires provinciales et communales.

7. Investissements directs.

Les investissements du pouvoir central, y compris ceux du Fonds des Routes et de l'E3, du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat, ainsi que du Fonds des constructions de l'enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat, s'élèvent au total à 19,4 milliards en 1966, à 24,2 milliards en 1967 et à 29,6 milliards en 1968.

En recettes, on note en 1968 un montant de 1,5 milliard pour la vente de biens domaniaux, notamment de terrains militaires.

8. Crédits et participations.

L'octroi de crédits et de participations au secteur des entreprises accuse une majoration considérable entre 1966 et 1968 (de 6,5 à 9,9 milliards); il s'agit principalement de la modernisation des transports en commun dans les grandes villes, de la construction maritime et de la construction de logements.

Les octrois de crédits et les participations à l'étranger ont atteint en 1966 un niveau exceptionnellement élevé, qui s'explique par la majoration à concurrence de 3,2 milliards de la quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International.

9. Dette publique.

Sont repris ici les amortissements de la Dette publique directe et des autres emprunts assimilés.

B. REGROUPEMENT FONCTIONNEL.

Le regroupement fonctionnel répond au souci de montrer comment se répartissent les dépenses du pouvoir central entre les tâches principales que l'Etat accomplit.

L'Etat consacre en moyenne 20 p.c. de ses dépenses totales à la fonction *Enseignement, Culture et Cultes*. En chiffres absolus, ceci représente des interventions à concurrence de 58,1 milliards en 1968, contre 49 milliards en 1966, soit un accroissement de 18 p.c. Plus de 80 p.c. de ces dépenses proviennent du budget de l'Education nationale. Parmi les autres éléments qui font partie de cette fonction, les principaux sont :

- les constructions scolaires, pour lesquelles des paiements d'un montant de 4,1 milliards sont prévus en 1968, contre 3,5 milliards en 1967 et 3,2 milliards en 1966;
- les pensions, qui sont passées de 3,4 milliards en 1966 à 4,1 milliards en 1968;
- les dépenses de la Culture.

La fonction *Communications* occupe la deuxième place par ordre d'importance. L'accroissement des dépenses comprises dans cette fonction atteint 31 p.c. entre 1966 et 1968. Quatre postes importants exercent leur influence :

a) Les communications routières.

— Les dépenses du Fonds des Routes — non compris les amortissements des emprunts — passent de 7,6 milliards en 1966 à 9,2 milliards en 1967 et à 12,4 milliards en 1968.

— Pour l'Intercommunale E3, on note des paiements à concurrence de 2 milliards en 1966. Les prévisions de paiement s'élèvent à 5,3 milliards en 1967 et à 6,2 milliards en 1968.

— La participation de l'Etat dans les investissements des sociétés intercommunales de transport passe de 0,6 milliard en 1966 à 0,9 et à 1,7 milliard en 1967 et 1968.

— Pour le gros entretien des routes, il est prévu 1,5 milliard en 1968, contre 0,9 milliard en 1966.

b) Les communications ferroviaires.

Il s'agit principalement d'interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de

fer belges figurant aux budgets des Communications et de la Dette publique. Elles s'élèvent à 10,1 milliards en 1966, à 9,3 milliards en 1967 et à 10 milliards en 1968.

c) Les communications par eau.

Cette rubrique comprend principalement les dépenses d'investissement pour les ports et les cours d'eau, ainsi que les interventions en faveur de la construction navale. Pour les voies d'eau et les ports de mer, il est prévu en 1968 des crédits de paiement de 5,1 milliards. Les crédits pour la construction navale atteignent 0,9 milliard.

d) Les Postes.

Le déficit de l'Administration des Postes s'est maintenu en 1966 et 1967 à 3 milliards. Pour 1968, on s'attend à une aggravation de 0,5 milliard.

La fonction *Interventions sociales* occupe la troisième place avec \pm 13 p.c. des dépenses totales. L'accroissement par rapport à 1966 s'élève à 16 p.c.

Le montant relativement élevé des dépenses de *Défense nationale* pour 1967 s'explique principalement par l'installation des services de l'O.T.A.N. sur le territoire belge. Ces montants sont, du reste, compensés en grande partie par des contributions spéciales des autres partenaires de l'O.T.A.N.

Le poste principal de la fonction *Domages de guerre et Calamités* est constitué par les pensions de guerre, qui passent de 4,8 milliards en 1966 à 5 milliards en 1968. L'octroi de nouveaux avantages aux victimes de la guerre, les interventions en faveur des victimes des événements du Congo, ainsi que les hausses successives de l'index exercent ici leur influence.

Les dépenses pour *Industrie, Commerce et Classes moyennes* augmentent de plus de 50 p.c. dans les années considérées. Cet accroissement indique notamment l'effort des autorités pour résorber le fléchissement conjoncturel. Les subventions à l'industrie charbonnière passent de 2,8 milliards en 1966 à 4 milliards en 1967 comme en 1968. Cette rubrique comprend également la plus grande partie des dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale, alimenté tant par des crédits portés au budget de l'Etat que par le produit de recettes fiscales nouvelles. Les dépenses de ce Fonds sont évaluées pour 1968 à 4,7 milliards, contre 1,2 milliard en 1967, année de démarrage.

La fonction *Agriculture* comprend les opérations de fonds et d'organismes publics très importants, comme le Fonds agricole, le Fonds d'investissement agricole, le Fonds d'assainissement de l'agriculture, l'Office national du lait et de ses dérivés, l'Office national des

Tableau XV.

Regroupement fonctionnel des dépenses de l'Etat

	1966	1967	1968	1966	1967	1968
	(millions de francs)			(en pour cent du total)		
Enseignement, Culture et Cultes	48.984	53.926	58.109	20,0	19,6	19,8
Communications	35.490	41.764	46.702	14,5	15,2	15,9
Dette publique	34.610	38.291	41.994	14,1	13,9	14,3
Interventions sociales	32.189	36.988	37.531	13,1	13,4	12,8
Défense nationale	27.068	31.131	28.605	11,0	11,3	9,7
Relations avec les pouvoirs publics subordonnés ..	12.210	12.997	14.006	5,0	4,7	4,8
Administration générale	9.876	10.575	11.511	4,0	3,8	3,9
Industrie, Commerce et Classes moyennes	7.181	9.804	11.365	2,9	3,6	3,8
Agriculture et Ravitaillement	8.083	9.441	11.125	3,4	3,4	3,8
Domages de guerre et Calamités	9.751	10.135	10.285	4,0	3,7	3,5
Justice et Police	6.054	6.817	7.461	2,5	2,5	2,6
Santé publique	2.908	4.808	5.982	1,2	1,7	2,0
Relations avec l'étranger	7.558	5.298	5.652	3,1	1,9	1,9
Logement	2.919	3.764	3.585	1,2	1,3	1,2
Divers	10	9	9	—	—	—
Total du regroupement fonctionnel ...	244.891	275.748	293.922	100,0	100,0	100,0
Rapprochement avec les données budgétaires ...	— 5.117	—17.541	—21.987			
Total officiel du budget ...	239.774	258.207	271.935			

débouchés agricoles et horticoles et les services du remembrement. L'augmentation des dépenses se rencontre principalement dans les opérations du Fonds agricole; ces dépenses concernent :

	1966	1967	1968
	(milliards de francs)		
1. Restitutions à l'exportation .	1,7	2,5	3,7
2. Subventions aux entreprises	2,9	2,6	1,8
3. Contributions au F.E.O.G.A.	0,1	0,8	2,1
	4,7	5,9	7,6

Par contre, les recettes propres de ce Fonds, à savoir les prélèvements et le produit de la taxe d'abatage, restent quasi constantes : 3,1 milliards en 1966, 3,2 milliards en 1967 et 3,5 milliards en 1968.

La fonction *Relations avec l'étranger* comprend une dépense exceptionnelle de 3,2 milliards enregistrée en 1966 (quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International). Pour ce qui concerne la coopération au développement, l'évolution suivante se produit : 2,5 milliards en 1966, 3 milliards en 1967 et 3,2 milliards en 1968. Sont également comprises dans cette fonction, les dépenses afférentes à la représentation belge à l'étranger.

Les dépenses de *Justice et Police* accusent une augmentation de 25 p.c. entre 1966 et 1968. On observe ici un effort particulier en faveur de la protection de la jeunesse; les dépenses y relatives passent de 0,8 milliard en 1966 à 1 milliard en 1967 et à 1,2 milliard en 1968.

En ce qui concerne la fonction *Logement*, la diminution observée au cours de l'année 1968 s'explique par les nouvelles modalités de financement des primes à la construction d'ha-

bitations sociales, entrées en vigueur le 3 avril 1967, et dont l'incidence sur les données budgétaires est de 0,4 milliard. On note, d'autre part, une hausse de 1 milliard des subsides accordés aux sociétés nationales de construction à titre d'intervention dans leurs charges d'intérêt et d'amortissement d'emprunts.

L'accroissement des dépenses pour la fonction *Santé publique* concerne surtout les interventions dans la gestion des hôpitaux, ainsi que dans les charges d'amortissement des emprunts contractés par les administrations locales auprès du Crédit Communal de Belgique pour le financement de constructions et de travaux en matière d'hôpitaux et d'hygiène publique.

Dans la fonction *Administration générale* sont comprises les dépenses à charge des budgets des Dotations, des Finances et de l'Intérieur. Le facteur salaires détermine principalement l'augmentation des dépenses de cette fonction.

Parmi les dépenses non réparties fonctionnellement, on note comme poste principal la *Dette publique*, dont les charges accusent un accroissement de 21 p.c. pendant les trois années considérées. Outre les intérêts et les amortissements de la Dette publique, ce poste comprend l'amortissement des emprunts du Fonds des Routes, de la Caisse autonome des dommages de guerre et du Fonds de dotation pour les pensions de guerre.

Les dépenses en faveur des *Pouvoirs publics subordonnés* non réparties fonctionnellement, se rapportent surtout au Fonds des communes et au Fonds des provinces; elles croissent entre 1966 et 1968 de quelque 15 p.c.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le *Bulletin* d'octobre 1967. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

DUMOULIN A., Nature, dimensions et problèmes de l'autofinancement. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXI, n° 6, septembre 1967, pp. 544-561.*)

La carte de banque et la carte de crédit. (*Bulletin financier de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 34, 29 septembre 1967, pp. 1-3.*)

Le factoring. (*Bulletin d'Information de Fabrimétal, Bruxelles, n° 19, 2 octobre 1967, pp. 465-468.*)

Les avantages et le prix de revient du factoring. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 36, 30 septembre 1967, pp. 357-361.*)

MARTIN C., Le financement des exportations belges. (*Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 357-365.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

VAN OVERBROEK A., Quelques problèmes juridiques soulevés par les équipements mécanographiques. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXI, n° 6, septembre 1967, pp. 564-570.*)

3. INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

Les assurances privées au Grand-Duché de Luxembourg de 1960 à 1965. (*Bulletin du Statec, Luxembourg, XIII, n° 5, septembre 1967, pp. 139-142.*)

Les sociétés holdings au Grand-Duché de Luxembourg. (*Kredietbank s.a. luxembourgeoise, Luxembourg, 1967, 43 p.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

Acta Historica Bruxellensia. I. Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique. (*Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1967, 397 p.*)

Les finances de l'Etat en 1965 et 1966 (II.) (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 8, août 1967, pp. 5-74.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

BAUDHUIN F., Les placements. Les valeurs mobilières et immobilières, la bourse, l'or, les collections, les assurances. (*Gérard, Verviers, 1967, 335 p.*)

Le développement économique et social selon les comptes nationaux 1953-1966. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LIII, n° 9, septembre 1967, pp. 776-822.*)

Les investment clubs. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 38, 14 octobre 1967, pp. 377-379.*)

6. DEMOGRAPHIE

LEJEUNE J., La démographie wallonne dans le cadre de la Belgique. (*Annales de la Faculté de Droit de Liège, Liège, XII, nos 1-2, janvier-août 1967, pp. 155-172.*)

7. PRIX ET SALAIRES

VAN DEN BOSSCHE A., L'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins. (*Industrie, Bruxelles, XXI, n° 9, septembre 1967, pp. 488-491.*)

VEREECKE M., Loonverschillen in België. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, LVIII, n° 9, septembre 1967, pp. 727-747.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

CORDY A., Les conventions collectives du travail. (*Reflète et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 381-387.*)

HORION P., La protection contre le licenciement des salariés délégués ou candidats aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail. (*Annales de la Faculté de Droit de Liège, Liège, XII, nos 1-2, janvier-août 1967, pp. 31-43.*)

LENAERTS H. & DUBOIS B., Overzicht van rechtspraak (1961-1965). Arbeidsovereenkomsten. (*Tijdschrift voor Privaatrecht, Gand, IV, n° 3, 3^e trimestre 1967, pp. 503-556.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

Contribution à un renversement du processus de déclin. (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXIX, n° 340, octobre 1967, pp. 720-724.*)

HOMES L.L., Trente ans d'allocations familiales aux non-salariés. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, IX, n° 8, août 1967, pp. 1067-1101.*)

La conjoncture belge au début de l'automne. (*Bulletin économique de la Société Générale de Banque, Bruxelles, VI, n° 64, octobre 1967, pp. 1-4.*)

LANNOYE J., La situation économique de la Wallonie est-elle vraiment dramatique ? (*Bulletin social des Industriels, Bruxelles, XXXIX, n° 340, octobre 1967, pp. 716-719.*)

LE CLERCQ M., Les pensions dans la société contemporaine. (*Industrie, Bruxelles, XXI, n° 9, septembre 1967, pp. 492-496.*)

Programme de développement et d'aménagement du Hainaut occidental. 1. La région Tournai-Ath. (*Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Travaux publics, Bruxelles, 1967, 217 p.*)

WOESTYN E., La Belgique devant la programmation économique. (De quoi s'agit-il ?) (*Editions de l'Epargne, Paris, 1967, 146 p.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

Essai d'un bilan énergétique de la Belgique 1964-1970-1975-1980. (*Energie, Bruxelles, n° 180, 3^e trimestre 1967, pp. 121-130.*)

Evolution du personnel et des livraisons de l'industrie des fabrications métalliques de 1955 à 1965. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LIII, n° 9, septembre 1967, pp. 707-721.*)

Le rajeunissement de la loi De Taeye. Prime ou prêt complémentaire. (*Bulletin du C.E.P.I., Bruxelles, XII, n° 5, septembre-octobre 1967, pp. 5-16.*)

L'industrie belge de l'aluminium. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 33, 9 septembre 1967, pp. 329-333.*)

L'industrie du diamant en Belgique. (*Bulletin économique de la Société Générale de Banque, Bruxelles, VI, n° 64, octobre 1967, pp. 5-7.*)

12. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

JAUMOTTE A.L., Science, technique et développement. L'exemple de la recherche spatiale. (*Energie, Bruxelles, n° 180, 3^e trimestre 1967, pp. 155-161.*)

13. TRANSPORTS

L'aviation générale en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXII, n° 34, 16 septembre 1967, pp. 337-343.*)

14. COMMERCE EXTERIEUR

DE CROMBRUGGHE DE PICQUENDAELE X., La répartition géographique de notre commerce extérieur. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 321-335.*)

GOFFIN R., La taxe, ce mal dont souffre l'exportation. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 367-374.*)

JESPERS P., La structure du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (1957-1966). (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 307-320.*)

VERBOOMEN A., Le commerce de l'U.E.B.L. avec le Tiers-Monde. (*Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles, VI, n° 5, septembre 1967, pp. 337-346.*)

16. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BUTLER W.F. & DEEVER J.V., Gold and the Dollar. (*Foreign Affairs, New York, XLVI, n° 1, octobre 1967, pp. 181-192.*)

COHEN B.J., Voluntary Foreign Investment Curbs. A Plan that Really Works. (*Princeton University, Princeton, 1967, s.p.*)

COOMBS C.A., Treasury and Federal Reserve Foreign Exchange Operations. (*Federal Reserve Bulletin, Washington, septembre 1967, pp. 1518-1530.*)

COURCHENE T.J. & YOUSSEF G.M., The Demand for International Reserves. (*The Journal of Political Economy, Chicago, LXXV, n° 4, août 1967, pp. 404-413.*)

DEBRE M., Le point de vue français sur l'amélioration du système monétaire international. (*Problèmes économiques, Paris, n° 1.032, 12 octobre 1967, pp. 2-4.*)

DE LARGENTAYE J., L'étalon marchandises. (*Economie appliquée, Paris, XX, n° 3, 3^e trimestre 1967, pp. 265-318.*)

EGLE W.P., The Problem of Balance of Payments Discipline : in General and in Regard to the United States. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hambourg, XCIX, n° 1, 3^e trimestre 1967, pp. 1-10.*)

HELLER R., Foreign Bond Issues in Europe. (*Lloyds Bank Review, Londres, n° 86, octobre 1967, pp. 49-62.*)

International Monetary Reform. (*Central Office of Information, Londres, 1967, 17 p.*)

KARLSTROEM B.S., Les monnaies de réserve. (*Finances et Développement, Washington, IV, n° 3, septembre 1967, pp. 243-252.*)

KINDLEBERGER C.P., The Politics of International Money and World Language. (*Princeton University, Princeton, 1967, 16 p.*)

KREININ M.E., Direct Foreign Investments and the American Interest. (*Economia Internazionale, Gênes, XX, n° 3, août 1967, pp. 501-511.*)

Le problème des liquidités internationales est-il résolu ? (*Bulletin hebdomadaire de la Kreditbank, Bruxelles, n° 35, 23 septembre 1967, pp. 349-353.*)

MIKESELL R.F., Decisive Factors in the Flow of American Direct Investment to Europe. (*Economia Internazionale, Gênes, XX, n° 3, août 1967, pp. 431-456.*)

SIGLIENTI S., La riforma del Fondo Monetario Internazionale. Aspetti economici e operativi. (*Bancaria, Rome, XXIII, n° 8, août 1967, pp. 941-950.*)

Tendenze dei flussi internazionali di capitali privati nel periodo 1957-64. (*Bancaria, Rome, XXIII, n° 8, août 1967, pp. 955-961.*)

U.S. Gold Policy. (*Banking, New York, LX, n° 3, septembre 1967, pp. 60-61; 156-170.*)

WALHIN Ch., Il y a toujours un problème de l'or. (*Les Dossiers de l'Action sociale catholique, Bruxelles, XLIV, n° 6, août-septembre 1967, pp. 410-413.*)

17. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

BAREAU P., La zone sterling et la C.E.E. (*Bulletin officiel hebdomadaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Bruxelles, XCIII, nos 6-7, 22-29 septembre 1967, pp. 167-171; 181.*)

BLECKMANN A., Interprétation et application en droit interne de la charte sociale européenne, notamment du droit de grève. (*Cahiers de Droit européen, Bruxelles, n° 4, 1967, pp. 388-412.*)

BRUGMANS H. & autres, L'Europe de demain et ses responsables. (*De Tempel, Bruges, 1967, 366 p.*)

Directives du Conseil de la Communauté Economique Européenne en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. (*La Revue fiscale, Bruxelles, XXIV, nos 7-8-9, juillet-août-septembre 1967, pp. 444-464.*)

FERRARI A., Problemi monetari relativi all'adesione inglese alla Comunità Economica Europea. (*Bancaria, Rome, XXIII, n° 8, août 1967, pp. 935-940.*)

HERREGAT G., Conjoncture du Marché commun européen. (*Bulletin Sédésis, Paris, n° 997, 20 septembre 1967, pp. 592-622.*)

Les aménagements et réformes apportés à la politique et au régime du crédit dans les principaux pays du Marché commun. (*Confédération internationale du Crédit populaire, Paris, n° 53, 1^{er} semestre 1967, pp. 14-19.*)

Les comptes sociaux des pays membres de la C.E.E., 1962-1963. (*Statistiques sociales de l'Office statistique des Communautés Européennes, Bruxelles, n° 5, 1967, pp. 3-184.*)

MELCHIOR M., Les organisations communes de marchés agricoles de la C.E.E. (*Cahiers de Droit européen, Bruxelles, n° 3, mai-juin 1967, pp. 247-289.*)

Réflexions sur l'évolution du droit des sociétés anonymes dans le Marché commun. (*Revue pratique des Sociétés civiles et commerciales, Bruxelles, nos 5-6-7-8, mai-juin-juillet-août 1967, LXVI, pp. 117-155.*)

SCOTT I.O., L'integrazione dei mercati finanziari della Comunità Economica Europea. (*Moneta e Credito, Rome, XX, n° 79, 3^e trimestre 1967, pp. 345-356.*)

VILLARET L., Le droit d'établissement des banques et des autres établissements financiers. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 105, septembre 1967, pp. 466-472.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — *Economie générale*
2. — *Monnaie, crédit et banque*
3. — *Finances publiques*
4. — *Agriculture*
5. — *Industrie*
6. — *Travail*
7. — *Commerce intérieur*
8. — *Commerce extérieur*
9. — *Transports*
10. — *Prix et salaires*
11. — *Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers*
12. — *Communauté Economique Européenne*

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 21 août 1967

modifiant les taux d'intérêt des prêts consentis par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses, au moyen des capitaux provenant du Fonds B. 2 (Moniteur du 19 octobre 1967, p. 11005).

Article 1^{er}. — Le barème des taux d'intérêt fixé au § 1^{er} de l'article 12 de l'arrêté du Régent du 1^{er} juin 1949 déterminant les conditions auxquelles les avances sont consenties par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique, au moyen des capitaux provenant du Fonds B.2, est remplacé par le barème suivant :

- 3,50 p.c. l'an pour 4 enfants;
- 3,— p.c. l'an pour 5 enfants;
- 2,50 p.c. l'an pour 6 enfants;
- 2,— p.c. l'an pour 7 enfants;
- 1,50 p.c. l'an pour 8 enfants;
- 1,— p.c. l'an pour 9 enfants;
- 1,— p.c. l'an pour 9 enfants et plus.

Art. 2. — Le taux d'intérêt des prêts visés au § 2 du même article 12 est porté à 4,25 p.c. l'an.

Arrêté royal du 22 septembre 1967

portant approbation des modifications aux statuts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 10 octobre 1967, p. 10653).

Annexe de l'arrêté royal du 22 septembre 1967 portant approbation des modifications aux statuts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Les articles 5, 10, 11, 13, 16 et 19 des statuts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie sont modifiés comme suit :

Art. 5. — Les mots « La société a été constituée le seize mars mil neuf cent dix-neuf » sont remplacés par les mots « La société a été constituée le deux juin mil neuf cent dix-neuf ».

Art. 10. — Le texte des premier et deuxième alinéas est remplacé par le texte ci-après :

« La société peut émettre des bons de caisse et des obligations, quelle qu'en soit la durée. Ces émissions sont subordonnées à l'autorisation du Ministre des Finances, qui en approuve les conditions.

Le montant de ces émissions et des dépôts acceptés conformément à l'article 12 ne peut dépasser quatre-

RAPPORT AU ROI

vingts milliards de francs. Toutefois, le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, élever ce montant à cent milliards de francs, par libération successive de quatre tranches de cinq milliards de francs chacune. »

Art. 11. — Le texte du premier alinéa est remplacé par le texte ci-après :

« L'Etat garantit, sans égard à la limitation prévue à l'article précédent, le remboursement et le paiement des intérêts des bons de caisse et obligations émis conformément à l'article 10, et des dépôts acceptés conformément à l'article 12. »

Au deuxième alinéa, les mots « et obligations » sont remplacés par les mots « obligations et dépôts ».

Au troisième alinéa, les mots « obligations garanties » sont remplacés par les mots « engagements garantis ».

Art. 13. — Au quatrième alinéa, les mots « les administrateurs et commissaires » sont remplacés par les mots « les administrateurs, les membres du comité de direction prévu à l'article 19, et les commissaires ».

Au cinquième alinéa, les mots « l'administrateur ou le commissaire » sont remplacés par les mots « l'administrateur, le membre du comité de direction ou le commissaire ».

Au sixième alinéa, les mots « d'administrateur ou de commissaire » sont remplacés par les mots « d'administrateur, de membre du comité de direction ou de commissaire ».

Au huitième alinéa, à la suite des mots « les membres du conseil » sont insérés les mots « et du comité de direction ».

Art. 16. — Au premier alinéa, les mots « les membres du comité prévu à l'article 19 » sont remplacés par les mots « les membres du comité de direction ».

Au troisième alinéa, les mots « comité susvisé » sont remplacés par les mots « comité de direction ».

Art. 19. — Au quatrième alinéa, le texte : « Il peut également, pour faciliter la gestion, déléguer certains de ses pouvoirs à un comité composé de trois membres, dont le président; cette délégation, en matière de crédits, ne pourra concerner des opérations excédant un centième des moyens propres de la société » est remplacé par le texte suivant : « Il peut également, pour faciliter la gestion, déléguer certains de ses pouvoirs à un comité de direction, composé de trois à cinq membres, administrateurs ou non, dont le président; cette délégation ne peut pas dépasser le terme de six ans, ni la durée du mandat d'administrateur, mais elle est renouvelable. En matière de crédits, la délégation de pouvoirs au comité de direction ne pourra concerner des opérations excédant un centième des moyens propres de la société ».

Arrêté royal du 27 septembre 1967

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 750 millions de francs (Moniteur du 18 octobre 1967, p. 10969).

Arrêté royal n° 42 du 4 octobre 1967

modifiant l'arrêté royal n° 29 du 24 août 1939 relatif à l'activité, à l'organisation et aux attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1^{er} mai 1939 (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11219).

Se fondant sur la loi du 31 mars 1967 attribuant certains pouvoirs au Roi en vue d'assurer la relance économique, l'accélération de la reconversion régionale et la stabilisation de l'équilibre budgétaire, le Gouvernement a examiné les améliorations techniques qu'il serait utile d'apporter aux dispositions légales régissant la Banque Nationale de Belgique, pour élargir le cadre de ses possibilités de crédit.

Le Gouvernement a notamment pris en considération le rôle que joue le Crédit Communal de Belgique dans le financement des investissements au niveau des provinces, des communes, et des associations inter-provinciales et intercommunales, activité qui assimile cet organisme aux autres institutions publiques de crédit.

Dans leur état actuel, les dispositions légales traçant le cadre des activités de la Banque Nationale sont trop étroites pour que celle-ci soit en mesure de consentir des avances en compte courant et des prêts à court terme aux porteurs d'effets publics à court, moyen ou long terme, émis ou garantis par le Crédit Communal de Belgique, ou de titres d'emprunts des provinces et des communes cotés en bourse.

Au surplus, conformément à l'engagement pris par la Belgique envers le Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du protocole spécial d'association monétaire du 29 janvier 1963, il y a lieu de faciliter à l'Etat et à l'économie luxembourgeoise l'accès aux crédits susceptibles d'être accordés par la Banque Nationale de Belgique.

Il y a lieu de tenir compte de la participation de la Belgique à des organismes financiers internationaux au financement desquels le marché belge prête ou peut être appelé à prêter son concours en souscrivant à des emprunts émis ou garantis par ces organismes et de permettre à la Banque Nationale d'accepter en nantissement, aux conditions usuelles, des effets publics émis ou garantis par ces organismes.

Telle est la justification des modifications apportées aux dispositions légales régissant la Banque par l'article 2 de l'arrêté royal dont le texte suit.

Le commentaire des articles fournit l'explication des autres changements.

Conformément à l'article 4, les statuts de la Banque seront mis en concordance avec les dispositions nouvelles, et les modifications y apportées seront soumises à l'approbation du Roi.

Ces nouvelles dispositions, bien qu'élargissant le cadre des activités de la Banque, ne sortent pas du domaine des améliorations techniques justifiées par les arguments d'ordre interne et externe énoncés ci-dessus.

Rien n'est modifié aux équilibres fondamentaux — tel celui des rapports entre l'Etat et la Banque — sur lesquels repose la charte de l'Institution. En la matière, la compétence du Parlement, à l'exclusion de toute délégation, doit demeurer la règle.

Rien, au surplus, ne nécessite l'adoption de dispositions particulières pour mettre la Banque en mesure de contribuer à la relance économique. La Banque en possède les moyens, qu'elle intervienne comme prêteur en dernier ressort, ou qu'elle fournisse des ressources au Fonds des Rentes lorsque la politique d'open market comporte une alimentation des marchés de fonds.

Il n'est pas davantage nécessaire de doter le Ministre des Finances, aux fins de cette politique, de pouvoirs nouveaux, puisque le Fonds des Rentes est géré paritairement par ses représentants et par ceux de la Banque Nationale et qu'en cas de partage des voix, la décision appartient au Ministre des Finances, auquel il incombe, en pareil cas, de faire, dans les huit jours, une communication aux assemblées législatives,

Les mécanismes actuels sont donc adaptés aux besoins de la relance économique.

* *

Article 1^{er}. — L'article 1^{er} de l'arrêté royal n° 29 du 24 août 1939 relatif à l'activité, à l'organisation et aux attributions de la Banque Nationale de Belgique, pris en exécution de la loi du 1^{er} mai 1939 (article 1^{er}, 1 h), est remplacé par la disposition suivante :

« Article 1^{er}. La Banque Nationale de Belgique, instituée par la loi du 5 mai 1850, est régie par les dispositions qui suivent ».

Art. 2. — Dans l'article 11 du même arrêté, les 3^o et 8^o sont remplacés respectivement par les dispositions suivantes :

« 3^o A escompter, acheter et céder des effets à court ou à moyen terme, émis ou garantis par l'Etat belge ou par l'Etat luxembourgeois, ou émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat belge ou par l'Etat luxembourgeois;

» 8^o A faire des avances en compte courant et des prêts à court terme, sur nantissement :

» a) d'effets publics à court, moyen ou long terme, émis ou garantis par l'Etat belge ou par l'Etat luxembourgeois, par le Crédit Communal de Belgique ou par des organismes financiers internationaux institués par des accords auxquels la Belgique est partie;

» b) de mêmes effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat belge ou par l'Etat luxembourgeois;

» c) de titres d'emprunts des provinces et des communes, cotés en bourse, ainsi que d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges ayant fait l'objet d'une émission publique.

» Les conditions et les limites dans lesquelles sont consentis ces avances et prêts sont fixées par le Conseil de régence. »

Art. 3. — L'article 22, alinéa 2, du même arrêté est remplacé par la disposition suivante :

« Il peut y avoir également au siège social un comité d'escompte dont la composition et le rôle sont déterminés par les statuts. »

Art. 4. — L'article 35, alinéa 1^{er}, du même arrêté est remplacé par la disposition suivante :

« Les statuts de la Banque seront mis en concordance avec les présentes dispositions et les modifications ultérieures apportées à celles-ci ».

Arrêté royal n° 43 du 9 octobre 1967

modifiant l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11223).

RAPPORT AU ROI

Le projet d'arrêté royal que le Gouvernement a l'honneur de soumettre à Votre Majesté tend à compléter sur deux points le statut légal des banques déposé dans l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935. Il vise d'une part à consacrer dans la loi la règle — suivie dans la pratique et d'ailleurs déjà inscrite avec un accent particulier dans le règlement-cadre de la Commission bancaire du 21 décembre 1961 instituant un coefficient de réserve monétaire — de la collaboration nécessaire entre l'Institut d'émission et la Commission bancaire lorsque celle-ci prend des règlements sur base de l'article 11, § 1^{er}. Il a pour

objet, d'autre part, de rencontrer une difficulté d'ordre juridique relative à la communication par la Banque Nationale dans le cadre d'une discipline visant l'échange d'informations entre institutions distributrices de crédits, de renseignements qui lui sont transmis en vertu de la loi ou sur une base volontaire.

C'est délibérément que le Gouvernement a entendu n'apporter au statut légal des banques que ces deux compléments. Ce n'est pas à dire qu'il ne serait pas souhaitable de revoir de manière plus fondamentale l'arrêté de 1935, pour tenir compte des évolutions profondes que l'activité bancaire a connues depuis cette époque dans son orientation et son contexte, comme des enseignements révélés par une expérience du contrôle de plus de trente années. Certaines adaptations seront d'ailleurs requises par la mise en œuvre prochaine de diverses dispositions du Traité de Rome concernant la liberté d'établissement, la libre circulation des capitaux et même l'harmonisation des législations. Le Gouvernement a préféré ne pas proposer à Votre Majesté d'apporter des modifications profondes au statut légal des banques en faisant usage des pouvoirs attribués par la loi du 31 mars 1967. Il se propose de saisir le Parlement d'un projet de loi visant à adapter la législation bancaire, avec toute la prudence requise en pareil domaine, aux nécessités du moment.

* *

Les obligations imposées aux banques en matière de réserve monétaire sont, aux termes du règlement de la Commission bancaire du 21 décembre 1961, arrêtées par elle sur proposition de la Banque Nationale de Belgique, motivée par les exigences de la politique monétaire et du contrôle du crédit.

Par cet arrêté la Commission bancaire a rencontré, sur le terrain de sa compétence réglementaire et sous réserve de l'approbation ministérielle, les vues de la Banque Nationale quant à la nécessité d'instituer un instrument de politique monétaire permettant d'agir sur le volume du crédit et sur l'expansion des liquidités. En ouvrant à la Banque Nationale un droit de proposition que le texte organique ne prévoit pas expressément, ce règlement a mis en évidence, sur le plan de l'initiative et sur celui des motivations, les responsabilités de la Banque dans la sauvegarde de l'équilibre monétaire.

C'est à consacrer pareille conception de l'exercice de cette compétence réglementaire de la Commission bancaire, que tend le projet soumis à Votre Majesté. Il l'insère cependant dans une perspective plus large.

Les règlements qui peuvent être pris par application du littéra a, du § 1^{er}, de l'article 11 de l'arrêté royal n° 185 peuvent s'inspirer principalement, soit de préoccupations relatives à l'équilibre des structures bancaires individuelles, soit, comme en matière de réserve monétaire, de vues tenant à la politique du crédit ou à l'équilibre monétaire global. Cependant, qu'ils relèvent de l'un ou de l'autre de ces objectifs, les règlements qui seraient arrêtés ont quasi nécessairement des répercussions tant sur le plan de l'équilibre des structures individuelles que sur celui du volume, de l'orientation et des formes du crédit. Il est dès lors naturel que la mise en œuvre de cette disposition implique, sans préjudice aucun de leurs compétences respectives et de leur autonomie d'appréciation, une concertation préalable entre la Banque Nationale et la Commission bancaire. Sur ce point le texte proposé se borne à consacrer l'attitude adoptée en fait depuis 1946, lorsqu'il a été, pour la première fois, fait usage de ces pouvoirs.

Lorsqu'il s'agit de rencontrer par des dispositions réglementaires applicables aux banques de dépôts, des objectifs tenant spécifiquement à la politique monétaire, c'est tout normalement la Banque Nationale qui a le devoir de prendre l'initiative et donc de saisir la Commission bancaire de propositions. Celles-ci doivent, cela va de soi, être dûment motivées.

* *

La modification introduite par l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 à l'article 12 de l'arrêté royal n° 185 a fait obligation aux banques de dépôts de fournir périodiquement à la Banque Nationale de Belgique et à la Commission bancaire certains renseignements en matière d'ouverture et d'utilisation de crédits.

L'objectif poursuivi était de mettre ces institutions en possession d'une documentation permanente leur permettant de définir et de suivre avec plus de précision la politique de crédit.

Cependant, il est apparu à l'expérience qu'à l'instar de ce qui se pratique à l'étranger, il importe aussi de faire bénéficier les banques elles-mêmes et autres intermédiaires financiers d'une documentation leur permettant de mieux apprécier le risque réel qu'ils supportent sur chaque crédit considéré isolément.

Or, ce risque peut dépendre, pour une bonne part, de l'existence d'autres crédits, le cas échéant non encore utilisés, qui auraient été ouverts par divers organismes financiers.

L'organisation de la communication des renseignements recueillis par la Banque Nationale de Belgique peut prendre diverses formes qui, tout en respectant pour l'essentiel le secret des affaires, permettraient, en tout cas, à chaque banque et à certains intermédiaires financiers d'obtenir communication du total des crédits et prêts recensés au nom d'un bénéficiaire de tels concours, client chez eux ou demandant à le devenir.

Sans entrer dans le détail d'une telle organisation, qui doit d'ailleurs pouvoir se plier aux circonstances il peut paraître important d'indiquer, pour autant que de besoin, que les institutions réceptrices de renseignements en vertu de la loi ou par suite d'accords conclus à cette fin sont autorisées à opérer une telle communication au profit des demandeurs légitimes, sans encourir le reproche de violation du secret auquel elles peuvent être astreintes. Il est ainsi précisé en même temps que les organismes participant à la discipline commune sur une base volontaire concourent au fonctionnement d'un mécanisme que l'intérêt général justifie au plus haut point.

De son côté, la Commission bancaire, dans l'exercice de son activité propre, notamment dans les cas prévus à l'article 39 de l'arrêté royal n° 185, peut être utilement informée du montant total des crédits obtenus par un même bénéficiaire auprès des banques et autres intermédiaires financiers; aussi doit-elle avoir accès aux renseignements globaux recueillis par la Banque Nationale de Belgique.

Ainsi il sera apporté au financement des entreprises une clarté et une précision complémentaires qui ne pourront, en fin de compte, qu'être favorables au développement économique par le crédit.

**

Article 1^{er}. — Dans l'article 11, § 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et de valeurs, modifié par l'arrêté royal n° 67 du 30 novembre 1939, la disposition suivante est insérée entre les alinéas 1^{er} et 2 :

« Les dispositions du règlement déterminant les proportions prévues à l'alinéa 1^{er}, a, sont prises en consultation avec la Banque Nationale de Belgique. Celle-ci peut, d'initiative, présenter à la Commission bancaire des propositions motivées en vue de prendre ou de modifier ces dispositions, lorsqu'elle l'estime nécessaire pour des raisons monétaires. »

Art. 2. — Dans l'article 12 du même arrêté, les alinéas 4 et 5, modifiés par l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Les banques communiquent d'office et nominativement à la Banque Nationale de Belgique et à la

Commission bancaire tous les crédits et prêts d'un million de francs et plus qu'elles ont consentis à leurs clients. Le Roi peut modifier ce chiffre.

» Sur demande, soit de la Banque Nationale de Belgique, soit de la Commission bancaire, elles communiquent simultanément et nominativement à chacune de ces deux institutions les prélèvements sur les crédits visés à l'alinéa précédent.

» Les renseignements recueillis suivant la procédure indiquée aux deux alinéas précédents ainsi que ceux de même nature que la Banque Nationale tient, aux mêmes fins, des institutions en entreprises visées à l'article 1^{er}, alinéa 2, 1^o et 3^o, et ceux qui proviennent de son activité propre, peuvent être communiqués par la Banque Nationale de Belgique, en tout ou partie, et aux conditions qu'elle détermine, aux banques ainsi qu'aux institutions et entreprises susvisées. La Commission bancaire a, pour l'exercice de son activité propre, accès à l'ensemble de ces renseignements. »

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} novembre 1967.

Arrêté royal du 10 octobre 1967

portant approbation des modifications aux statuts de la Société Nationale d'Investissement (Moniteur du 26 octobre 1967, p. 11161).

Annexe à l'arrêté royal du 10 octobre 1967 portant approbation des modifications aux statuts de la Société Nationale d'Investissement.

Les articles 3, 4, 18, 20, 25 et 33 des statuts de la Société Nationale d'Investissement sont modifiés comme suit :

A l'article 3 des statuts, le texte du § 1^{er} est remplacé par le texte suivant :

Art. 3. — La S.N.I. a pour objet de favoriser la création, la réorganisation ou l'extension d'entreprises industrielles et commerciales, constituées sous la forme de sociétés de capitaux, dont le siège social ou le principal établissement est en Belgique.

L'article 3, § 2, devient dorénavant l'article 4, rédigé comme suit :

Art. 4. — En vue de la réalisation de cet objet, la S.N.I. peut, conformément à la loi du 2 avril 1962, relative à la création d'une Société Nationale d'Investissement et de sociétés régionales d'investissement agréées, modifiée par la loi du 14 avril 1965 et l'arrêté royal du 23 mai 1967 :

1. Faire partie d'associations, groupes, syndicats d'étude ou de recherche constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises;

2. Apporter une partie du capital, lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien actionnaire;

3. Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital;

4. Souscrire des obligations convertibles en actions;

5. Accomplir les opérations se rapportant aux interventions précitées, ou répondant à la protection de ses intérêts patrimoniaux.

Les participations de la S.N.I. auront un caractère temporaire, sauf exception décidée par le conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des voix,

Arrêté royal n° 44 du 24 octobre 1967

modifiant la loi du 16 mars 1865 qui institue une Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11227).

Article 1^{er}. — L'article 4 de la loi du 16 mars 1865 qui institue une Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, abrogé par l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, est rétabli dans la rédaction suivante :

« Art. 4. La Caisse est autorisée à exercer, pour son compte ou pour le compte d'autres organismes financiers du secteur public, des activités complémentaires de sa mission propre et susceptibles d'intéresser sa clientèle d'épargnants. »

Art. 2. — L'article 11 de la même loi, modifié par l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, est complété par la disposition suivante :

« Il détermine, sous l'approbation du Ministre des Finances, la nature, l'étendue et les conditions d'exercice des activités complémentaires prévues à l'article 4. »

Art. 4. — L'article 29 de la même loi, modifié par l'arrêté royal du 14 octobre 1937 et par l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 29. La part de l'actif de la Caisse destinée aux placements définitifs est rendue productive par les opérations suivantes :

1° acquisition de fonds publics belges ou d'autres valeurs garanties par l'Etat;

2° acquisition d'obligations sur les provinces ou les communes de la Belgique;

3° acquisition d'obligations des sociétés belges qui, depuis cinq ans consécutifs au moins, ont fait face à tous leurs engagements au moyen de leurs ressources ordinaires, ou d'obligations des sociétés issues de la transformation d'entreprises qui réunissaient ces mêmes conditions;

4° prêts et ouvertures de crédit hypothécaires;

5° ouvertures de crédit, à moyen ou à long terme, en faveur de personnes physiques ou morales pour les besoins de leurs exploitations industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales, ainsi que pour les besoins d'autres activités professionnelles.

Les décisions relatives à l'acquisition d'obligations de sociétés sont prises à la majorité des deux tiers des voix. »

Art. 5. — L'article 39 de la même loi, abrogé par l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, est rétabli dans la rédaction suivante et inséré dans le chapitre III :

« Art. 39. En ce qui concerne les opérations visées par le présent chapitre, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est soumise aux règles établies par ou en vertu de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances sur la vie, et ce dans la mesure qui est déterminée par le Roi, en vue de réaliser une équivalence de régime entre les conditions d'exploitation de la Caisse Générale et celles des entreprises privées d'assurances. »

Art. 6. — Dans l'article 47, alinéa 1^{er}, de la même loi, modifié par l'arrêté-loi du 23 octobre 1946, les nombres « 60.000 » et « 30.000 » sont remplacés respectivement par les nombres « 120.000 » et « 60.000 ».

Art. 7. — L'article 60 de la même loi, abrogé par l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, est rétabli dans la rédaction suivante :

« Art. 60. Une caisse d'assurances sur la vie est annexée à la Caisse de Retraite. Les conditions générales, ainsi que les tarifs des opérations d'assurances effectuées par cette Caisse sont arrêtés par le conseil général et approuvés par le Roi.

» Les primes peuvent être uniques ou périodiques. »

Art. 8. — Dans le § 1^{er}, alinéa 2, et dans le § 2, alinéas 1^{er} et 2, de l'article 60bis de la même loi, inséré par la loi du 21 juin 1894, et modifié notamment par la loi du 22 juillet 1952, le nombre « 220.000 » est remplacé par le nombre « 500.000 ».

3. — FINANCES PUBLIQUES

**Arrêtés royaux
des 6 juillet et 17 août 1967**

fixant la situation des crédits reportés de l'année 1966 (dépenses extraordinaires) (Moniteur des 7 et 6 octobre 1967, pp. 10615 et 10523).

Arrêtés royaux des 17 et 30 août 1967

fixant la situation des crédits reportés de l'année 1966 (dépenses ordinaires) (Moniteur des 6 et 4 octobre 1967, pp. 10525 et 10432).

Arrêté royal du 28 septembre 1967

modifiant l'arrêté royal du 22 mai 1923 relatif à la taxe sur les automobiles et autres véhicules à vapeur ou à moteur (Moniteur du 4 octobre 1967, p. 10394).

Arrêté royal n° 41 du 29 septembre 1967

modifiant la loi du 9 août 1955 relative au Fonds des Routes (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11215).

Art. 3. — L'article 9 de la loi du 9 août 1955, modifié par la loi du 25 janvier 1967, est remplacé par la disposition suivante :

« Article 9. Le Fonds est autorisé à emprunter à long, moyen et court terme moyennant l'accord du Ministre des Finances.

» Les emprunts sont garantis par l'Etat et les titres qui les représentent portent le visa du Trésor et celui de la Cour des Comptes. Les signatures à y apposer peuvent être remplacées par des griffes.

» Le Fonds assure le paiement des intérêts et le remboursement du capital des emprunts; les frais de confection des titres, d'émission et de gestion des emprunts, sont à sa charge.

» L'époque et les conditions d'émission sont fixées par le Roi sur proposition des Ministres des Travaux publics et des Finances lorsqu'il s'agit d'emprunts publics à plus d'un an; elles sont fixées de commun accord par les Ministres précités et la Banque Nationale lorsqu'il s'agit d'emprunts à un an maximum. »

Art. 4. — L'article 10 de la même loi, abrogé par la loi du 25 janvier 1967, est rétabli dans la rédaction suivante :

« Article 10. Outre les opérations prévues à l'article 9, le Fonds est autorisé, moyennant l'accord du Ministre des Finances, à accepter des lettres de change créées à 120 jours maximum d'échéance par les entrepreneurs, en règlement de travaux exécutés et réceptionnés.

» Les engagements du Fonds relatifs aux opérations visées à l'alinéa premier sont réputés commerciaux; ils bénéficient de la garantie de l'Etat. »

Arrêté ministériel du 2 octobre 1967

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 6 octobre 1967, p. 10521).

Arrêté royal du 9 octobre 1967

modifiant l'arrêté du Régent du 18 septembre 1967 relatif à l'exécution du Code des droits de timbre (Moniteur du 14 octobre 1967, p. 10859).

Arrêté royal du 9 octobre 1967

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 17 octobre 1967, p. 10905).

Arrêté royal n° 45 du 24 octobre 1967

modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11233).

Arrêté royal n° 46 du 24 octobre 1967

modifiant le Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus en vue d'assurer une perception plus exacte de ces taxes (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11234).

4. — AGRICULTURE

Arrêté ministériel du 22 août 1967

relatif à l'allocation d'un subside aux horticulteurs et viticulteurs pour compenser partiellement la hausse des droits d'accise sur le gasoil lourd (fuel oil léger) (Moniteur du 6 octobre 1967, p. 10534).

Arrêté ministériel du 8 septembre 1967

relatif à l'octroi de subsides pour le lin (Moniteur du 6 octobre 1967, p. 10540).

6. — TRAVAIL

Arrêté ministériel du 9 octobre 1967

modifiant l'article 99 de l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (Moniteur du 24 octobre 1967, p. 11111).

Arrêté royal n° 40 du 24 octobre 1967

sur le travail des femmes (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11189). Erratum (Moniteur du 22 novembre 1967, p. 12196).

Arrêté ministériel du 25 octobre 1967

modifiant l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11187).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêtés ministériels du 29 septembre 1967

modifiant les listes I, II et III jointes aux arrêtés ministériels du 7 janvier 1966, soumettant à licence l'exportation et l'importation de certaines marchandises (Moniteur des 3 et 4 octobre 1967, pp. 10333 et 10396).

Arrêté ministériel du 2 octobre 1967

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 6 octobre 1967, p. 10521).

Arrêté royal n° 51 du 24 octobre 1967

autorisant le Ministre qui a les relations commerciales extérieures dans ses attributions à apporter le concours de l'Etat à la réalisation d'exportations de biens d'équipement belges (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11281).

Article 1^{er}. — Dans la limite des crédits ouverts au budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, le Ministre qui a dans ses attributions les relations commerciales extérieures est autorisé à apporter le concours de l'Etat à la réalisation d'exportations de biens d'équipement belges, ainsi qu'aux prestations y afférentes, vers les pays autres que ceux visés dans l'article 8 de la loi du 3 juin 1964, telle que complétée par l'arrêté royal n° 6 du 18 avril 1967, à l'exception des pays membres de la Communauté Economique Européenne.

Ce concours prend la forme d'une intervention dans la charge d'intérêt relative au financement des délais de paiement.

Art. 2. — Les mots « Comité technique pour la promotion de l'équipement des pays en voie de développement » figurant à l'article 9 de la loi du 3 juin 1964, telle que complétée par l'arrêté royal n° 6 du 18 avril 1967, sont remplacés par les mots « Comité pour la promotion des exportations de biens d'équipement belges ».

Art. 3. — Le Comité pour la promotion des exportations de biens d'équipement belges, dont il est question à l'article 9 de la loi du 3 juin 1964 précitée, donne au Ministre ayant dans ses attributions les relations commerciales extérieures, son avis sur toutes les opérations rentrant dans le cadre du présent arrêté, préalablement à toute décision ministérielle.

.....

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 20 septembre 1967

portant exécution des articles 3, alinéa 4, 5, 15, alinéa 2, et 17 de la loi du 28 juin 1966 relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (Moniteur du 5 octobre 1967, p. 10463).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 27 septembre 1967

portant majoration du taux des cotisations fixées par les articles 77 et 78 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 3 octobre 1967, p. 10345).

Arrêté royal du 4 octobre 1967

fixant les conditions de prêts que la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite est tenue à consentir à l'Etat en 1967 en vertu de la loi du 12 février 1963, relative à l'organisation d'un régime de pension de retraite et de survie au profit des assurés libres (Moniteur du 24 octobre 1967, p. 11109).

Arrêté royal du 16 octobre 1967

modifiant, en ce qui concerne l'enquête sur les ressources, certaines dispositions de la loi du 31 août 1963, relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 25 octobre 1967, p. 11133).

Arrêté royal du 16 octobre 1967

modifiant l'arrêté royal du 24 septembre 1963 portant règlement général relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants (Moniteur du 25 octobre 1967, p. 11136).

Arrêté royal du 20 octobre 1967

fixant les modalités d'application de mesures en vue d'atténuer l'incidence de l'enquête sur les ressources pour l'attribution de la majoration de rente de vieillesse (Moniteur du 31 octobre 1967, p. 11366).

Arrêté royal du 23 octobre 1967

modifiant l'arrêté royal du 4 novembre 1963 portant exécution de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (Moniteur du 28 octobre 1967, p. 11316).

Arrêté royal du 24 octobre 1967

complétant l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage, en ce qui concerne l'octroi d'allocations de chômage aux travailleurs occupés dans un emploi à temps réduit volontaire (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11185).

Arrêté royal n° 49 du 24 octobre 1967

relatif aux prestations familiales revenant aux chômeurs (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11243).

Arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967

relatif à la pension de retraite et de survie des des travailleurs salariés (Moniteur du 27 octobre 1967, p. 11246).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Programmes communautaires
(67/631/C.E.E.)**

pour la section orientation du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Journal officiel du 20 octobre 1967, p. 18).

Propositions de règlements du Conseil :

- dispositions générales relatives aux programmes communautaires pour les actions du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section orientation;
- programme communautaire pour la restructuration foncière;
- programme communautaire pour l'irrigation;
- programme communautaire pour l'assainissement hydraulique;
- programme communautaire pour les actions forestières visant à améliorer les structures agricoles;
- programme communautaire pour l'amélioration de la commercialisation de fruits et légumes;
- programme communautaire pour l'amélioration de la structure de l'industrie laitière;
- programme communautaire pour le secteur de la viande;
- programme communautaire pour le secteur vitivinicole;
- programme communautaire pour l'oléiculture;
- programme communautaire pour le développement des régions agricoles en difficulté ou en retard.

Règlement financier (67/640/C.E.E.)

modifiant le règlement financier concernant le F.E.O.G.A. (Journal officiel du 25 octobre 1967, p. 11).

**Règlement n° 661/67/C.E.E.
de la Commission du 2 octobre 1967**

relatif aux demandes de remboursement au titre du F.E.O.G.A., section garantie (Journal officiel du 3 octobre 1967, p. 6).

**Règlement n° 741/67/C.E.E.
du Conseil du 24 octobre 1967**

relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie (Journal officiel du 25 octobre 1967, p. 2).

**Règlement n° 742/67/C.E.E.
du Conseil du 24 octobre 1967**

créant les sections spéciales I et II du F.E.O.G.A. relatives aux mesures de compensation communautaires en faveur de l'Allemagne, de l'Italie et du Luxembourg, et au versement d'un montant de 4 millions d'unités de compte en faveur du Luxembourg (Journal officiel du 25 octobre 1967, p. 4).

**Directive du Conseil du 24 octobre 1967
(67/654/C.E.E.)**

fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services dans les activités non salariées de la sylviculture et de l'exploitation forestière (Journal officiel du 30 octobre 1967, p. 6).

**Décision n° 26-27
de la Commission du 25 octobre 1967**

prolongeant la durée de validité de la décision n° 3-65 du 17 février 1965 relative au régime communautaire des interventions des Etats membres en faveur de l'industrie houillère (Journal officiel du 28 octobre 1967, p. 1).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3, XIII-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, XVIII-1 et 2 et XIX-2 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, 5, boulevard de Berlaimont, Bruxelles 1. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1954	1965	1965	1966
		(milliers, à fin d'année)			(milliers)	
Population totale	I.N.S.	8.512	9.428	9.499	(à fin d'année) 9.499 9.556	
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.996	6.022	6.022	
dont : Hommes	»	2.902	2.984	2.998	2.998	
Femmes	»	2.948	3.012	3.024	3.024	
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.622	3.660	(à fin juin) 3.705 3.725	
dont : Agriculture	»	423	216	206	230 216	
Industries extractives	»	191	102	97	95 84	
Industries manufacturières	»	1.311	1.289	1.291	1.256 1.253	
Bâtiments et construction	»	197	282	286	293 296	
Transports	»	243	250	243	266 267	
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.427	1.476	1.445 1.487	
Chômeurs complets	»	92	56	61	59 ² 62 ²	
Ouvriers frontaliers ³	»				61 60	

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

² Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

³ Dans l'ancienne série, les ouvriers frontaliers étaient répartis sur les différents secteurs.

⁴ Pour les années 1965 et 1966, la population active a été calculée à la date du 30 juin suivant une nouvelle méthode. Les chiffres ainsi obtenus ne sont pas comparables avec la série précédente.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,1	182,0	209,9	231,7	254,4
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,2	15,3	16,6	18,4	20,1
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	23,4	24,0	23,6	26,2	28,9	31,5	36,5	44,6	48,7	56,7
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	53,2	58,2	60,0	63,5	64,6	69,2	76,7	82,4	92,7	103,8
e) Corrections et compléments	13,0	13,3	13,6	15,5	15,2	20,0	21,7	20,2	19,6	17,4
<i>Total ...</i>	<i>235,4</i>	<i>243,4</i>	<i>244,6</i>	<i>261,8</i>	<i>274,0</i>	<i>301,0</i>	<i>332,2</i>	<i>373,7</i>	<i>411,1</i>	<i>452,4</i>
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	23,0	21,5	22,5	23,4	27,0	25,2	26,7	28,7	30,7	29,6
b) Professions libérales ¹	10,1	11,2	11,7	12,5	13,3	14,3	15,1	16,7	21,5	24,0
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	71,1	71,2	73,0	76,0	79,3	82,8	87,2	100,9	104,3	100,9
d) Revenus des sociétés de personnes ²	6,2	5,6	6,0	6,5	7,1	7,2	7,4	8,3	8,9	8,5
e) Ajustement statistique	1,0	1,2	1,0	1,3	0,4	0,6	—	— 1,0	— 0,4	— 0,1
<i>Total ...</i>	<i>111,4</i>	<i>110,7</i>	<i>114,2</i>	<i>119,7</i>	<i>127,1</i>	<i>130,1</i>	<i>136,4</i>	<i>153,6</i>	<i>165,0</i>	<i>162,9</i>
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	14,5	15,9	17,3	19,2	21,0	23,5	25,4	27,8	30,5	33,5
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	34,1	34,1	34,3	34,2	34,1	34,0	33,6	34,8	36,6	38,6
c) Dividendes, tantièmes, dons	13,4	12,3	11,4	13,1	14,6	16,1	14,6	15,0	16,9	18,2
<i>Total ...</i>	<i>62,0</i>	<i>62,3</i>	<i>63,0</i>	<i>66,5</i>	<i>69,7</i>	<i>73,6</i>	<i>73,6</i>	<i>77,6</i>	<i>84,0</i>	<i>90,3</i>
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	10,2	7,2	10,6	11,7	13,2	11,7	13,5	16,7	18,7	15,6
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	8,7	7,8	7,6	9,2	10,0	11,5	11,3	14,1	17,0	17,6
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	6,3	5,4	5,0	5,8	5,8	5,4	4,4	5,9	4,3	3,1
7. Intérêt de la dette publique	-12,6	-12,9	-14,0	-16,4	-18,6	-18,6	-20,5	-22,5	-24,3	-26,4
Revenu national net au coût des facteurs ...	421,4	423,9	431,0	458,3	481,2	514,7	550,9	619,1	675,8	715,5
8. Amortissements	50,1	50,5	53,2	56,1	58,4	61,7	66,7	73,7	79,4	84,1
Revenu national brut au coût des facteurs ...	471,5	474,4	484,2	514,4	539,6	576,4	617,6	692,8	755,2	799,6
9. Impôts indirects	54,2	55,2	60,2	65,4	73,2	78,8	84,4	94,1	101,9	119,2
10. Subsidés	- 6,5	- 6,9	- 6,6	- 7,2	- 6,7	- 7,2	- 6,6	- 7,7	- 9,7	-12,4
Produit national brut aux prix du marché ...	519,2	522,7	537,8	572,6	606,1	648,0	695,4	779,2	847,4	906,4

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHÉ

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

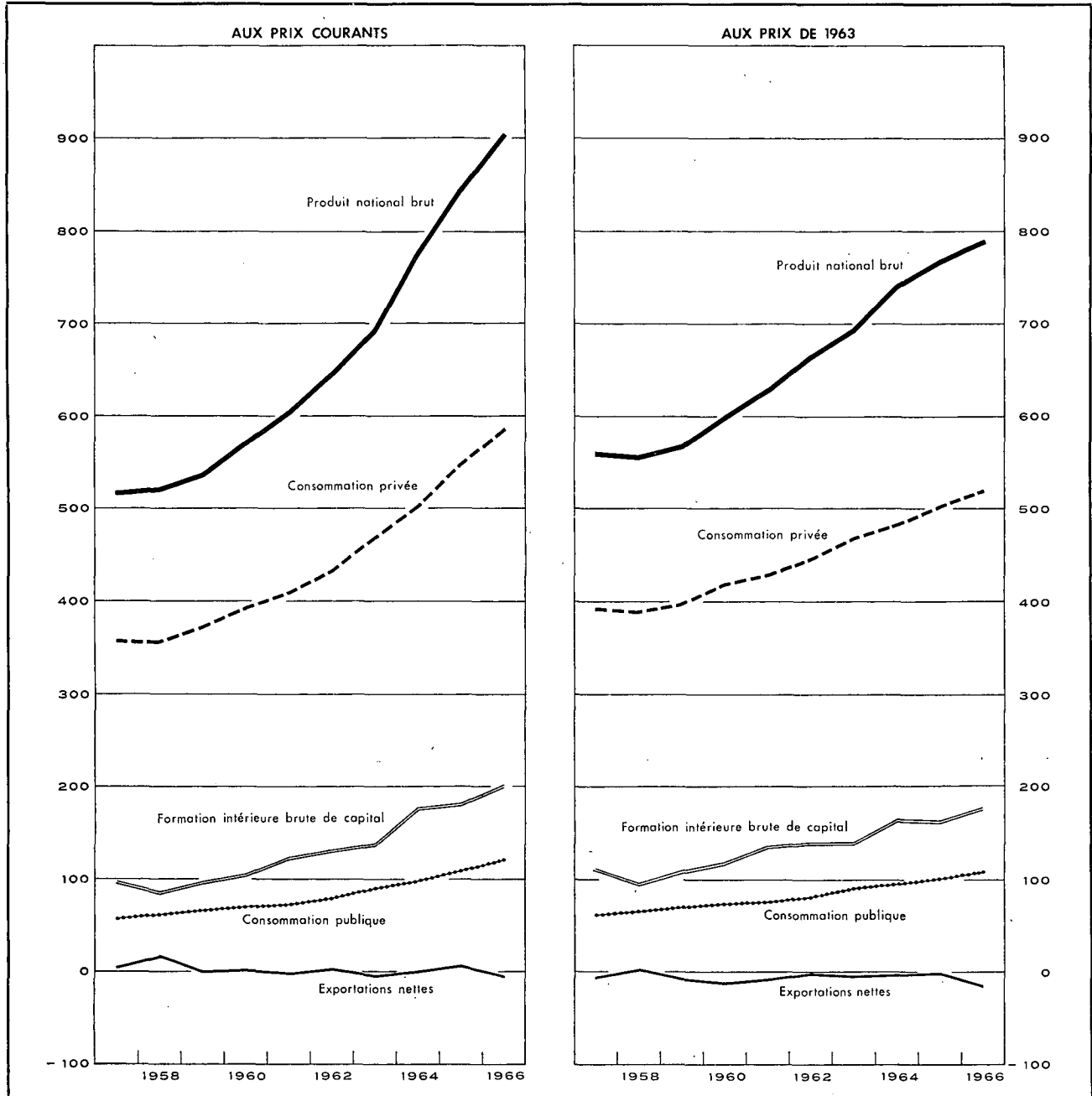
Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1. Agriculture, sylviculture et pêche	35,6	34,2	35,3	36,6	40,4	38,9	41,0	43,9	46,3	45,9
2. Industries extractives	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,0	15,6	16,5	15,3	13,6
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	35,3	37,0	37,8	39,3	40,7	42,5	44,9	48,0	52,3	55,2
b) Textiles	15,7	12,9	14,0	15,5	16,3	16,7	18,6	20,8	21,1	22,6
c) Vêtements et chaussures	7,2	6,8	7,1	7,6	8,2	9,2	9,6	10,8	11,3	11,9
d) Bois et meubles	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	7,8	9,0	10,5	11,2	12,0
e) Papier, impression, édition	7,4	7,5	7,8	8,5	9,1	10,3	11,3	12,6	13,3	13,8
f) Industries chimiques et activités connexes	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,6	17,5	19,6	20,8	22,0
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0	14,7	14,8	15,3
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	15,8	13,3	14,6	18,6	17,1	17,0	16,3	21,5	23,1	23,1
i) Fabrications métalliques et constructions navales	35,2	33,7	33,2	36,9	43,0	49,0	55,4	62,3	68,6	72,6
f) Industries non dénommées ailleurs ..	10,3	10,2	10,7	12,3	12,9	14,1	15,7	18,2	20,1	22,5
Total de la rubrique 3 ...	154,0	148,3	153,6	170,2	179,8	194,1	210,3	239,0	256,6	271,0
4. Construction	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	40,3	43,0	55,2	58,4	62,7
5. Electricité, gaz et eau	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,6	13,4	14,5	15,6	16,9
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :										
a) Commerce	76,1	77,0	83,5	87,8	95,3	103,4	112,7	121,0	131,8	146,2
b) Services financiers et assurances ...	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,1	21,6	24,5	27,6	30,4
c) Immeubles d'habitation	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,5	42,5	45,1	48,1	51,1
Total de la rubrique 6 ...	127,6	129,5	138,4	144,3	153,6	164,0	176,8	190,6	207,5	227,7
7. Transports et communications	34,2	34,5	35,9	38,9	38,8	42,1	45,9	52,0	56,8	60,9
8. Services	100,7	108,0	112,8	119,8	124,6	132,8	144,4	159,7	181,3	200,1
9. Corrections	-3,3	0,8	0,6	-3,0	0,3	3,8	0,1	2,9	3,3	2,1
Produit intérieur brut aux prix du marché ...	511,2	514,8	532,3	565,1	599,9	642,6	690,5	774,3	841,1	900,9
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	8,0	7,9	5,5	7,5	6,2	5,4	4,9	4,9	6,3	5,5
Produit national brut aux prix du marché ...	519,2	522,7	537,8	572,6	606,1	648,0	695,4	779,2	847,4	906,4

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)
(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	102,2	103,3	105,8	108,2	112,5	119,8	125,2	130,7	141,7	150,5
b) Boissons et tabacs	26,1	27,2	28,3	29,1	30,3	31,2	33,2	36,7	39,8	41,9
c) Vêtements et autres effets personnels	36,2	34,2	35,9	38,4	40,6	43,1	47,6	50,4	53,3	56,8
d) Loyers, taxes, eau	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,2	51,9	55,7	59,4	63,1
e) Chauffage et éclairage	20,4	18,9	18,8	19,7	20,4	24,2	27,5	25,3	28,3	28,7
f) Articles ménagers durables	27,9	27,6	28,5	32,3	34,9	36,4	40,8	46,5	49,9	53,7
g) Entretien de la maison	16,3	16,8	17,4	18,3	19,1	20,6	21,5	23,6	26,0	28,4
h) Soins personnels et hygiène	18,4	20,5	21,9	23,5	24,9	27,1	28,8	31,2	38,7	42,7
i) Transports et Communications	26,9	27,6	28,9	33,0	34,0	36,1	39,6	44,3	49,2	54,5
j) Loisirs	27,4	30,5	30,2	30,6	32,3	33,9	35,6	40,4	43,6	46,7
k) Autres dépenses et ajustement statistique	10,8	3,6	10,3	12,3	12,1	10,4	17,6	19,7	19,5	21,5
<i>Total ...</i>	<i>358,5</i>	<i>357,0</i>	<i>373,5</i>	<i>393,6</i>	<i>410,2</i>	<i>433,0</i>	<i>469,3</i>	<i>504,5</i>	<i>549,4</i>	<i>588,5</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	40,1	44,0	46,3	49,8	51,3	54,8	61,4	66,6	76,1	85,5
b) Biens et services	14,3	15,2	17,4	18,2	17,7	21,1	24,9	26,0	27,1	28,9
c) Loyer net imputé ou payé	2,0	2,2	2,2	2,3	2,6	2,9	3,3	3,8	4,3	4,7
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,8	0,8	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9
<i>Total ...</i>	<i>57,2</i>	<i>62,2</i>	<i>66,9</i>	<i>71,3</i>	<i>72,7</i>	<i>80,0</i>	<i>90,9</i>	<i>97,9</i>	<i>109,2</i>	<i>121,0</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,2	4,9	5,3	5,8
b) Industries extractives	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	2,0	2,0	2,0	1,7
c) Industries manufacturières	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	37,6	39,0	40,8	46,4	50,2
d) Construction	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	5,7	5,6	5,1	5,5	6,2
e) Electricité, gaz et eau	5,0	4,9	6,0	4,8	4,6	7,6	6,7	7,8	9,4	10,9
f) Commerce, banques, assurances	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6	15,4	15,6	17,1
g) Immeubles d'habitation	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	29,4	29,4	46,6	50,3	48,7
h) Transports et communications	10,7	12,0	11,5	12,4	12,6	13,6	14,6	15,2	18,2	20,0
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	8,4	8,5	11,8	12,1	13,5	15,6	18,0	23,4	21,0	29,1
j) Autres services	2,5	2,5	2,7	2,9	3,2	3,4	3,7	3,9	4,1	4,4
k) Variations de stocks	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	1,5	0,9	11,0	3,9	7,3
i) Ajustement statistique	0,2	- 0,8	-0,7	-0,1	-0,4	-1,2	0,4	0,7	0,1	0,1
<i>Total ...</i>	<i>97,4</i>	<i>86,3</i>	<i>97,2</i>	<i>106,3</i>	<i>123,6</i>	<i>131,6</i>	<i>139,1</i>	<i>176,8</i>	<i>181,8</i>	<i>201,5</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	184,6	177,3	176,3	200,1	216,7	233,6	254,2	295,0	327,0	350,6
b) Importations totales	178,5	160,1	176,1	198,7	217,1	230,2	258,1	295,0	320,0	355,2
c) Exportations nettes	+6,1	+17,2	+0,2	+1,4	-0,4	+3,4	-3,9	—	+7,0	-4,6
Produit national brut aux prix du marché ...	519,2	522,7	537,8	572,6	606,1	648,0	695,4	779,2	847,4	906,4

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1963, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	88	91	89	93	95	98	100	101	103	106
b) Boissons	84	83	87	89	92	93	100	106	110	110
c) Tabac	86	88	89	93	95	100	100	105	112	116
d) Vêtements et autres effets personnels	82	76	80	84	88	93	100	102	105	108
e) Loyers, taxes, eau	95	95	96	96	97	99	100	102	104	106
f) Chauffage et éclairage	76	68	69	74	77	92	100	90	99	99
g) Articles ménagers durables	72	69	72	82	87	91	100	113	118	124
h) Entretien de la maison	89	90	92	94	96	100	100	103	106	108
i) Soins personnels et hygiène	72	79	82	87	90	96	100	102	109	111
j) Transports	74	75	77	85	87	92	100	109	120	125
k) Communications P.T.T.	77	81	81	83	87	93	100	109	116	125
l) Loisirs	88	92	91	91	95	98	100	106	110	111
<i>Total ...</i>	84	83	85	90	91	95	100	103	108	111
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	71	76	79	83	86	91	100	105	115	124
b) Biens et services	60	65	73	76	74	86	100	102	103	108
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	64	69	71	74	80	90	100	109	117	123
<i>Total ...</i>	68	73	77	81	82	90	100	104	111	119
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	115	106	111	93	104	97	100	109	115	123
b) Industries extractives	171	152	105	86	113	81	100	96	93	79
c) Industries manufacturières	56	50	52	73	88	100	100	99	110	117
d) Construction	43	35	44	48	62	105	100	89	94	103
e) Electricité, gaz et eau	84	80	99	80	75	119	100	108	126	142
f) Commerce, banques, assurances	74	66	75	82	90	93	100	100	99	106
g) Immeubles d'habitation	104	92	99	117	125	107	100	146	146	135
h) Transports et communications	78	87	83	89	90	96	100	101	116	122
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	63	67	82	75	77	84	100	142	117	157
j) Enseignement	38	29	64	76	94	105	100	88	86	107
k) Autres services	73	72	80	84	94	96	100	100	101	108
<i>Total ...</i>	57	56	76	77	85	92	100	119	105	134
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	68	68	73	80	87	93	100	111	120	125
b) Importations totales	68	66	74	83	89	93	100	111	119	128
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1963)	80,8	80,2	82,1	86,5	90,8	95,9	100,0	106,9	110,6	113,7

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S.P. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*
 Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S., juillet-août 1967, p. 578. — Séries statistiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.). — Recherches Economiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Account Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960. — Bulletin général de statistiques de l'Office Statistique des Communautés européennes.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100 ¹

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Construction de matériel de transport			
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques				
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,5	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1964	108,2	61,2	111,0	107,4	122,0	134,4	123,1	104,5	98,7	117,5	
1965	105,8	57,2	109,6	107,0	117,6	138,3	129,1	105,2	93,6	112,9	
1966	104,5	48,6	109,7	101,5	121,0	135,3	116,6	108,3	98,0	111,2	
1965 3 ^e trimestre	106,0	55,1	109,4	106,3	116,6	135,8	129,0	104,7	92,7	116,6	
4 ^e trimestre	105,6	55,1	109,7	104,9	118,8	140,0	128,0	106,1	93,3	112,3	
1966 1 ^{er} trimestre	103,2	49,1	108,9	103,7	118,1	135,0	117,0	104,3	98,5	106,1	
2 ^e trimestre	104,8	49,6	109,5	101,8	121,3	135,4	116,2	108,9	97,7	112,1	
3 ^e trimestre	105,3	48,1	109,9	100,9	121,8	133,9	116,8	111,9	97,6	114,4	
4 ^e trimestre	104,9	46,7	110,2	98,6	123,7	135,7	116,7	109,6	97,7	112,4	
1967 1 ^{er} trimestre	102,7	45,9	108,1	94,6	121,6	132,7	113,3	106,8	99,1	107,8	
1966 Mai	104,7	50,3	109,6	102,6	121,3	137,8	115,6	106,4	97,8	111,0	
Juin	105,1	49,8	109,7	102,5	121,0	135,9	116,9	108,9	98,2	113,0	
Juillet	104,3	48,8	109,3	100,2	121,6	132,5	116,1	111,4	97,1	111,2	
Août	105,5	48,2	109,4	101,6	120,8	134,9	116,3	112,1	97,9	114,7	
Septembre	106,1	47,4	110,9	101,0	122,9	134,3	117,9	112,2	97,9	116,2	
Octobre	105,8	47,1	110,8	100,6	124,1	137,0	116,9	109,8	96,8	115,4	
Novembre	105,2	46,6	110,2	99,8	123,5	135,5	117,4	109,9	96,8	113,2	
Décembre	103,8	46,4	109,6	95,5	123,5	134,5	115,7	109,1	99,7	108,5	
1967 Janvier	102,8	46,1	109,0	95,6	123,6	134,0	115,5	107,3	100,5	104,9	
Février	102,6	46,2	107,9	94,5	121,3	134,0	112,8	106,2	99,0	107,7	
Mars	102,6	45,4	107,3	93,8	120,0	130,0	111,5	106,9	97,9	110,8	
Avril	102,4	45,0	106,4	93,0	119,1	127,5	111,0	104,7	96,4	113,3	
Mai	102,7	44,7	106,7	93,9	117,7	127,3	109,9	108,1	95,7	114,8	

¹ Indices sur base originale 1964 = 100 convertis en indices base 1958 = 100.

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues par mois (milliers)	Nombre moyen de jours de chô- mage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reçues pendant le mois	en suspens à fin de mois
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1964	250	52,8	26,1	26,7	1.100	15,3	6,2	6,3	10,2	13,3	12,6
1965	253	69,0	32,2	36,8	1.454	15,8	6,8	6,0	16,1	13,0	7,8
1966	252	74,4	38,7	35,7	1.564	15,9	6,4	5,7	21,9	13,1	6,7
1966 1 ^{er} trimestre	65	110,7	44,1	66,6	2.399	16,4	8,2	4,6	25,7	15,6	6,4
2 ^e trimestre	61	56,0	35,6	20,4	1.139	15,5	4,6	6,9	18,7	14,4	7,8
3 ^e trimestre	63	47,4	32,9	14,5	995	15,8	4,4	5,6	16,6	11,2	7,4
4 ^e trimestre	63	82,0	42,0	40,0	1.721	15,7	6,2	5,6	26,5	11,3	5,0
1967 1 ^{er} trimestre	65	131,1	60,9	70,2	2.841	17,1	7,6	4,5	39,4	11,9	3,7
2 ^e trimestre	65	91,4	59,3	32,0	1.980	17,0	5,9	6,5	36,9	13,8	4,2
3 ^e trimestre	64	75,4	54,0	21,4	1.633	16,4	6,1	6,2	35,2	10,6	4,1
1966 Octobre	24	56,2	35,9	20,3	1.349	16,8	4,3	6,1	22,3	15,4	6,1
Novembre	19	75,1	41,8	33,3	1.426	14,5	5,4	5,8	24,6	10,0	5,0
Décembre	20	119,4	49,4	70,0	2.389	15,8	7,9	4,9	32,6	8,4	4,0
1967 Janvier	25	156,0	59,2	96,8	3.901	19,2	9,0	3,2	38,3	11,3	3,8
Février	20	130,1	62,3	67,8	2.601	16,0	6,8	5,0	40,9	11,2	3,6
Mars	20	101,1	61,6	39,5	2.022	16,0	6,0	5,1	39,0	13,2	3,8
Avril	25	98,8	61,3	37,5	2.470	18,7	6,2	6,2	37,9	13,1	4,0
Mai	20	90,5	59,6	30,9	1.810	15,9	5,5	6,5	38,1	12,8	4,3
Juin	20	82,9	56,7	26,2	1.659	16,1	5,8	6,7	34,7	15,6	4,2
Juillet	25	76,2	54,3	21,9	1.905	19,6	7,4	5,8	35,3	8,0	4,0
Août	19	73,9	52,3	21,6	1.478	14,5	5,5	6,3	34,4	11,5	4,4
Septembre	20	75,8	55,3	20,5	1.516	15,3	5,6	6,5	35,9	12,3	3,9
Octobre	25	88,2	61,5	26,7	2.205	18,6	6,4	6,4	41,2	11,8	3,2

¹ Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

² Moyenne journalière par mois de chômage.

³ Durée moyenne du chômage = Nombre de journées perdues par mois / Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois

⁴ Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

⁵ Chômeurs complets normalement aptes.

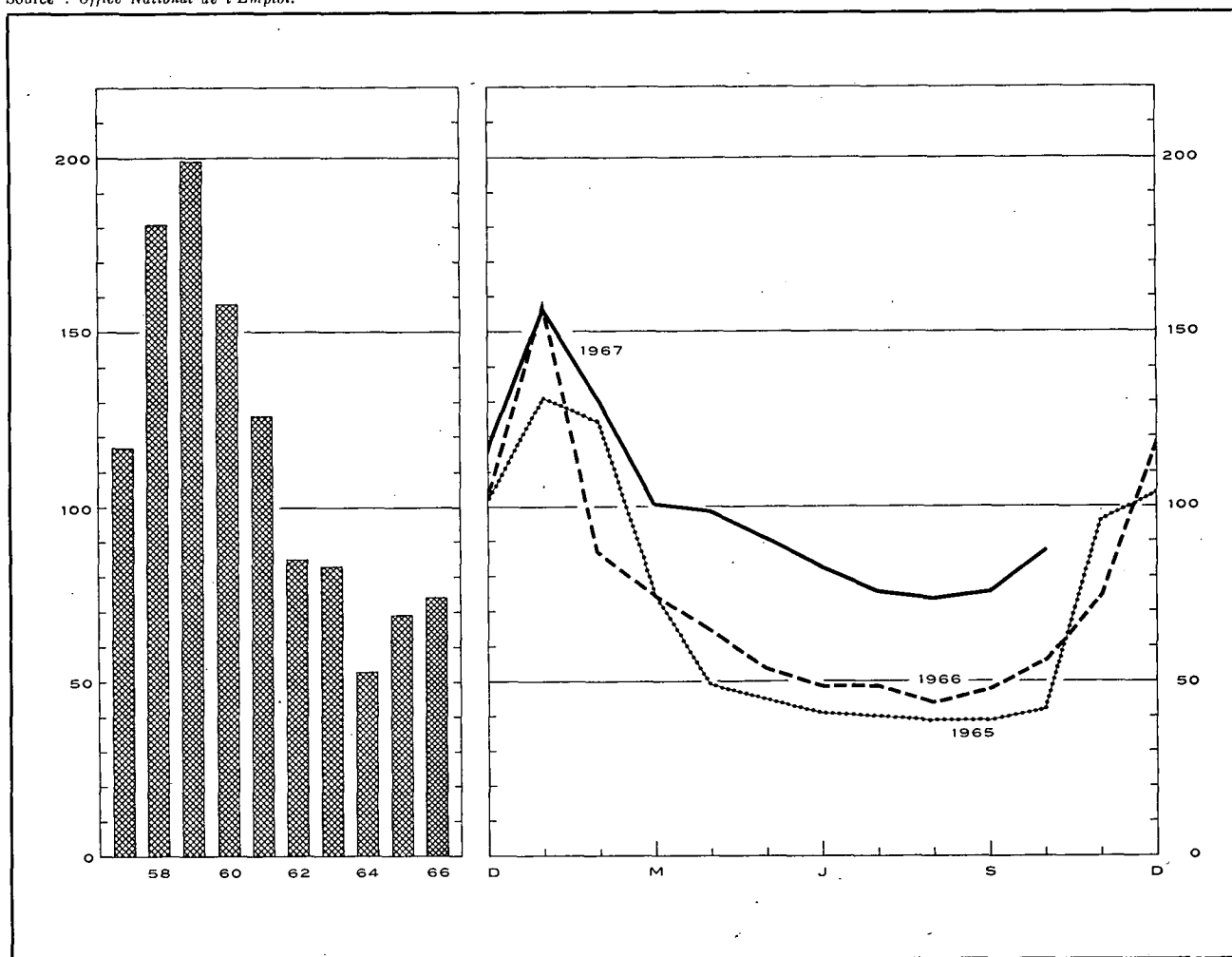
⁶ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1964	1965	1966	1967
1958	181	204	166	149	204	Janvier	120	131	159	156
1959	199	292	182	150	171	Février	63	124	87	130
1960	158	221	149	123	137	Mars	67	75	75	101
1961	126	177	111	90	124	Avril	40	49	65	99
1962	85	141	64	52	90	Mai	36	45	54	91
1963	83	176	44	35	72	Juin	32	41	49	83
1964	53	82	36	32	61	Juillet	32	40	49	76
1965	69	111	45	39	78	Août	30	39	44	74
1966	74	111	56	47	82	Septembre	34	39	48	76
1967	131	131	91	75	75	Octobre	37	42	56	88
						Novembre	49	96	75	
						Décembre	102	104	119	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'ONEM. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	270	273	256	252	246	262	265	247	232
dont : froment	200	203	206	209	200	216	227	212	199
seigle	62	63	44	39	41	42	34	30	27
Céréales non panifiables	255	252	263	260	255	239	253	260	259
Plantes industrielles	88	96	92	93	94	106	95	92	95
Plantes racines et tuberculifères	134	131	120	116	114	103	98	98	99
Légumes cultivés pour la graine	12	11	11	10	10	11	10	9	8
Prés et prairies	816	819	821	829	825	815	810	810	811
Divers	133	129	136	129	135	129	121	124	129
Total ...	1.708	1.711	1.699	1.689	1.679	1.665	1.652	1.640	1.633
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	789	773	722	835	759	900	854	650	
Autres céréales	1.034	1.056	1.011	1.083	1.039	1.064	962	896	
Betteraves sucrières	1.500	3.063	2.703	2.019	2.135	3.114	2.537	2.586	
Lin (graines et paille)	124	214	196	231	240	233	190	157	
Chicorée à café	43	55	60	37	47	68	46	29	
Pommes de terre	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530	1.755	1.419	1.475	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	170	159	148	141	132	120	108	95	86
Total des bovidés	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805	2.663	2.731	2.773	2.756
dont : vaches laitières	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044	999	1.010	1.079	1.029
Porcs	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795	1.833	1.847	1.971	2.320
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644	1.712	1.953	2.199	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	424	441	429	462	458	429	461	500	

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

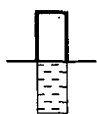
	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Aiglefin	374	232	262	285	300	221	281	233	141
Cabillaud	834	653	689	698	868	728	630	1.124	1.052
Plie	451	381	390	291	346	424	322	294	442
Sole	315	257	350	314	347	631	201	263	329
Raie	337	342	323	328	310	298	319	280	182
Hareng	201	260	528	409	273	153	134	112	61
Crevettes	64	89	39	80	48	76	75	72	80

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistiques agricoles (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE ¹

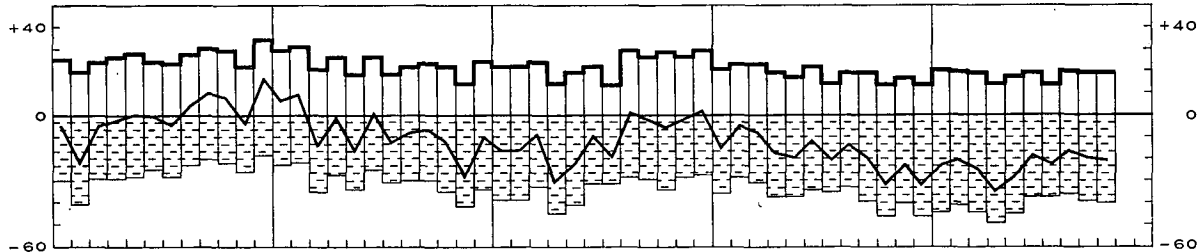
Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir — Métaux non ferreux



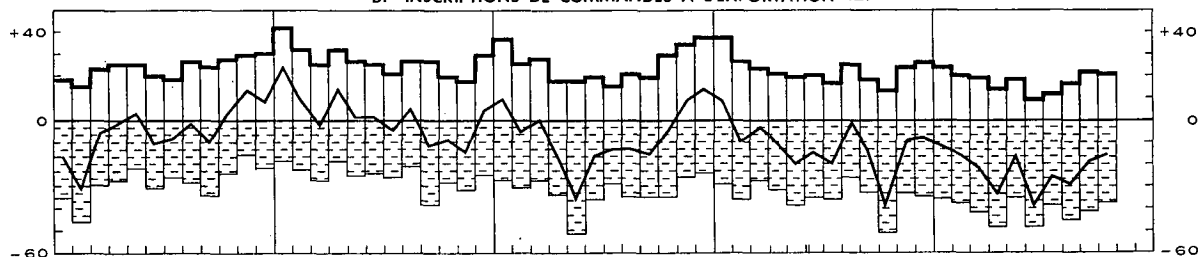
Pourcentage des réponses "en hausse" pour les questions A, B et C
 Pourcentage des réponses "supérieur à la normale" pour les questions D et E
 Pourcentage des réponses "en baisse" pour les questions A, B et C
 Pourcentage des réponses "inférieur à la normale" pour les questions D et E

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et "en baisse" pour les questions A, B et C
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "supérieur" et "inférieur" à la normale pour les questions D et E

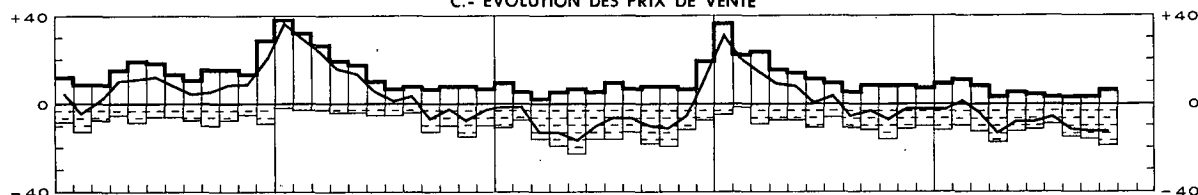
A.- INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (2)



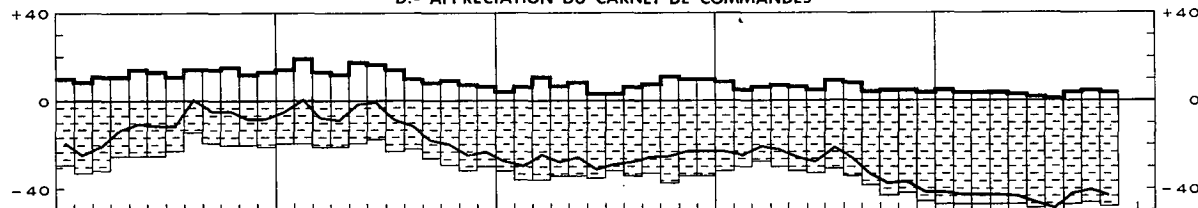
B.- INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



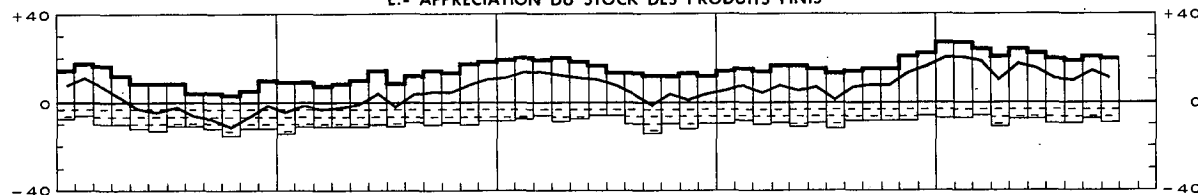
C.- EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



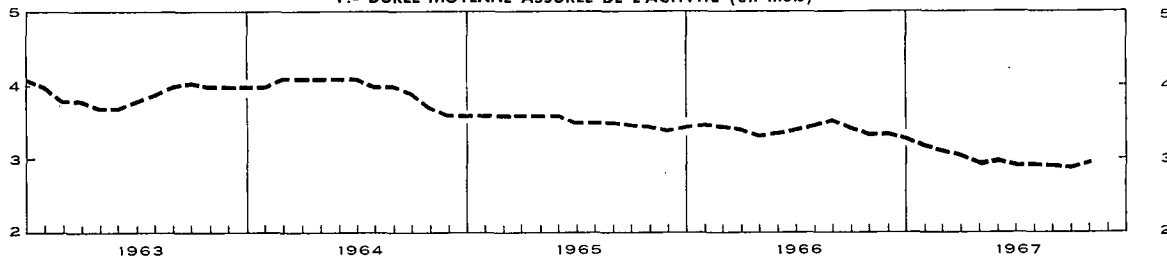
D.- APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



E.- APPRECIATION DU STOCK DES PRODUITS FINIS



F.- DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



¹ Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.
² Mouvements saisonniers éliminés.

IV - 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non désaisonnalisés				Indices désaisonnalisés
	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. 1	Source : Agéfi 2	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	Indice général	Indice général *
1961	119	124	114	122	119
1962	125	132	120	130	125
1963	135	142	129	138	136
1964	144	153	139	147	144
1965	147	157	145	149	148
1966	p 151	p 162	148	150	p 150
1966 2 ^e trimestre	152	164	154	152	150
1966 3 ^e trimestre	143	155	136	147	p 151
1966 4 ^e trimestre	p 158	p 170	155	152	p 150
1967 1 ^{er} trimestre	p 152	p 164	p 151	152	p 153
1967 2 ^e trimestre	p 154	p 166	p 153	153	p 152
1967 3 ^e trimestre	p 140	p 152		p 148	p 149
1966 Novembre	152	167	159	147	p 147
1966 Décembre	p 159	p 171	153	153	p 156
1967 Janvier	p 149	p 161	p 150	154	p 150
1967 Février	p 147	p 158	p 151	146	p 156
1967 Mars	p 160	p 172	p 152	156	p 152
1967 Avril	p 155	p 167	p 149	151	p 156
1967 Mai	p 146	p 157	p 152	152	p 148
1967 Juin	p 161	p 173	p 158	157	p 152
1967 Juillet	p 113	p 123	p 116	138	p 143
1967 Août	p 146	p 157		p 150	p 147
1967 Septembre	p 162	p 175		p 156	p 156
1967 Octobre				p 158	
1967 Novembre				154 ³	

* Non compris la construction.

1 Indices sur base originale 1961 convertis en indices base 1958 = 100.

2 Indices sur base originale 1953 convertis en indices base 1958 = 100.

3 Prévission.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1958 = 100

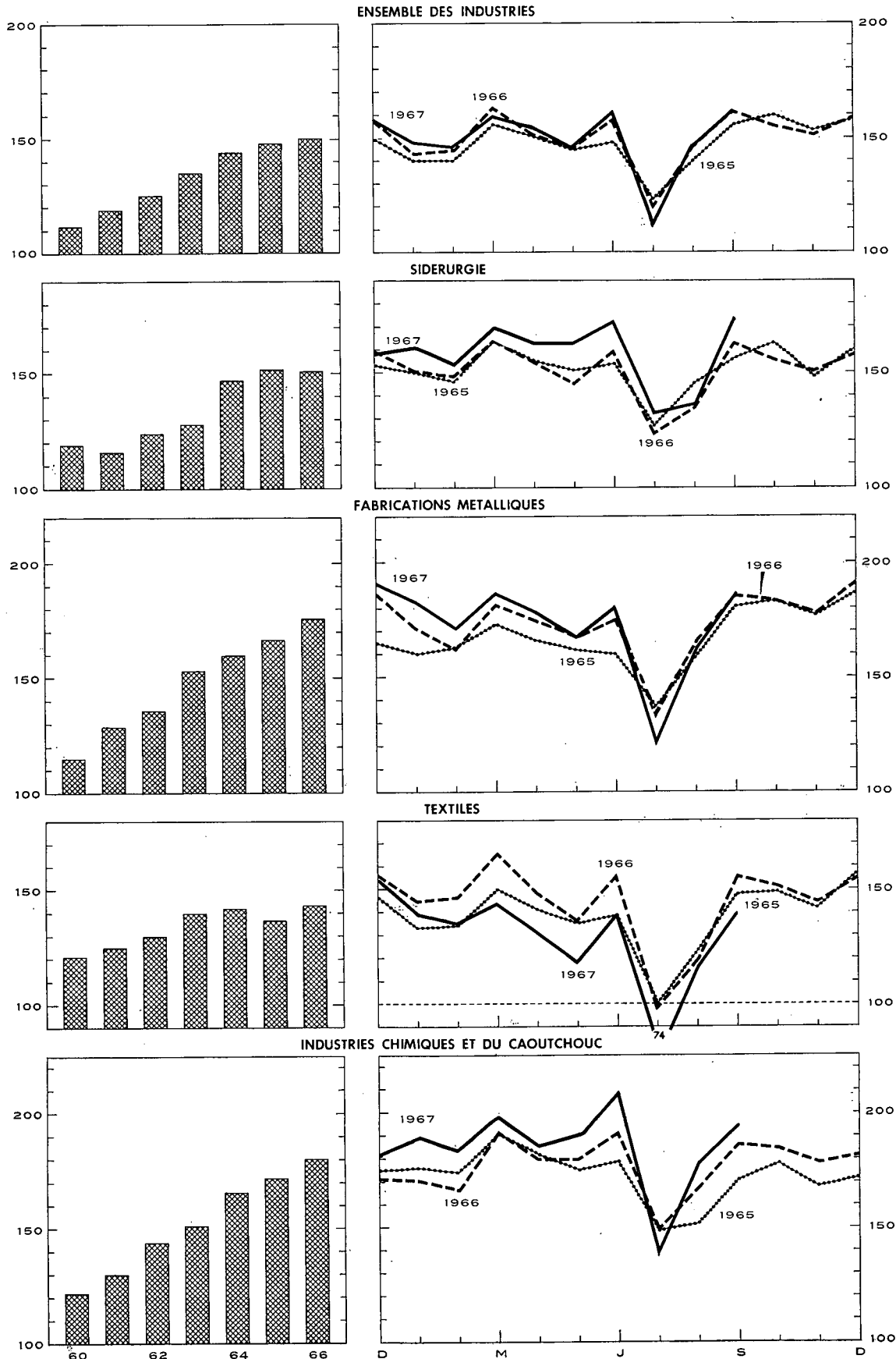
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières												Industrie chimique et industrie du caoutchouc	dont : Transformation des matières plastiques (1962 = 100)	Raffineries de pétrole		
		Industries extractives	dont :								Total	Fila-tures	Tissage				Bonne-terie	
			Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles									
									Total	Fila-tures								Tissage
1961	119	85	124	126	116	132	129	112	125	128	124	124	130	122	122			
1962	125	86	132	134	124	130	136	115	130	130	130	132	144	100	130			
1963	135	88	142	131	123	145	153	119	140	137	139	157	151	124	187			
1964	144	92	153	151	147	162	160	127	142	135	146	153	166	148	206			
1965	147	85	157	147	152	175	167	127	138	132	137	154	172	178	241			
1966	p 151	76	p 162	148	151	177	p 173	134	145	135	149	161	178	213	256			
1966 2 ^e trimestre	152	79	164	160	154	178	172	130	148	139	151	163	184	217	234			
1966 3 ^e trimestre	143	69	155	150	141	169	163	138	128	119	133	145	168	200	262			
1966 4 ^e trimestre	p 158	77	p 170	148	155	177	p 184	150	151	137	158	167	182	245	275			
1967 1 ^{er} trimestre	p 152	76	p 164	137	162	177	p 180	129	139	124	147	158	190	262	266			
1967 2 ^e trimestre	p 154	78	p 166	161	166	164	p 175	p 136	p 132	120	139	154	p 195	275	252			
1967 3 ^e trimestre ... p	140	65	152	155	166	157	138	110	103	109	109	131	171	204	253			
1966 Septembre	162	80	175	158	163	183	186	148	155	142	160	187	187	240	255			
1966 Octobre	159	76	173	159	156	175	184	156	152	139	158	175	185	261	267			
1966 Novembre	155	77	167	145	151	174	178	162	145	128	154	168	179	240	270			
1966 Décembre	p 159	78	p 171	141	158	181	p 191	133	155	145	162	157	182	234	288			
1967 Janvier	p 149	77	p 161	129	162	185	p 183	120	138	124	149	146	189	245	273			
1967 Février	p 147	72	p 158	128	154	176	p 172	123	135	119	144	152	183	255	251			
1967 Mars	p 160	80	p 172	153	170	170	p 187	143	144	129	147	176	199	285	275			
1967 Avril	p 155	75	p 167	156	163	155	p 179	127	132	120	139	148	p 186	262	259			
1967 Mai	p 146	76	p 157	164	163	159	p 167	134	125	110	131	146	p 190	261	256			
1967 Juin	p 161	82	p 173	163	173	179	p 180	p 147	p 139	130	146	169	p 209	302	241			
1967 Juillet	p 113	50	123	135	134	142	123	128	74	74	76	67	140	153	247			
1967 Août	p 146	71	157	162	137	169	163	145	117	108	109	153	179	204	271			
1967 Septembre	p 162	73	175	167	186	187	142	140	127	127	141	172	195	256	238			

* Non compris la construction.

IV . 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1961	1.794	4.394	122	2.477	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.582	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.163	1.483	1.013	102	224
1964	1.775	1.489	407	2.504	1.154	1.623	1.112	106	240
1965	1.649	2.419	422	2.393	1.212	1.697	1.300	107	268
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.794	1.382	97	254
1965 4 ^e trimestre	1.700	2.419	511	2.504	1.256	1.857	1.385	105	278
1966 1 ^{er} trimestre	1.584	2.802	414	2.262	1.261	1.877	1.364	99	294
2 ^e trimestre	1.483	3.077	494	2.270	1.263	1.709	1.266	97	224
3 ^e trimestre	1.284	3.051	382	1.995	1.253	1.623	1.414	90	200
4 ^e trimestre	1.482	3.046	377	2.222	1.300	1.965	1.485	100	298
1967 1 ^{er} trimestre	1.472	3.094	309	2.139	1.314	1.945	1.440		
2 ^e trimestre	1.430	3.033	426	2.245	1.335	1.812	1.401		
3 ^e trimestre	1.193	p 2.890			p 1.338	1.688	1.394		
1966 Septembre	1.485	3.051	356	2.143	1.284	1.764	1.375	98	213
Octobre	1.441	3.095	349	2.125	1.283	1.888	1.441	101	247
Novembre	1.480	3.053	331	2.190	1.299	1.951	1.454	96	316
Décembre	1.528	3.046	451	2.350	1.319	2.055	1.559	103	333
1967 Janvier	1.518	2.959	295	2.276	1.294	2.056	1.476		
Février	1.393	3.013	326	1.975	1.321	1.826	1.354		
Mars	1.506	3.094	306	2.165	1.326	1.952	1.489		
Avril	1.396	3.014	442	2.267	1.328	1.832	1.399		
Mai	1.410	3.004	431	2.198	1.327	1.794	1.485		
Juin	1.484	3.033	406	2.271	1.349	1.810	1.320		
Juillet	943	2.920	327	1.620	1.302	1.519	1.336		
Août	1.296	p 2.936	257	p 1.924	p 1.347	1.689	1.464		
Septembre	1.340	p 2.890			p 1.364	1.857	1.381		
Octobre	p 1.404	p 2.738			p 1.375				
Novembre	p 1.431	p 2.839			p 1.420				

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	476	5,90	4,03	9,93	10,25
1964	728	536	6,29	5,20	11,49	11,84
1965	764	559	6,58	6,02	12,60	12,76
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1965 4 ^e trimestre	806	566	7,26	6,54	13,80	14,32
1966 1 ^{er} trimestre	756	585	6,67	6,96	13,63	13,22
2 ^e trimestre	758	580	6,85	6,86	13,71	14,27
3 ^e trimestre	695	520	6,67	5,45	12,12	11,65
4 ^e trimestre	763	604	7,40	7,11	14,51	14,59
1967 1 ^{er} trimestre	788	632	p 6,86	p 6,86	p 13,72	p 13,36
2 ^e trimestre	829	650	p 6,69	p 6,70	p 13,39	p 14,08
3 ^e trimestre	742	557				
1966 Septembre	804	631	6,42	6,50	12,92	14,17
Octobre	764	617	6,64	7,21	13,85	13,92
Novembre	752	580	7,08	6,99	14,07	13,87
Décembre	775	615	8,47	7,15	15,62	15,98
1967 Janvier	796	633	p 6,46	p 6,64	p 13,10	p 12,91
Février	741	593	p 6,44	p 6,72	p 13,16	p 12,71
Mars	827	670	p 7,69	p 7,20	p 14,89	p 14,48
Avril	800	650	p 6,31	p 6,30	p 12,61	p 13,91
Mai	804	628	p 6,09	p 6,98	p 13,07	p 13,24
Juin	883	673	p 7,66	p 6,83	p 14,49	p 15,11
Juillet	669	472	p 5,60	p 4,40	p 10,00	p 10,02
Août	693	515				
Septembre	866	684				
Octobre	p 881	673				
Novembre	878					

1 Estimations de l'Agéfi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments achevés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles	
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre		Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Constructions nouvelles et transformations
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.150	3.618	9.255	3.009	3.772	6.057
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	29.510	2.636	6.059	2.619	2.843	4.930
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	33.045	3.036	8.661	3.135	4.951	5.286
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.129	3.151	11.805	3.567	6.360	5.407
1961	44.552	31.603	10.436	1.406	35.233	3.498	12.785	3.958	7.071	5.975
1962	38.530	27.818	9.888	1.617	31.446	4.957	16.545	2.960	5.399	5.424
1963	38.686	28.020	12.025	1.436	27.693	6.016	20.797	3.280	4.602	5.179
1964	44.035	34.575	14.389	1.653	^p 34.029	6.583	20.661	3.826	5.402	^p 7.248
1965	^p 38.796	28.120			39.780	1	2	1	2	9.377
1966	^p 42.648	35.727			32.702	1	2	1	2	10.143

¹ En 1965 et 1966, le nombre d'autorisations pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève respectivement à 10.778 et 13.908.

² En 1965 et 1966, le volume à construire pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles, s'élève respectivement à 27.000 et 25.507 milliers de m³.

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées (nombre)	Bâtiments achevés (nombre)	Autorisations de bâtir accordées (nombre)	Bâtiments achevés (nombre)
1965 4 ^e trimestre	3.014	3.866	935	913
1966 1 ^{er} trimestre	3.803	2.376	1.006	946
2 ^e trimestre	4.063	2.596	1.351	651
3 ^e trimestre	3.348	2.715	1.227	807
4 ^e trimestre	3.001	3.214	1.053	977
1967 1 ^{er} trimestre	3.029	2.033	1.011	616
2 ^e trimestre	3.605	2.365	1.295	653
1966 Août	3.368	2.476	1.246	745
Septembre	3.261	2.899	1.195	981
Octobre	3.172	2.957	1.177	845
Novembre	2.916	2.839	926	969
Décembre	2.916	3.845	1.055	1.117
1967 Janvier	2.644	1.502	847	512
Février	3.057	2.329	1.001	702
Mars	3.385	2.269	1.184	633
Avril	3.582	2.235	1.280	680
Mai	3.473	2.067	1.182	549
Juin	3.760	2.794	1.424	730
Juillet	3.459	2.275	1.283	437
Août	2.954	2.661	1.193	753

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

² Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E

Indices généraux de la production industrielle (ajustés pour variations saisonnières)

Base 1960 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *
1 ^{er} trimestre	130	137	+ 5,4	132	136	+ 3,0	131	135	+ 3,1
2 ^e trimestre	131	139	+ 6,1	131	135	+ 3,1	132	136	+ 3,0
3 ^e trimestre	132	139	+ 5,3	131	135	+ 3,1	131	133	+ 1,5
4 ^e trimestre	135	139	+ 3,0	135	134	- 0,7	133	131	- 1,5
	1966	1967		1966	1967		1966	1967	
1 ^{er} trimestre	137	139	+ 0,7	136	137	+ 0,7	135	129	- 4,4
2 ^e trimestre	139	139	...	135	136	+ 0,7	136	128	- 5,9
3 ^e trimestre	139			135			133		
4 ^e trimestre	139			134			131		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *	1965	1966	% variat. *
1 ^{er} trimestre	125	134	+ 7,2	134	151	+ 12,7	131	139	+ 6,1
2 ^e trimestre	127	136	+ 7,1	139	154	+ 10,8	131	141	+ 7,6
3 ^e trimestre	129	139	+ 7,8	142	158	+ 11,3	134	142	+ 6,0
4 ^e trimestre	133	140	+ 5,3	145	162	+ 11,7	138	146	+ 5,8
	1966	1967		1966	1967		1966	1967	
1 ^{er} trimestre	134	139	+ 3,7	151	166	+ 9,9	139	145	+ 4,3
2 ^e trimestre	136	138	+ 1,5	154	170	+ 10,4	141	146	+ 3,5
3 ^e trimestre	139			158			142		
4 ^e trimestre	140			162			146		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

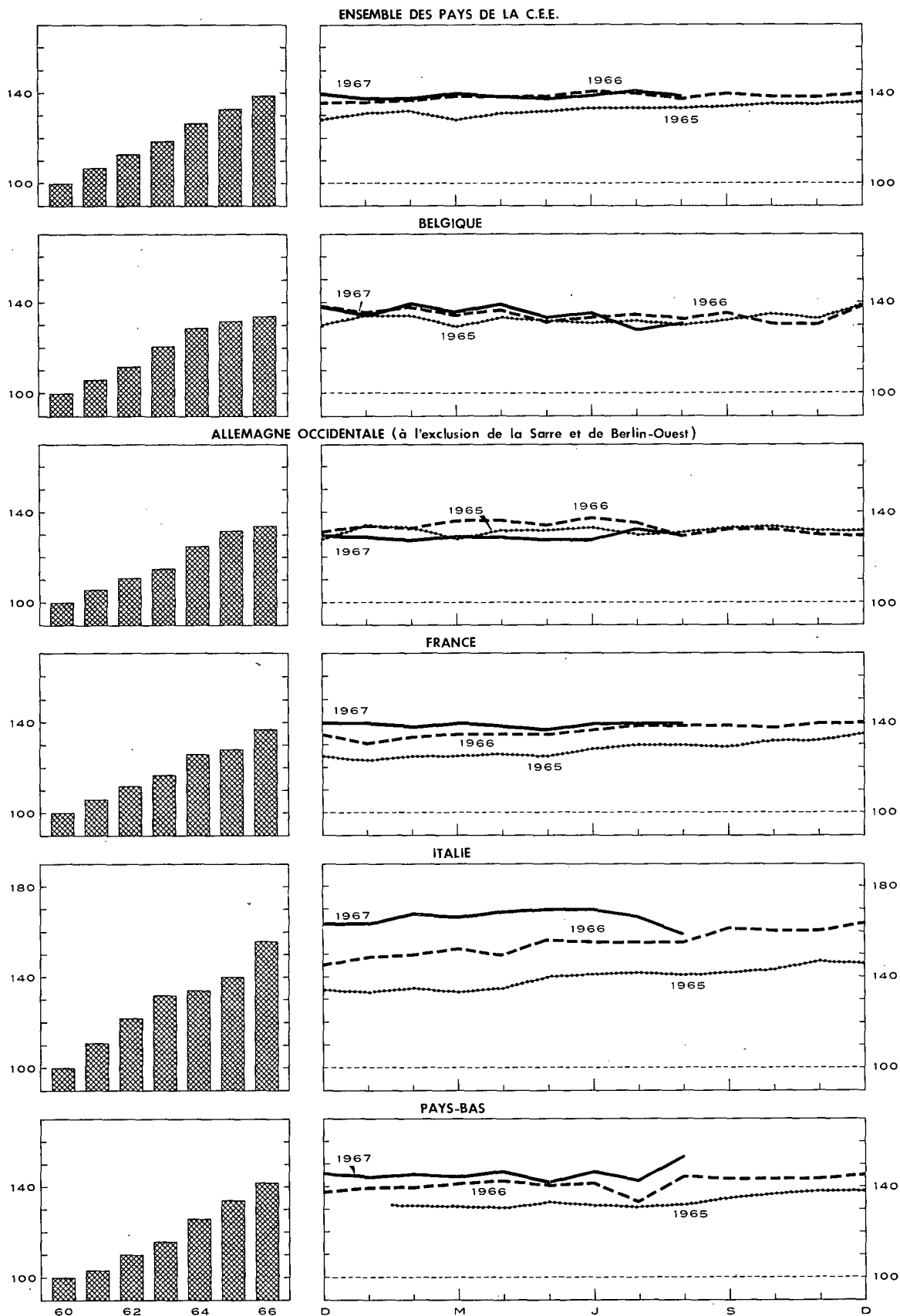
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar*. — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.).

IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1960 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées 2 (milliers)	SABENA		
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives 1	Tonnage total	dont :					
				combustibles et huiles minérales	Minerais				
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8	
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9	
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7	
1963	751	569	5.444	2.212	1.151	171	112,2	13,8	
1964	753	577	5.549	2.030	1.291	154	135,5	16,5	
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	124	148,8	18,8	
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	114	137,8	18,4	
1966 1 ^{er} trimestre	726	538	5.054	1.722	1.257	111	83,9	12,7	
2 ^e trimestre	731	514	4.974	1.655	1.211	127	126,4	15,7	
3 ^e trimestre	711	483	4.571	1.570	1.139	104	230,4	27,8	
4 ^e trimestre	735	543	5.172	1.653	1.281	114	110,6	17,3	
1967 1 ^{er} trimestre	p 723	509	4.897	1.579	1.257	108	97,0	15,7	
2 ^e trimestre	p 714	508	5.115	1.689	1.264	108	170,1	23,2	
3 ^e trimestre		466	4.576			39			
1966 Octobre	748	548	5.198	1.607	1.297	113	145,2	20,0	
Novembre	717	518	5.032	1.644	1.173	113	90,4	15,0	
Décembre	740	564	5.286	1.707	1.373	116	96,1	17,0	
1967 Janvier	p 737	513	4.959	1.690	1.272	115	96,7	15,4	
Février	p 693	480	4.546	1.441	1.168	95	86,2	14,7	
Mars	p 738	535	5.185	1.606	1.330	115	108,1	17,0	
Avril	p 697	458	4.788	1.641	1.079	100	135,2	19,6	
Mai	p 736	518	5.167	1.678	1.357	107	172,3	23,6	
Juin	p 709	548	5.392	1.747	1.356	116	202,7	26,3	
Juillet	p 687	445	4.192	1.309	1.161	27	274,5	32,3	
Août	p 698	445	4.502	1.447	1.120	47	253,7	30,4	
Septembre		509	5.035			43			
Octobre		548	5.321						

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b. — Navigation maritime

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge) (1)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge) (4)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées (2)	Sorties (3)		Entrées (5)	Sorties (6)
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67
1964	4.558	3.036	1.408	165	178	78
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76
1965 4 ^e trimestre ..	4.763	3.520	1.787	157	144	104
1966 1 ^{er} trimestre ..	4.764	3.542	1.471	129	106	77
2 ^e trimestre ..	4.772	3.283	1.494	136	144	75
3 ^e trimestre ..	4.687	3.358	1.577	144	161	71
4 ^e trimestre ..	4.823	3.323	1.515	165	181	82
1967 1 ^{er} trimestre ..	4.916	3.597	1.562	141	143	94
2 ^e trimestre ..	5.029	3.350	1.312	111	128	60
3 ^e trimestre ..	4.713			125		
1966 Septembre ...	4.551	3.323	1.717	131	140	99
Octobre	4.963	3.269	1.630	147	129	36
Novembre ...	4.743	3.308	1.612	169	193	108
Décembre	4.764	3.392	1.303	178	221	102
1967 Janvier	5.165	3.846	1.574	145	146	87
Février	4.325	2.928	1.783	136	116	91
Mars	5.257	4.017	1.329	141	168	103
Avril	5.332	2.934	1.445	109	133	41
Mai	4.943	3.977	1.155	109	115	67
Juin	4.811	3.139	1.335	116	136	72
Juillet	4.658	1.947	1.197	141	112	48
Août	4.920	3.387	1.829	115	130	45
Septembre ...	4.560			118		

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c. — Navigation Intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics 1	
(milliers de tonnes métriques) (1)	(millions de tonnes-km.) (2)
5.097	436
5.426	456
5.553	452
5.400	433
6.276	509
6.412	507
6.633	497
6.395	497
6.197	472
7.070	534
6.739	503
6.524	479
6.705	493
7.635	557
6.958	531
6.715	520
6.524	481
6.333	437
6.188	464
6.265	464
7.663	552
7.359	532
7.642	566
7.905	578

Y - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1964	1.587	1.157	102	42	113	53	29
1965	1.661	1.210	106	45	115	61	32
1966	1.647	1.200	99	47	103	67	33
1965 4 ^e trimestre	464	268	35	23	19	28	22
1966 1 ^{er} trimestre	378	210	29	20	15	24	17
2 ^e trimestre	1.603	1.127	107	46	123	64	38
3 ^e trimestre	4.130	3.202	222	98	254	147	56
4 ^e trimestre	476	261	39	25	20	31	21
1967 1 ^{er} trimestre	529	313	47	24	29	30	18
2 ^e trimestre	1.502	1.053	89	50	103	64	41
1966 Juinlet	5.513	4.543	200	151	299	106	62
Août	5.472	4.212	334	98	315	260	59
Septembre	1.406	852	132	45	147	74	47
Octobre	548	284	47	28	26	40	31
Novembre	450	239	40	24	18	30	19
Décembre	432	261	30	22	16	23	13
1967 Janvier	367	193	30	20	15	27	17
Février	348	182	29	19	14	24	16
Mars	873	564	82	32	58	38	22
Avril	1.020	694	87	32	49	43	32
Mai	1.303	860	84	48	108	62	44
Juin	2.182	1.605	95	69	153	87	57
Juillet	5.599	4.685	196	167	248	94	64

Y - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples 1					Coopératives	Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage 2				Indice général	Alimen-tation générale	Alimen-tation
1959	144	145	149	126	150	132	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	155	144	143	125	142
1961	161	160	164	145	165	144	163	152	145	130	147
1962	170	172	172	154	171	152	173	172	151	135	154
1963	180	177	185	164	179	161	179	193	156	140	156
1964	196	188	200	183	200	168	196	220	163	140	163
1965 *	212	203	212	199	218	181	213	260	168	145	169
1966	225	218	222	206	236	188	220	295	173	145	166
1966 1 ^{er} trimestre	195	209	179	209	214	186	206	274	167	145	166
2 ^e trimestre	221	209	238	203	220	185	219	289	171	143	164
3 ^e trimestre	214	206	206	200	233	178	223	286	175	143	164
4 ^e trimestre	272	249	262	212	278	203	233	333	179	147	171
1967 1 ^{er} trimestre	210	229	188	208	227	189	226	322	174	143	172
2 ^e trimestre	226	228	229	197	229	199	260	350	172	151	191
3 ^e trimestre	220	215	209	191	235	181			172	142	
1966 Septembre	210	209	200	205	228	183	231	290			
Octobre	239	227	254	216	254	190	219	301			
Novembre	251	222	234	183	224	188	226	306			
Décembre	327	299	298	238	356	232	254	392			
1967 Janvier	206	220	188	221	220	195	213	317			
Février	194	214	160	198	230	176	220	308			
Mars	229	252	216	205	230	195	246	341			
Avril	229	235	224	212	232	188	232	337			
Mai	218	218	226	190	222	192	249	337			
Juin	231	231	238	190	234	218	299	376			
Juillet	225	201	236	192	238	173	213	317			
Août	204	212	172	172	222	178	248	341			
Septembre	231	233	218	210	244	192					

* A partir de 1965 nouvelle série, indices sur base originale 1964 = 100 convertis en base 1953 = 100.
 1 Y compris les ventes en supermarché à partir de 1965. — 2 Articles de ménage et appareils ménagers.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1965 1 ^{er} semestre	1.456	789	140	527	15,24	5,76	3,95	5,52	6,61	2,85	1,54	2,22
2 ^e semestre	1.500	793	139	568	16,04	6,01	4,05	5,98	6,57	2,97	1,40	2,20
1966 1 ^{er} semestre	1.501	820	133	548	16,50	6,30	4,26	5,94	6,93	3,10	1,58	2,25
2 ^e semestre	1.552	873	123	556	17,20	6,78	4,51	5,91	7,25	3,33	1,63	2,29
1967 1 ^{er} semestre	1.576	891	136	549	18,36	7,34	4,88	6,14	7,71	3,62	1,74	2,35

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1964 2 ^e semestre	73	28	2	43	95,8	36,4	10,3	49,1
1965 1 ^{er} semestre	50	29	2	19	99,7	37,3	12,1	50,3
2 ^e semestre	47	27	2	18	86,1	34,3	9,9	41,9
1966 1 ^{er} semestre	46	26	2	18	97,9	32,8	11,7	53,4
2 ^e semestre	47	27	2	18	98,0	36,9	10,1	51,0

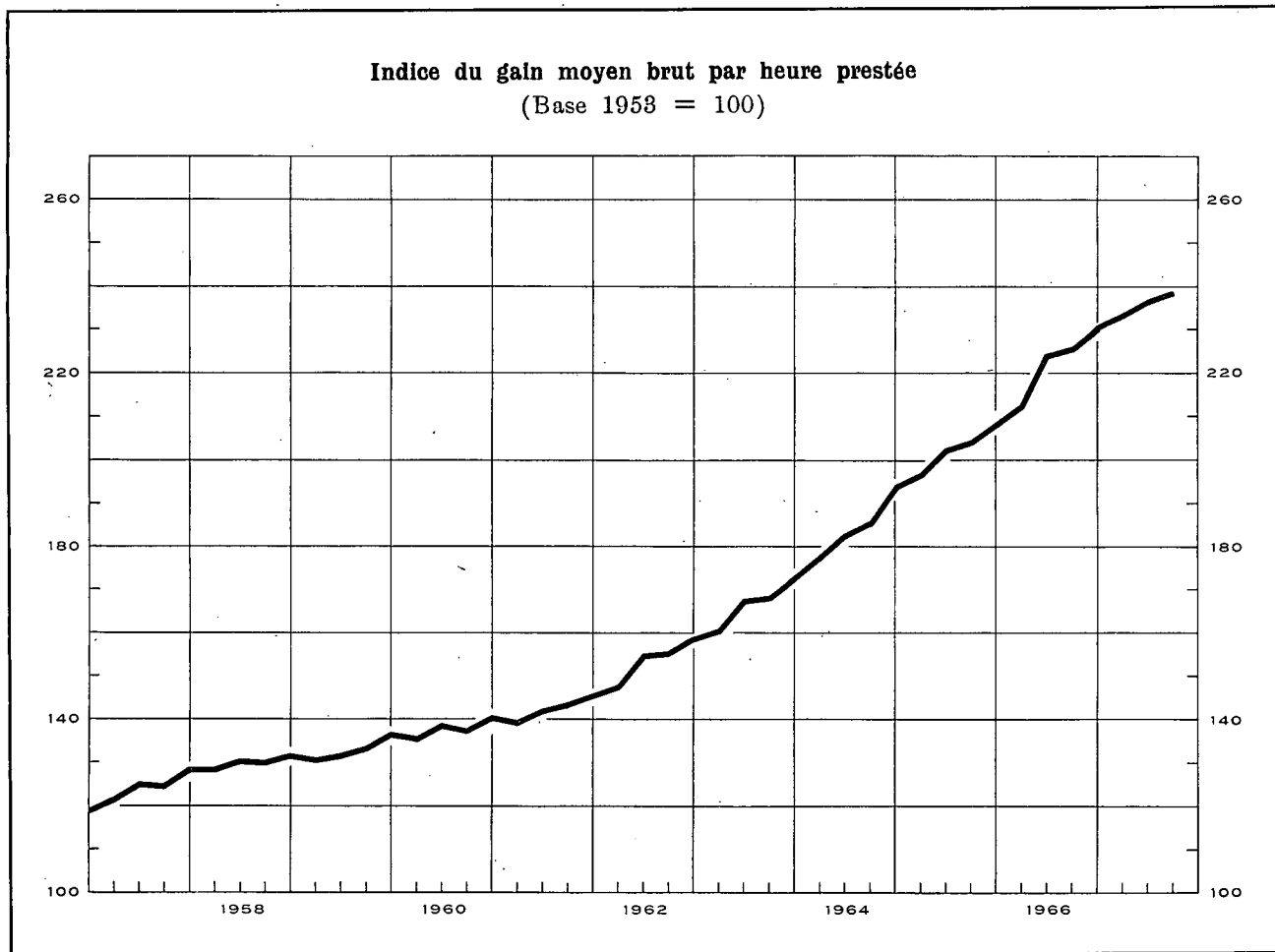
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1965 1 ^{er} semestre	827	4,5	1,1	2,3	46,4	18,0	9,3	380,1	19,1	7,2	334,8	4,4
2 ^e semestre	845	3,8	1,1	2,1	42,9	18,5	8,6	371,4	25,1	13,2	355,3	2,7
1966 1 ^{er} semestre	919	4,1	1,0	2,1	46,5	19,4	8,5	416,8	23,2	7,8	386,8	2,8
2 ^e semestre	792	3,9	0,9	2,6	45,5	17,6	8,5	307,8	28,5	8,2	364,3	4,2
1967 1 ^{er} semestre	777	4,7	1,4	2,0	53,3	20,5	7,5	284,8	22,9	7,8	366,6	5,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1965 1 ^{er} semestre	6.607	649	74	138	2.388	511	65	295	74	619	1.752	44
2 ^e semestre	6.573	528	72	126	2.231	505	59	360	96	638	1.917	41
1966 1 ^{er} semestre	6.930	616	70	124	2.543	547	59	298	80	683	1.869	41
2 ^e semestre	7.250	596	68	218	2.463	528	56	355	91	743	2.087	45
1967 1 ^{er} semestre	7.713	707	86	175	2.933	591	52	293	75	783	1.982	36
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1965 1 ^{er} semestre	100,0	9,8	1,1	2,1	36,1	7,7	1,0	4,5	1,1	9,4	26,5	0,7
2 ^e semestre	100,0	8,0	1,1	1,9	33,9	7,7	0,9	5,5	1,5	9,7	29,2	0,6
1966 1 ^{er} semestre	100,0	8,9	1,0	1,8	36,7	7,9	0,8	4,3	1,1	9,9	27,0	0,6
2 ^e semestre	100,0	8,2	0,9	3,0	34,0	7,3	0,8	4,9	1,3	10,2	28,8	0,6
1967 1 ^{er} semestre	100,0	9,2	1,1	2,3	38,0	7,6	0,7	3,8	1,0	10,2	25,7	0,4

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel). — Les transports maritimes. Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	184	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1963 4	167	160	162		
1964	185	176	180	181	200
1965	203	191	196	193	223
1966	224	209	215	208	246
1966 Juin	224	209	216		247
Sept.	226	212	218		249
Déc.	231	214	219		255
1967 Mars p	234	219	226		261
Juin p	237	222	229		264
Sept. p	239	224	233		

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	79,8
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	85,0	96,3	82,4
1962	44,72	119,6	98,9	87,5	98,8	88,6
1963	49,25	116,1	93,2	86,9	97,4	95,8
1964	55,98	111,3	88,3	89,7	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	88,6	88,3	85,5
1966	68,73	p105,9	85,5	p86,3	p 85,7	p 80,4
1966 Août-Octobre	50,36	117,0	92,0	85,1	98,1	101,9
1964 Mars-Avril	54,29	112,2	89,6	90,7	94,1	94,4
Sept.-Octobre	57,67	110,5	87,1	88,8	90,9	91,4
1965 Mars-Avril	61,22	107,9	86,9	89,1	89,2	86,2
Sept.-Octobre	63,57	109,0	87,5	87,5	88,4	84,8
1966 Mars-Avril	66,75	p108,2	87,5	p87,5	p 86,8	82,5
Sept.-Octobre	70,70	p103,8	83,5	p85,2	p 84,8	p 79,1

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

4 Les indices du gain moyen par heure prestée et du salaire horaire type sont obtenus en pondérant les indices relatifs aux différents secteurs économiques par les rémunérations salariales globales payées dans ces secteurs. Les rémunérations salariales globales retenues sont celles de l'année 1953 pour les périodes figurant au-dessus de la ligne (1963 et années antérieures); ce sont celles de l'année 1963 pour les périodes figurant au-dessous de la ligne (1968 et périodes suivantes).

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 octobre	1964 octobre	1965 octobre	1966 octobre p
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) ¹	40,09	41,29	45,70	48,39	52,62	56,62	58,53
Carrières ¹	34,61	34,79	37,58	39,84	44,59	48,24	53,03
Total des industries extractives ¹	39,72	40,81	45,10	47,76	51,83	55,84	58,03
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	25,98	27,67	29,41	32,75	37,09	40,29	44,07
Boissons	29,21	30,27	32,30	34,80	39,59	44,38	47,44
Tabac	22,27	22,94	26,12	29,50	33,50	37,06	40,99
Industries textiles	25,04	26,94	27,55	31,16	34,61	37,27	41,92
Chaussures, habillement	20,09	21,23	23,16	25,39	28,98	32,45	35,93
Bois (sauf meubles)	26,67	28,25	30,47	32,82	37,01	39,93	44,60
Industrie du meuble	27,59	30,05	31,38	35,27	40,65	42,17	46,81
Papier, articles en papier	28,98	30,85	33,39	35,87	39,61	43,58	47,84
Impressions et reliures	32,85	34,97	37,02	39,47	43,96	48,06	52,88
Cuir (sauf chaussures, habillement)	24,34	25,80	27,82	30,90	33,97	37,07	42,49
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	30,85	31,65	34,16	36,93	40,29	43,59	48,31
Industries chimiques	31,64	32,84	35,08	38,49	44,43	49,81	56,09
Industrie du pétrole	48,29	51,02	53,33	57,25	62,88	71,33	78,61
Produits minéraux non métalliques	30,37	32,05	34,43	37,31	42,55	45,83	51,55
Industries métallurgiques de base	41,11	42,13	45,11	47,96	52,08	54,96	61,64
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,08	32,72	35,92	38,85	43,37	46,13	50,29
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	33,66	34,92	37,70	40,42	45,23	47,38	52,33
Industrie électrotechnique	29,60	30,18	33,57	35,48	39,97	43,99	46,83
Construction de matériel de transport ...	37,36	37,58	42,06	45,07	48,55	51,80	55,39
Industrie du diamant	25,42	25,99	26,72	31,50	33,24	34,68	n.d.
Total des industries manufacturières	29,59	31,01	33,26	36,20	40,74	44,03	48,33
dont : hommes	33,30	34,63	37,13	40,10	44,53	48,14	52,69
femmes	20,00	21,10	22,78	25,45	29,16	31,97	35,75
Construction ¹	32,76	33,17	36,21	38,66	43,75	47,30	52,92
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	31,36	32,40	35,00	37,82	42,20	45,60	49,95
dont : hommes	34,16	35,14	37,99	40,81	45,11	48,75	53,29

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents, nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.)*. — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.)*.

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par Barrel
1959	251	36,8	91	34,6	29	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	388	35,3	2,86
1962	267	34,0	94	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1964	238	47,1	105	34,3	20	351	1.236	34,7	2,89
1965	207	45,2	92	32,3	21	469	1.413	35,2	2,89
1966	229	41,3	101	28,3	19	555	1.297	31,0	2,89
1966 1 ^{er} trimestre	213	42,7	101	31,4	21	656	1.400	35,3	2,89
2 ^e trimestre	225	41,3	106	31,5	21	636	1.327	32,2	2,89
3 ^e trimestre	245	41,0	104	26,6	19	470	1.248	29,5	2,89
4 ^e trimestre	234	40,1	95	23,8	19	458	1.211	27,0	2,88
1967 1 ^{er} trimestre	231	38,8	94	24,0	17	430	1.201	27,2	2,88
2 ^e trimestre	226	38,7	97	24,4	17	368	1.219	26,2	2,88
3 ^e trimestre	217	p 38,3	90	24,6	p 17	375	1.200		
1966 Octobre	230	40,3	97	23,8	19	462	1.220	27,0	2,89
Novembre	235	40,1	95	23,7	19	472	1.204	27,0	2,88
Décembre	237	39,8	94	23,8	18	440	1.210	27,0	2,88
1967 Janvier	229	38,9	93	23,9	18	451	1.199	27,5	2,88
Février	229	38,7	96	24,0	17	442	1.201	27,0	2,88
Mars	235	38,7	94	24,0	17	398	1.204	27,0	2,88
Avril	229	38,6	95	24,4	17	361	1.216	26,5	2,88
Mai	228	38,9	99	24,3	17	375	1.219	26,0	2,88
Juin	221	39,5	98	24,5	17	368	1.222	26,0	2,88
Juillet	214	38,8	94	24,6	p 17	362	1.220	26,0	2,88
Août	218	38,1	87	24,8	p 16	379	1.194	27,0	2,88
Septembre	219	p 38,0	89	24,4	p 17	384	1.185		
Octobre		p 37,2			p 17	p 415	p 1.192		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indices Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	96
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1964	96	90	104	107	96	107
1965	92	93	103	108	91	121
1966	91	96	104	109	93	109
1966 1 ^{er} trimestre	95	100	106	112	93	119
2 ^e trimestre	94	97	105	111	92	111
3 ^e trimestre	90	96	103	106	94	102
4 ^e trimestre	86	90	101	106	91	103
1967 1 ^{er} trimestre	86	90	100	105	91	99
2 ^e trimestre	89	90	100	104	91	104
3 ^e trimestre	86	89	100	104	90	120
1966 Novembre	86	90	101	106	91	100
Décembre	86	91	101	105	92	107
1967 Janvier	86	90	100	105	91	96
Février	87	90	100	105	91	99
Mars	86	89	100	104	91	102
Avril	87	88	99	104	90	99
Mai	89	91	100	104	91	105
Juin	90	91	100	105	92	109
Juillet	87	91	100	104	91	132
Août	85	89	100	104	90	108
Septembre	85	88	100	104	90	120
Octobre	86	87	100	105	91	
Novembre	92	88				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 (*)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels							Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		Indice général	animaux	végétaux	Indice général	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1958	101,8	96,0	92,8	98,9	103,2	107,3	95,0	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	95,0	95,9	94,1	103,0	105,9	97,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,4	102,4	107,8
1960	102,6	92,2	98,2	86,8	105,4	107,0	101,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,5	104,0	108,9
1961	102,4	94,3	110,2	81,5	104,5	106,7	100,4	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	100,8	106,9	95,2	103,8	107,6	96,1	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	107,0	117,9	97,5	105,4	110,0	96,3	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1964	110,7	109,9	126,7	96,0	110,9	113,9	103,7	104,6	116,2	98,8	108,4	140,5	104,7	110,5	115,6
1965	111,9	113,2	131,2	98,5	111,5	113,8	105,6	106,6	118,0	93,1	109,3	143,9	104,1	110,9	117,2
1966	114,5	118,2	134,0	104,8	113,5	115,0	109,3	106,6	118,8	94,9	111,6	145,9	103,6	114,4	119,9
1966 1 ^{er} trimestre	114,5	117,2	131,6	104,8	113,7	115,1	109,8	108,3	118,5	95,6	111,4	145,2	105,3	113,3	120,0
2 ^e trimestre	115,4	119,5	132,9	107,8	114,4	115,3	111,5	106,5	119,9	96,1	112,6	145,2	104,8	116,0	119,9
3 ^e trimestre	113,9	117,2	134,4	102,9	113,2	114,6	108,5	105,7	118,8	94,6	110,6	145,2	102,6	114,8	119,3
4 ^e trimestre	114,0	118,8	137,0	103,8	112,8	114,9	107,4	105,8	117,9	93,5	111,8	147,9	101,5	113,4	120,4
1967 1 ^{er} trimestre	114,2	119,5	136,4	105,4	112,9	115,0	106,6	105,9	117,2	92,9	113,6	151,5	100,5	113,3	121,4
2 ^e trimestre	113,8	122,2	136,3	110,1	111,8	114,5	103,4	104,6	116,3	90,8	111,8	154,8	98,4	112,3	121,0
3 ^e trimestre	112,5	116,1	131,3	103,4	111,6	115,0	102,4	105,0	117,0	89,6	110,4	156,6	97,9	112,0	121,1
1966 Janvier	114,2	117,6	133,1	104,4	113,3	114,8	109,0	108,7	118,3	94,6	111,4	145,2	104,9	112,8	119,6
Février	114,4	115,8	129,4	104,1	114,0	115,4	110,0	108,7	118,8	95,9	111,6	145,2	105,6	113,6	120,3
Mars	114,8	118,1	132,4	106,0	113,9	115,1	110,4	107,5	118,4	96,2	111,1	145,2	105,4	113,6	120,1
Avril	115,6	119,6	132,5	108,5	114,6	115,6	111,8	107,3	119,5	96,6	113,8	145,2	105,4	115,7	120,2
Mai	116,0	121,8	134,4	110,7	114,6	115,4	112,0	107,0	120,0	96,2	112,7	145,2	105,4	116,1	120,0
Juin	114,5	117,0	131,9	104,3	113,9	114,9	110,8	105,3	120,2	95,5	111,4	145,2	103,7	116,3	119,4
Juillet	114,5	116,8	133,9	102,5	113,9	114,9	110,5	105,6	120,2	95,3	111,4	145,2	103,6	116,2	119,5
Août	113,4	116,6	134,5	101,7	113,0	114,5	107,8	105,6	118,0	94,5	110,2	145,2	102,4	114,1	119,2
Septembre	113,8	118,3	134,7	104,6	112,7	114,5	107,3	105,8	118,2	93,9	110,2	145,2	101,8	114,1	119,3
Octobre	113,8	117,9	133,9	104,5	112,8	114,8	107,3	105,8	118,3	93,5	111,0	147,9	101,4	113,6	120,2
Novembre	114,2	119,6	139,5	103,4	112,9	114,9	107,6	105,8	117,9	93,6	112,1	147,9	101,6	113,5	120,4
Décembre	114,0	118,8	137,5	103,4	112,8	114,9	107,2	105,9	117,5	93,4	112,2	147,9	101,4	113,1	120,5
1967 Janvier	113,8	118,0	135,8	103,3	112,8	114,9	107,1	105,7	117,4	93,6	113,4	147,9	101,0	112,8	121,2
Février	114,1	118,2	135,6	103,7	113,1	115,2	107,0	106,1	117,4	93,2	113,6	153,3	100,6	113,7	121,6
Mars	114,6	122,4	137,9	109,3	112,8	114,8	105,8	106,0	116,9	91,9	113,8	153,3	100,0	113,4	121,4
Avril	114,0	122,1	137,4	109,1	112,0	114,4	104,3	104,4	116,3	91,2	113,8	153,3	98,6	112,8	121,1
Mai	113,9	123,3	138,3	110,5	111,6	114,3	103,7	104,5	116,3	91,0	110,9	154,7	98,4	112,2	120,6
Juin	113,6	121,2	133,0	110,8	111,7	114,7	102,3	105,0	116,4	90,1	110,8	156,4	98,2	111,9	121,2
Juillet	112,6	115,5	127,6	105,1	111,8	115,0	103,3	105,2	116,9	90,0	111,1	156,4	98,3	112,0	121,3
Août	112,7	117,9	134,6	103,9	111,4	115,0	101,9	104,7	117,1	89,7	110,0	156,4	97,8	111,9	120,8
Septembre	112,2	114,9	131,6	101,1	111,5	115,0	101,9	105,2	117,1	89,0	110,2	156,9	97,6	112,0	121,1
Octobre	111,8	113,1	132,2	97,6	111,5	115,2	101,6	105,1	117,3	89,1	110,7	156,9	97,3	112,5	121,0

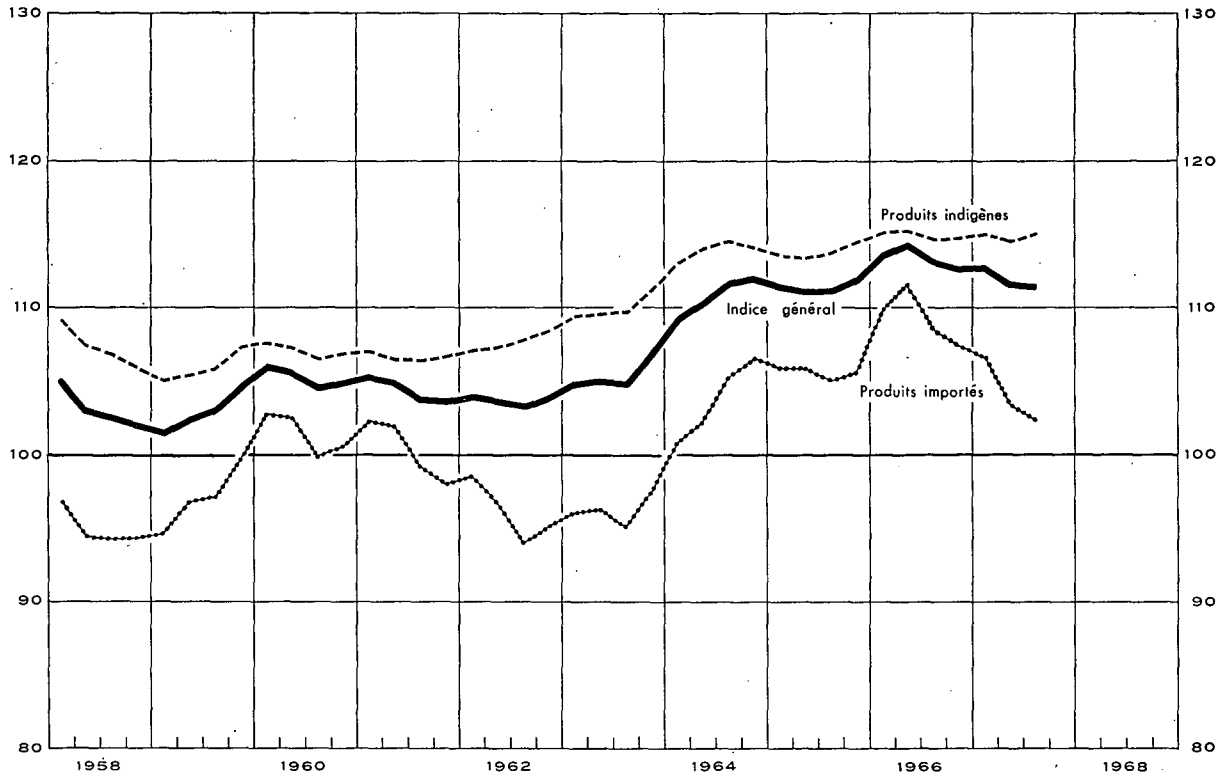
* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices 1953 = 100.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

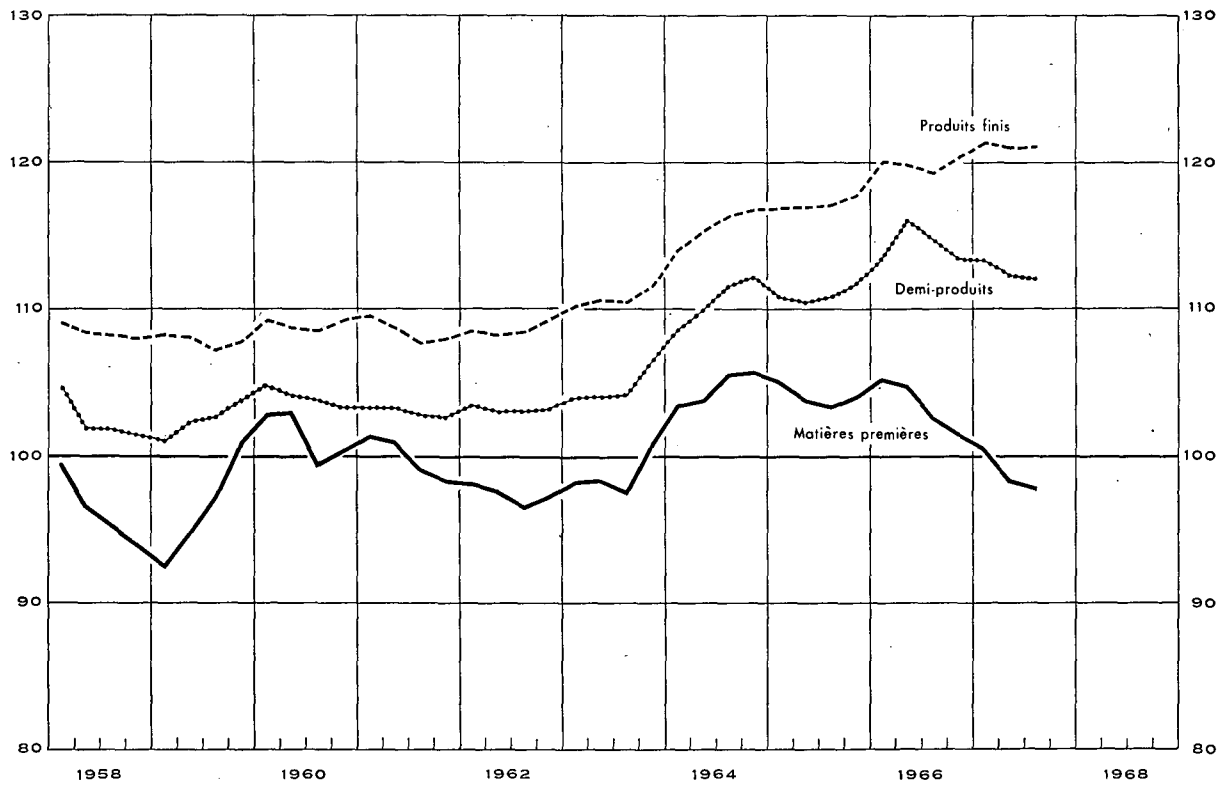
Source : M.A.E.

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES :

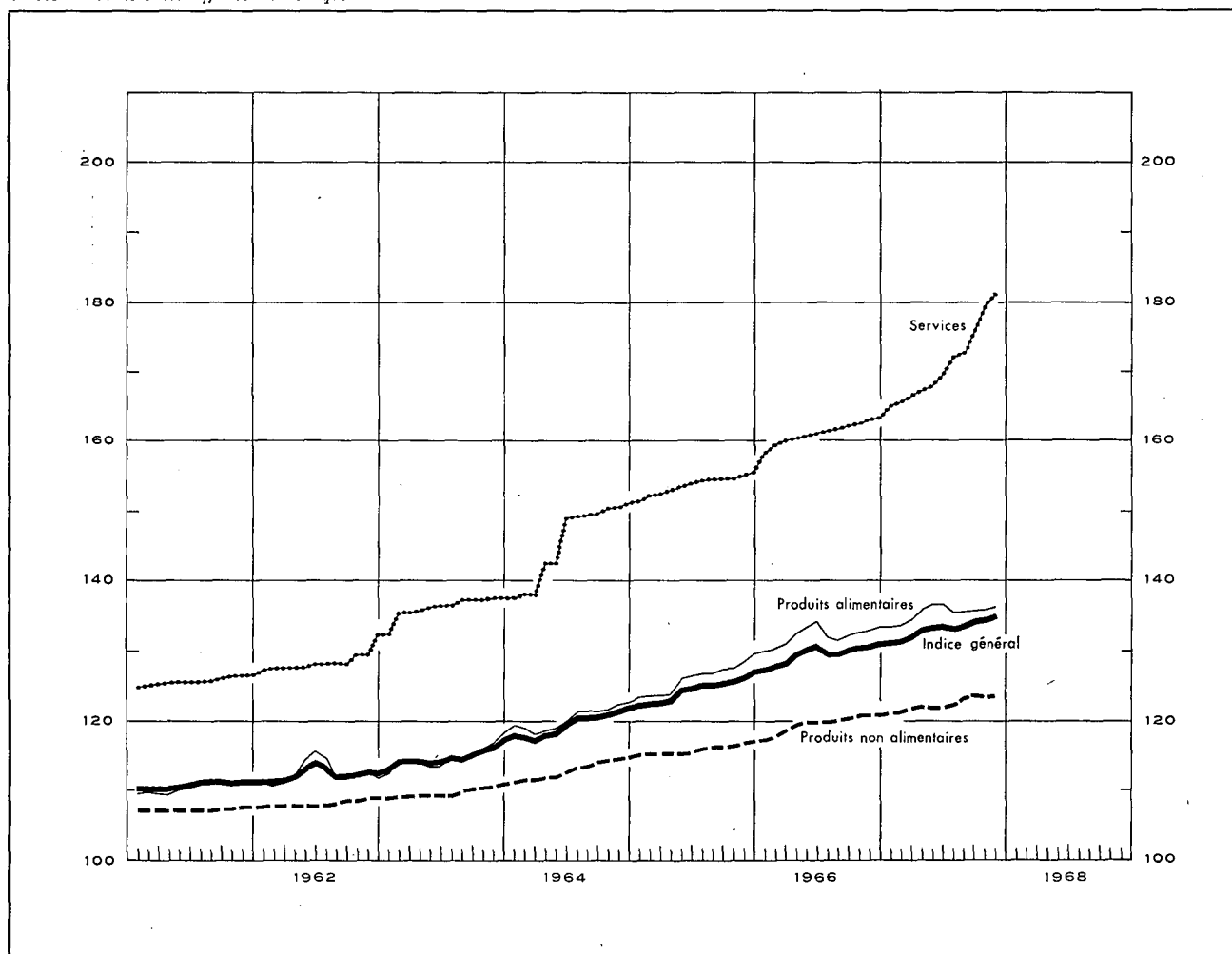
Prix à trois stades de fabrication



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 services	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1962	112,62		112,5		108,3		128,5	
1963	115,04		114,7		109,9		136,3	
1964	119,84		120,3		113,1		145,7	
1965	124,71		126,0		116,2		153,8	
1966	129,92		132,2		119,8		161,1	
1 ^{er} trimestre	128,13	131,81	130,4	133,9	118,1	121,5	159,1	165,9
2 ^e trimestre	130,52	133,59	133,5	136,5	119,8	122,0	160,7	168,4
3 ^e trimestre	130,06	133,99	131,9	135,5	120,3	123,2	161,7	173,6
4 ^e trimestre	130,96		133,0		120,9		162,9	
Janvier	127,68	131,43	130,1	133,5	117,6	121,2	158,1	165,2
Février	128,07	131,67	130,3	133,7	118,0	121,4	159,2	165,8
Mars	128,63	132,32	130,9	134,5	118,8	122,0	159,9	166,6
Avril	129,93	133,25	132,7	135,9	119,7	122,2	160,3	167,4
Mai	130,56	133,71	133,5	136,8	119,9	121,9	160,8	167,9
Juin	131,08	133,81	134,2	136,7	119,9	122,0	161,1	169,6
Juillet	129,94	133,56	131,9	135,5	120,1	122,4	161,3	172,2
Août	129,85	133,93	131,6	135,4	120,3	123,5	161,7	172,8
Septembre	130,38	134,49	132,3	135,7	120,6	123,7	162,2	175,8
Octobre	130,80	134,76	132,8	135,8	120,9	123,5	162,5	179,8
Novembre	130,88	135,16	132,9	136,3	120,9	123,6	162,9	181,2
Décembre	131,19		133,4		121,0		163,3	

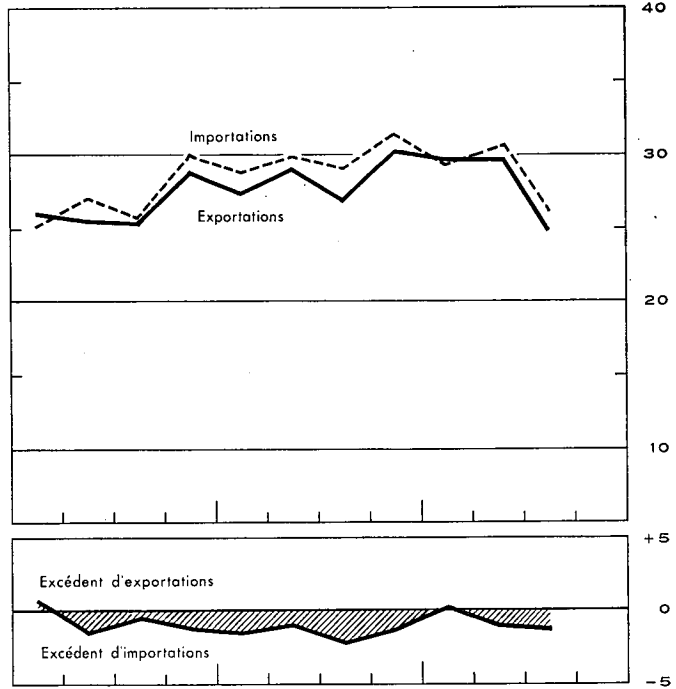
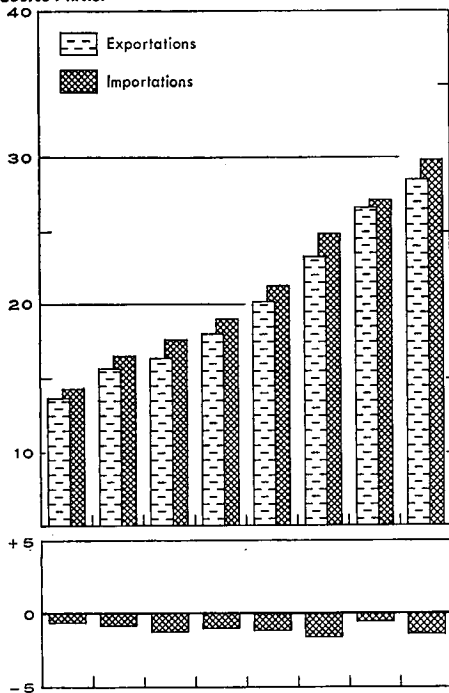
Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail.* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt.* — *Wirtschaft und Statistik.* — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.).* — *Monthly Digest of Statistics.* — *Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E.* — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).* — *Données statistiques (Conseil de l'Europe).* — *Journaux financiers :* *Agéfi, Het financieel Dagblad, The Financial Times, Le Nouveau Journal.*

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

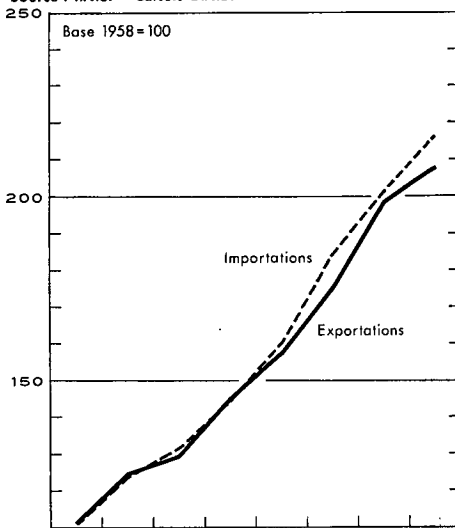
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Source : I.N.S.

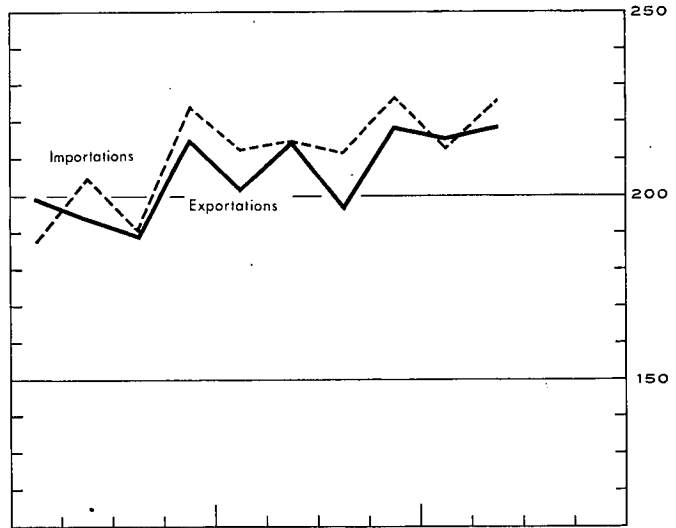
Moyennes mensuelles en milliards de francs



Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.

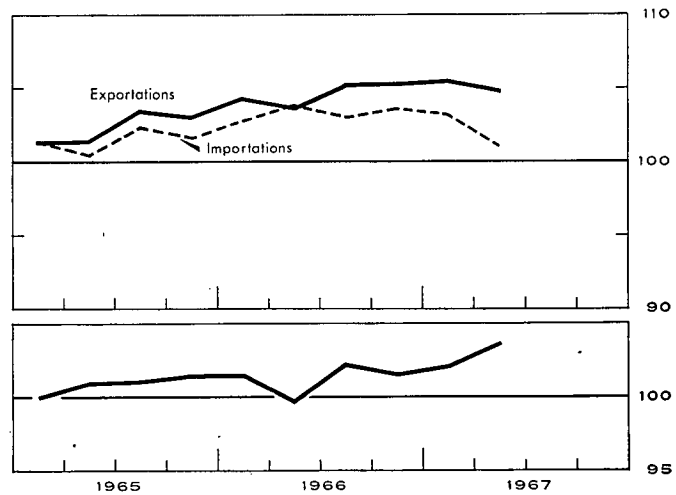
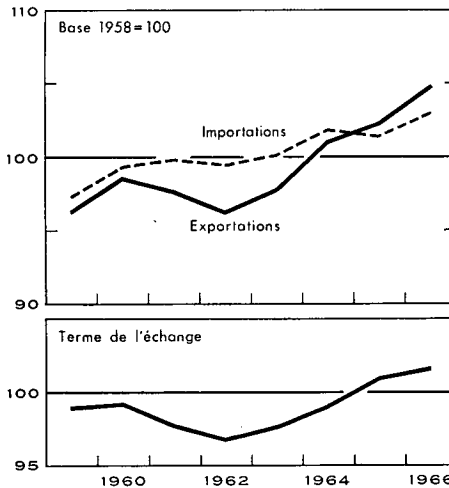


INDICES DU VOLUME



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE

Source : I.N.S. - Calculs B.N.B.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1958 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange ¹
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	111,4	111,6	97,4	96,4	99,0
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	123,8	125,0	99,4	98,7	99,3
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	132,3	130,0	99,9	97,8	97,9
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	144,6	145,1	99,5	96,4	96,9
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	160,5	157,9	100,1	97,9	97,8
1964	24,9	23,3	- 1,6	94	184,4	175,7	101,9	101,1	99,2
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	201,5	199,1	101,4	102,4	101,0
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	216,4	207,9	103,0	104,8	101,7
1966 1 ^{er} trimestre	28,9	27,5	- 1,4	95	213,4	202,3	102,9	104,4	101,5
2 ^e trimestre	30,0	29,1	- 0,9	97	214,8	215,2	103,9	103,7	99,8
3 ^e trimestre	29,1	27,0	- 2,1	93	212,2	197,5	103,0	105,4	102,3
4 ^e trimestre	31,6	30,2	- 1,4	96	226,9	218,8	103,7	105,4	101,6
1967 1 ^{er} trimestre	29,5	29,8	+ 0,3	101	213,4	216,0	103,3	105,6	102,2
2 ^e trimestre	30,7	29,8	- 0,9	97	225,7	219,1	101,1	104,9	103,8
3 ^e trimestre	26,3	25,0	- 1,3	95	192,8	186,1	101,2	103,0	101,8
1966 Janvier-Octobre	29,6	28,1	- 1,5	95					
1967 Janvier-Octobre p	29,1	28,9	- 0,2	99					
1966 Septembre	30,5	31,0	+ 0,5	102					
Octobre	31,3	30,0	- 1,3	96					
Novembre	30,9	29,5	- 1,4	95					
Décembre	31,9	31,1	- 0,8	98					
1967 Janvier	29,5	30,4	+ 0,9	103					
Février	27,3	28,5	+ 1,2	105					
Mars	31,4	30,4	- 1,0	97					
Avril	28,7	29,9	+ 1,2	104					
Mai	30,3	29,3	- 1,0	97					
Juin	32,7	29,8	- 2,9	91					
Juillet	23,1	26,2	+ 3,1	113					
Août	29,9	22,8	- 7,1	76					
Septembre	25,7	26,4	+ 0,7	103					
Octobre p	31,8	34,8	+ 3,0	110					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — 1^o En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

2^o En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
<i>Nouvelle série</i>												
1963	3,21	4,80	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,66	20,16
1964	3,75	5,85	1,84	3,56	1,65	0,27	0,65	0,57	1,17	0,84	3,14	23,29
1965	4,13	7,07	2,22	3,78	2,02	0,18	0,69	0,58	1,22	1,16	3,54	26,59
1966	3,95	7,34	2,81	4,17	2,19	0,12	0,67	0,61	1,50	1,22	3,87	28,45
1966 1 ^{er} trimestre	4,04	7,13	2,64	4,16	2,02	0,12	0,59	0,58	1,43	1,18	3,56	27,45
2 ^e trimestre	3,86	7,84	2,92	4,40	2,19	0,10	0,66	0,58	1,57	1,00	3,99	29,11
3 ^e trimestre	3,91	6,24	3,00	3,86	2,15	0,11	0,80	0,61	1,34	1,21	3,78	27,01
4 ^e trimestre	3,99	8,11	2,69	4,25	2,41	0,13	0,64	0,65	1,67	1,51	4,17	30,22
1967 1 ^{er} trimestre	4,40	7,73	2,83	4,00	2,47	0,12	0,61	0,65	1,52	1,52	3,94	29,79
2 ^e trimestre	4,49	8,08	2,52	3,84	2,37	0,14	0,71	0,64	1,47	1,43	4,07	29,76
3 ^e trimestre	3,62	6,02	2,23	3,25	2,14	0,13	0,69	0,59	1,46	1,35	3,54	25,02
1966 Décembre	3,83	8,45	2,77	4,15	2,46	0,14	0,74	0,61	2,19	1,44	4,37	31,15
1967 Janvier	4,60	8,23	2,93	3,96	2,45	0,14	0,58	0,69	1,13	1,60	4,09	30,40
Février	4,26	6,69	2,90	4,03	2,48	0,11	0,62	0,59	1,58	1,42	3,84	28,52
Mars	4,16	8,39	2,64	3,98	2,47	0,11	0,64	0,66	1,85	1,54	3,91	30,35
Avril	4,67	8,00	2,48	3,95	2,31	0,15	0,66	0,68	1,44	1,52	4,08	29,94
Mai	4,23	8,13	2,44	3,84	2,34	0,13	0,74	0,62	1,53	1,39	3,92	29,31
Juin	4,55	8,02	2,64	3,72	2,34	0,15	0,72	0,62	1,46	1,39	4,15	29,76
Juillet	3,85	7,03	2,19	3,25	2,14	0,13	0,73	0,58	1,49	1,32	3,47	26,18
Août	3,47	5,18	2,27	2,81	2,09	0,11	0,81	0,63	0,66	1,25	3,54	22,82
Septembre	3,53	6,28	2,19	3,63	2,17	0,14	0,52	0,55	2,22	1,47	3,73	26,43

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Pour une analyse du commerce extérieur de 1966 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XLII^e année, vol. II, no 1-2, juillet-août 1967.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement 13	Divers 14	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production				Total	non durables					durables 12		
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 9		autres produits 10	alimentaires					autres 11	
													liquides 8	autres					produits animaux						produits végétaux
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	...	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.646	1	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.643	1	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.682	1	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.689	1	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	...	16.488	
1960	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.631	1.850	...	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	285	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.223	1	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.568	3	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.883	3	21.300
1963	14.400	4.705	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	3.937	462	920	360	2.195	2.884	79	21.300
1964	16.390	5.343	1.958	1.591	1.126	397	233	293	140	360	88	992	405	985	1.087	454	938	4.976	696	1.050	402	2.828	3.464	83	24.913
1965	17.618	6.076	1.759	1.782	1.174	378	242	295	161	396	98	1.110	360	940	1.235	519	1.093	5.849	802	1.220	481	3.346	3.509	94	27.070
1966	19.740	7.195	1.855	2.024	1.508	403	258	317	147	487	109	1.033	420	851	1.384	538	1.211	6.110	829	1.295	515	3.471	4.000	42	29.892
1965 4 ^e trimestre	19.609	6.742	1.896	2.109	1.490	431	262	309	212	444	95	1.055	400	1.009	1.373	572	1.210	6.607	854	1.531	522	3.700	3.847	61	30.124
1966 1 ^{er} trimestre	19.375	6.971	2.108	2.118	1.258	275	313	268	130	447	100	1.015	481	922	1.289	496	1.184	5.941	776	1.156	479	3.530	3.575	40	28.931
2 ^e trimestre	19.869	7.316	1.963	1.661	1.725	392	275	336	151	519	124	997	409	899	1.361	548	1.193	6.051	756	1.398	505	3.392	4.006	49	29.975
3 ^e trimestre	18.980	6.926	1.632	2.011	1.377	473	214	312	150	493	101	1.073	337	769	1.413	528	1.173	6.020	864	1.245	526	3.385	4.042	24	29.066
4 ^e trimestre	20.734	7.567	1.715	2.306	1.671	472	228	352	155	487	112	1.047	454	816	1.474	580	1.298	6.427	918	1.382	551	3.576	4.375	58	31.594
1967 1 ^{er} trimestre	19.065	6.583	1.668	2.205	1.377	324	237	321	165	436	124	1.179	517	742	1.450	544	1.193	6.306	834	1.281	607	3.584	4.058	30	29.459
2 ^e trimestre	19.418	6.802	1.556	2.018	1.519	367	233	312	179	531	123	956	391	940	1.490	726	1.275	6.753	1.286	1.515	598	3.354	4.479	27	30.677
3 ^e trimestre	16.579	5.317	1.276	1.911	1.409	441	170	302	130	467	107	858	369	747	1.360	584	1.131	5.995	861	1.249	556	3.329	3.671	35	26.280

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles. Rubrique modifiée, en 1963, par l'incorporation de produits repris précédemment dans le poste « Biens de consommation durables ».

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1950, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960 : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11.

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

c) en 1964, par exclusion de produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques » et au poste « Divers ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

14 Rubrique constituée, en ordre principal, depuis 1963, par des positions tarifaires confidentielles.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1965	1966				1967		
										4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	98,6	100,8	100,2	98,7	98,9	100,4	99,0	100,5	99,2	99,7	101,8	101,3	101,2	100,7	98,4	98,3
Biens de consommation	100,0	96,9	96,9	99,0	98,9	100,0	102,3	105,1	105,9	105,9	106,6	106,8	104,8	106,8	106,4	103,0	103,7
Biens d'équipement	100,0	92,1	97,5	101,1	106,5	108,4	110,8	108,0	112,2	108,3	114,2	111,0	109,5	113,2	112,9	113,1	114,1
Ensemble ...	100,0	97,4	99,4	99,9	99,5	100,1	101,9	101,4	103,0	101,7	102,9	103,9	103,0	103,7	103,3	101,1	101,2
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	98,2	103,0	98,5	93,7	91,3	92,6	92,7	92,0	91,8	90,7	92,2	92,1	92,7	91,9	91,7	91,3
Fabrications métalliques	100,0	95,2	93,0	94,8	95,3	100,0	102,6	104,0	106,8	106,4	106,8	105,9	106,3	108,7	108,5	112,2	107,7
Métaux non ferreux	100,0	111,4	116,6	110,7	109,4	111,2	123,3	137,6	167,3	139,1	150,9	171,2	178,9	169,4	169,5	155,6	153,6
Textiles	100,0	94,7	100,0	101,2	100,7	103,7	109,1	106,8	106,3	107,5	105,7	105,6	106,5	107,4	108,1	105,0	104,2
Produits chimiques	100,0	98,6	98,2	98,7	94,7	92,4	94,2	96,2	95,7	96,6	98,0	95,7	95,7	95,2	94,2	94,2	94,1
Industrie houillère	100,0	81,8	74,6	70,3	71,9	81,9	96,8	78,5	73,9	84,0	76,4	75,1	70,2	73,9	68,1	71,7	72,1
Industrie pétrolière	100,0	93,9	85,2	85,2	83,2	80,8	78,5	77,9	74,2	77,1	76,9	75,8	73,6	71,0	72,1	71,7	76,7
Verres et glaces	100,0	100,1	99,5	101,1	99,8	96,6	99,1	98,4	99,4	100,0	97,5	98,4	100,6	101,4	102,6	98,8	102,4
Produits agricoles	100,0	99,3	98,2	100,3	105,0	114,3	109,3	114,1	118,5	119,9	120,9	120,3	110,8	119,2	116,6	119,0	112,2
Ciments	100,0	97,6	94,6	99,0	98,3	98,6	100,2	101,6	100,1	101,6	100,4	100,3	99,7	99,9	101,6	100,8	100,7
Carrières	100,0	96,1	101,6	98,2	96,8	95,4	96,1	98,5	97,9	97,9	99,6	97,0	96,2	97,5	103,6	99,5	98,6
Céramiques	100,0	97,8	88,3	91,1	95,7	100,7	109,4	111,3	115,8	114,2	112,7	115,9	119,3	113,2	114,3	115,0	119,6
Bois et meubles	100,0	96,5	98,3	99,3	97,0	99,0	104,7	107,8	111,1	109,7	110,7	112,2	110,1	112,1	112,5	113,4	112,4
Peaux, cuirs et chaussures	100,0	109,0	110,6	110,3	108,8	102,7	107,6	114,7	127,1	114,6	124,9	131,4	129,6	123,5	124,7	119,5	119,3
Papier et livre	100,0	92,6	94,5	92,4	95,3	92,7	95,4	98,5	99,0	98,4	100,9	97,8	100,8	97,6	99,1	96,1	98,9
Tabacs manufacturés	100,0	95,3	95,7	100,5	111,7	105,7	100,7	112,6	117,9	115,5	116,2	118,2	118,6	117,9	112,0	119,2	127,9
Caoutchouc	100,0	97,4	92,6	88,4	86,2	83,0	84,1	84,4	83,4	83,8	82,7	81,5	86,2	87,4	82,9	80,5	82,9
Industries alimentaires	100,0	91,1	91,1	91,1	89,6	94,2	97,7	98,3	98,5	100,2	96,3	94,8	99,0	95,7	97,8	98,7	96,0
Divers	100,0	99,1	95,3	90,1	87,8	88,9	93,0	87,4	78,9	78,9	97,7	61,4	82,3	79,8	86,7	78,4	73,2
Ensemble ...	100,0	96,4	98,7	97,8	96,4	97,9	101,1	102,4	104,8	103,2	104,4	103,7	105,4	105,4	105,6	104,9	103,0
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,0	99,0	99,3	97,9	96,9	97,8	99,2	101,0	101,7	101,5	101,5	99,8	102,3	101,6	102,2	103,8	101,8

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$
 * Voir 2^e du N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1966					1967		
										4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,0	111,3	124,4	130,9	145,6	159,7	178,5	194,6	211,5	215,8	212,1	208,4	203,4	220,7	204,3	211,5	179,4
Biens de consommation	100,0	110,9	121,5	128,1	131,8	152,4	188,1	214,4	226,8	241,1	219,3	225,1	228,1	236,9	238,8	260,1	232,0
Biens d'équipement	100,0	112,5	122,9	147,7	161,4	179,3	214,1	221,8	233,1	246,4	214,0	236,7	238,2	250,9	226,8	253,6	207,9
Ensemble ...	100,0	111,4	123,8	132,3	144,6	160,5	184,4	201,5	216,4	224,2	213,4	214,8	212,2	226,9	213,4	225,7	192,8
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	100,0	110,8	127,4	117,5	127,3	130,9	151,6	166,0	160,4	168,7	166,3	156,4	158,7	161,0	178,8	183,0	148,4
Fabrications métalliques	100,0	109,1	130,5	141,2	164,6	175,0	208,2	250,5	260,0	274,2	253,3	282,0	225,2	280,3	262,9	277,2	213,7
Métaux non ferreux	100,0	111,3	124,3	131,9	135,2	150,7	162,5	175,3	182,8	182,6	190,7	185,6	182,1	174,1	181,5	176,4	157,6
Textiles	100,0	119,6	129,5	139,0	158,5	170,0	177,6	192,7	212,9	216,5	213,2	226,6	196,7	214,1	201,0	199,3	172,0
Produits chimiques	100,0	115,6	115,3	123,4	130,3	151,0	166,4	198,0	217,2	213,2	194,4	219,2	214,4	241,2	252,8	232,2	212,6
Industrie houillère	100,0	78,8	82,3	90,7	88,1	85,6	78,2	63,6	45,0	55,8	44,8	38,0	46,4	51,0	50,7	57,4	50,4
Industrie pétrolière	100,0	100,1	103,8	97,2	107,1	154,3	156,0	166,1	168,4	175,5	143,5	162,4	201,8	166,6	158,5	184,2	166,7
Verres et glaces	100,0	130,2	143,7	145,1	168,8	169,5	188,1	190,2	198,6	216,7	192,1	167,6	172,5	203,5	206,1	212,1	173,2
Produits agricoles	100,0	96,9	100,1	110,5	138,0	158,3	157,2	208,0	210,3	243,7	204,9	171,4	236,7	256,7	233,9	259,1	250,0
Ciments	100,0	114,5	108,2	111,3	109,2	99,3	115,8	133,7	114,6	123,1	100,1	131,4	119,9	107,0	90,3	117,1	105,7
Carrières	100,0	111,4	117,6	131,6	154,0	173,9	204,9	212,1	211,3	211,7	188,1	224,8	220,4	215,3	188,3	240,7	213,8
Céramiques	100,0	120,7	172,7	229,3	196,3	206,7	250,5	258,0	228,6	258,5	190,9	230,1	243,8	253,9	231,1	226,8	203,7
Bois et meubles	100,0	129,4	162,3	205,5	287,1	349,4	399,0	450,1	489,3	501,9	452,4	518,1	445,1	533,4	523,1	532,8	447,2
Peaux, cuirs et chaussures	100,0	120,9	124,4	160,1	175,8	195,5	209,2	217,1	223,8	246,0	227,7	242,3	197,8	231,2	221,1	216,2	214,0
Papier et livre	100,0	114,0	133,4	140,2	161,8	181,7	205,9	234,9	274,1	266,4	250,2	284,7	253,2	308,9	295,5	294,7	256,3
Tabacs manufacturés	100,0	126,2	147,9	178,8	167,2	216,0	278,0	336,4	329,7	435,1	294,0	339,8	338,1	346,2	326,4	373,2	369,6
Caoutchouc	100,0	117,0	124,8	148,1	165,6	187,0	222,0	261,1	281,2	257,3	232,4	335,0	257,2	284,9	277,5	326,2	274,7
Industries alimentaires	100,0	112,8	130,5	154,1	185,8	209,9	234,0	278,0	291,6	313,8	286,9	340,8	290,5	330,8	273,8	328,9	285,2
Divers	100,0	117,4	138,5	147,9	153,7	155,1	159,9	177,6	207,3	189,3	162,3	249,5	199,6	233,2	208,5	194,9	193,4
Ensemble ...	100,0	111,6	125,0	130,0	145,1	157,9	175,7	199,1	207,9	215,4	202,3	215,2	197,5	218,8	216,0	219,1	186,1

* Voir 2^o du N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	2,24	1,46	- 0,78	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1964	5,12	4,83	- 0,29	3,65	3,53	- 0,12	3,67	5,34	+ 1,67
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1966 2 ^e trimestre	6,38	6,53	+ 0,15	4,74	4,65	- 0,09	4,47	6,68	+ 2,21
1966 3 ^e trimestre	6,23	5,50	- 0,73	4,23	4,20	- 0,03	4,11	5,96	+ 1,85
1966 4 ^e trimestre	7,08	6,24	- 0,84	4,74	5,08	+ 0,34	4,61	6,56	+ 1,95
1967 1 ^{er} trimestre	6,10	5,47	- 0,63	4,59	5,50	+ 0,91	4,40	6,11	+ 1,71
1967 2 ^e trimestre	6,38	5,89	- 0,49	4,25	5,27	+ 1,02	4,76	6,58	+ 1,82
1967 3 ^e trimestre	5,79	5,12	- 0,67	3,86	4,27	+ 0,41	4,10	5,65	+ 1,55
1966 Août	6,33	4,59	- 1,74	4,33	3,06	- 1,27	4,33	5,31	+ 0,98
1966 Septembre	6,99	6,40	- 0,59	4,36	4,79	+ 0,43	4,70	6,73	+ 2,03
1966 Octobre	7,11	6,71	- 0,40	4,90	4,78	- 0,12	4,66	6,52	+ 1,86
1966 Novembre	6,79	6,36	- 0,43	4,46	4,83	+ 0,37	4,60	6,52	+ 1,92
1966 Décembre	7,28	5,66	- 1,62	4,78	5,68	+ 0,90	4,54	6,65	+ 2,11
1967 Janvier	5,80	5,84	+ 0,04	4,34	5,61	+ 1,27	4,25	5,78	+ 1,53
1967 Février	5,54	5,09	- 0,45	4,31	5,35	+ 1,04	4,28	6,20	+ 1,92
1967 Mars	6,82	5,48	- 1,34	5,10	5,52	+ 0,42	4,67	6,35	+ 1,68
1967 Avril	6,18	6,04	- 0,14	4,28	5,24	+ 0,96	4,43	6,48	+ 2,05
1967 Mai	5,93	5,75	- 0,18	4,09	5,25	+ 1,16	4,65	6,44	+ 1,79
1967 Juin	6,99	5,86	- 1,13	4,42	5,30	+ 0,88	5,07	6,77	+ 1,70
1967 Juillet	5,17	5,03	- 0,14	3,86	4,95	+ 1,09	3,10	5,47	+ 2,37
1967 Août	6,00	5,03	- 0,97	3,66	3,11	- 0,55	4,58	5,10	+ 0,52
1967 Septembre	6,14	5,74	- 0,40	4,05	4,74	+ 0,69	4,64	6,33	+ 1,69
1967 Octobre	7,03	6,81	- 0,22	5,29	5,74	+ 0,45	5,05	7,26	+ 2,21
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métrop. européennes O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,08	5,72	- 0,36	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1964	0,94	0,88	- 0,06	13,38	14,58	+ 1,20	16,87	17,96	+ 1,09
1965	1,05	0,91	- 0,14	14,98	16,45	+ 1,47	18,74	20,41	+ 1,67
1966	1,22	0,94	- 0,28	16,70	17,87	+ 1,17	20,79	21,85	+ 1,06
1966 2 ^e trimestre	1,20	0,88	- 0,32	16,79	18,74	+ 1,95	20,51	21,99	+ 1,48
1966 3 ^e trimestre	1,30	0,88	- 0,42	15,87	16,54	+ 0,67	19,22	19,79	+ 0,57
1966 4 ^e trimestre	1,25	1,08	- 0,17	17,68	18,97	+ 1,29	22,23	23,01	+ 0,78
1967 1 ^{er} trimestre	1,31	1,33	+ 0,02	16,40	18,41	+ 2,01	20,69	22,86	+ 2,17
1967 2 ^e trimestre	1,38	1,18	- 0,20	16,77	18,92	+ 2,15	20,97	22,81	+ 1,84
1967 3 ^e trimestre	1,26	0,94	- 0,32	15,01	15,98	+ 0,97	18,43	19,23	+ 0,80
1966 Août	1,43	0,70	- 0,73	16,42	13,66	- 2,76	20,27	17,15	- 3,12
1966 Septembre	1,25	1,08	- 0,17	17,30	19,00	+ 1,70	21,18	23,42	+ 2,24
1966 Octobre	1,33	1,00	- 0,33	18,00	19,01	+ 1,01	22,30	22,83	+ 0,53
1966 Novembre	1,21	0,97	- 0,24	17,06	18,68	+ 1,62	21,77	22,53	+ 0,76
1966 Décembre	1,20	1,26	+ 0,06	17,80	19,25	+ 1,45	22,26	23,69	+ 1,43
1967 Janvier	1,17	1,11	- 0,06	15,56	18,34	+ 2,78	19,91	23,13	+ 3,22
1967 Février	1,22	1,41	+ 0,19	15,35	18,05	+ 2,70	19,84	22,23	+ 2,39
1967 Mars	1,53	1,46	- 0,07	18,12	18,81	+ 0,69	22,15	23,19	+ 1,04
1967 Avril	1,38	1,16	- 0,22	16,27	18,92	+ 2,65	20,44	22,84	+ 2,40
1967 Mai	1,31	1,21	- 0,10	15,98	18,65	+ 2,67	20,26	22,51	+ 2,25
1967 Juin	1,43	1,17	- 0,26	17,91	19,10	+ 1,19	22,00	22,86	+ 0,86
1967 Juillet	1,24	1,09	- 0,15	13,37	16,54	+ 3,17	16,49	19,98	+ 3,49
1967 Août	1,45	0,77	- 0,68	15,69	14,01	- 1,68	19,36	17,05	- 2,31
1967 Septembre	1,09	0,95	- 0,14	15,92	17,76	+ 1,84	19,37	21,09	+ 1,72
1967 Octobre	1,53	1,24	- 0,29	18,90	21,05	+ 2,15	22,90	26,00	+ 3,10

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,96	0,72	- 0,24	0,97	0,80	- 0,17
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,95	0,81	- 0,14
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1964	2,19	1,88	- 0,31	1,89	1,15	- 0,74	1,47	0,88	- 0,59
1965	2,29	2,22	- 0,07	2,02	1,28	- 0,74	1,57	1,03	- 0,54
1966	2,37	2,46	+ 0,09	2,21	1,34	- 0,87	1,76	1,01	- 0,75
1966 2 ^e trimestre	2,15	2,50	+ 0,35	2,31	1,36	- 0,91	1,75	0,87	- 0,88
3 ^e trimestre	2,45	2,57	+ 0,12	1,95	1,28	- 0,64	1,73	0,96	- 0,77
4 ^e trimestre	2,48	2,51	+ 0,03	2,40	1,30	- 1,10	1,94	1,23	- 0,71
1967 1 ^{er} trimestre	2,28	2,37	+ 0,09	2,20	1,52	- 0,68	2,02	1,20	- 0,82
2 ^e trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,27	1,33	- 0,94	1,72	1,04	- 0,68
3 ^e trimestre	2,22	2,06	- 0,16	1,92	1,07	- 0,85	1,46	0,85	- 0,61
1966 Août	2,64	2,64	...	2,16	1,15	- 1,01	1,64	0,91	- 0,73
Septembre	2,50	2,87	+ 0,37	1,88	1,50	- 0,38	1,85	1,14	- 0,71
Octobre	2,36	2,76	+ 0,40	2,33	1,24	- 1,09	1,67	1,20	- 0,47
Novembre	2,41	2,26	- 0,15	2,48	1,16	- 1,32	2,15	1,25	- 0,90
Décembre	2,63	2,52	- 0,11	2,30	1,51	- 0,81	1,99	1,22	- 0,77
1967 Janvier	2,29	2,41	+ 0,12	2,19	1,61	- 0,58	2,56	1,23	- 1,33
Février	2,00	2,19	+ 0,19	2,40	1,45	- 0,95	1,44	1,14	- 0,30
Mars	2,53	2,50	- 0,03	2,00	1,49	- 0,51	2,06	1,22	- 0,84
Avril	2,65	2,62	- 0,03	2,41	1,40	- 1,01	1,56	1,17	- 0,39
Mai	2,42	2,35	- 0,07	2,24	1,27	- 0,97	1,89	1,07	- 0,82
Juin	2,71	2,60	- 0,11	2,16	1,21	- 0,95	1,68	0,89	- 0,79
Juillet	2,25	2,21	- 0,04	1,78	1,19	- 0,59	0,93	0,83	- 0,10
Août	2,44	1,98	- 0,46	1,93	0,94	- 0,99	2,25	0,88	- 1,37
Septembre	1,95	1,97	+ 0,02	2,05	1,17	- 0,88	1,20	0,84	- 0,36
Octobre	2,35	3,26	+ 0,91	1,55	1,87	+ 0,32			
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Rwanda-Burundi			Cote d'Ivoire		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,24	0,26	+ 0,02
1959	0,64	0,72	+ 0,08	0,81	0,38	- 0,43	0,31	0,25	- 0,06
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,32	0,40	- 0,08
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,36	0,39	+ 0,03
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,43	0,36	- 0,07
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,48	0,31	- 0,17
1964	0,96	0,61	- 0,35	0,86	0,28	- 0,58	0,49	0,32	- 0,17
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1966 3 ^e trimestre	1,15	0,67	- 0,48	1,42	0,26	- 1,16	0,63	0,45	- 0,18
4 ^e trimestre	0,99	0,72	- 0,25	1,24	0,31	- 0,93	0,69	0,62	- 0,07
1967 1 ^{er} trimestre	1,14	0,68	- 0,46	0,74	0,22	- 0,52	0,56	0,50	- 0,06
2 ^e trimestre	1,40	0,62	- 0,78	1,38	0,28	- 1,10	0,53	0,69	+ 0,16
3 ^e trimestre	1,20	0,52	- 0,68	0,81	0,24	- 0,57	0,57	0,57	...
1966 Juillet	1,11	0,62	- 0,49	1,84	0,21	- 1,63	0,57	0,41	- 0,16
Août	1,19	0,64	- 0,55	1,33	0,27	- 1,06	0,76	0,37	- 0,39
Septembre	1,14	0,77	- 0,37	1,09	0,32	- 0,77	0,52	0,57	+ 0,05
Octobre	0,94	0,72	- 0,22	1,17	0,26	- 0,91	0,66	0,62	- 0,04
Novembre	0,97	0,73	- 0,24	1,02	0,33	- 0,69	0,59	0,42	- 0,17
Décembre	1,01	0,71	- 0,30	1,40	0,32	- 1,08	0,76	0,82	+ 0,06
1967 Janvier	1,16	0,82	- 0,34	0,94	0,21	- 0,73	0,56	0,56	...
Février	0,97	0,60	- 0,37	0,64	0,20	- 0,44	0,48	0,41	- 0,07
Mars	1,27	0,60	- 0,67	0,63	0,25	- 0,38	0,62	0,52	- 0,10
Avril	1,34	0,59	- 0,75	0,47	0,22	- 0,25	0,47	0,68	+ 0,21
Mai	1,34	0,58	- 0,76	1,42	0,28	- 1,14	0,51	0,68	+ 0,17
Juin	1,51	0,66	- 0,85	2,26	0,33	- 1,93	0,60	0,71	+ 0,11
Juillet	1,24	0,54	- 0,70	0,44	0,29	- 0,15	0,47	0,66	+ 0,19
Août	1,70	0,58	- 1,12	1,49	0,23	- 1,26	0,64	0,60	- 0,04
Septembre	0,67	0,42	- 0,25	0,49	0,20	- 0,29	0,59	0,46	- 0,13

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

IX - 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966		
						Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	- 6,1	- 6,4	- 9,0	- 8,7	- 2,6	266,4	283,0	- 16,6
1.12 Travail à façon	+ 2,7	+ 3,8	+ 3,3	+ 5,2	+ 6,6	10,7	2,6	+ 8,1
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 2,3	+ 3,1	+ 2,4	+ 5,4	+ 3,2	5,3	—	+ 5,3
1.2 Or non monétaire	- 0,9	- 0,5	- 0,7	- 0,8	- 2,0	0,1	1,6	- 1,5
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	} - 0,4	} + 0,7	} - 0,3	} - 0,4	} - 0,4	} 12,6	} 12,9	} - 0,3
1.4 Autres frais de transport								
1.5 Déplacements à l'étranger ³	- 2,1	- 2,2	- 3,2	- 3,4	- 4,1	11,5	16,0	- 4,5
1.6 Revenus d'investissements	+ 1,3	+ 0,1	- 1,0	- 0,9	+ 0,6	15,2	14,1	+ 1,1
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,1	- 0,2	- 1,0	- 2,3	+ 0,3	6,3	6,1	+ 0,2
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 3,3	+ 3,7	+ 4,0	+ 4,0	+ 4,1	5,4	1,4	+ 4,0
1.82 Autres	+ 1,8	+ 1,5	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,7	22,0	22,1	- 0,1
Total 1 ...	+ 1,8	+ 3,4	- 4,6	- 0,7	+ 7,5	360,3	364,2	- 3,9
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	+ 3,0	+ 2,6	+ 2,5	+ 3,0	+ 2,5	7,1	5,5	+ 1,6
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,3	- 1,8	- 3,1	- 2,4	- 2,4	0,3	2,8	- 2,5
Total 2 ...	+ 0,7	+ 0,8	- 0,6	+ 0,6	+ 0,1	7,4	8,3	- 0,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	- 1,7	- 1,3	- 2,2	- 2,3	- 3,3	—	1,8	- 1,8
3.112 Autres opérations	- 3,4	- 0,2	+ 5,0	+ 2,8	- 2,0	5,0	5,4	- 0,4
3.12 Avoirs	- 0,2	- 0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,5	0,1	0,4	- 0,3
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	+ 0,3	...	+ 1,0
3.22 Avoirs	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Total 3 ...	- 5,2	- 1,8	+ 2,5	+ 1,5	- 5,8	5,1	7,6	- 2,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 1,9	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	+ 1,7	1,0	0,3	+ 0,7
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	+ 0,2	- 0,7	+ 0,7	+ 2,0	+ 0,4	2,0	1,0	+ 1,0
4.3 Secteur privé ³ (chiffres nets) :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières	- 4,7	- 3,6	- 5,5	- 1,3	- 2,1	—	6,5	- 6,5
4.312 Investissements directs	} + 1,8	} - 0,8	} - 4,0	} - 5,4	} - 1,3	} —	} 0,4	} - 0,4
4.313 Immeubles								
4.314 Autres	—	—	—	—	—	—	0,3	- 0,3
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières	+ 1,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	—	0,2	- 0,2
4.322 Investissements directs	} + 3,5	} + 5,6	} + 8,9	} + 12,1	} + 7,1	} 7,0	} —	} + 7,0
4.323 Immeubles								
4.324 Autres	+ 0,7	—	—	—	—	0,7	—	+ 0,7
4.33 Investissements et placements non ventilés	- 0,4	- 0,8	+ 1,3	+ 1,0	+ 0,8	0,6	—	+ 0,6
Total 4 ...	+ 3,8	+ 0,4	+ 2,1	+ 8,8	+ 6,0	11,3	10,7	+ 0,6
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 0,6	+ 1,4	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,7	0,3	—	+ 0,3
Total 1 à 5 ...	+ 1,7	+ 4,2	...	+ 10,7	+ 8,5	384,4	390,8	- 6,4
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,1	...	+ 1,2	—	—	- 1,1
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banque Nationale	+ 12,2	- 1,7	+ 11,2	+ 12,6	+ 8,0	—	—	+ 1,7
6.22 Autres	- 11,6	+ 5,7	- 11,3	- 1,9	- 0,7	—	—	- 7,0

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).
³ Les montants postérieurs au 31 décembre 1964 ne sont pas strictement comparables à ceux des périodes précédentes par suite de l'amélioration du matériel statistique.

⁴ Pour 1961, sont seuls disponibles, des chiffres couvrant à la fois les rubriques 1.3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 1.4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 1.3 et 1.4 pour les années suivantes. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, depuis 1962, sont incluses dans la rubrique 1.3, ni les achats et ventes de provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes qui, depuis 1962, sont inclus dans la rubrique 1.4.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels
(milliards de francs)

	1965		1966				1967		
	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre p	2e trimestre p	3e trimestre p
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 3,3	- 0,7	- 4,3	- 3,4	- 5,0	- 3,9	+ 0,1	- 0,8	- 1,5
1.12 Travail à façon	+ 1,4	+ 1,7	+ 2,3	+ 1,8	+ 2,2	+ 1,8	+ 2,0	+ 2,2	+ 1,6
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,6	+ 1,8	+ 1,1
1.2 Or non monétaire	- 0,7	- 0,3	- 0,6	- 0,2	- 0,5	- 0,2	- 0,5	- 0,5	- 0,1
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,2	- 0,3	- 0,1	...	- 0,2	...	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3
1.4 Autres frais de transport	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,2	...
1.5 Déplacements à l'étranger	- 2,2	- 0,3	- 0,7	- 1,1	- 2,7	...	- 0,5	- 1,8	- 3,8
1.6 Revenus d'investissements	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,2	- 0,6	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,2	- 0,8	+ 0,9
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 0,3	+ 0,2	+ 1,1	+ 1,1
1.8 Autres :									
1.81 Ouvriers frontaliers	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,0	+ 0,9
1.82 Autres	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,5
Total 1 ...	- 1,4	+ 2,2	- 0,3	- 0,9	- 2,0	- 0,7	+ 4,8	+ 2,9	+ 1,0
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,4
2.2 Transferts de l'Etat	- 0,5	- 0,6	- 0,5	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,8
Total 2 ...	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,4
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,6	- 0,4	- 0,6	- 0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,4	- 0,5
3.112 Autres opérations	+ 0,6	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 0,9	+ 1,8	- 2,1	- 2,0	- 2,3
3.12 Avoirs	- 0,4	...	+ 0,1	...	- 0,4	...	- 0,1	...
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,6	- 0,4	...	+ 0,4
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 0,6	- 0,9	- 1,1	- 0,7	- 1,4	+ 0,7	- 3,1	- 2,5	- 2,4
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation .	+ 0,4	...	+ 0,5	...	+ 0,2	...	- 0,2	- 0,2	+ 0,2
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	+ 0,5	- 0,2	+ 0,3	+ 0,8	- 0,3	+ 0,2	+ 2,2	- 0,4	+ 0,7
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières	- 0,7	- 0,9	- 2,3	- 1,3	- 1,0	- 1,9	- 1,2	- 1,1	- 1,4
4.312 Investissements directs	- 0,3	- 0,4	+ 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,1	- 1,1	- 0,5	+ 0,3
4.313 Immeubles	- 0,4	- 0,3	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,5	- 0,4	- 0,4	- 0,4
4.314 Autres	- 0,3	+ 0,3	+ 0,3	...	- 0,3	- 0,3	...	+ 0,6	+ 0,9
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières	- 0,3	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,1
4.322 Investissements directs	+ 1,6	+ 1,8	+ 2,1	+ 2,1	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,9	+ 1,5	+ 4,5
4.323 Immeubles	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1
4.324 Autres	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,2
4.33 Investissements et placements non ventilés	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1
Total 4 ...	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,1	- 1,4	+ 1,9	+ 0,4	+ 5,2
5. Erreurs et omissions	+ 0,5	+ 1,2	- 0,4	+ 0,1	- 0,2	+ 0,8	...	+ 1,1	- 0,1
Total 1 à 5 ...	- 0,4	+ 3,5	- 1,0	- 0,8	- 3,8	- 0,8	+ 3,2	+ 1,5	+ 3,3
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 2,2	- 1,4	- 0,3	- 0,6	- 0,6	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,9	+ 2,4
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banque Nationale	- 0,4	+ 2,8	- 3,1	+ 3,3	- 1,2	+ 2,7	- 0,5	+ 5,3	+ 0,7
6.22 Autres	- 2,2	+ 2,1	+ 2,4	- 3,5	- 2,0	- 3,9	+ 3,4	- 4,7	+ 0,2

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés

(milliards de francs)

	1967			1967			1966	1967 P
	2 ^e trimestre P			3 ^e trimestre P				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	9 premiers mois	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	73,2	74,0	- 0,8	66,9	68,4	- 1,5	-12,7	- 2,2
1.12 Travail à façon	2,9	0,7	+ 2,2	2,3	0,7	+ 1,6	+ 6,3	+ 5,8
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	1,8	—	+ 1,8	1,1	—	+ 1,1	+ 4,8	+ 4,5
1.2 Or non monétaire	0,1	0,6	- 0,5	0,1	0,2	- 0,1	- 1,3	- 1,1
1.3 Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	3,5	3,2	+ 0,3	3,5	3,2	+ 0,3	- 0,3	+ 0,9
1.4 Autres frais de transport	1,4	1,2	+ 0,2	1,3	1,3	...	+ 0,3	+ 0,3
1.5 Déplacements à l'étranger	3,1	4,9	- 1,8	2,8	6,6	- 3,8	- 4,5	- 6,1
1.6 Revenus d'investissements	4,0	4,8	- 0,8	4,1	3,2	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,3
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	2,8	1,7	+ 1,1	2,4	1,3	+ 1,1	+ 0,5	+ 2,4
1.8 Autres :								
1.81 Ouvriers frontaliers	1,4	0,4	+ 1,0	1,3	0,4	+ 0,9	+ 2,9	+ 3,1
1.82 Autres	6,3	6,1	+ 0,2	6,3	5,8	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,8
Total 1 ...	100,5	97,6	+ 2,9	92,1	91,1	+ 1,0	- 3,2	+ 8,7
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	1,8	1,6	+ 0,2	1,8	1,4	+ 0,4	+ 1,1	+ 0,8
2.2 Transferts de l'Etat	0,1	0,7	- 0,6	0,1	0,9	- 0,8	- 1,8	- 2,0
Total 2 ...	1,9	2,3	- 0,4	1,9	2,3	- 0,4	- 0,7	- 1,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	0,4	- 0,4	—	0,5	- 0,5	- 1,6	- 1,5
3.112 Autres opérations	1,3	3,3	- 2,0	0,5	2,8	- 2,3	- 1,7	- 6,4
3.12 Avoirs	0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,1
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	0,4	...	+ 0,4
3.22 Avoirs
Total 3 ...	1,3	3,8	- 2,5	0,9	3,3	- 2,4	- 3,2	- 8,0
4. Mouvement des capitaux des entreprises et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,2	0,4	- 0,2	0,8	0,6	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public								
4.2 Intermédiaires financiers non monétaires du secteur public	1,0	1,4	- 0,4	1,6	0,9	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,5
4.3 Secteur privé (chiffres nets) :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières								
4.311 Valeurs mobilières	—	1,1	- 1,1	—	1,4	- 1,4	- 4,6	- 3,7
4.312 Investissements directs								
4.312 Investissements directs	—	0,5	- 0,5	0,3	—	+ 0,3	- 0,3	- 1,3
4.313 Immeubles								
4.313 Immeubles	—	0,4	- 0,4	—	0,4	- 0,4	- 1,2	- 1,2
4.314 Autres								
4.314 Autres	0,6	—	+ 0,6	0,9	—	+ 0,9	...	+ 1,5
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières								
4.321 Valeurs mobilières	0,6	—	+ 0,6	0,1	—	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,9
4.322 Investissements directs								
4.322 Investissements directs	1,5	—	+ 1,5	4,5	—	+ 4,5	+ 6,0	+ 7,9
4.323 Immeubles								
4.323 Immeubles	—	—	- 0,3	- 0,1
4.324 Autres								
4.324 Autres	0,2	—	+ 0,2	0,2	—	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,9
4.33 Investissements et placements non ventilés								
4.33 Investissements et placements non ventilés	0,1	—	+ 0,1	0,1	—	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,3
Total 4 ...	4,2	3,8	+ 0,4	8,5	3,3	+ 5,2	+ 2,0	+ 7,5
5. Erreurs et omissions (nettes)								
5. Erreurs et omissions (nettes)	1,1	—	+ 1,1	—	0,1	- 0,1	- 0,5	+ 1,0
Total 1 à 5 ...	109,0	107,5	+ 1,5	103,4	100,1	+ 3,3	- 5,6	+ 8,0
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	+ 0,9	—	—	+ 2,4	- 1,5	+ 3,6
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banque Nationale								
6.21 Banque Nationale	—	—	+ 5,3	—	—	+ 0,7	- 1,0	+ 5,5
6.22 Autres								
6.22 Autres	—	—	- 4,7	—	—	+ 0,2	- 3,1	- 1,1

1 Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

2 Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XL^e année, vol. I, no 1, page 21 : « Aménagements apportés à des séries de la partie « statistiques » — chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires », XLII^e année, vol. I, no 5, page 557 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1966 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$	1 fr.	1 Livre	1 florin	1 fr.	1	100	1 Cour.	1 Cour.	1 Cour.	1 \$ canadien		100	100	100
	U.S.A.	français	sterling	P.-B.	suisse	Deutsche Mark	lires italien.	suéd.	norv.	dan.	câble	courrier	escudos	schillings autrich.	pesetas
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77	—
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09	—
1964	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60	—
1965	49,64	10,13	138,78	13,79	11,47	12,43	7,94	9,62	6,94	7,18	46,042	46,041	173,07	192,21	82,88 ¹
1966	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,252	46,252	173,58	192,87	83,15
1966 2 ^o trimestre .	49,81	10,16	139,06	13,74	11,53	12,41	7,98	9,66	6,96	7,21	46,258	46,256	173,42	192,78	83,07
3 ^o trimestre .	49,78	10,14	138,82	13,78	11,51	12,47	7,98	9,63	6,96	7,19	46,285	46,285	173,13	192,88	83,07
4 ^o trimestre .	50,00	10,11	139,54	13,82	11,56	12,57	8,00	9,67	7,00	7,24	46,229	46,228	174,02	193,41	83,47
1967 1 ^{er} trimestre .	49,82	10,07	139,17	13,79	11,50	12,53	7,97	9,64	6,97	7,20	46,093	46,093	173,55	192,67	83,10
2 ^o trimestre .	49,66	10,09	138,82	13,77	11,50	12,49	7,95	9,64	6,95	7,18	45,909	45,908	173,10	192,20	82,78
3 ^o trimestre .	49,63	10,12	138,25	13,79	11,45	12,40	7,96	9,63	6,94	7,15	46,103	46,103	172,34	192,27	82,84
1966 Septembre ...	49,90	10,14	139,19	13,79	11,53	12,51	8,00	9,66	6,98	7,22	46,373	46,371	173,58	193,36	83,33
Octobre	49,99	10,13	139,58	13,81	11,53	12,55	8,00	9,67	7,00	7,24	46,312	46,312	174,07	193,57	83,47
Novembre	49,97	10,11	139,46	13,81	11,57	12,57	8,00	9,66	6,99	7,23	46,177	46,176	173,92	193,22	83,41
Décembre	50,03	10,11	139,59	13,83	11,57	12,59	8,01	9,67	7,00	7,25	46,195	46,196	174,08	193,44	83,51
1967 Janvier	50,00	10,10	139,53	13,84	11,55	12,57	8,00	9,67	6,99	7,23	46,297	46,297	173,99	193,25	83,43
Février	49,74	10,06	138,98	13,78	11,47	12,52	7,96	9,63	6,95	7,19	46,035	46,035	173,30	192,36	82,97
Mars	49,70	10,04	138,98	13,76	11,47	12,51	7,96	9,63	6,95	7,19	45,935	45,935	173,32	192,36	82,88
Avril	49,70	10,05	139,11	13,76	11,49	12,51	7,96	9,64	6,95	7,19	45,914	45,914	173,47	192,30	82,85
Mai	49,63	10,09	138,82	13,77	11,50	12,48	7,95	9,63	6,94	7,17	45,868	45,866	173,09	192,12	82,74
Juin	49,64	10,12	138,56	13,78	11,50	12,47	7,95	9,64	6,95	7,17	45,942	45,941	172,78	192,17	82,75
Juillet	49,63	10,12	138,34	13,78	11,48	12,41	7,95	9,64	6,94	7,15	46,033	46,032	172,47	192,29	82,77
Août	49,63	10,12	138,23	13,80	11,45	12,40	7,96	9,63	6,94	7,15	46,125	46,125	172,33	192,29	82,84
Septembre ...	49,63	10,12	138,17	13,80	11,43	12,40	7,97	9,62	6,94	7,16	46,148	46,149	172,23	192,23	82,89
Octobre	49,63	10,12	138,13	13,80	11,43	12,40	7,97	9,60	6,94	7,16	46,233	46,232	172,20	192,05	82,80
Novembre	49,63	10,13	138,12 ² 120,17 ³	13,80	11,49	12,45	7,97	9,59	6,94	7,15 ² 6,65 ³	46,171	46,169	172,06	191,87	82,80 ² 71,31 ³

¹ Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1965.

² Moyenne du 1^{er} au 17 novembre 1967.

³ Moyenne du 18 au 30 novembre 1967.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 30 novembre 1967

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1		Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		
					acheteur 4	vendeur 5	pour :
			vendeur (+)	acheteur (-)	en francs belges		
Autriche	26,—	sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,—	FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	7,50	CD	+ 0,750	- 0,750	6,5674	6,7674	1 CD
France	4,93706	FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,—	DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,—	Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	57,—	C. isl.	+ 0,122	- 0,122	—	—	—
Italie	625,—	Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62	Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286	C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor.
Portugal	28,75	Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	70,—	Pesetas	+ 0,750	- 0,750	70,3651	72,5080	100 Pesetas
Suède	5,17321	C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282	F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,—	L.t.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,40	£ ²	+ 0,833	- 0,833	118,1075	121,9075	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuations de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis - marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis.)

Référence bibliographique : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total (7) = (8) + (6)
	Recettes (1)	Dépenses ₃ (2)	Solde (3) = (1) - (2)	Recettes (4)	Dépenses (5)	Solde (6) = (4) - (5)	
1961	120,4	126,0	- 5,6	0,4	14,6	- 14,2	- 19,8
1962	131,2	130,1	+ 1,1	0,5	17,8	- 17,3	- 16,2
1963	139,5	143,0	- 3,5	0,4	22,0	- 21,6	- 25,1
1964	157,8	155,3	+ 2,5	0,3	24,1	- 23,8	- 21,3
1965	172,7	176,5	- 3,8	0,2	25,2	- 25,0	- 28,8
1966	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1965 9 premiers mois ...	126,6	128,4	- 1,8	...	18,4	- 18,4	- 20,2
10 premiers mois ...	140,5	143,3	- 2,8	...	19,7	- 19,7	- 22,5
11 premiers mois ...	154,5	158,7	- 4,2	...	21,6	- 21,6	- 25,8
12 mois	172,7	176,5	- 3,8	0,2	25,2	- 25,0	- 28,8
1966 1 ^{er} mois	19,3	16,2	+ 3,1	...	1,3	- 1,3	+ 1,8
2 premiers mois ...	32,6	32,8	- 0,2	...	3,7	- 3,7	- 3,9
3 premiers mois ...	48,1	48,5	- 0,4	...	5,4	- 5,4	- 5,8
4 premiers mois ...	62,6	66,4	- 3,8	0,1	7,0	- 6,9	- 10,7
5 premiers mois ...	76,8	81,7	- 4,9	0,1	8,9	- 8,8	- 13,7
6 premiers mois ...	93,7	100,5	- 6,8	0,2	10,8	- 10,6	- 17,4
7 premiers mois ...	119,9	119,3	+ 0,6	0,3	12,9	- 12,6	- 12,0
8 premiers mois ...	134,0	134,5	- 0,5	0,4	15,4	- 15,0	- 15,5
9 premiers mois ...	149,5	150,4	- 0,9	0,4	17,5	- 17,1	- 18,0
10 premiers mois ...	165,5	170,0	- 4,5	0,5	19,9	- 19,4	- 23,9
11 premiers mois ...	181,4	185,1	- 3,7	0,5	21,9	- 21,4	- 25,1
12 mois	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967 1 ^{er} mois	21,4	19,0	+ 2,4	...	2,2	- 2,2	+ 0,2
2 premiers mois ...	36,5	37,7	- 1,2	0,1	4,8	- 4,7	- 5,9
3 premiers mois ...	53,7	56,4	- 2,7	0,1	7,5	- 7,4	- 10,1
4 premiers mois ...	69,9	74,6	- 4,7	0,1	9,1	- 9,0	- 13,7
5 premiers mois ...	86,1	92,3	- 6,2	0,1	11,0	- 10,9	- 17,1
6 premiers mois ...	105,2	111,6	- 6,4	0,1	13,0	- 12,9	- 19,3
7 premiers mois ...	132,5	132,0	+ 0,5	0,1	15,2	- 15,1	- 14,6

¹ Les statistiques concernant la Dette Publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ A partir de 1963, y compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

XI - 2. — IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Financement de l'impasse																	
	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impasse 4 (4) = (1) + (2) + (3)	Emissions d'emprunts consolidés 5			Variations de la dette flottante								Prélèvements sur la marge auprès de la B.N.B. 16	Encaisse des comptables 3 et autres opérations de trésorerie 17	Total (18) = (7) + (15) + (16) + (17)
					en francs belges 5	en devises 6	Total (7) = (5) + (6)	en francs belges					en devises 14	Total (15) = (8) à (14)				
								Certificats de trésorerie à moyen terme émis sur le marché 8	Secteur bancaire 9	Secteur para-étatique 10	Congo, Rwanda et Burundi 11	Certificats divers 12			Office des chèques postaux 13			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
1961	-19,8	- 2,5	- 0,1	-22,4	+13,0	+ 2,2	+15,2	...	+ 0,4	+ 3,2	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,4	+ 1,2	+ 6,3	+ 0,5	+ 0,4	+22,4
1962	-16,2	- 0,5	...	-16,7	+20,1	+ 1,4	+21,5	- 1,1	+ 3,0	+ 3,9	- 0,2	- 1,7	+ 3,5	-10,7	- 3,3	- 1,4	- 0,1	+16,7
1963	-25,1	- 3,7	- 1,5	-30,3	+17,5	...	+17,5	- 6,0	+ 3,6	- 3,5	+ 0,1	- 0,1	+ 4,1	+10,5	+ 8,7	+ 4,1	...	+30,3
1964	-21,3	+ 0,3	...	-21,0	+24,0	...	+24,0	- 7,5	+ 3,3	- 7,6	- 0,1	+ 0,2	+ 6,4	+ 2,9	- 2,4	+ 0,6	- 1,2	+21,0
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7
1965																		
9 premiers mois	-20,2	+ 1,3	- 4,9	-23,8	+14,3	...	+14,3	...	+ 8,9	+ 8,4	...	- 0,1	- 6,1	- 1,7	+ 9,4	...	+ 0,1	+23,8
10 premiers mois	-22,5	- 0,4	- 5,3	-28,2	+22,6	...	+22,6	...	+ 7,6	+ 5,7	...	- 0,1	- 4,6	- 1,7	+ 6,9	- 2,5	+ 1,2	+28,2
11 premiers mois	-25,8	+ 0,2	- 6,0	-31,6	+22,3	...	+22,3	...	+ 6,8	+ 5,5	...	+ 1,2	- 4,3	- 1,5	+ 7,7	+ 0,2	+ 1,4	+31,6
12 mois	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3
1966																		
1 ^{er} mois	+ 1,8	- 0,6	- 0,6	+ 0,6 ⁶	+ 2,7	+ 2,2	- 2,3	- 0,4	+ 2,2	+ 0,3	- 3,1	- 0,6
2 premiers mois	- 3,9	- 1,2	- 1,2	- 6,3	+ 6,9	...	+ 6,9	...	+ 1,4	+ 2,5	- 4,8	- 0,4	- 1,3	+ 0,9	- 0,2	+ 6,3
3 premiers mois	- 5,8	- 0,1	- 1,8	- 7,7	+ 6,6	...	+ 6,6	...	+ 0,8	+ 3,2	...	- 0,1	- 3,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 1,0	- 0,6	+ 7,7
4 premiers mois	-10,7	- 0,6	- 2,4	-13,7	+ 6,6	...	+ 6,6	...	+ 3,4	+ 4,2	...	- 0,1	- 2,0	+ 1,6	+ 7,1	+13,7
5 premiers mois	-13,7	- 0,7	- 2,9	-17,3	+15,5	...	+15,5	...	+ 2,5	+ 0,8	...	- 0,1	- 1,7	+ 1,1	+ 2,6	+ 0,3	- 1,1	+17,3
6 premiers mois	-17,4	+ 1,2	- 3,4	-19,6	+13,7	...	+13,7	...	+ 3,0	+ 3,6	...	- 0,1	- 1,4	+ 1,4	+ 6,5	+ 0,2	- 0,8	+19,6
7 premiers mois	-12,0	+ 1,1	- 4,0	-14,9	+13,3	...	+13,3	...	+ 1,6	- 0,1	- 1,5	+ 1,4	+ 1,4	+ 0,8	- 0,6	+14,9
8 premiers mois	-15,5	+ 0,2	- 4,5	-19,8	+13,3	...	+13,3	...	+ 5,0	+ 3,0	...	- 0,1	- 4,0	+ 2,0	+ 5,9	+ 1,0	- 0,4	+19,8
9 premiers mois	-18,0	+ 0,3	- 4,9	-22,6	+25,2	...	+25,2	...	+ 1,6	- 2,5	...	- 0,1	- 4,8	+ 2,7	- 3,1	+ 1,0	- 0,5	+22,6
10 premiers mois	-23,9	...	- 5,5	-29,4	+22,8	...	+22,8	...	+ 3,2	- 0,3	...	- 0,1	- 2,4	+ 5,5	+ 5,9	+ 0,9	- 0,2	+29,4
11 premiers mois	-25,1	+ 0,9	- 7,1	-31,3	+22,1	...	+22,1	...	+ 3,4	+ 4,1	...	+ 0,3	- 4,6	+ 5,6	+ 8,8	+ 1,0	- 0,6	+31,3
12 mois	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7
1967																		
1 ^{er} mois	+ 0,2	- 2,5	- 0,5	- 2,8	+ 1,1	+ 9,5	...	+ 0,1	- 4,7	- 0,1	+ 5,9	- 2,5	- 0,6	+ 2,8
2 premiers mois	- 5,9	- 2,9	- 1,0	- 9,8	+ 8,1	...	+ 8,1	...	- 1,7	+12,2	...	- 0,2	- 6,6	- 1,4	+ 2,3	+ 0,2	- 0,8	+ 9,8
3 premiers mois	-10,1	- 1,5	- 1,5	-13,1	+ 8,0	...	+ 8,0	...	- 1,8	+15,1	...	- 0,2	- 6,3	- 1,6	+ 5,2	+ 0,3	- 0,4	+13,1
4 premiers mois	-13,7	- 2,1	- 2,1	-17,9	+ 7,4	...	+ 7,4	...	- 2,3	+17,6	...	- 0,3	- 3,9	- 1,6	+ 9,5	- 0,3	+ 1,3	+17,9
5 premiers mois	-17,1	- 2,3	- 2,7	-22,1	+ 5,6	...	+ 5,6	...	- 3,5	+20,6	...	- 0,3	- 5,7	+ 0,4	+11,5	+ 0,3	+ 4,7	+22,1
6 premiers mois	-19,3	- 0,7	- 3,2	-23,2	+ 8,2	...	+ 8,2	...	- 3,8	+15,0	...	- 0,3	- 5,4	+ 5,4	+10,9	+ 0,4	+ 3,7	+23,2
7 premiers mois	-14,6	- 2,3	- 3,9	-20,8	+11,8	...	+11,8	...	- 5,7	+ 8,7	...	- 0,3	- 3,4	+ 6,5	+ 5,8	- 2,1	+ 5,3	+20,8

1 Cf. tableau XI-1.

2 A partir de 1963, non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre qui figurent depuis lors à la colonne (1).

3 Augmentation : (-); diminution : (+).

4 Cette colonne diffère de la colonne (8) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-3. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'Impasse. C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2 —, mais aussi la rubrique « Encaisse des comptables et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes paratétatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financées par des émissions de dettes publiques indirectes.

5 Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

6 Boni.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgé- taires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgé- taires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat 5	Couverture 5					Recours aux marchés étrangers 6
						Recours au marché belge				Total (9) = (6) à (8)	
						Variations			Total		
						de l'encours des emprunts consolidés et des certificats à moyen terme émis sur le marché 6	des autres engagements à moyen terme 7	des engagements à court terme 8			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
1961	- 19,8	- 7,0	- 26,8	+ 9,5	- 17,3	+ 10,3	- 0,7	+ 4,2	+ 13,8	+ 3,5	
1962	- 16,2	- 4,3	- 20,5	+ 8,2	- 12,3	+ 15,5	+ 4,6	...	+ 20,1	- 7,8	
1963	- 25,1	- 9,0	- 34,1	+ 10,8	- 23,3	+ 5,7	- 1,1	+ 6,2	+ 10,8	+ 12,5	
1964	- 21,3	- 6,3	- 27,6	+ 12,6	- 15,0	+ 11,9	...	+ 2,0	+ 13,9	+ 1,1	
1965	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1965 9 prem. mois	- 20,2	- 4,3	- 24,5	+ 10,0	- 14,5	+ 7,8	...	+ 11,0	+ 18,8	- 4,3	
10 prem. mois	- 22,5	- 5,4	- 27,9	+ 11,2	- 16,7	+ 15,2	+ 0,2	+ 5,4	+ 20,8	- 4,1	
11 prem. mois	- 25,8	- 6,6	- 32,4	+ 13,2	- 19,2	+ 14,7	+ 0,2	+ 8,5	+ 23,4	- 4,2	
12 mois	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966 1 ^{er} mois	+ 1,8	- 1,7	+ 0,1	+ 1,7	+ 1,8	- 4,2	...	+ 2,4	- 1,8	...	
2 prem. mois	- 3,9	- 2,8	- 6,7	+ 3,1	- 3,6	+ 4,2	...	- 0,3	+ 3,9	- 0,3	
3 prem. mois	- 5,8	- 2,8	- 8,6	+ 4,1	- 4,5	+ 3,2	...	+ 1,1	+ 4,3	+ 0,2	
4 prem. mois	- 10,7	- 3,3	- 14,0	+ 5,2	- 8,8	+ 2,3	+ 0,2	+ 5,4	+ 7,9	+ 0,9	
5 prem. mois	- 13,7	- 5,2	- 18,9	+ 5,8	- 13,1	+ 10,9	+ 0,2	+ 1,6	+ 12,7	+ 0,4	
6 prem. mois	- 17,4	- 3,5	- 20,9	+ 7,2	- 13,7	+ 7,9	+ 0,2	+ 5,2	+ 13,3	+ 0,4	
7 prem. mois	- 12,0	- 3,8	- 15,8	+ 8,3	- 7,5	+ 6,5	+ 0,2	+ 1,0	+ 7,7	- 0,2	
8 prem. mois	- 15,5	- 5,0	- 20,5	+ 9,4	- 11,1	+ 5,6	+ 0,6	+ 4,8	+ 11,0	+ 0,1	
9 prem. mois	- 18,0	- 5,5	- 23,5	+ 10,3	- 13,2	+ 16,9	+ 0,8	- 4,9	+ 12,8	+ 0,4	
10 prem. mois	- 23,9	- 6,3	- 30,2	+ 11,9	- 18,3	+ 13,1	+ 0,8	+ 1,4	+ 15,3	+ 3,0	
11 prem. mois	- 25,1	- 7,6	- 32,7	+ 13,4	- 19,3	+ 11,2	+ 0,8	+ 3,9	+ 15,9	+ 3,4	
12 mois	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1967 1 ^{er} mois	+ 0,2	- 3,7	- 3,5	+ 1,8	- 1,7	- 1,7	...	+ 5,2	+ 3,5	- 1,8	
2 prem. mois	- 5,9	- 5,0	- 10,9	+ 3,3	- 7,6	+ 5,3	...	+ 5,8	+ 11,1	- 3,5	
3 prem. mois	- 10,1	- 3,7	- 13,8	+ 4,4	- 9,4	+ 4,4	...	+ 9,3	+ 13,7	- 4,3	
4 prem. mois	- 13,7	- 4,8	- 18,5	+ 5,7	- 12,8	+ 4,3	+ 0,2	+ 12,8	+ 17,3	- 4,5	
5 prem. mois	- 17,1	- 6,5	- 23,6	+ 6,9	- 16,7	+ 5,7	+ 0,4	+ 16,0	+ 22,1	- 5,4	
6 prem. mois	- 19,3	- 6,5	- 25,8	+ 7,8	- 18,0	+ 7,7	+ 0,4	+ 12,3	+ 20,4	- 2,4	
7 prem. mois	- 14,6	- 7,6	- 22,2	+ 9,1	- 13,1	+ 10,1	+ 0,4	+ 6,2	+ 16,7	- 3,6	

1 Cf. tableau XI-1.

2 Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financées par des émissions de dettes indirectes. A partir de 1963, non compris les dépenses de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, qui figurent depuis lors à la colonne (1).

3 Cf. note 4 du tableau XI-2.

4 Suivant les situations de la dette publique.

5 Y compris les variations de la dette indirecte.

6 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en devises qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	- 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1964	60,5	+ 4,7	28,2	+ 0,5	60,0	+ 4,5	148,7	+ 9,7	
1965	69,6	+ 8,5	30,1	+ 0,4	65,7	+ 1,7	165,4	+ 10,6	
1966	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7	
1966 9 mois	50,6	+ 1,8	24,9	+ 0,8	57,5	- 0,5	133,0	+ 2,1	
1967 9 mois	66,8	+ 0,5	27,2	+ 0,7	63,4	- 1,1	157,4	+ 0,1	
Exercice 1966	1966 Avril	4,7	+ 0,1	3,0	...	6,4	- 0,4	14,1	- 0,3
	Mai	4,3	+ 0,1	2,8	...	6,5	+ 0,1	13,6	+ 0,2
	Juin	6,5	+ 0,4	2,9	+ 0,1	6,9	- 0,1	16,3	+ 0,4
	Juillet	16,6	+ 0,5	2,7	- 0,2	6,1	- 0,1	25,4	+ 0,2
	Août	4,6	+ 0,3	2,8	...	6,2	+ 0,5	13,6	+ 0,8
	Septembre	4,6	+ 0,2	3,2	+ 0,2	7,0	...	14,8	+ 0,4
	Octobre	5,9	+ 0,5	2,7	- 0,2	6,9	...	15,5	+ 0,3
	Novembre	5,5	+ 0,6	2,8	- 0,1	6,9	+ 0,3	15,2	+ 0,8
	Décembre	5,0	+ 0,2	3,3	+ 0,2	7,4	+ 0,1	15,7	+ 0,5
	Exercice 1967	1967 Janvier	11,4	- 0,3	2,9	+ 0,2	6,5	- 0,2	20,8
Février		4,8	+ 0,1	2,8	+ 0,1	6,8	...	14,4	+ 0,2
Mars		4,8	- 0,1	3,3	+ 0,2	8,1	+ 0,5	16,2	+ 0,6
Avril		5,1	+ 0,2	3,2	+ 0,1	7,4	- 0,1	15,7	+ 0,2
Mai		5,1	+ 0,3	3,2	+ 0,2	6,8	- 0,3	15,1	+ 0,2
Juin		7,4	+ 0,4	3,6	+ 0,6	7,4	- 0,3	18,4	+ 0,7
Juillet		17,3	- 0,5	2,7	- 0,2	6,6	- 0,2	26,6	- 0,9
Août		5,3	+ 0,1	2,9	+ 0,1	6,5	- 0,1	14,7	+ 0,1
Septembre		5,6	+ 0,3	2,6	- 0,6	7,3	- 0,4	15,5	- 0,7
Octobre		7,6	+ 1,5	3,4	+ 0,5	7,5	- 0,1	18,5	+ 1,9

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1966 ²		Exercice 1966 : octobre 1966		Exercice 1967 : octobre 1967	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	67,1	63,8	5,9	5,4	7,6	6,1
précompte immobilier	0,8	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2
précompte mobilier	6,1	5,9	0,4	0,3	0,6	0,5
précompte professionnel	30,0	28,8	2,7	2,6	3,1	3,0
versements anticipés	14,0	13,7	0,4	0,4	1,5	0,5
impôts des personnes physiques (rôles)	6,9	6,4	1,9	1,7	2,0	1,6
impôts des sociétés (rôles)	1,8	1,3	0,2	0,2	0,1	0,3
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	4,2	4,2
impôts sur les revenus (lois coordonnées - ancien régime)
divers ³	3,3	2,7	0,2	0,1	0,1	...
II. Douanes et accises	33,7	33,1	2,7	2,9	3,4	2,9
dont : douanes	8,2	8,0	0,7	0,7	0,7	0,7
accises	24,0	24,9	1,9	2,2	2,5	2,1
taxes spéciales de consommat.	1,2	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	78,6	78,8	6,9	6,9	7,5	7,6
dont : enregistrement	6,7	6,4	0,6	0,6	0,6	0,6
successions	3,2	3,1	0,3	0,3	0,3	0,3
timbres et taxes assimilées	67,9	68,7	6,0	6,0	6,6	6,6
Total ...	179,4	175,7	15,5	15,2	18,5	16,6
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 3,7		+ 0,3		+ 1,9

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion à partir du premier janvier 1967, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et, en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

³ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N.P. - Pour détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,66
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1965	5,6	2,5	5,5	13,6	1,07
1966	6,5	2,8	6,6	15,9	1,39
1965 9 premiers mois	5,9	2,4	5,2	13,5	1,60
1966 3 premiers mois	6,6	2,7	6,1	15,4	0,98
6 premiers mois	5,9	2,8	6,3	15,0	0,71
9 premiers mois	6,8	2,8	6,4	16,0	1,78
1967 3 premiers mois	7,0	3,0	7,1	17,1	0,78
6 premiers mois	6,4	3,2	7,2	16,8	0,67
9 premiers mois	7,4	3,0	7,1	17,5	1,76
1966 Juillet	16,6	2,7	6,1	25,4	11,68
Août	4,6	2,8	6,2	13,6	0,06
Septembre	4,6	3,2	7,0	14,8	0,01
Octobre	5,9	2,7	6,9	15,5	0,43
Novembre	5,5	2,8	6,9	15,2	0,03
Décembre	5,0	3,3	7,4	15,7	0,25
1967 Janvier	11,4	2,9	6,5	20,8	2,13
Février	4,8	2,8	6,8	14,4	0,08
Mars	4,8	3,3	8,1	16,2	0,13
Avril	5,1	3,2	7,4	15,7	0,69
Mai	5,1	3,2	6,8	15,1	0,09
Juin	7,4	3,6	7,4	18,4	0,88
Juillet	17,3	2,7	6,6	26,6	11,76
Août	5,3	2,9	6,5	14,7	0,06
Septembre	5,6	2,6	7,3	15,5	0,06
Octobre	7,6	3,4	7,5	18,5	1,48

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

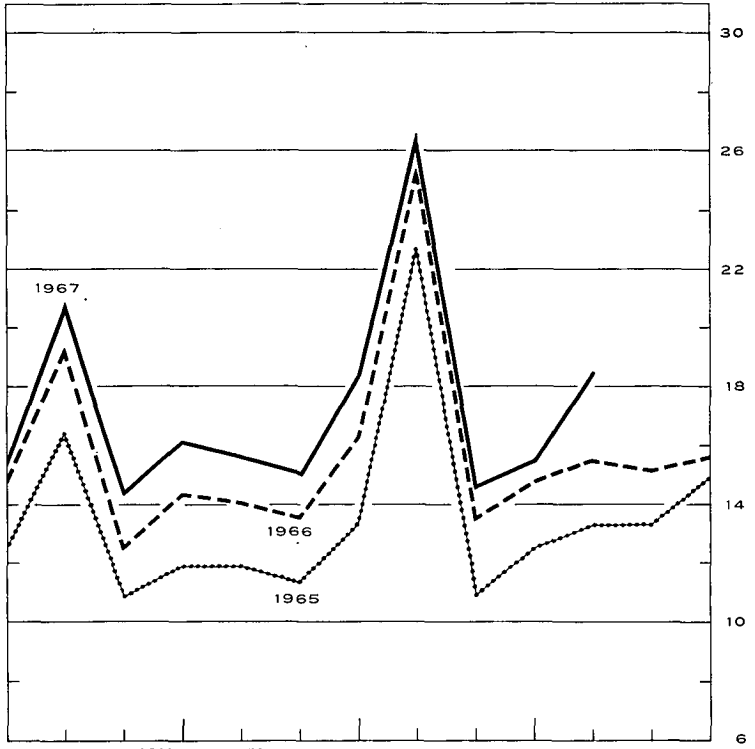
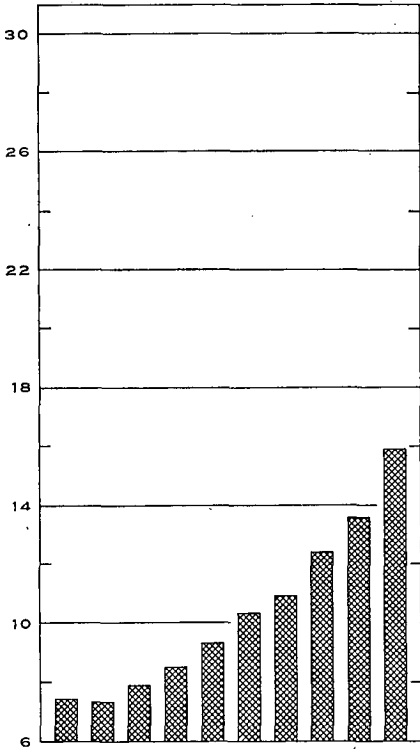
² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII^e année, vol. II, no 4, octobre 1966 : « Les budgets de 1966 et 1967 » et XLIII^e année, vol. I no 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ».

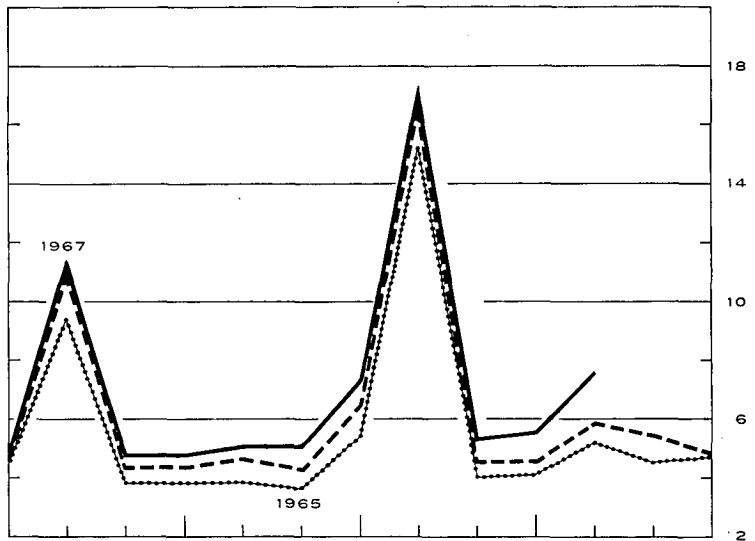
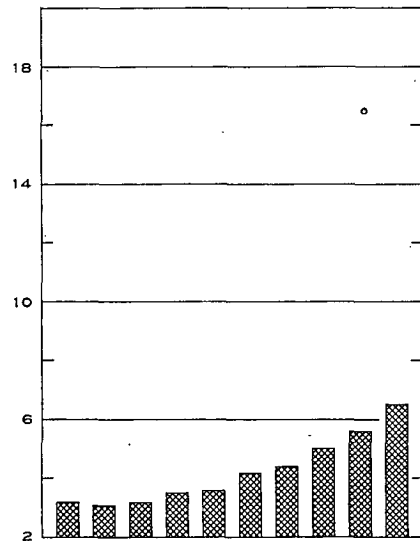
XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)

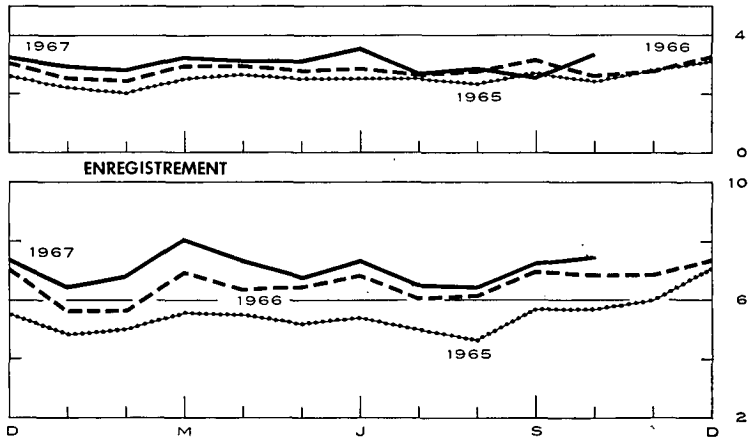
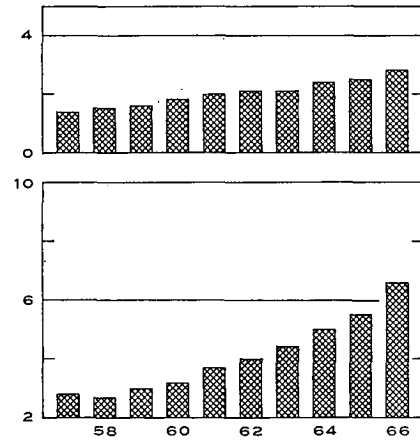
RECETTES TOTALES



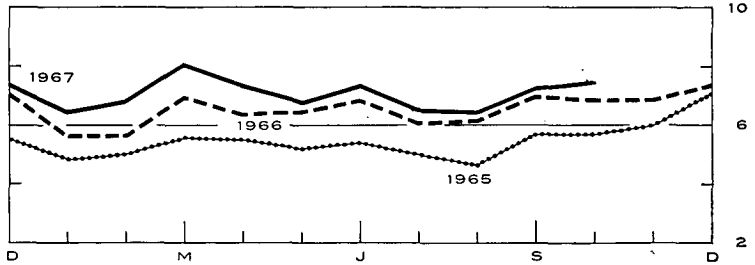
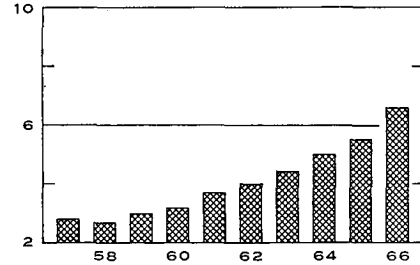
CONTRIBUTIONS DIRECTES



DOUANES ET ACCISES



ENREGISTREMENT



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE

1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1963 ¹

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers								
		Entreprises et particuliers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Etranger	Orga- nismes moné- taires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothé- caires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Secteurs indéter- minés et ajustements			
															(1)	(2)
----- données non disponibles																
... nihil ou inférieur à 50 millions																
— opération non effectuée																
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	—	—	—	—	44,5	—	3,2	1,7	6,3	55,9	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ..	7,7	—	—	—	—	—	—	42,2	—	0,1	0,9	—	50,9	
		Obligations	10,8	—	—	—	—	—	—	—	1,0	15,7	—	—	27,5	
		Autres emprunts à moyen et long terme	8,1	0,1	—	—	—	—	—	—	95,3	31,1	92,0	—	226,6	
		Divers	1,2	1,6	0,1	13,5	—	—	—	2,7	3,0	0,6	—	22,7	
		(Actions et parts)	(181,4)	(0,3)	(...)	—	(0,2)	—	—	—	(0,6)	(—)	(1,1)	(2,8)	(—)	(186,4)
	Total ...	26,6	1,4	1,6	0,1	13,5	—	—	—	86,8	—	102,2	49,8	95,3	6,3	383,6
	Secteurs nationaux non financiers	Parastatutaires d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	0,6	—	—	—	—	0,6
		Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	—	—	—	—	—	1,8	—	0,4	—	—	2,3	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	0,1	—	—	0,7	
		Obligations accessibles à tout placeur	15,9	0,3	—	—	—	—	—	4,0	2,2	0,9	3,6	5,2	0,4	32,5
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	0,1	—	0,5	1,2	—	0,6	4,3	—	0,1	—	7,0
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	—	0,1	—	0,5	—	—	0,2	9,0	—	0,1	—	9,8
	Divers	5,3	—	5,1	0,2	1,8	—	—	—	—	—	0,1	0,7	—	13,2	
	(Actions et parts)	(0,8)	—	(14,5)	(5,1)	(...)	—	—	—	(...)	(—)	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,9)	(21,7)
Total ...	21,3	0,5	5,1	0,4	—	7,3	5,4	0,9	4,8	9,7	9,9	0,8	—	66,2		
Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	2,3	—	—	1,1	—	—	38,7	—	—	—	0,1	4,8	47,1	
	Certificats à court terme	—	0,7	—	0,1	—	19,9	36,2	2,7	5,4	8,7	—	—	73,7		
	Obligations accessibles à tout placeur	107,1	2,4	—	1,7	1,1	10,3	37,8	5,1	35,2	39,0	8,7	1,3	249,8		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	16,5	57,9	—	2,4	2,0	1,7	2,3	82,7		
	Divers	—	0,8	—	—	0,9	7,4	—	—	—	0,4	0,4	—	—	9,9	
Total ...	109,4	3,9	—	3,0	2,1	54,1	170,6	7,8	43,0	41,4	19,6	8,4	—	463,2		
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations accessibles à tout placeur	15,4	0,7	—	0,1	—	0,5	0,5	1,0	1,6	6,8	1,0	—	27,7		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	8,2	2,9	—	—	11,1		
	Autres emprunts à moyen et long terme	—	4,8	—	—	—	—	—	—	0,6	—	49,5	—	54,8		
Divers	1,9	0,4	2,8	—	—	—	—	—	—	—	0,6	3,0	8,7			
Total ...	17,4	5,9	2,8	0,1	—	0,5	4,8	1,0	10,4	9,7	51,0	3,0	—	106,5		
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (6)	Réserves de sécurité sociale	16,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,0	
	Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,2	—	—	—	0,1	—	—	—	0,3		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,5	1,1	—	1,4	7,3	—	1,4	—	11,7		
	Divers	5,2	—	2,5	—	2,6	—	—	—	—	0,1	—	2,4	12,9		
Total ...	21,2	—	2,5	—	3,1	0,2	1,1	—	1,4	7,5	—	3,8	—	40,9		
Secteurs nationaux non financiers	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations et effets commerciaux	—	—	—	—	—	10,1	—	0,8	1,7	1,7	—	—	14,2		
	Engagements en comptes courants ou d'avances ..	—	—	—	—	—	4,5	—	0,2	—	—	—	—	4,7		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	—	—	—	—	112,0	—	—	—	—	—	—	112,0		
	Obligations	7,6	—	0,2	—	—	—	0,7	0,9	0,3	6,2	0,2	- 0,1	16,0		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ..	—	—	13,1	—	—	—	7,1	—	—	—	—	—	20,2		
	Divers	0,9	8,0	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,2	—	9,6		
(Actions et parts)	(0,2)	(0,4)	—	—	—	—	(—)	(1,1)	(—)	(...)	(1,5)	(—)	(...)	—		
Total ...	7,6	0,9	21,3	—	—	—	134,4	0,9	1,3	6,6	2,1	1,6	—	176,8		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	Organismes monétaires (7)													
	Fonds des Renties (8)													
	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)													
	Organ. d'assur-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)													
	Organismes publics de crédit non monétaires (11)													
	Secteurs indéterminés et ajustements (12)													
	(13) = (1) à (12)													
Monnaie	253,9	2,8	3,8	12,4	1,0	—	...	2,0	1,6	0,3	...	277,9		
Argent à très court terme	—	...	—	0,2	1,4	...	0,3	...	0,1	2,0		
Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	55,0	—	—	—	—	—	55,0		
Dépôts en devises des résidents	9,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,1		
Dépôts sur livrets des résidents	29,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,3		
Dépôts à terme des résidents	25,7	—	—	...	—	—	—	—	0,1	—	—	25,8		
Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	11,7	—	—	11,7		
Obligations (y compris les bons de caisse)	11,4	—	...	—	—	—	—	—	—	11,4		
Divers	0,1	...	0,2	—	—	9,6	9,8		
(Actions et parts)	(7,7)	—	(0,2)	—	—	—	(0,6)	—	(0,1)	—	—	(8,6)		
Total ...	329,5	2,8	4,0	12,5	1,0	55,2	13,1	...	2,3	1,6	0,3	9,6	432,0	
Argent à très court terme	—	...	—	0,4	0,2	—	0,2	0,9		
Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	6,5	—	—	—	—	6,5		
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,6	—	0,6		
Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	2,8		
Total ...	—	...	2,8	0,4	7,4	—	0,2	10,9		
Dépôts à vue	3,8	0,8	—	—	...	0,6	0,3	...	5,5		
Dépôts sur livrets	138,4	...	—	...	—	—	—	138,4		
Dépôts à terme	0,9	1,0	3,5	—	—	0,6	6,0		
Obligations (y compris les bons de caisse)	11,1	—	...	—	—	—	—	—	—	—	...	11,1		
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6		
Divers	4,6	...	0,1	—	0,1	...	0,1	...	3,1	8,0		
(Actions et parts)	(1,3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,3)		
Total ...	159,4	1,0	0,1	...	4,3	...	0,1	...	0,1	0,6	0,3	3,7	169,6	
Réserves de sécurité sociale	18,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18,4		
Réserves mathématiques	145,7	—	—	—	—	12,5	—	—	—	—	—	158,2		
Divers	0,3	0,1	1,5	2,0		
Total ...	164,5	0,1	12,5	1,5	178,6		
Dépôts à vue	2,5	0,2	...	—	0,2	—	2,9		
Argent à très court terme	—	...	—	0,3	...	0,3	0,1	0,1	0,1	0,9		
Dépôts sur livrets	6,4	...	—	—	—	6,4		
Dépôts à terme	2,3	0,4	...	3,1	...	—	0,3	—	...	0,4	...	6,4		
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,7	...	0,2	1,0		
Obligations accessibles à tout placeur	73,2	0,2	...	0,1	0,9	0,1	10,2	0,5	8,7	19,1	0,2	113,2		
Obligations non accessibles à tout placeur	0,7	1,3	0,5	...	4,1	16,0	...	23,8		
Divers	3,0	...	10,3	0,1	...	1,7	0,7	—	0,3	21,7		
(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,0)	(0,7)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(2,0)		
Total ...	87,4	0,6	10,3	3,7	1,7	3,4	12,1	0,5	13,8	35,5	0,5	6,8	176,3	
—	4,2	2,1	1,9	4,2	10,6	0,6	1,8	1,8	1,8	—	20,7	
Total des créances	940,0	19,2	50,6	19,8	27,6	137,7	446,3	11,8	181,4	164,3	180,9	45,6	2.225,3	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1967 à 1969, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1960, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, no 2, février 1967.

XII - 1b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1964

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements		
		Entreprises et particuliers	Parastatutaires d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires			
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)		
----- données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opération non effectuée															
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,1	—	-----	-----	...	49,2	—	4,3	-----	1,3	8,0	62,8
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	8,3	-----	-----	-----	-----	47,6	—	0,2	-----	1,0	...	57,1
			Obligations ...	12,3	—	1,0	15,8	29,1
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	8,9	0,1	-----	-----	-----	-----	-----	107,2	35,2	103,2	...	254,6
			Divers ...	1,5	1,7	0,1	18,0	-----	-----	-----	1,6	4,1	0,6	...	27,7
	(Actions et parts) ...	(192,4)	(0,8)	(...)	(0,3)	-----	-----	(0,6)	(—)	(1,2)	(3,0)	(—)	(...)	(198,3)	
	Total ...	29,5	1,7	1,7	0,1	18,1	...	96,8	—	114,3	55,1	106,1	8,0	431,3	
	Secteurs nationaux non financiers	Parastatutaires d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	---	---	---	0,2	...	0,3	---	---	0,1	0,5	
			Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,5	---	---	---	0,1	1,2	---	---	0,3	---	2,1	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	---	---	---	---	0,4	0,2	---	---	0,1	---	0,6	
			Obligations accessibles à tout placeur ...	15,9	0,5	---	---	4,0	2,0	0,8	3,7	5,1	0,6	32,5	
			Obligations non accessibles à tout placeur ...	---	0,2	---	0,1	0,7	2,6	---	0,5	4,1	---	0,3	8,6
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	---	---	---	0,1	---	---	---	---	0,2	11,1	---	11,8		
	Divers ...	6,3	---	5,9	0,2	1,7	---	---	---	---	0,1	0,4	14,6		
	(Actions et parts) ...	(0,9)	---	(14,7)	(5,5)	(...)	---	(0,1)	(—)	(0,2)	(0,1)	(0,3)	(0,9)	(22,7)	
	Total ...	22,6	0,8	5,9	0,4	---	7,4	6,0	0,8	4,5	9,4	12,1	0,8	70,7	
	Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	4,2	---	---	0,8	---	45,6	---	---	---	0,1	3,5	54,1
			Certificats à court terme ...	---	0,5	---	0,2	16,9	36,8	4,1	4,3	---	6,0	1,5	70,4
			Obligations accessibles à tout placeur ...	118,2	2,4	---	1,7	9,3	38,7	3,7	33,3	41,9	8,3	1,4	260,7
			Obligations non accessibles à tout placeur ...	---	---	---	---	19,2	58,6	---	3,5	2,1	1,0	0,6	85,1
Divers ...			---	0,7	---	---	6,3	---	---	---	0,5	0,2	---	9,2	
Total ...	122,4	3,7	---	2,6	3,3	51,7	179,7	7,8	41,1	44,5	15,6	7,0	479,5		
Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	
		Obligations accessibles à tout placeur ...	14,4	0,6	---	0,1	---	0,5	0,7	1,2	1,7	6,6	1,2	27,0	
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	---	---	---	---	---	1,1	0,2	---	10,7	2,4	---	14,5	
		Autres emprunts à moyen et long terme ...	---	5,0	---	---	---	---	---	---	0,7	---	55,5	61,1	
Divers ...	2,1	0,5	2,0	---	---	---	---	---	---	---	0,3	2,3	7,1		
Total ...	16,5	6,1	2,0	0,1	---	1,6	5,7	1,2	13,1	9,0	57,0	2,3	114,5		
Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	22,3	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	22,3	
		Obligations accessibles à tout placeur ...	---	---	---	---	0,2	---	---	---	0,1	---	---	0,3	
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	---	---	---	---	0,7	---	0,6	---	1,3	9,0	---	13,2	
		Divers ...	4,6	---	1,1	---	3,6	---	---	---	---	0,3	---	12,4	
		Total ...	26,9	---	1,1	---	4,3	0,3	0,6	---	1,3	9,3	---	4,3	48,2
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	---	---	---	---	---	0,1	---	---	---	---	---	0,1		
	Acceptations et effets commerciaux ...	---	---	---	---	---	12,9	---	1,0	---	1,7	1,5	17,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	---	---	---	---	---	4,1	---	0,2	---	---	---	4,3		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---		
	Obligations ...	7,8	---	0,1	---	---	---	0,7	0,9	0,3	6,1	0,2	16,0		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...	---	---	11,5	---	---	---	8,7	---	---	---	---	---	20,2	
	Divers ...	---	0,9	8,1	---	---	---	---	---	0,8	0,2	---	10,0		
	(Actions et parts) ...	---	(0,2)	(0,4)	---	---	(—)	(1,3)	(—)	(...)	(1,5)	(—)	(...)	---	
Total ...	7,8	0,9	19,7	---	---	---	155,7	0,9	1,5	6,9	2,1	1,3	196,8		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
Organismes monétaires (7)	Monnaie	273,3	3,0	3,6	11,3	0,6	—	...	3,5	1,8	0,3	...	297,5	
	Argent à très court terme	—	...	—	1,5	1,3	2,8	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	66,2	—	—	—	—	—	66,2	
	Dépôts en devises des résidents	5,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,1	
	Dépôts sur livrets des résidents	35,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,6	
	Dépôts à terme des résidents	29,4	—	—	...	—	—	—	—	0,1	—	—	29,5	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	15,5	...	—	15,5	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	11,4	—	—	—	—	—	11,4	
	Divers	0,1	...	0,2	—	—	10,9	11,2	
	(Actions et parts)	(9,2)	—	(0,2)	—	—	—	(0,7)	—	—	(0,1)	—	(10,2)	
Total ...	355,0	3,0	3,8	11,3	0,6	67,7	16,7	...	3,5	1,9	0,3	10,9	474,7	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—	
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	7,4	—	—	—	—	7,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,4	—	0,4	
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	...	—	0,1	2,9	
	Total ...	—	...	2,8	7,7	—	0,1	10,6
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	3,8	0,2	2,3	—	...	—	...	0,6	0,2	...	7,0
	Dépôts sur livrets	148,1	...	—	—	—	—	—	148,1	
	Dépôts à terme	1,3	1,0	3,7	—	...	—	0,3	6,4	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	11,8	—	—	—	—	0,2	—	—	12,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	
	Divers	5,8	0,5	...	0,2	0,1	...	0,1	2,8	9,5
	(Actions et parts)	(1,6)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,6)	
Total ...	171,3	1,0	...	0,7	6,0	0,2	0,1	...	0,1	0,8	0,2	3,1	183,6	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	21,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,3	
	Réserves mathématiques	155,7	—	—	—	—	14,4	—	—	—	—	—	170,2	
	Divers	0,3	...	0,2	...	0,1	2,0	2,7	
	Total ...	177,3	...	0,2	...	0,1	14,4	2,0	194,1
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	2,7	0,2	...	0,2	—	3,1	
	Argent à très court terme	—	...	—	0,2	0,1	0,3	0,7	
	Dépôts sur livrets	7,0	...	—	—	7,0	
	Dépôts à terme	2,0	0,5	...	2,9	1,5	...	0,3	—	0,5	0,9	...	8,7	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,1	—	0,8	...	0,2	...	1,1	
	Obligations accessibles à tout placeur	78,5	0,3	...	0,1	1,4	...	9,8	0,3	8,4	20,9	0,2	...	119,9
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,8	3,5	0,7	...	3,7	17,9	...	1,4	28,0
	Divers	3,5	...	10,3	0,1	...	2,5	...	—	0,4	5,5	22,2
	(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,0)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,0)
Total ...	93,7	0,7	10,3	3,3	3,8	6,1	11,3	0,3	13,9	39,7	0,5	7,2	190,7	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,2	1,3	...	1,1	4,2	10,9	0,7	3,3	1,0	1,2	—	21,7
	(13) = (1) à (12)	1.018,7	20,0	48,9	18,6	37,4	153,6	491,2	11,6	196,7	177,7	195,0	47,0	2.416,4

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES EN 1964 ¹

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises et particuliers (1)	Parasétatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)			
----- données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opération non effectuée															
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	— 0,1	—	—	—	...	+ 4,1	—	+ 1,2	—	— 0,4	+ 2,3	+ 7,1
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	+ 0,6	—	—	—	...	+ 5,4	—	+ 0,1	—	+ 0,1	...	+ 6,1
			Obligations	+ 1,5	—	—	—	...	—	—	—	+ 0,1	—	...	+ 1,6
			Autres emprunts à moyen et long terme	+ 0,8	—	—	—	...	—	—	+ 13,1	+ 4,1	+ 11,1	...	+ 29,1
			Divers	—	+ 0,3	+ 0,1	—	+ 4,6	+ 13,1	—	— 1,1	+ 1,1	—	...	+ 18,0
		(Actions et parts)	(+ 8,4)	(+ 0,5)	(...)	—	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(+ 9,5)
		Total ...	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 13,1	+ 9,5	—	+ 13,3	+ 5,3	+ 10,8	+ 2,3	+ 62,0
		Parasétatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	—	—	—	+ 0,2	—	—	— 0,3	—	—	+ 0,1	— 0,1
			Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	+ 0,3	—	—	—	+ 0,1	— 0,6	—	—	—	— 0,1	...	— 0,2
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	— 0,1	—	—	—	—	—	...	— 0,1
		Obligations accessibles à tout placeur	— 0,1	+ 0,2	—	—	—	— 0,1	— 0,2	—	— 0,1	+ 0,2	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	+ 0,2	+ 1,4	—	—	— 0,2	—	+ 0,2	+ 1,6	
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	—	—	— 0,2	—	—	—	—	+ 2,1	...	+ 1,9	
		Divers	+ 1,0	—	+ 0,7	—	— 0,2	—	—	—	—	—	— 0,3	+ 1,3	
		(Actions et parts)	(+ 0,1)	—	(+ 0,3)	(+ 0,4)	(...)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(+ 1,0)	
		Total ...	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,6	— 0,2	— 0,2	— 0,3	+ 2,2	...	+ 4,4	
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 1,8	—	—	— 0,4	—	+ 6,9	—	—	—	—	— 1,3	+ 7,1	
		Certificats à court terme	—	— 0,2	—	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 1,4	— 1,1	—	— 2,7	— 0,5	— 3,2	
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 11,2	—	—	—	+ 0,6	+ 0,9	— 1,4	— 1,9	+ 2,9	— 0,4	+ 0,1	+ 10,9	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	+ 2,8	+ 0,7	+ 1,1	+ 0,1	— 0,7	— 1,7	+ 2,3	
		Divers	—	— 0,1	—	—	+ 0,7	— 0,4	— 0,7	—	+ 0,1	— 0,2	—	— 0,6	
		Total ...	+ 13,0	— 0,3	—	— 0,3	+ 1,3	+ 0,6	+ 8,4	—	— 1,9	+ 3,2	— 4,1	— 3,4	+ 16,5
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—	+ 0,5	—	—	—	—	—	+ 0,5	
		Obligations accessibles à tout placeur	— 1,0	— 0,1	—	—	—	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,2	—	— 0,7	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	+ 0,2	—	+ 2,6	— 0,5	—	—	+ 3,3	
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	+ 0,2	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	+ 6,0	—	+ 6,4	
		Divers	+ 0,1	—	— 0,8	—	—	—	—	—	—	— 0,3	— 0,7	— 1,6	
		Total ...	— 0,9	+ 0,2	— 0,8	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 2,7	— 0,7	+ 5,9	+ 7,9	
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3	
		Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	+ 0,2	—	— 0,5	—	+ 1,6	—	+ 0,2	+ 1,5	
		Divers	— 0,6	—	— 1,4	—	+ 1,0	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,3	— 0,5	
		Total ...	+ 5,7	—	— 1,4	...	+ 1,2	...	— 0,5	...	— 0,1	+ 1,8	...	+ 7,3	
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	—	—	—	—	+ 0,1	
		Acceptations et effets commerciaux	—	—	—	—	—	+ 2,8	—	+ 0,2	—	—	— 0,1	+ 2,9	
		Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—	— 0,4	—	—	—	—	—	— 0,4	
		Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Obligations	—	—	—	—	—	+ 17,1	—	—	—	—	—	+ 17,1	
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	— 0,1	—	— 0,1	— 0,2	
		Divers	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	— 1,7	...	
		(Actions et parts)	(+ 1,4)	(...)	(...)	—	—	(—)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	+ 5,8	
		Total ...	+ 5,4	+ 0,1	—	+ 21,3	...	+ 0,2	+ 0,3	— 1,9	+ 25,3	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
		Organismes monétaires (7)													
		Fonds des Rentés (8)													
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)													
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)													
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)													
		Secteurs indéterminés et ajustements (12)													
		(1) à (12)													
	Monnaie	+19,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,1	- 0,4	—	...	+ 1,5	+ 0,3	+ 19,6		
	Argent à très court terme	—	...	—	+ 1,3	-0,1	...	- 0,3	...	- 0,1	+ 0,8		
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+11,2	—	—	—	—	—	+ 11,2		
	Dépôts en devises des résidents	- 4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 4,0		
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 6,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,3		
	Dépôts à terme des résidents	+ 3,7	—	—	...	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,7		
	Engagements non rangés ailleurs	—	...	—	—	—	+3,7	...	—	+ 3,8		
	Obligations (y compris les bons de caisse)	- 0,1	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,1		
	Divers	+ 1,3		
	(Actions et parts)	(+ 1,5)	...	(...)	(+0,1)	(+ 1,6)		
	Total ...	+25,4	+ 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,4	+12,5	+3,6	...	+ 1,3	+ 0,3	...	+ 1,2	+ 42,7	
	Argent à très court terme	—	...	—	- 0,4	-0,2	—	- 0,2	- 0,9		
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	+0,8	—	—	—	—	+ 0,8		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	-0,2	—	- 0,2		
	Divers	—	—	...	—	—	—	—	—		
	Total ...	—	- 0,4	+0,4	—	- 0,2	- 0,3		
	Dépôts à vue	- 0,1	+ 0,2	+ 1,5	—	...	—	- 0,1	+ 1,5		
	Dépôts sur livrets	+ 9,7	...	—	—	—	—	...	—	+ 9,7		
	Dépôts à terme	+ 0,4	...	—	...	+ 0,3	—	...	—	- 0,3	+ 0,4		
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 0,7	—	—	—	—	—	+ 0,2	—	...	+ 0,9		
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...		
	Divers	+ 1,3	...	- 0,1	+ 0,5	...	+ 0,2	- 0,4	+ 1,5		
	(Actions et parts)	(+ 0,3)	(+ 0,3)		
	Total ...	+12,0	...	- 0,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	- 0,7	+ 14,1	
	Réserves de sécurité sociale	+ 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8		
	Réserves mathématiques	+10,0	—	—	—	—	+ 2,0*	—	—	—	—	—	+ 12,0		
	Divers	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,7		
	Total ...	+12,9	...	+ 0,2	+ 2,0	+ 0,5	+ 15,5		
	Dépôts à vue	+ 0,2	—	+ 0,2		
	Argent à très court terme	—	...	—	- 0,2	...	- 0,2	+0,1	+ 0,2	- 0,2		
	Dépôts sur livrets	+ 0,6	...	—	—	+ 0,6		
	Dépôts à terme	- 0,3	+ 0,1	...	- 0,1	+ 1,5	—	+ 0,5	+ 0,5	...	+ 2,3		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	+0,1	—	+ 0,1	...	- 0,1	+ 0,1		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 5,4	+ 0,5	...	-0,4	- 0,2	- 0,3	+ 1,8	...	+ 6,8		
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,1	+ 2,2	+0,2	...	- 0,3	+ 1,8	...	+ 4,2		
	Divers	+ 0,5	—	+ 0,5		
	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)		
	Total ...	+ 6,3	+ 0,1	...	- 0,4	+ 2,1	+ 2,0	...	- 0,2	+ 0,1	+ 4,2	...	+ 0,4	+ 14,5	
		- 0,1	+ 0,1	- 0,1	...	- 0,8	- 1,6	+0,2	...	+ 1,5	- 0,8	- 0,6	—	- 2,1	
	Total des créances	+83,9	+ 0,9	- 1,6	- 1,1	+ 9,8	+29,5	+44,4	- 0,2	+16,6	+13,4	+14,1	- 1,8	+207,8	

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 2, février 1967.

* Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1963

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	26,6	1,4	1,6	0,1	13,5	43,2	...	86,8	—	102,2	49,8	95,3	334,1	6,3	383,6
2. Paraétatiques d'exploitation	21,3	0,5	5,1	0,4	...	27,3	7,3	5,4	0,9	4,8	9,7	9,9	30,7	0,8	66,2
3. Etat (Trésor)	109,4	3,9	—	3,0	2,1	118,4	54,1	170,6	7,8	43,0	41,4	19,6	282,4	8,4	463,2
4. Secteur public non compris ailleurs	17,4	5,9	2,8	0,1	...	26,2	0,5	4,8	1,0	10,4	9,7	51,0	76,9	3,0	106,5
5. Sécurité sociale	21,2	...	2,5	...	3,1	26,8	0,2	1,1	...	1,4	7,5	...	10,0	3,8	40,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers	195,9	11,7	12,0	3,6	18,7	241,9	62,1	268,7	9,7	161,8	118,1	175,8	734,1	22,3	1.060,4
7. Etranger	7,6	0,9	21,3	29,8	—	134,4	0,9	1,3	6,6	2,1	145,3	1,6	176,8
8. Organismes monétaires	329,5	2,8	4,0	12,5	1,0	349,8	55,2	13,1	...	2,3	1,6	0,3	17,3	9,6	432,0
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	0,4	7,4	—	0,2	7,6	...	10,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	159,4	1,0	0,1	...	4,3	164,8	0,1	...	0,1	0,6	0,3	1,1	3,7	169,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	164,5	0,1	164,6	12,5	1,5	178,6
12. Organismes publics de crédit non monétaires	87,4	0,6	10,3	3,7	1,7	103,7	3,4	12,1	0,5	13,8	35,5	0,5	62,4	6,8	176,3
13. Total des intermédiaires financiers	740,8	4,4	17,2	16,2	7,1	785,7	71,5	32,7	0,5	16,4	37,7	1,1	88,4	21,6	967,4
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,1	1,9	— 0,2	4,2	10,6	0,6	1,8	1,8	1,8	16,6	—	20,7
15. Total des créances	940,0	19,2	50,6	19,8	27,6	1.057,2	137,7	446,3	11,8	181,4	164,3	180,9	984,7	45,6	2.225,3
16. Solde des créances et des dettes	+ 556,4	— 47,0	— 412,6	— 86,7	— 13,3	— 3,2	— 39,1	+ 14,3	+ 0,9	+ 11,8	— 14,3	+ 4,6	+ 17,3	+ 24,9	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1964

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	29,5	1,7	1,7	0,1	18,1	51,1	...	96,8	—	114,3	55,1	106,1	372,3	8,0	431,3
2. Paraétatiques d'exploitation	22,6	0,8	5,9	0,4	...	29,7	7,4	6,0	0,8	4,5	9,4	12,1	32,8	0,8	70,7
3. Etat (Trésor)	122,4	3,7	—	2,6	3,3	132,0	51,7	179,7	7,8	41,1	44,5	15,6	288,7	7,0	479,5
4. Secteur public non compris ailleurs	16,5	6,1	2,0	0,1	...	24,7	1,6	5,7	1,2	13,1	9,0	57,0	86,0	2,3	114,5
5. Sécurité sociale	26,9	...	1,1	...	4,3	32,3	0,3	0,6	...	1,3	9,3	...	11,2	4,3	48,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers	217,9	12,3	10,7	3,2	25,7	269,8	61,0	288,8	9,8	174,3	127,3	190,8	791,0	22,4	1.144,2
7. Etranger	7,8	0,9	19,7	28,4	—	155,7	0,9	1,5	6,9	2,1	167,1	1,3	196,8
8. Organismes monétaires	355,0	3,0	3,8	11,3	0,6	373,7	67,7	16,7	...	3,5	1,9	0,3	22,4	10,9	474,7
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	7,7	—	7,7	0,1	10,6
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	171,3	1,0	...	0,7	6,0	179,0	0,2	0,1	...	0,1	0,8	0,2	1,2	3,1	183,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	177,3	...	0,2	...	0,1	177,6	14,4	2,0	194,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	93,7	0,7	10,3	3,3	3,8	111,8	6,1	11,3	0,3	13,9	39,7	0,5	65,7	7,2	190,7
13. Total des intermédiaires financiers	797,3	4,7	17,1	15,3	10,5	844,9	88,4	35,8	0,3	17,5	42,4	1,0	97,0	23,3	1.053,7
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,2	1,3	...	1,1	0,4	4,2	10,9	0,7	3,3	1,0	1,2	17,1	—	21,7
15. Total des créances	1.018,7	20,0	48,9	18,6	37,4	1.143,6	153,6	491,2	11,6	196,7	177,7	195,0	1.072,2	47,0	2.416,4
16. Solde des créances et des dettes .	+ 587,4	— 50,7	— 430,6	— 95,9	— 10,8	— 0,6	— 43,2	+ 16,5	+ 1,0	+ 13,1	— 16,4	+ 4,3	+ 18,5	+ 25,3	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES EN 1964

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploitaton	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisa- tion	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 4,6	+ 7,9	+ 13,1	+ 9,5	—	+ 13,3	+ 5,3	+ 10,8	+ 38,9	+ 2,3	+ 62,0
2. Paraétatiques d'exploitaton	+ 1,3	+ 0,2	+ 0,7	+ 2,2	...	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 2,2	+ 2,1	...	+ 4,4
3. Etat (Trésor)	+ 13,0	- 0,3	—	- 0,3	+ 1,3	+ 13,7	+ 0,6	+ 8,4	...	- 1,9	+ 3,2	- 4,1	+ 5,6	- 3,4	+ 16,5
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,9	+ 0,2	- 0,8	- 1,5	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 2,7	- 0,7	+ 5,9	+ 9,0	- 0,7	+ 7,9
5. Sécurité sociale	+ 5,7	...	- 1,4	...	+ 1,2	+ 5,5	...	- 0,5	...	- 0,1	+ 1,8	...	+ 1,2	+ 0,5	+ 7,3
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 22,0	+ 0,4	- 1,4	- 0,3	+ 7,1	+ 27,8	+ 14,8	+ 18,9	...	+ 13,8	+ 9,3	+ 14,8	+ 56,8	- 1,3	+ 98,1
7. Etranger	+ 5,4	+ 0,1	+ 5,5	—	+ 21,3	...	+ 0,2	+ 0,3	...	+ 21,8	- 1,9	+ 25,3
8. Organismes monétaires	+ 25,4	+ 0,1	- 0,2	- 1,1	- 0,4	+ 23,8	+ 12,5	+ 3,6	...	+ 1,3	+ 0,3	...	+ 5,2	+ 1,2	+ 42,7
9. Fonds des Rentes	—	- 0,4	+ 0,4	—	- 0,2	+ 0,2	...	- 0,3
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisaton	+ 12,0	...	- 0,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 14,4	+ 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 14,1
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 12,9	...	+ 0,2	+ 13,1	+ 2,0	+ 0,5	+ 15,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 6,3	+ 0,1	...	- 0,4	+ 2,1	+ 8,1	+ 2,0	...	- 0,2	+ 0,1	+ 4,2	...	+ 4,1	+ 0,4	+ 14,5
13. Total des intermédiaires financiers	+ 56,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,8	+ 3,5	+ 59,4	+ 16,3	+ 4,0	- 0,2	+ 1,2	+ 4,7	- 0,1	+ 9,4	+ 1,4	+ 86,5
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	...	- 0,8	- 0,9	- 1,6	+ 0,2	...	+ 1,5	- 0,8	- 0,6	- 0,1	—	- 2,1
15. Total des créances	+ 83,9	+ 0,9	- 1,6	- 1,1	+ 9,8	+ 91,9	+ 29,5	+ 44,4	- 0,2	+ 16,6	+ 13,4	+ 14,1	+ 88,2	- 1,8	+ 207,8
16. Solde des créances et des dettes	+ 21,9	- 3,5	- 18,1	- 9,0	+ 2,5	- 6,2	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,1	+ 2,5	- 2,1	- 0,4	+ 1,7	+ 0,3	—

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tations aux entreprises et particuliers		Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Divers 3
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances sur les autres pouvoirs publics 2	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires (10)	Sur et envers le Fonds des Rentes	Sur et envers d'autres inter- médiar- es		
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises											
		(1)	(2)	(3)			(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8)	(9)		
1961 Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 ⁴	68,2	149,3	4,7	54,1	67,3	4,1	6,1	- 8,2	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 ⁴	70,9	154,3	4,2	54,6	69,7	3,4	6,3	- 8,4	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	6,1	61,2	75,2	5,2	6,8	- 8,6	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	5,6	61,7	73,9	3,2	7,0	- 9,1	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	5,5	63,5	77,8	4,4	8,9	- 9,8	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	6,6	66,8	78,6	5,8	9,0	-10,4	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,7	72,9	86,7	7,0	10,1	-11,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	6,0	74,5	88,6	7,2	10,3	-11,1	- 9,7
Juin ⁵ (e)	273,2	51,3	8,2	0,1	332,8	84,4	164,5	6,4	78,7	92,5	7,5	10,2	-11,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>														
Juin	270,9	51,3	8,2	0,1	330,5	83,2	167,0	5,0	76,9	86,8	7,5	10,0	-11,2	- 7,9
Septembre	266,8	53,1	8,4	...	328,3	80,7	165,8	5,1	79,9	89,7	6,9	10,6	-11,3	- 9,4
Décembre	277,8	55,1	9,1	...	342,0	79,2	170,6	5,8	88,8	97,5	7,4	11,5	-11,4	- 9,9
1964 Mars	273,3	58,3	10,1	...	341,7	78,3	174,0	4,8	88,4	101,3	7,0	10,6	-11,2	-10,2
Juin	285,6	58,3	8,1	...	352,0	79,4	177,8	5,2	92,2	104,3	8,9	10,0	-11,3	-10,2
Septembre	283,8	64,1	5,0	...	352,9	81,0	175,9	5,0	94,3	105,4	7,8	11,2	-11,3	-11,0
Décembre	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	-11,4	-12,0
1965 Mars	292,9	70,6	4,5	...	368,0	87,0	178,7	7,3	98,5	108,8	6,8	12,9	-11,3	-11,9
Juin	309,5	71,1	5,1	...	385,7	92,4	185,5	7,6	102,4	113,4	7,1	12,1	-11,3	-10,1
Septembre	306,4	74,8	3,9	...	385,1	90,4	189,0	7,0	106,9	116,5	4,2	11,8	-11,3	-12,9
Décembre	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	-11,4	-13,3
1966 Mars	314,6	82,4	4,2	...	401,2	93,7	191,3	8,3	114,0	126,8	7,2	12,4	-11,5	-14,2
Juin	329,3	81,1	4,9	...	415,3	93,4	197,4	9,5	119,0	130,8	8,8	13,4	-11,5	-14,7
Septembre	322,4	86,4	5,1	...	413,9	89,5	195,6	10,5	125,2	135,5	5,1	15,2	-11,7	-15,5
Décembre	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,5	4,6	15,7	-12,0	-13,9
1967 Mars	326,5	97,6	6,0	...	430,1	90,8	200,5	8,5	136,4	149,3	5,0	15,3	-12,4	-14,0
Juin	347,6	98,9	7,5	...	454,0	93,0	207,9	11,1	140,5	155,8	8,6	17,7	-12,6	-12,2
Septembre	343,5	105,7	6,9	...	456,1	p 91,2	p 214,9	p 11,5	145,5	158,7	3,8	p 18,7	-13,1	p -16,4

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets.

2 Y compris les créances sur les fonds de pension.

3 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre-décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier-février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	74,2	78,1 ⁴	77,7	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0	75,7	
2. F.M.I. — Participation	6,7	6,7	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0	10,0	12,2	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3	
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7	4,4	4,3	1,8	6,2	2,7	6,7	4,9	7,3	6,1	7,6	6,9	6,8	2,7	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ³	12,8	17,8	19,5	19,6	21,5	20,9	19,8	22,0	27,0	25,9	21,9	23,2	21,9	20,0	19,7	20,0	21,4	21,3	29,9	34,9	
b) en francs belges ³	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	...	0,1	
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger ...	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0	106,0	115,7	114,0	121,2	120,8	123,7	120,6	123,8	122,6	125,4	124,8	129,9	130,7	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	0,5	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	0,1	0,1	0,2	...	0,6	
c) sur les banques de dépôts	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	0,2	0,5	...	0,5	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8	10,0	9,8	9,9	10,0	9,9	9,0	10,0	9,3	10,0	9,6	9,9	10,0	8,8	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,5	2,4	2,5	2,5	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	2,7	0,1	...	0,4	1,7	...	0,9	0,6	0,1	...	0,2	...	2,7	0,2	1,7	1,7	4,0	0,8	0,2	...	
b) effets commerciaux	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,3	2,8	2,6	2,4	2,1	2,1	2,9	2,4	2,8	3,1	3,9	2,3	2,4	2,4	
c) avances	0,1	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	0,1	...	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	...	0,6	0,6	1,1	2,5	1,5	0,4	0,8	2,9	0,7	0,3	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,6	0,3	...	0,2	0,8	1,8	...	2,0	0,5	0,3	...	0,2	...	0,8	1,4	2,0	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	35,4	36,6	38,7	40,2	38,3	39,8	37,0	36,2	36,2	34,7	35,6	38,4	36,8	53,6	54,3	
TOTAL DE L'ACTIF ...	162,7	174,5	182,4	184,3	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1	204,1	211,0	207,5	211,8	208,8	212,7	213,0	219,0	212,2	235,0	235,9	

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

⁴ Y compris 1 milliard d'or en compte auprès d'un correspondant étranger.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,4	0,5	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	0,7	
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																					
1. Pièces et billets ²	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0	2,9	3,0	3,1	3,3	3,3	3,5	3,6	3,8	3,3	3,5	3,5	3,8	3,6	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	2,1	0,1	0,1	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2	
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																					
1. Monnaie fiduciaire ³	135,9	138,0	143,8	144,2	147,7	145,4	150,9	152,1	157,3	155,1	162,5	162,7	166,8	163,4	171,0	170,0	171,8	166,5	176,0	172,4	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	0,7	0,1	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9	40,9	42,4	41,0	42,6	39,4	38,7	38,8	36,7	38,5	41,0	39,0	54,2	58,7	
TOTAL DU PASSIF ...	162,7	174,5	182,4	184,3	192,3	188,6	194,1	198,4	206,1	204,1	211,0	207,5	211,8	208,8	212,7	213,0	219,0	212,2	235,0	235,9	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	30-4-66	31-5-66	30-6-66	31-7-66	31-8-66	30-9-66	31-10-66	30-11-66	31-12-66	31-1-67	28-2-67	31-3-67	30-4-67	31-5-67	30-6-67	31-7-67	31-8-67	30-9-67	31-10-67	30-11-67
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	77,8	77,8	77,8	76,6	76,4	76,3	76,2	76,2	76,2	76,2	76,1	76,2	76,2	76,2	76,0	75,9	75,8	75,7	75,6	75,5
2. F.M.I. — Participation	13,8	14,0	14,0	15,1	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3	15,3	15,2	15,2	15,1	15,3	15,2	14,2
— Prêts ¹	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	6,8	7,4	7,3	7,9	6,1	6,1	5,9	6,1	7,6	6,3	5,0	6,9	6,9	6,2	6,8	6,9	3,3	2,7	3,9	...
5. Créances sur l'U.E.P. ²
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	19,9	19,7	19,7	21,6	21,4	20,0	21,8	21,6	21,4	22,3	20,8	21,3	22,4	26,0	29,9	31,7	34,0	34,9	35,4	36,7
b) en francs belges	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7	0,2	0,1	0,2	3,0
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	123,4	124,0	123,8	126,2	124,1	122,6	124,1	124,1	125,4	125,0	122,1	124,8	126,0	125,9	129,9	131,7	130,2	130,7	132,3	131,4
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,4
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	0,6	0,3
c) sur les banques de dépôts	0,1	0,3	0,5	1,1	0,6	0,3
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,0	9,4	9,3	9,8	10,0	10,0	9,9	10,0	9,6	7,1	9,9	9,9	9,3	9,9	10,0	7,5	7,6	8,8	2,8	5,8
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur ..	2,6	2,6	2,7	2,6	2,6	2,6	2,7	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur ..	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations bancaires	0,7	1,3	1,7	2,3	...	1,7	1,0	0,6	4,0	0,3	...	0,8	0,4	...	0,2	1,0
b) effets commerciaux	2,5	2,8	2,8	4,1	2,4	3,1	2,3	2,5	3,9	3,0	3,1	2,3	2,5	2,0	2,4	2,8	2,4	2,4	2,7	2,9
c) avances
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,9	1,0	3,0	0,7	0,6	0,4	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,1	0,5	0,8	0,2	0,1	1,1	1,4	2,5	2,5	2,0	2,1	1,6
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	35,4	35,3	34,7	35,9	35,4	35,6	39,0	39,2	38,4	38,4	36,0	36,8	37,0	45,3	53,6	51,6	52,9	54,3	54,9	56,0
TOTAL DE L'ACTIF ...	208,5	210,8	212,7	216,7	213,2	213,0	215,7	214,3	219,0	211,9	208,7	212,2	213,4	221,7	235,0	234,6	233,1	235,9	232,4	235,3

1 Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963, Convention du 1-2-1963).

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	30-4-66	31-5-66	30-6-66	31-7-66	31-8-66	30-9-66	31-10-66	30-11-66	31-12-66	31-1-67	28-2-67	31-3-67	30-4-67	31-5-67	30-6-67	31-7-67	31-8-67	30-9-67	31-10-67	30-11-67
<i>A. Engagements envers l'étranger :</i>																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,6	0,5	0,6	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,5	0,3	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,5	0,3	0,5
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,7	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7	0,5	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7
<i>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</i>																				
1. Pièces et billets ²	3,1	3,8	3,8	3,8	3,5	3,3	3,6	3,6	3,5	3,7	3,6	3,5	3,5	3,8	3,8	4,0	4,1	3,6	3,8	p 3,8
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :																				
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,3	0,1	0,1	2,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	p 0,1
<i>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</i>																				
1. Monnaie fiduciaire ³	166,5	167,6	171,0	173,0	170,3	170,0	169,2	167,0	171,8	165,9	165,4	166,5	168,9	170,1	176,0	174,7	171,2	172,4	169,5	p168,3
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	37,7	38,3	36,7	38,9	38,2	38,5	41,6	42,5	41,0	41,2	38,8	39,0	39,9	46,7	54,2	55,0	56,8	58,7	58,1	p 62,1
TOTAL DU PASSIF ...	208,5	210,8	212,7	216,7	213,2	213,0	215,7	214,3	219,0	211,9	208,7	212,2	213,4	221,7	235,0	234,6	233,1	235,9	232,4	235,3

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

3 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

4 Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	0,1	1,1
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,5	0,1	0,4	0,1	1,1
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique
b) sur les organismes publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	0,1
c) sur les banques de dépôts	0,3	...	0,4	0,4
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	37,5	40,0	41,2	40,3	39,0	42,9	42,0	44,2	42,9	48,0	41,0	44,2	43,0	47,1	44,3	45,3	40,6	48,5	46,7	46,8	45,4
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,3	5,5	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	5,7	5,7	5,5	5,5	5,2	6,3	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	3,7	3,5	4,8	5,5	5,7	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3	7,3
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,2	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	0,1	0,2	0,1	0,1	...	0,5	0,1	...	0,1	0,4	...	0,5	0,2	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,1	0,2	0,4
b) effets commerciaux	0,9	0,8	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,3	0,3	0,5	0,4	0,3	0,1	0,5	0,2	0,1	0,5
c) avances	0,1	0,1	0,1
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1
— autres	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,9	0,3	0,8	0,7	0,6
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,0	3,6	4,2	3,4	2,4	2,9	3,8	3,1	2,9	3,1	2,4	3,4	4,9	3,7	3,6	4,2
TOTAL DE L'ACTIF ...	53,8	55,3	56,9	54,7	52,0	57,7	55,8	58,8	56,7	63,0	56,9	60,9	58,1	64,9	62,1	63,1	60,2	71,4	63,7	65,9	66,3

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme) jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescrpte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63 5	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en francs belges	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,0	0,7	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,5	2,3	2,1	2,0	1,2	1,2	1,0	0,7	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,2	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	...	0,1	0,1	0,1	0,2	...	0,6	
b) envers les organismes publics	0,1	0,1	0,1	...	0,6	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	0,1	0,3	0,1	
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	2,6	0,7	0,6	0,5	0,4	3,1	2,2	1,0	1,1	6,0	2,2	0,9	1,3	5,8	3,0	0,6	0,7	5,8	2,3	0,7	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	5,8	5,8	5,9	5,9	5,9	6,0	6,0	6,2	6,3	6,4	6,3	6,4	6,4	6,6	6,5	6,7	6,8	6,9	6,9	6,9	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	32,4	33,2	34,5	32,5	31,6	33,0	32,8	35,9	34,4	36,0	35,5	37,7	36,0	37,9	37,2	41,2	38,5	41,9	39,0	41,7	
b) détenue par les pouvoirs publics	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8	9,2	12,2	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	...	0,1	0,1	0,5	0,2	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,1	0,3	...	0,3	...	0,2	0,1	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	
TOTAL DU PASSIF ...	53,8	55,3	56,9	54,7	52,0	57,7	55,8	58,8	56,7	63,0	56,9	60,9	58,1	64,9	62,1	63,1	60,2	71,4	63,7	65,9	
																				1,0	

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Réescompté (passifs à vue et à 30 jours au plus, y compris les dépôts à plus d'un mois, qu'il n'était pas possible d'éliminer) jusqu'au 30 juin 1963 ancienne série, Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII. Créances et dettes dans l'économie belge et XIII. Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-02	31-3-63	30-6-63 (e)	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	1,1	1,1	1,1	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	1,4	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	2,4	p 2,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,8	1,1	2,1	3,2	2,8	2,7	2,5	2,9	3,6	4,8	5,6	4,3	4,2	5,2	6,3	4,6	6,0	5,6	5,4	7,6	8,3
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	19,5	19,3	23,9	24,1	25,4	23,4	28,5	29,3	28,4	29,0	39,7	35,2	34,7	36,7	43,5	43,3	43,3	52,6	48,5	54,1	52,3
b) en francs belges ²	2,2	3,3	3,4	4,5	4,9	4,5	5,1	5,6	5,3	5,5	6,2	6,3	6,2	6,9	7,3	7,2	7,8	8,3	10,3	10,7	11,5
7. Ajustement statistique	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	23,7	25,5	30,4	32,2	33,6	31,2	36,7	38,4	37,8	39,9	52,2	46,5	45,8	50,2	59,0	56,9	58,9	68,4	66,1	74,8	p74,5
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,6	2,5	2,5	2,4	2,5	2,8	3,1	2,9	2,8	2,9	3,0	3,2	3,2	3,4	3,5	3,7	3,2	3,4	3,4	3,7	3,5
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,7	2,1	0,1	0,1	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2
b) sur les organismes publics	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,0	2,2	1,0	1,0	6,0	2,2	0,9	1,2	5,8	3,0	0,6	0,6	5,8	2,3	0,7	1,5
c) sur les banques de dépôts	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	5,0	6,8	6,1	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,6	6,9	7,3
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	14,4	19,1	22,1	22,4	24,3	22,7	26,0	26,3	26,5	24,6	29,1	29,7	33,6	28,8	29,6	33,7	31,9	34,0	32,0	37,6	p42,0
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	25,9	27,3	26,7	29,6	29,5	29,8	30,0	31,1	30,1	30,6	33,0	35,5	34,8	37,4	37,2	38,3	40,4	37,9	38,1	38,9	p41,4
— autres	24,5	22,8	22,8	22,9	22,8	23,9	24,4	24,3	24,3	24,6	23,8	24,2	26,0	26,8	27,1	27,6	29,5	30,7	30,5	31,3	p33,9
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,8	1,2	1,6	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,3	p 1,5
— autres	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,9	p 2,3
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	3,0	3,5	4,9	3,8	3,3	2,5	2,9	2,7	3,9	5,6	6,9	5,7	9,5	5,5	7,5	7,3	7,0	7,3	7,1	5,9	6,8
b) effets commerciaux	26,9	32,2	32,9	32,8	34,4	37,6	38,3	40,0	39,7	41,4	40,4	43,1	42,0	45,6	45,5	47,3	48,4	55,5	56,5	58,3	60,9
c) avances	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8	46,9	47,8	48,3	50,4	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,3	74,5
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0	1,8	1,8	1,5	1,8	1,8	2,3	2,6	p 2,7
— autres	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	1,9	1,7	1,8	1,8	2,0	2,2	2,2	p 2,5
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	5,9	6,3	6,3	7,4	7,0	7,6	5,7	4,7	6,4	5,9	4,4	4,3	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,1	0,1	...	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,1	...	0,1	0,2	0,2	0,5	0,7	1,0	1,0	1,0	p 0,8
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	9,7	9,8	10,8	10,9	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2	12,9	13,4	p14,1
— autres	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	1,2	1,4	1,4	1,4	1,6	2,1	p 2,1
D. Autres	31,1	29,7	32,5	31,2	31,4	31,7	31,0	34,3	32,1	36,2	36,2	40,9	40,9	43,3	41,9	45,3	46,0	49,0	51,8	60,5	p55,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1	309,3	312,7	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5	427,9

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63 (e)	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67	
A. Engagements envers l'étranger :																						
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																						
a) en monnaies étrangères ²	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9	54,9	51,1	53,1	55,3	62,6	62,3	67,1	78,3	73,2	84,1	85,3	
b) en francs belges ^{2 3}	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5	15,9	18,1	21,1	21,0	20,3	20,6	20,7	22,3	22,8	24,3	25,0	26,3	28,7	
4. Ajustement statistique	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2	59,0	64,0	76,0	72,1	73,4	75,9	83,3	84,6	89,9	102,6	98,2	110,4	114,0	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																						
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :																						
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5	0,3	0,2	0,5	...	0,4	
b) envers les organismes publics	0,3	...	0,3	0,4	0,1	
c) envers les banques de dépôts	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,6	5,3	4,5	5,1	5,0	6,8	6,0	6,1	5,1	5,7	5,1	5,5	6,2	5,6	6,9	7,3	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																						
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :																						
a) détenue par les entreprises et particuliers	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8	79,0	86,3	86,4	90,4	90,1	95,1	94,6	98,2	94,8	103,6	99,8	107,3	107,8	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																						
a) détenues par les entreprises et particuliers :																						
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5	32,7	32,4	34,2	35,4	38,3	36,3	40,5	40,5	45,6	45,1	48,7	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6	37,8	38,8	40,6	42,0	44,1	44,8	46,0	48,5	52,0	53,8	57,0	
— dépôts en devises	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1	4,5	5,1	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5	6,9	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Emprunts obligataires	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4	11,4	11,3	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6	13,1	
5. Autres :																						
a) envers le Fonds des Rentes	0,2	0,2	0,2	0,6	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,2	0,1	0,3	0,7	0,3	0,3	0,4	0,6	1,1	...	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1	0,2	...	0,3	0,3	0,4	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	44,2	46,0	48,0	45,5	45,5	46,3	46,2	50,5	48,9	53,0	52,9	56,5	58,9	61,2	60,9	64,5	66,4	69,4	67,6	72,6	72,7	
TOTAL DU PASSIF ...	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	290,1	309,3	312,7	319,2	330,7	343,5	350,0	360,6	388,5	387,5	416,5	427,9	

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 s	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	72,5	74,2	78,1 ⁶	77,7	77,9	77,8	77,8	76,3	76,2	76,2	76,0	75,7
2. F.M.I. — Participation	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	8,7	9,0	10,0	12,2	12,2	12,9	14,0	15,2	15,2	15,2	15,2	15,3
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,5	1,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	1,9	1,9
3. Obligations	1,2	1,2	1,2	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	1,5	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0	2,5 ^p	2,5
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	4,8	4,2	5,3	6,4	6,6	7,0	5,7	7,6	8,0	9,2	7,6	10,6	7,4	12,0	11,6	11,9	12,1	13,3	12,3	14,4	12,1
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ³	32,3	37,1	43,4	43,6	45,0	44,9	49,4	49,1	50,4	56,0	65,6	57,1	57,9	58,6	63,5	63,0	63,3	74,0	69,8	84,0	87,2
b) en francs belges ³	2,2	3,3	4,9	6,0	6,4	6,0	6,6	7,1	6,8	7,0	7,7	7,8	7,7	8,4	8,8	8,7	9,3	9,8	12,0	10,7	11,6
7. Ajustement statistique	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	115,9	122,0	130,0	131,8	134,1	134,4	139,5	142,4	143,8	155,7	166,4	167,8	167,1	174,0	180,0	180,7	181,5	193,9	190,9	204,7	206,3
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	0,7	2,1	0,1	0,2	1,4	1,7	0,1	0,1	1,3	2,1	0,1	0,2
b) sur les organismes publics	2,6	0,9	0,6	0,6	0,4	3,1	2,3	1,1	1,1	6,6	2,3	1,0	1,3	5,9	3,2	0,7	1,3	6,2	2,4	1,0	1,6
c) sur les banques de dépôts	4,9	4,5	4,7	3,9	7,4	5,0	5,3	4,5	5,1	5,2	7,2	6,1	6,1	5,1	6,2	5,1	6,0	6,2	5,6	6,9	7,3
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	57,1	67,9	73,2	72,6	71,5	74,9	77,6	80,3	79,4	82,4	80,0	83,9	86,5	84,9	83,9	88,3	82,5	92,1	88,6	94,4 ^p	96,2
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	33,5	35,1	34,5	37,5	37,4	37,8	38,0	39,3	38,2	38,7	41,0	43,4	42,5	46,2	46,4	47,5	49,5	47,1	47,3	48,3 ^p	50,7
— autres	58,5	56,8	56,8	56,9	56,8	57,9	58,4	58,3	58,3	58,6	57,8	58,2	60,0	60,8	61,1	61,6	63,5	64,7	64,5	65,3 ^p	67,9
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	3,7	3,5	4,8	5,5	5,7	5,0	6,5	6,2	7,3	8,3	9,6	5,4	7,3	7,3
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	1,6	1,9	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,4	1,6	1,8 ^p	2,0
— autres	1,1	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	1,9 ^p	2,3
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	5,8	3,8	5,0	3,9	3,8	4,6	3,0	3,6	4,6	6,1	6,9	6,4	9,7	8,7	8,1	9,1	8,8	11,7	8,0	6,3	7,2
b) effets commerciaux	31,4	35,4	36,1	35,8	36,4	41,8	41,9	43,7	42,9	44,5	43,3	45,5	44,4	49,0	48,3	50,4	51,6	59,9	59,0	60,8	63,8
c) avances	35,7	35,2	37,6	37,3	39,8	42,4	43,5	44,8	46,9	47,8	48,3	50,4	52,7	54,8	57,5	59,6	64,8	63,3	69,4	73,3	74,5
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,7	2,7	2,9	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,0	1,8	1,8	1,6	1,8	1,8	2,3	2,7 ^p	2,7
— autres	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,3	2,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,6	2,7	2,3	3,0	2,9 ^p	3,1
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁴	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	7,0	8,8	7,8	7,8	7,0	7,6	5,7	4,7	7,2	8,8	5,1	4,6	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,7	0,3	...	0,1	0,2	1,0	0,2	0,1	1,9	0,4	2,1	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	1,5	1,0	1,0	2,4 ^p	2,8
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	9,7	9,8	10,8	10,9	10,9	11,4	11,3	11,7	12,4	13,2	12,9	13,4 ^p	14,1
— autres	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	1,3	1,5	1,5	1,5	1,7	2,2 ^p	2,2
D. Autres	55,7	62,9	71,1	69,1	68,9	71,1	70,0	75,1	74,2	78,8	77,4	84,5	81,0	82,4	81,2	82,4	85,0	92,3	92,3	117,7	113,9
TOTAL DE L'ACTIF ...	434,6	457,4	481,3	479,1	485,8	506,8	510,4	525,1	528,6	559,2	570,3	584,6	584,8	607,4	614,4	625,8	633,8	678,9	663,4	717,4	730,1

Colonne du tableau XIII : Bilans intégrés des organismes monétaires dans laquelle le la rubrique est comprise

1 Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

4 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique « D. Autres ».

5 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII année, vol. I, no 1, janvier 1967.

6 Y compris 1 milliard d'or en compte auprès d'un correspondant étranger.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-62	31-3-63	30-6-63 (c)	30-6-63 7	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	31-12-64	31-3-65	30-6-65	30-9-65	31-12-65	31-3-66	30-6-66	30-9-66	31-12-66	31-3-67	30-6-67	30-9-67
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	45,9	54,9	51,1	53,1	55,3	62,6	62,9	67,7	78,3	73,2	84,5	85,7
b) en francs belges ^{1 2}	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1	19,4	21,6	24,3	24,2	23,5	23,6	23,5	24,3	24,0	26,2	26,6	27,0	29,2
4. Ajustement statistique	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0	62,7	67,7	79,4	75,5	76,8	79,1	86,3	87,4	91,9	104,7	100,0	111,7	115,1
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ³	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,8	3,9	4,1	4,2	3,7	3,8	3,9	4,0	4,0
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,3	0,4	0,3	0,3	1,5	0,3	0,2	0,7	...	1,0
b) envers les organismes publics	0,3	...	0,3	0,1	0,1	0,1	...	0,6	0,5	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,4	0,1	0,3	0,1
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	1,2	1,3	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	7,5	7,2	4,8	4,3	6,4	10,0	8,9	5,6	6,3	11,7	11,1	7,0	7,5	12,3	10,4	5,8	6,3	13,3	10,0	7,7	9,0
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ⁴	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1	158,4	163,7	161,4	168,9	169,1	173,4	169,9	177,7	176,8	178,7	173,4	182,9	179,2
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	102,2	106,4	110,8	108,6	105,5	112,0	110,6	116,1	113,8	122,9	122,4	128,4	126,5	133,4	132,2	139,7	133,6	146,0	139,1	149,3	148,4
b) détenue par les pouvoirs publics	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	10,8	9,2	12,2	10,8	11,8	12,4	12,0	12,0	14,9	14,0	15,4	15,8
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	29,5	32,7	32,4	34,2	35,4	38,3	36,3	40,5	40,5	45,6	45,1	48,7
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	35,6	37,8	38,8	40,6	42,0	44,1	44,8	46,0	48,5	52,0	53,8	57,0
— dépôts en devises	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	5,1	4,5	5,1	3,9	4,4	4,2	4,9	5,1	5,7	6,0	7,5	6,9
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	11,4	11,4	11,3	11,3	11,4	11,5	11,5	11,7	12,0	12,4	12,6	13,1
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,5	1,5	0,1	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	0,1	0,4	0,7	0,3	0,3	0,4	0,6	1,1	...	0,7	0,1	0,4	0,2	0,6	0,2	0,2	...	0,3	0,3	0,4
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	65,3	76,5	82,9	80,4	81,6	84,5	83,5	89,4	89,8	95,4	93,9	99,1	98,3	99,9	99,7	101,2	104,9	110,4	106,6	126,8	132,4
TOTAL DU PASSIF ...	434,6	457,4	481,3	479,1	485,8	506,8	510,4	525,1	528,6	559,2	570,3	584,6	584,8	607,4	614,4	625,8	633,8	678,9	663,4	717,4	730,1

XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise
(6)

¹ Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

³ B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. *Organismes publics monétaires* : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

⁵ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou « D. Autres ». *Organismes publics monétaires* : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

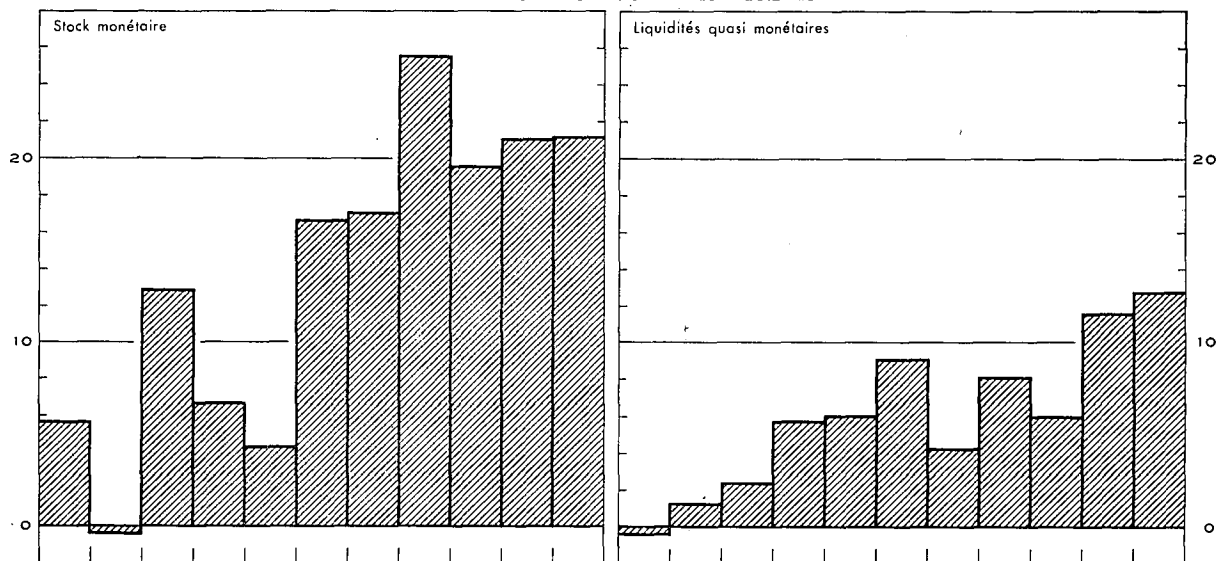
⁶ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique « D. Autres ».

⁷ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII. Créances et dettes dans l'économie belge et XIII. Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLIII année, vol. I, n° 1, janvier 1967.

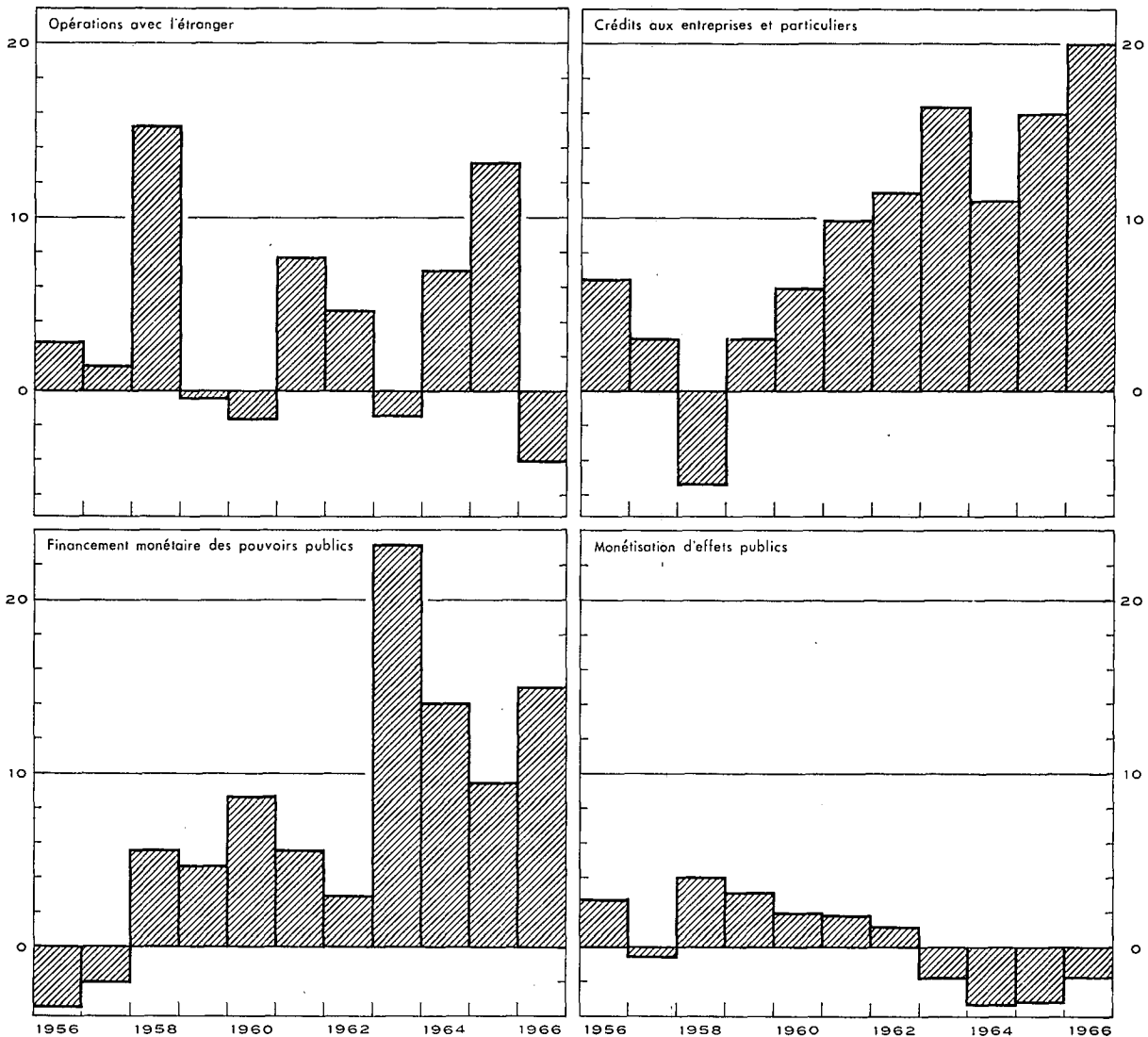
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONÉTAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entre- prises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) 2		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat	Autres pouvoirs publics 3	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'inter- médiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 5,0	- 1,3	- 1,4	+ 1,8	+ 1,6	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	- 0,5	- 1,2
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 0,3	+ 3,9	+ 1,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 2,3	- 0,6	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,8	- 1,7	+ 2,5	+ 2,7	+ 0,8	+ 0,4	- 0,1	- 0,2	- 0,6	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 2,3	+ 8,1	+ 1,6	- 2,0	- 3,8	+ 1,7	- 0,7	+ 0,9	+ 0,6	- 0,7	+ 2,0
Total ...	+17,1	+ 4,3	+ 21,4	+ 4,7	+ 11,5	- 0,2	+ 0,1	+ 0,8	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	+ 2,4	- 2,4	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+ 10,3	+ 3,3	+ 1,9	- 1,3	- 0,3	+ 11,6	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	- 0,1	- 4,0
2 ^e trimestre	+10,6	+ 1,4	+ 12,0	- 0,1	+ 3,8	...	+ 0,4	+ 6,4	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	...	- 0,1	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 1,9	- 2,2	- 2,0	+ 2,9	+ 0,7	+ 0,1	- 1,8	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,7	- 0,1	- 1,6
4 ^e trimestre	+11,0	+ 2,7	+ 13,7	- 2,6	+ 7,8	+ 0,5	+ 1,1	+ 7,2	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	+ 0,2	- 0,1	- 0,3
Total ...	+25,6	+ 8,2	+ 33,8	- 1,4	+ 16,4	- 0,1	+ 1,3	+ 23,4	- 0,2	- 1,6	- 0,1	+ 1,4	- 0,4	- 4,9
1964 1 ^{er} trimestre	- 4,5	+ 4,3	- 0,2	- 0,8	+ 3,8	- 1,4	- 4,2	+ 3,7	- 0,1	- 0,2	- 0,9	- 0,2	+ 0,3	- 0,2
2 ^e trimestre	+12,2	- 2,0	+ 10,2	- 0,6	+ 3,0	+ 1,1	+ 0,8	+ 5,6	+ 0,6	- 0,3	+ 0,5	- 0,5	- 0,1	+ 0,1
3 ^e trimestre	- 1,7	+ 2,7	+ 1,0	+ 2,1	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,0	- 0,7	- 0,1	- 1,0	- 0,7	- 0,7	- 0,1	- 0,8
4 ^e trimestre	+13,6	+ 1,1	+ 14,7	+ 6,3	+ 3,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,8	+ 1,3	- 0,7	+ 0,1	+ 1,6	- 0,1	- 0,9
Total ...	+19,6	+ 6,1	+ 25,7	+ 7,0	+ 11,0	...	- 1,6	+ 12,4	+ 1,7	- 2,2	- 1,0	+ 0,2	...	- 1,8
1965 1 ^{er} trimestre	- 4,5	+ 4,8	+ 0,3	+ 4,7	+ 0,3	- 2,3	...	- 3,9	+ 1,0	+ 0,5	...	- 0,1	...	+ 0,1
2 ^e trimestre	+16,5	+ 1,2	+ 17,7	+ 3,9	+ 4,6	+ 1,9	- 0,7	+ 5,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 3,1	+ 2,5	- 0,6	+ 0,9	+ 3,1	- 2,2	+ 1,4	+ 2,2	- 1,2	- 0,9	- 1,4	- 0,1	...	- 2,4
4 ^e trimestre	+12,2	+ 3,1	+ 15,3	+ 3,7	+ 7,9	+ 1,4	- 2,3	+ 1,5	+ 3,6	- 0,3	- 0,2	+ 0,9	- 0,1	- 0,8
Total ...	+21,1	+11,6	+ 32,7	+13,2	+ 15,9	- 1,2	- 1,6	+ 4,9	+ 4,5	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,2
1966 1 ^{er} trimestre	- 4,0	+ 4,8	+ 0,8	- 0,3	+ 2,3	+ 0,3	- 0,8	+ 2,1	- 0,4	- 1,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+14,8	- 0,6	+ 14,2	...	+ 4,0	+ 0,6	+ 1,0	+ 7,5	+ 1,2	- 0,5	...	+ 0,7	...	- 0,3
3 ^e trimestre	- 6,9	+ 5,5	- 1,4	- 2,8	+ 4,7	+ 0,6	+ 1,5	- 7,9	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,4	+ 1,7	- 0,2	- 0,8
4 ^e trimestre	+17,3	+ 3,1	+ 20,4	- 0,9	+ 9,0	- 0,4	+ 0,7	+ 10,1	+ 1,5	- 0,1	- 0,7	+ 0,1	- 0,3	+ 1,4
Total ...	+21,2	+12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,0	+ 1,1	+ 2,4	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967 1 ^{er} trimestre	-13,0	+ 9,0	- 4,0	+ 5,0	+ 4,8	- 0,3	- 3,3	- 2,7	- 3,9	- 1,1	- 1,8	- 0,3	- 0,4	...
2 ^e trimestre	+21,1	+ 2,7	+ 23,8	+ 5,5	+ 6,6	- 0,9	- 2,4	+ 7,8	+ 3,9	- 0,2	+ 0,8	+ 1,0	- 0,3	+ 2,0
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 6,2	+ 2,1	+ 3,2	+ 2,9	- 2,4	+ 2,1	p- 0,8	p+ 0,8	p- 0,4	+ 0,4	p+ 0,5	- 0,4	p- 3,8

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires. — 2 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires. — 3 Y compris les fonds de pension.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹				Stock de monnaie scripturale		
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin ⁶ (e)	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série ⁶</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	76,0	108,6	121,4	271,0	55,2
Décembre	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	78,6	112,0	124,1	277,8	55,3
1964 Juin	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	80,0	116,1	128,5	285,6	55,0
Décembre	6,8	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965 Juin	6,9	165,8	168,9	12,2	0,4	37,5	90,5	128,4	140,6	309,5	54,6
Décembre	7,0	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966 Juin	7,1	174,8	177,7	12,0	0,2	41,0	98,4	139,6	151,6	329,3	54,0
Septembre	7,2	173,3	176,8	12,0	0,3	38,4	94,9	133,6	145,6	322,4	54,8
Octobre	7,2	172,9	176,0	11,5	0,4	40,7	95,4	136,5	148,0	324,0	54,3
Novembre	7,2	170,6	173,8	15,1	0,3	38,7	99,5	138,5	153,6	327,4	53,1
Décembre	7,2	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967 Janvier	7,2	169,6	172,8	13,3	0,3	41,7	96,9	138,9	152,2	325,0	53,2
Février	7,2	169,0	172,2	12,5	0,3	39,8	95,7	135,8	148,3	320,5	53,7
Mars	7,2	170,0	173,3	14,1	0,3	38,6	100,2	139,1	153,2	326,5	53,1
Avril	7,2	172,4	175,8	15,3	0,3	42,7	99,8	142,8	158,1	333,9	52,6
Mai	7,2	173,9	177,0	14,0	0,4	40,5	103,3	144,2	158,2	335,2	52,8
Juin	7,2	179,7	182,9	15,4	0,3	41,1	107,9	149,3	164,7	347,6	52,6
Juillet	7,3	178,7	181,7	11,7	0,3	43,1	102,7	146,1	157,8	339,5	53,5
Août	7,3	175,2	178,2	13,2	0,3	41,2	104,6	146,1	159,3	337,5	52,8
Septembre	7,3	176,0	179,3	15,8	0,3	39,9	108,2	148,4	164,2	343,5	52,2
Octobre	6,9	173,3	176,0	13,6	0,4	42,9	105,9	149,2	162,8	338,8	51,9

¹ Y compris des organismes para-étatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre les 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étranger ³ (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements (col. (12)) et celles des organismes monétaires (col. (6)) ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	- 0,1	+ 2,9	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	- 0,2	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	- 0,4	+15,3	- 0,4	+15,9
1959 Année	72,3 ^{6,7}	- 1,6	70,7 ^{6,7}	- 6,1 ^{6,7}	+ 2,0	- 4,1 ^{6,7}	- 3,1	- 0,8 ⁷	+ 0,2	- 0,4	...	- 4,1
1960 Année	80,6	- 5,8 ⁸	74,8 ⁸	+ 8,3	- 4,2 ⁸	+ 4,1 ⁸	+ 3,5	+ 1,7	+ 0,5	- 1,6	+ 2,1	+ 6,2
1961 Année	92,7	-14,9 ⁸	77,8 ⁸	+12,2	-10,4 ⁸	+ 1,8 ⁸	- 5,0	+ 0,1	- 1,1	+ 7,8	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,7	+ 0,3	- 1,4	+ 5,0	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 3,7	...	+ 1,3	+ 0,3	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 1,8	+ 0,1	- 1,7	+ 1,7	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	-10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	+ 0,6	...	+ 1,6	- 2,3	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 2,2	+ 0,4	- 0,2	+ 4,7	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre	95,4	-11,6	83,8	+ 4,4	- 0,7	+ 3,7	+ 1,7	...	- 1,3	+ 3,3	- 1,3	+ 2,4
2 ^e trim. (e)	98,6	-14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 1,3	- 0,1	+ 0,3	+ 1,5
Nouvelle série 9												
2 ^e trimestre	98,6	-15,4	83,2	+ 1,0	- 3,2	- 2,2	- 0,9	...	+ 0,7	- 2,0	...	- 2,2
3 ^e trimestre	99,6	-18,9	80,7	+ 2,6	- 4,4	- 1,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,5	- 2,6	...	- 1,8
4 ^e trimestre	102,2	-23,0	79,2	+11,2	-10,3	+ 0,9	+ 2,3	+ 0,1	- 0,1	- 1,4	- 1,0	- 0,1
1964 1 ^{er} trimestre	101,8	-23,5	78,3	- 0,4	- 0,5	- 0,9	+ 0,3	+ 1,0	- 1,4	- 0,8	+ 0,8	- 0,1
2 ^e trimestre	103,2	-23,8	79,4	+ 1,4	- 0,3	+ 1,1	+ 0,6	...	+ 1,1	- 0,6	- 0,1	+ 1,0
3 ^e trimestre	105,2	-24,2	81,0	+ 2,0	- 0,4	+ 1,6	- 1,5	+ 0,1	+ 0,9	+ 2,1	+ 0,3	+ 1,9
4 ^e trimestre	114,8	-26,8	88,0	+ 9,6	- 2,6	+ 7,0	+ 1,3	...	- 0,6	+ 6,3	+ 0,9	+ 7,9
				+12,6	- 3,8	+ 8,8	+ 0,7	+ 1,1	...	+ 7,0	+ 1,9	+10,7
1965 1 ^{er} trimestre	113,3	-26,3	87,0	- 1,5	+ 0,5	- 1,0	- 3,5	+ 0,1	- 2,3	+ 4,7	+ 0,3	- 0,7
2 ^e trimestre	120,4	-28,0	92,4	+ 7,1	- 1,7	+ 5,4	- 1,2	+ 0,8	+ 1,9	+ 3,9	+ 0,3	+ 5,7
3 ^e trimestre	120,0	-29,6	90,4	- 0,4	- 1,6	- 2,0	- 0,1	- 0,6	- 2,2	+ 0,9	- 0,6	- 2,6
4 ^e trimestre	122,8	-28,0	94,8	+ 2,8	+ 1,6	+ 4,4	- 0,7	...	+ 1,4	+ 3,7	+ 0,5	+ 4,9
				+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966 1 ^{er} trimestre	119,7	-26,0	93,7	- 3,1	+ 2,0	- 1,1	- 1,1	...	+ 0,3	- 0,3	+ 0,4	- 0,7
2 ^e trimestre	123,0	-29,6	93,4	+ 3,3	- 3,7	- 0,4	- 1,0	...	+ 0,6	...	+ 0,2	- 0,2
3 ^e trimestre	121,8	-32,3	89,5	- 1,2	- 2,6	- 3,8	- 1,6	...	+ 0,6	- 2,8	+ 0,6	- 3,2
4 ^e trimestre	124,5	-35,3	89,2	+ 2,7	- 3,0	- 0,3	+ 1,0	...	- 0,4	- 0,9	- 0,9	- 1,2
				+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967 1 ^{er} trimestre	124,0	-33,2	90,8	- 0,5	+ 2,4	+ 1,9	- 2,4	- 0,4	- 0,3	+ 5,0	p+ 1,0	p+ 2,9
2 ^e trimestre	129,3	-36,3	93,0	+ 5,3	- 3,2	+ 2,1	- 2,5	...	- 0,9	+ 5,5	p- 1,5	p+ 6,6
3 ^e trimestre	130,0	p-38,8	p91,2	+ 0,7	p- 2,4	p- 1,7	p- 2,9	p+ 0,4	- 2,4	p+ 3,2	p+ 2,6	p+ 0,9

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 7 ci-dessous).

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

4 Cette différence est égale à :

- variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant a) des variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique, b) jusqu'au 31 décembre 1960, des variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises et c) des variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].
- moins, depuis le 3^e trimestre de 1963, variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubriques 6.21 et 6.22.

6 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

7 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiement. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (10). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

8 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers » ; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

9 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à la section 2 de l'article « Chapitre XII, Créances et dettes dans l'économie belge et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. 1, no 1, janvier 1967.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général
	Financements spécifiques					Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total (10) = (7) à (9)	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations 4	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée 5			Crédits de caisse 4	Autres 9		
1962 Décembre	4,2	5,1	9,1	9,1	52,1	79,6	10,9	4,3	1,5	16,7	96,3
1963 Juin ⁵	6,1	5,9	9,8	8,7	55,1	85,6	12,9	5,4	1,4	19,7	105,3
Septembre	7,0	6,1	10,3	8,6	56,7	88,7	12,3	5,5	1,9	19,7	108,4
Décembre	7,7	6,3	10,5	9,1	61,7	95,3	12,0	4,5	2,2	18,7	114,0
1964 Mars	8,6	6,5	11,1	9,7	63,6	99,5	13,0	4,3	1,8	19,1	118,6
Juin	9,6	6,8	12,1	9,9	64,5	102,9	13,8	4,3	1,5	19,6	122,5
Septembre	10,3	6,9	12,2	9,1	65,9	104,4	13,3	4,7	1,6	19,6	124,0
Décembre	r 10,9	6,9	12,0	9,9	r 67,1	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0
1965 Mars	11,6	6,6	12,1	9,6	66,8	106,7	15,3	6,4	1,5	23,2	129,9
Juin	12,0	7,2	12,7	10,1	69,7	111,7	16,3	6,9	1,6	24,8	136,5
Septembre	12,2	7,4	12,8	11,3	71,3	115,0	15,5	7,0	1,9	24,4	139,4
Décembre	13,7	8,2	12,8	12,2	75,8	122,7	18,0	7,2	3,1	28,3	151,0
1966 Mars	13,8	8,0	13,0	12,0	78,3	125,1	17,9	8,1	2,7	28,7	153,8
Juin	15,0	8,6	13,4	12,4	80,0	129,4	17,9	7,7	2,5	28,1	157,5
Septembre	16,5	8,9	13,7	11,4	83,8	134,3	18,2	7,6	2,5	28,3	162,6
Décembre ⁵	18,2	9,2	14,1	13,2	87,9	142,6	19,6	6,7	2,5	28,8	171,4
1967 Mars	20,0	9,2	14,1	11,9	92,3	147,5	19,6	7,4	2,2	29,2	176,7
Juin	22,1	10,4	15,0	r 11,7	r 95,2	154,4	21,8	7,4	3,5	32,7	187,1
Septembre	22,3	10,5	15,1	11,4	98,2	157,5	22,1	6,7	3,4	32,2	189,7

1 Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961 et 14 juillet 1966 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 5 ans ou plus, à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

2 Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

3 Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement.

4 Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

5 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)	(5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(8) à (10)	(12)
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1963 Juin ³	9,1	39,3	37,2	85,6	5,2	6,6	11,8	3,9	32,7	37,2	73,8	—
Septembre ...	9,1	39,9	39,7	88,7	5,7	5,6	11,3	3,4	34,3	39,7	77,4	—
Décembre ...	9,3	43,6	42,4	95,3	6,7	6,1	12,8	2,6	37,5	42,4	82,5	—
1964 Mars	9,9	46,1	43,5	99,5	6,9	7,9	14,8	3,0	38,2	43,5	84,7	—
Juin	10,3	47,8	44,8	102,9	7,5	7,8	15,3	2,8	40,0	44,8	87,6	—
Septembre ...	9,5	48,0	46,9	104,4	5,5	8,4	13,9	4,0	39,6	46,9	90,5	—
Décembre ...	10,3	48,7	47,8	106,8	4,7	7,4	12,1	5,6	41,3	47,8	94,7	—
1965 Mars	9,9	48,5	48,3	106,7	3,0	8,2	11,2	6,9	40,3	48,3	95,5	—
Juin	10,6	50,7	50,4	111,7	4,8	7,6	12,4	5,8	43,1	50,4	99,3	—
Septembre ...	11,7	50,6	52,7	115,0	2,1	8,6	10,7	9,6	42,0	52,7	104,3	—
Décembre ...	12,6	55,3	54,8	122,7	7,0	9,8	16,8	5,6	45,5	54,8	105,9	—
1966 Mars	12,3	55,3	57,5	125,1	4,7	9,9	14,6	7,6	45,4	57,5	110,5	—
Juin	12,6	57,3	59,5	129,4	5,2	10,1	15,3	7,4	47,2	59,5	114,1	—
Septembre ...	11,7	57,9	64,7	134,3	4,7	9,5	14,2	7,0	48,4	64,7	120,1	—
Décembre ³ ..	13,8	65,5	63,3	142,6	6,4	10,3	16,7	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967 Mars	12,3	65,7	69,5	147,5	5,1	9,4	14,5	7,2	56,3	69,5	133,0	0,1
Juin	12,0	69,1	73,3	154,4	6,0	11,0	17,0	6,0	58,1	73,3	137,4	0,1
Septembre ...	11,1	71,9	74,5	157,5	4,3	11,0	15,3	6,8	60,9	74,5	142,2	0,1
B. Crédits à l'étranger												
1963 Juin ³	9,9	4,4	5,4	19,7	6,7	1,8	8,5	3,2	2,6	5,4	11,2	—
Septembre ...	9,4	4,8	5,5	19,7	6,7	1,8	8,5	2,7	3,0	5,5	11,2	—
Décembre ...	9,5	4,7	4,5	18,7	6,8	1,6	8,4	2,7	3,1	4,5	10,3	—
1964 Mars	9,6	5,2	4,3	19,1	7,1	1,7	8,8	2,5	3,5	4,3	10,3	—
Juin	10,4	4,9	4,3	19,6	7,4	1,8	9,2	3,0	3,1	4,3	10,4	—
Septembre ...	9,9	5,0	4,7	19,6	6,3	1,6	7,9	3,6	3,4	4,7	11,7	—
Décembre ...	11,0	6,2	4,0	21,2	6,2	2,4	8,6	4,8	3,8	4,0	12,6	—
1965 Mars	11,8	6,3	5,1	23,2	6,2	2,3	8,5	5,6	4,0	5,1	14,7	—
Juin	12,6	6,4	5,8	24,8	8,3	2,6	10,9	4,3	3,8	5,8	13,9	—
Septembre ...	11,8	6,8	5,8	24,4	7,5	2,6	10,1	4,3	4,2	5,8	14,3	—
Décembre ...	14,4	7,3	6,6	28,3	9,2	2,9	12,1	5,2	4,4	6,6	16,2	0,1
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	7,8	2,5	10,3	6,3	4,4	7,7	18,4	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	9,2	2,7	11,9	4,6	4,2	7,4	16,2	0,1
Septembre ...	13,6	7,2	7,5	28,3	7,6	2,4	10,0	6,0	4,8	7,5	18,3	0,1
Décembre ³ ..	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	8,9	2,7	11,6	5,4	5,8	6,4	17,6	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	8,9	3,5	12,4	7,5	6,1	6,7	20,3	0,1
Septembre ...	16,1	9,7	6,4	32,2	7,8	3,9	11,7	8,3	5,8	6,4	20,5	0,1
C. Total												
1963 Juin ³	19,0	43,7	42,6	105,3	11,9	8,4	20,3	7,1	35,3	42,6	85,0	—
Septembre ...	18,5	44,7	45,2	108,4	12,4	7,4	19,8	6,1	37,3	45,2	88,6	—
Décembre ...	18,8	48,3	46,9	114,0	13,5	7,7	21,2	5,3	40,6	46,9	92,8	—
1964 Mars	19,5	51,3	47,8	118,6	14,0	9,6	23,6	5,5	41,7	47,8	95,0	—
Juin	20,7	52,7	49,1	122,5	14,9	9,6	24,5	5,8	43,1	49,1	98,0	—
Septembre ...	19,4	53,0	51,6	124,0	11,8	10,0	21,8	7,6	43,0	51,6	102,2	—
Décembre ...	21,3	54,9	51,8	128,0	10,9	9,8	20,7	10,4	45,1	51,8	107,3	—
1965 Mars	21,7	54,8	53,4	129,9	9,2	10,5	19,7	12,5	44,3	53,4	110,2	—
Juin	23,2	57,1	56,2	136,5	13,1	10,2	23,3	10,1	46,9	56,2	113,2	—
Septembre ...	23,5	57,4	58,5	139,4	9,6	11,2	20,8	13,9	46,2	58,5	118,6	—
Décembre ...	27,0	62,6	61,4	151,0	16,2	12,7	28,9	10,8	49,9	61,4	122,1	0,1
1966 Mars	26,4	62,2	65,2	153,8	12,5	12,4	24,9	13,9	49,8	65,2	128,9	0,1
Juin	26,4	64,2	66,9	157,5	14,4	12,8	27,2	12,0	51,4	66,9	130,3	0,1
Septembre ...	25,3	65,1	72,2	162,6	12,3	11,9	24,2	13,0	53,2	72,2	138,4	0,1
Décembre ³ ..	28,8	73,1	69,5	171,4	15,8	12,9	28,7	13,0	60,2	69,5	142,7	0,2
1967 Mars	26,6	74,2	75,9	176,7	14,0	12,1	26,1	12,6	62,1	75,9	150,6	0,2
Juin	28,4	78,7	80,0	187,1	14,9	14,5	29,4	13,5	64,2	80,0	157,7	0,2
Septembre ...	27,2	81,6	80,9	189,7	12,1	14,9	27,0	15,1	66,7	80,9	162,7	0,2

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la Banque Nationale de Belgique, à l'Institut de Réescampte et de Garantie, auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER,
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la Banque Nationale (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9)
A. Crédits aux entreprises et particuliers										
1963 Juin ¹	1,2	...	1,2	...	1,3	1,3	...	2,5	...	2,5
Septembre	1,0	...	1,0	0,5	0,5	1,0	0,5	1,5	...	2,0
Décembre	2,2	...	2,2	1,7	1,3	3,0	1,7	3,5	...	5,2
1964 Mars	1,8	...	1,8	...	1,2	1,2	...	3,0	...	3,0
Juin	1,4	...	1,4	0,9	1,9	2,8	0,9	3,3	...	4,2
Septembre	1,0	...	1,0	0,6	1,8	2,4	0,6	2,8	...	3,4
Décembre	1,7	...	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1	2,6	...	2,7
1965 Mars	2,1	...	2,1	...	0,3	0,3	...	2,4	...	2,4
Juin	1,7	...	1,7	0,2	0,4	0,6	0,2	2,1	...	2,3
Septembre	1,5	...	1,5	...	0,6	0,6	...	2,1	...	2,1
Décembre	1,8	...	1,8	2,7	1,1	3,8	2,7	2,9	...	5,6
1966 Mars	1,7	...	1,7	0,2	0,8	1,0	0,2	2,5	...	2,7
Juin	1,4	...	1,4	1,7	1,4	3,1	1,7	2,8	...	4,5
Septembre	1,2	...	1,2	1,7	1,9	3,6	1,7	3,1	...	4,8
Décembre ¹	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967 Mars	1,8	...	1,8	0,8	0,5	1,3	0,8	2,3	...	3,1
Juin	1,4	...	1,4	0,2	1,1	1,3	0,2	2,5	...	2,7
Septembre	1,2	...	1,2	...	1,1	1,1	...	2,3	...	2,3
B. Crédits à l'étranger										
1963 Juin ¹	3,0	0,1	3,1	3,0	0,1	...	3,1
Septembre	3,7	0,1	3,8	3,7	0,1	...	3,8
Décembre	4,0	0,1	4,1	4,0	0,1	...	4,1
1964 Mars	3,0	...	3,0	3,0	3,0
Juin	4,5	0,2	4,7	4,5	0,2	...	4,7
Septembre	4,3	...	4,3	4,3	4,3
Décembre	4,1	0,2	4,3	4,1	0,2	...	4,3
1965 Mars	1,8	...	1,8	1,8	1,8
Juin	6,0	0,2	6,2	6,0	0,2	...	6,2
Septembre	2,8	...	2,8	2,8	2,8
Décembre	6,5	0,2	6,7	6,5	0,2	...	6,7
1966 Mars	4,7	0,2	4,9	4,7	0,2	...	4,9
Juin	6,8	0,6	7,4	6,8	0,6	...	7,4
Septembre	5,8	0,4	6,2	5,8	0,4	...	6,2
Décembre ¹	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967 Mars	6,6	0,3	6,9	6,6	0,3	...	6,9
Juin	6,1	0,7	6,8	6,1	0,7	...	6,8
Septembre	2,7	...	2,7	2,7	2,7
C. Total										
1963 Juin ¹	1,2	...	1,2	3,0	1,4	4,4	3,0	2,6	...	5,6
Septembre	1,0	...	1,0	4,2	0,6	4,8	4,2	1,6	...	5,8
Décembre	2,2	...	2,2	5,7	1,4	7,1	5,7	3,6	...	9,3
1964 Mars	1,8	...	1,8	3,0	1,2	4,2	3,0	3,0	...	6,0
Juin	1,4	...	1,4	5,4	2,1	7,5	5,4	3,5	...	8,9
Septembre	1,0	...	1,0	4,9	1,8	6,7	4,9	2,8	...	7,7
Décembre	1,7	...	1,7	4,2	1,1	5,3	4,2	2,8	...	7,0
1965 Mars	2,1	...	2,1	1,8	0,3	2,1	1,8	2,4	...	4,2
Juin	1,7	...	1,7	6,2	0,6	6,8	6,2	2,3	...	8,5
Septembre	1,5	...	1,5	2,8	0,6	3,4	2,8	2,1	...	4,9
Décembre	1,8	...	1,8	9,2	1,3	10,5	9,2	3,1	...	12,3
1966 Mars	1,7	...	1,7	4,9	1,0	5,9	4,9	2,7	...	7,6
Juin	1,4	...	1,4	8,5	2,0	10,5	8,5	3,4	...	11,9
Septembre	1,2	...	1,2	7,5	2,3	9,8	7,5	3,5	...	11,0
Décembre ¹	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967 Mars	1,8	...	1,8	7,4	0,8	8,2	7,4	2,6	...	10,0
Juin	1,4	...	1,4	6,3	1,8	8,1	6,3	3,2	...	9,5
Septembre	1,2	...	1,2	2,7	1,1	3,8	2,7	2,3	...	5,0

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n^o 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3 (12)
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1963 Juin 4	9,1	40,5	37,2	86,8	5,1	4,8	9,9	4,0	35,7	37,2	76,9	—
Septembre	9,1	40,9	39,7	89,7	5,2	4,6	9,8	3,9	36,3	39,7	79,9	—
Décembre	9,3	45,8	42,4	97,5	4,7	4,0	8,7	4,6	41,8	42,4	88,8	—
1964 Mars	9,9	47,9	43,5	101,3	6,8	6,1	12,9	3,1	41,8	43,5	88,4	—
Juin	10,3	49,2	44,8	104,3	6,6	5,5	12,1	3,7	43,7	44,8	92,2	—
Septembre	9,5	49,0	46,9	105,4	4,9	6,2	11,1	4,6	42,8	46,9	94,3	—
Décembre	10,3	50,4	47,8	108,5	4,3	6,0	10,3	6,0	44,4	47,8	98,2	—
1965 Mars	9,9	50,6	48,3	108,8	3,0	7,3	10,3	6,9	43,3	48,3	98,5	—
Juin	10,6	52,4	50,4	113,4	4,2	6,8	11,0	6,4	45,6	50,4	102,4	—
Septembre	11,7	52,1	52,7	116,5	2,0	7,6	9,6	9,7	44,5	52,7	106,9	—
Décembre	12,6	57,1	54,8	124,5	3,9	8,1	12,0	8,7	49,0	54,8	112,5	—
1966 Mars	12,3	57,0	57,5	126,8	4,2	8,6	12,8	8,1	48,4	57,5	114,0	—
Juin	12,6	58,7	59,5	130,8	3,5	8,3	11,8	9,1	50,4	59,5	119,0	—
Septembre	11,7	59,1	64,7	135,5	2,9	7,4	10,3	8,8	51,7	64,7	125,2	—
Décembre 4	13,8	67,4	63,3	144,5	2,2	7,6	9,8	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967 Mars	12,3	67,5	69,5	149,3	4,3	8,7	13,0	8,0	58,8	69,5	136,3	0,1
Juin	12,0	70,5	73,3	155,8	5,7	9,7	15,4	6,3	60,8	73,3	140,4	0,1
Septembre	11,1	73,1	74,5	158,7	3,9	9,3	13,2	7,2	63,8	74,5	145,5	0,1

B. Crédits à l'étranger

1963 Juin 4	9,9	4,4	5,4	19,7	3,6	1,7	5,3	6,3	2,7	5,4	14,4	—
Septembre	9,4	4,8	5,5	19,7	2,9	1,7	4,6	6,5	3,1	5,5	15,1	—
Décembre	9,5	4,7	4,5	18,7	2,6	1,5	4,1	6,9	3,2	4,5	14,6	—
1964 Mars	9,6	5,2	4,3	19,1	3,9	1,7	5,6	5,7	3,5	4,3	13,5	—
Juin	10,4	4,9	4,3	19,6	2,9	1,6	4,5	7,5	3,3	4,3	15,1	—
Septembre	9,9	5,0	4,7	19,6	1,9	1,6	3,5	8,0	3,4	4,7	16,1	—
Décembre	11,0	6,2	4,0	21,2	2,0	2,2	4,2	9,0	4,0	4,0	17,0	—
1965 Mars	11,8	6,3	5,1	23,2	4,3	2,2	6,5	7,5	4,1	5,1	16,7	—
Juin	12,6	6,4	5,8	24,8	2,2	2,3	4,5	10,4	4,1	5,8	20,3	—
Septembre	11,8	6,8	5,8	24,4	4,3	2,5	6,8	7,5	4,3	5,8	17,6	—
Décembre	14,4	7,3	6,6	28,3	2,6	2,7	5,3	11,8	4,6	6,6	23,0	0,1
1966 Mars	14,1	6,9	7,7	28,7	2,8	2,3	5,1	11,3	4,6	7,7	23,6	0,1
Juin	13,8	6,9	7,4	28,1	2,4	2,1	4,5	11,4	4,8	7,4	23,6	0,1
Septembre	13,6	7,2	7,5	28,3	1,8	2,0	3,8	11,8	5,2	7,5	24,5	0,1
Décembre 4	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	...
1967 Mars	14,3	8,5	6,4	29,2	2,3	2,4	4,7	12,0	6,1	6,4	24,5	0,1
Juin	16,4	9,6	6,7	32,7	2,8	2,8	5,6	13,6	6,8	6,7	27,1	0,1
Septembre	16,1	9,7	6,4	32,2	4,3	3,7	8,0	11,8	6,0	6,4	24,2	0,1

C. Total

1963 Juin 4	19,0	44,9	42,6	106,5	8,7	6,5	15,2	10,3	38,4	42,6	91,3	—
Septembre	18,5	45,7	45,2	109,4	8,1	6,3	14,4	10,4	39,4	45,2	95,0	—
Décembre	18,8	50,5	46,9	116,2	7,3	5,5	12,8	11,5	45,0	46,9	103,4	—
1964 Mars	19,5	53,1	47,8	120,4	10,7	7,8	18,5	8,8	45,3	47,8	101,9	—
Juin	20,7	54,1	49,1	123,9	9,5	7,1	16,6	11,2	47,0	49,1	107,3	—
Septembre	19,4	54,0	51,6	125,0	6,8	7,8	14,6	12,6	46,2	51,6	110,4	—
Décembre	21,3	56,6	51,8	129,7	6,3	8,2	14,5	15,0	48,4	51,8	115,2	—
1965 Mars	21,7	56,9	53,4	132,0	7,3	9,5	16,8	14,4	47,4	53,4	115,2	—
Juin	23,2	58,8	56,2	138,2	6,4	9,1	15,5	16,8	49,7	56,2	122,7	—
Septembre	23,5	58,9	58,5	140,9	6,3	10,1	16,4	17,2	48,8	58,5	124,5	—
Décembre	27,0	64,4	61,4	152,8	6,5	10,8	17,3	20,5	53,6	61,4	135,5	0,1
1966 Mars	26,4	63,9	65,2	155,5	7,0	10,9	17,9	19,4	53,0	65,2	137,6	0,1
Juin	26,4	65,6	66,9	158,9	5,9	10,4	16,3	20,5	55,2	66,9	142,6	0,1
Septembre	25,3	66,3	72,2	163,8	4,7	9,4	14,1	20,6	56,9	72,2	149,7	0,1
Décembre 4	28,8	75,0	69,5	173,3	4,3	9,8	14,1	24,5	65,2	69,5	159,2	0,2
1967 Mars	26,6	76,0	75,9	178,5	6,6	11,1	17,7	20,0	64,9	75,9	160,8	0,2
Juin	28,4	80,1	80,0	188,5	8,5	12,5	21,0	19,9	67,6	80,0	167,5	0,2
Septembre	27,2	82,8	80,9	190,9	8,2	13,0	21,2	19,0	69,8	80,9	169,7	0,2

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la Banque Nationale de Belgique [colonne (8) du tableau XIII-8].

2 Crédits logés dans les banques de dépôts, à la Banque Nationale de Belgique, au Crédit Communal de Belgique et à l'Institut de Réescampte et de Garantie (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XLIIIe année, vol. 11, no 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	368	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. F. Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)

(milliards de francs).

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566	72.555	77.913	76.233
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532	26.996	21.864	21.405
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924	9.260	9.682	11.477
Avoir à l'étranger, en francs belges	—	—	—	—	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	118	62	7	—
b) A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	—
c) F.M.I. — Participation	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064	8.716	12.230	15.189
— Prêts	—	—	—	—	—	1.500	3.375	3.375
d) autres accords	—	—	—	—	—	—	6	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093	26.397	21.376	21.311
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290	7.001	12.295	15.503
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	1.655	625	34	338
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- ventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275	9.825	9.025	9.575
Monnaies divisionnaires et d'appoint	645	617	490	326	247	397	455	302
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703	2.793	2.953	3.197
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657	1.712	1.788	1.909
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035
Divers	515	698	544	1.778	1.186	1.215	1.509	1.640
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350
PASSIF								
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508	160.286	170.269	175.311
Comptes courants :								
compte ordinaire ...	7	24	1	5	3	5	18	12
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17	12	14	13
Trésor public } compte spécial liqui- dation U.E.P. ...	1	—	—	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	445	387	309	329	394	390
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298	1.651	2.337	2.281
Accords internationaux :								
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	344	249	200	185	126	161	262	128
b) autres accords	224	263	365	413	333	383	217	325
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594	162.827	173.511	178.460
Banques belges, réserve monétaire	—	—	—	—	—	1.253	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000	35.707	31.151	32.800
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430	1.593	1.804	2.035
Divers	767	938	1.007	1.016	1.453	1.849	2.187	2.366
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364	2.520	2.764	2.930
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241	206.149	211.817	218.991
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500	1.450	1.362	1.350

N. B. - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
	5 septembre	4 septembre	10 octobre	9 octobre	7 novembre	6 novembre	5 décembre	4 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	76.431	75.776	76.240	75.671	76.219	75.519	76.237	75.506
Monnaies étrangères	24.068	34.435	23.584	35.742	23.885	36.014	23.025	36.792
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	9.384	14.750	10.030	14.770	11.782	15.162	11.869	13.205
Avoirs à l'étranger, en francs belges	1.500	—	1.500	—	1.500	—	1.500	3.000
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.
b) F.M.I. :								
— Participations	15.189	15.146	15.189	15.291	15.189	15.136	15.189	14.236
— Prêts ¹	3.375	1.875	3.375	1.875	3.375	1.875	3.375	1.875
c) autres accords	171	...	225
Débiteurs pour change et or, à terme ...	23.188	33.613	23.161	34.747	23.625	35.116	22.774	36.467
Effets de commerce	9.200	5.840	8.853	6.776	9.148	5.612	9.379	2.972
Avances sur nantissement	2.906	2.517	253	2.524	202	2.158	577	1.472
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- vention du 14-9-1948)	8.175	7.525	9.925	3.300	9.150	3.450	9.100	7.125
Monnaies divisionnaires et d'appoint	406	286	422	601	407	406	385	394
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	2	1	1	2	1	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	3.197	3.367	3.197	3.366	3.192	3.363	3.197	3.366
Immeubles, matériel et mobilier	1.788	1.909	1.788	1.909	1.788	1.909	1.788	1.909
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.904	2.144	1.911	2.163	1.918	2.163	1.921	2.164
Divers	2.240	2.012	2.338	2.110	1.989	2.007	2.293	2.215
	216.952	235.197	215.768	235.017	217.370	234.117	216.610	236.699
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	671	856	513	703	1.042	1.253	1.507	1.770
PASSIF								
Billets en circulation	174.685	176.017	172.513	174.953	172.114	173.119	171.791	173.042
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire ...	19	23	11	11	5	19	2	2
{ taxe exceptionnelle { de conjoint. (Loi { du 12-3-1957) ...	13	13	13	13	13	12	13	10
Banques à l'étranger : comptes ordin.	329	341	320	298	330	320	310	337
Comptes courants divers	737	1.612	724	1.167	683	1.220	752	4.145
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	91	125	139	125	126	79	93	188
b) autres accords	285	148	375	110	347	103	355	145
<i>Total des engagements à vue ...</i>	176.159	178.279	174.095	176.677	173.618	174.872	173.316	177.869
Banques belges, réserve monétaire
Monnaies étrangères et or à livrer	32.600	48.524	33.231	49.704	35.434	50.498	34.681	49.887
Caisse de Pensions du Personnel	1.904	2.144	1.911	2.163	1.918	2.163	1.921	2.164
Divers	3.092	2.883	3.334	3.106	3.203	3.217	3.495	3.412
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.797	2.967	2.797	2.967	2.797	2.967	2.797	2.967
	216.952	235.197	215.768	235.017	217.370	234.117	216.610	236.699
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5- 1959, article 15)	671	856	513	703	1.042	1.253	1.507	1.770

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (Loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

N. R. - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières) 3		(moyennes mensuelles ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	27,0	42,5	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,1	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1965	981	54,1	38,8	72,4	163,7	72,2	163,7	472,0	93
1966	988	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1966 1 ^{er} trimestre	984	57,3	40,4	75,1	174,5	76,7	174,5	500,8	93
2 ^e trimestre	985	57,8	40,9	81,4	181,8	80,6	181,8	525,5	93
3 ^e trimestre	990	59,5	40,9	83,5	185,8	84,6	185,8	539,5	93
4 ^e trimestre	994	58,9	40,8	86,2	187,3	82,4	187,3	543,3	93
1967 1 ^{er} trimestre	995	60,3	41,0	86,1	193,6	89,0	193,6	562,1	94
2 ^e trimestre	995	59,1	41,2	89,6	193,4	89,3	193,4	565,6	93
3 ^e trimestre	998	61,4	41,3	88,8	192,4	89,4	192,4	562,9	93
1966 Août	990	56,6	40,1	79,1	181,6	81,6	181,6	523,9	93
Septembre	993	56,2	40,0	76,0	167,9	75,0	167,9	486,7	93
Octobre	994	57,9	40,4	84,7	188,3	83,3	188,3	544,5	93
Novembre	994	58,2	40,2	79,4	179,8	80,5	179,8	519,6	94
Décembre	995	60,6	41,8	94,6	193,8	83,5	193,8	565,8	93
1967 Janvier	995	63,5	41,3	93,4	209,1	101,1	209,1	612,7	94
Février	995	59,4	41,1	80,0	186,3	83,7	186,3	536,3	94
Mars	995	58,1	40,5	84,8	185,3	82,1	185,3	537,4	94
Avril	995	58,2	40,7	87,2	193,3	86,0	193,3	559,8	93
Mai	994	59,5	41,6	90,1	193,5	92,8	193,5	569,9	93
Juin	995	59,5	41,3	91,4	193,3	89,2	193,3	567,2	93
Juillet	996	68,0	41,9	102,8	217,1	103,1	217,1	640,1	93
Août	998	58,7	41,0	83,4	185,4	86,1	185,4	540,2	93
Septembre	1.001	57,6	41,0	80,1	174,6	79,0	174,6	508,3	93
Octobre	1.003	62,0	41,4	92,1	200,6	90,4	200,6	583,7	93

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque fin juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

3 Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 30 septembre	1967 30 septembre	1966 31 octobre	1967 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	1.252	—	—	—	—	—	—
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P.	7.851	9.683	10.493	10.491	4.397	4.755	4.680	4.973
Prêts au jour le jour	2.095	1.650	3.253	4.743	3.130	4.635	2.596	2.604
Banquiers	16.665	22.926	29.786	41.276	33.413	41.369	37.445	46.852
Maison-mère, succursales et filiales	6.286	6.379	3.203	9.235	5.917	9.532	7.889	9.424
Autres valeurs à recevoir à court terme	8.787	9.559	10.746	15.465	14.961	19.011	17.589	16.816
Portefeuille-effets	72.460	84.885	91.587	106.751	99.396	126.889	107.206	122.542
a) Effets publics	29.415	32.375	34.175	39.162	37.441	52.211	42.319	48.304
b) Effets commerciaux ²	43.045	52.510	57.412	67.589	61.955	74.678	64.887	74.238
Reports et avances sur titres	1.230	1.149	1.348	1.245	1.211	1.377	1.245	1.479
Débiteurs par acceptations	18.784	21.292	26.938	28.785	25.301	27.222	26.859	26.055
Débiteurs divers	45.661	50.802	60.186	68.329	71.146	79.583	70.670	81.857
Portefeuille-titres	72.105	74.789	86.447	94.289	94.303	104.814	93.724	108.581
a) Valeurs de la réserve légale	541	605	705	789	796	832	797	833
b) Fonds publics belges	67.875	69.307	80.181	87.264	87.298	96.776	86.810	100.686
c) Fonds publics étrangers	556	601	1.354	1.896	1.741	2.425	1.751	2.275
d) Actions de banques	1.545	1.868	1.912	1.904	2.070	2.161	1.976	2.161
e) Autres titres	1.588	2.408	2.295	2.436	2.398	2.620	2.390	2.626
Divers	2.576	3.040	3.184	4.021	3.617	4.756	3.662	4.483
Capital non versé	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Total disponible et réalisable ...</i>	254.500	287.406	327.171	384.630	356.792	423.943	373.565	425.666
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	18	43	68	56	52	71	52	98
Immeubles	1.434	2.134	2.714	3.021	3.006	3.103	3.019	3.120
Participations dans les filiales immobilières	255	73	260	258	261	262	261	262
Créances sur les filiales immobilières	336	60	89	115	78	130	81	131
Matériel et mobilier	289	341	375	457	421	479	452	485
<i>Total de l'immobilisé ...</i>	2.332	2.651	3.506	3.907	3.818	4.045	3.865	4.096
Total de l'actif ...	256.832	290.057	330.677	388.537	360.610	427.988	377.430	429.762

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1963 31 décembre	8.078	1965 31 décembre	14.404	1966 30 septembre	15.533	1967 30 septembre	18.824
1964 31 décembre	10.978	1966 31 décembre	17.328	1966 31 octobre	15.075	1967 31 octobre	19.080

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

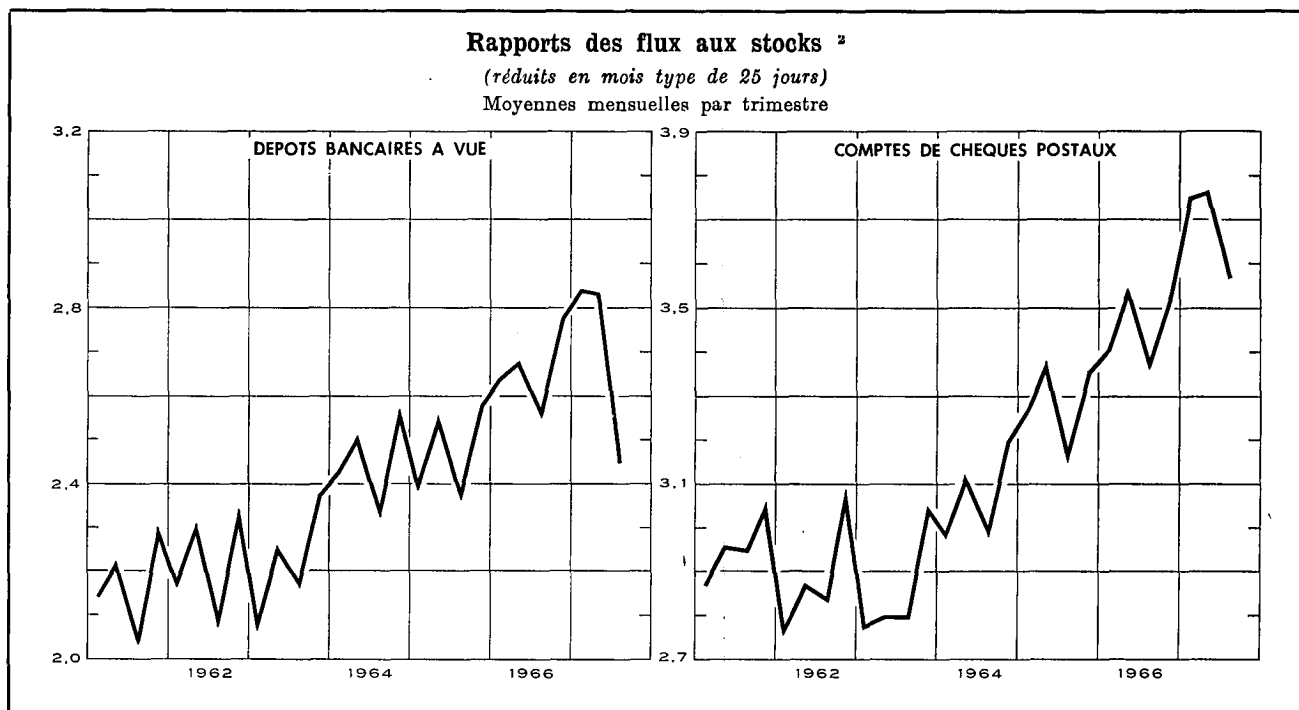
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 30 septembre	1967 30 septembre	1966 31 octobre	1967 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	804	698	589	835	988	718	1.655	425
a) Créanciers garantis par des privilèges	—	—	431	494	287	280	271	237
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	—	—	158	341	701	438	1.384	188
Emprunts au jour le jour	1.406	2.420	3.433	3.365	5.602	6.638	7.004	6.310
a) Garantis par des sûretés réelles	1.232	1.214	815	666	1.379	2.150	1.695	2.608
b) Non garantis par des sûretés réelles	174	1.206	2.618	2.699	4.223	4.488	5.309	3.702
Banquiers	38.661	51.301	57.426	79.174	67.365	87.100	73.138	91.774
Maison-mère, succursales et filiales	7.884	7.065	6.062	10.297	7.424	9.135	7.868	8.389
Acceptations	18.784	21.292	26.937	28.786	25.302	27.222	26.860	26.055
Autres valeurs à payer à court terme	4.901	5.287	6.578	8.012	8.416	10.799	12.778	11.298
Créditeurs pour effets à l'encaissement	1.216	1.254	1.413	1.107	1.566	1.318	1.529	1.356
Dépôts et comptes courants	150.290	164.568	189.447	213.093	200.245	235.993	202.358	233.836
a) A vue	81.543	86.118	92.774	98.921	90.683	104.394	91.485	101.588
b) A un mois au plus	5.159	9.034	11.847	15.035	13.478	15.878	14.060	15.741
c) A plus d'un mois	30.007	29.915	38.487	46.034	45.446	50.506	45.875	51.149
d) A plus d'un an	1.138	731	1.106	1.364	1.504	4.519	1.387	4.470
e) A plus de deux ans	3.049	3.020	3.031	3.016	2.944	3.426	2.950	3.419
f) Carnets de dépôts	27.355	33.743	40.179	46.800	44.249	55.418	44.668	55.635
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2.039	2.007	2.023	1.923	1.941	1.852	1.933	1.834
Obligations et bons de caisse	11.433	11.380	11.371	11.978	11.721	13.068	11.820	13.153
Montants à libérer sur titres et participations	672	991	977	955	956	941	956	941
Divers	6.809	7.752	8.030	10.350	10.504	13.096	10.930	13.439
<i>Total de l'exigible ...</i>	242.860	274.008	312.263	367.952	340.089	406.028	356.896	406.976
C. Non exigible :								
Capital	8.221	9.814	11.245	12.461	12.336	13.208	12.336	13.999
Fonds indisponibles par prime d'émission	838	1.245	1.949	2.298	2.327	2.298	2.327	2.323
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	541	607	705	789	796	832	796	833
Réserve disponible	4.179	4.197	4.306	4.803	4.832	5.404	4.845	5.413
Provisions	193	186	209	234	230	218	230	218
<i>Total du non exigible ...</i>	13.972	16.049	18.414	20.585	20.521	21.960	20.534	22.786
Total du passif ...	256.832	290.057	330.677	388.537	360.610	427.988	377.430	429.762

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		réduit en mois type de 25 jours
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1964	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1965	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1966 1 ^{er} trimestre	182,1	144,0	326,1	2,67	2,64	3,41
2 ^e trimestre	193,6	153,8	347,4	2,68	2,68	3,54
3 ^e trimestre	186,3	146,0	332,3	2,64	2,57	3,38
4 ^e trimestre	203,1	153,6	356,7	2,82	2,78	3,53
1967 1 ^{er} trimestre	206,4	164,5	370,9	2,84	2,84	3,75
2 ^e trimestre	217,8	168,4	386,2	2,82	2,83	3,77
3 ^e trimestre	193,6	156,4	350,0	2,52	2,45	3,57
1966 Septembre	183,0	133,2	316,2	2,63	2,53	3,11
Octobre	189,1	150,1	339,2	2,76	2,65	3,48
Novembre	201,9	155,4	357,3	2,65	2,76	3,68
Décembre	218,2	155,3	373,5	3,06	2,94	3,44
1967 Janvier	211,0	175,4	386,4	2,88	2,88	3,90
Février	200,0	165,1	365,1	2,70	2,81	3,81
Mars	208,1	153,0	361,1	2,94	2,82	3,55
Avril	206,3	166,1	372,4	2,77	2,77	3,72
Mai	226,2	177,7	403,9	2,83	2,95	3,95
Juin	220,9	161,3	382,2	2,87	2,76	3,64
Juillet	208,0	169,7	377,7	2,65	2,65	3,82
Août	189,5	153,8	343,3	2,50	2,40	3,60
Septembre	183,4	145,6	329,0	2,40	2,31	3,30
Octobre	215,0	160,8	375,8	2,82	2,71	3,62

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge : situation globale des banques. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1950-1960, Tome I. — Bulletin d'Information et de Documentation : XL^e année, vol. I, n° 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241. — Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
valeur nominale										
1957	4.077	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.307	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.572	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.892	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.759	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963	8.383	2.711	6.549	877	—	600	...
1964	6.827	4.099	7.357	...	—	389	...
1965	6.299	2.728	...	50	...	5.884	...	—
1966	6.426	3.269	4.524	1.563	—	320	...
1965 Janvier	6.667	2.262	800	...	1.108	7.513	...	—
Février	6.985	1.891	...	1.325	458	7.405	...	—
Mars	6.844	2.909	250	272	...	7.044	...	—
Avril	7.010	1.945	1.925	834	1.180	9.594	...	—
Mai	7.055	2.133	2.200	620	100	8.874	...	—
Juin	6.923	1.594	2.250	...	467	7.997	...	—
Juillet	6.418	1.524	...	592	1.800	7.097	...	—
Août	6.285	1.312	250	1.316	1.000	6.925	...	—
Septembre ...	6.516	1.181	700	705	1.250	7.035	...	—
Octobre	6.406	1.219	2.239	6.646	...	—
Novembre	6.376	1.255	1.100	11	1.150	6.626	...	—
Décembre	6.299	2.728	...	50	...	5.884	...	—
1966 Janvier	6.081	2.209	...	425	2.000	7.318	...	—
Février	6.976	2.271	1.050	...	666	7.307	...	—	370	...
Mars	6.945	3.621	1.950	8.272	190	—	844	...
Avril	6.969	2.970	1.588	8.186	...	—
Mai	7.508	3.092	135	7.479	...	—
Juin	7.289	2.306	4.850	7.618	591	—	2.945	...
Juillet	6.927	2.925	1.150	5.343	1.332	—	1.031	...
Août	6.826	2.822	3.425	6.034	673	—	2.989	...
Septembre ...	7.148	2.894	100	5.378	724	—	691	...
Octobre	6.911	2.218	800	5.293	711	—	569	...
Novembre	6.698	2.324	2.400	5.409	2.272	—	400	...
Décembre	6.426	3.269	4.524	1.563	—	320	...

1 Y compris les opérations à réméré.

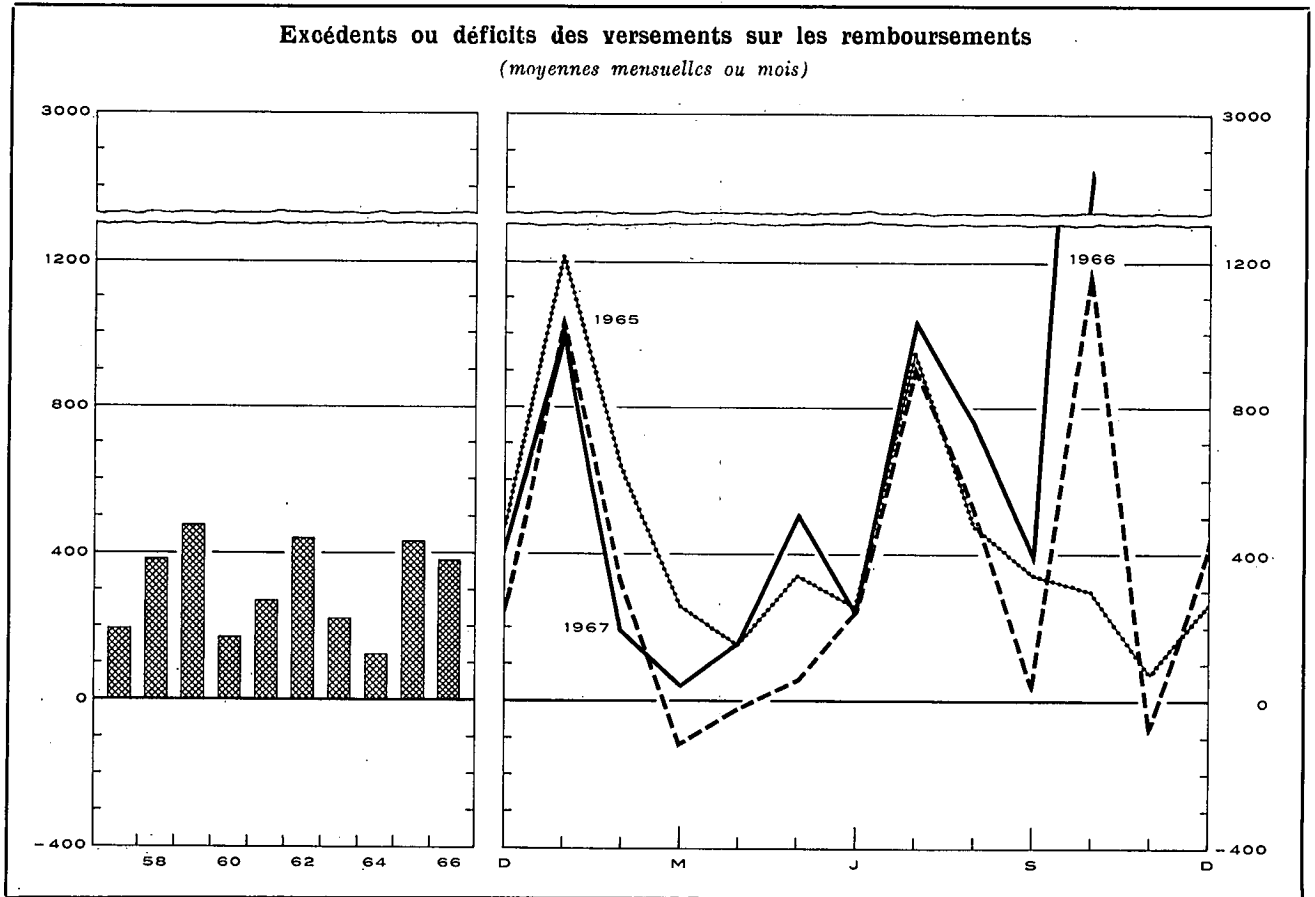
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)		(2)		(3) = (1) - (2)		(4)	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹	
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹	
1963	26.388		23.788		2.600		97.980 ¹	
1964	28.229		26.757		1.472		102.395 ¹	
1965	32.450		27.211		5.239		112.192 ¹	
1966	37.449		32.817		4.632		120.322 ¹	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Janvier	3.270	4.318	2.225	3.283	1.045	1.035	113.237	121.357
Février	2.724	3.282	2.398	3.090	326	192	113.563	121.549
Mars	2.834	3.506	2.945	3.446	-111	60	113.452	121.609
Avril	2.808	3.443	2.825	3.293	-17	150	113.495	121.759
Mai	2.845	3.503	2.791	3.007	54	496	113.489	122.255
Juin	3.163	3.702	2.907	3.476	256	226	113.745	122.481
Juillet	3.531	3.976	2.616	2.946	915	1.030	114.660	123.511
Août	2.987	3.523	2.453	2.768	534	755	115.194	124.266
Septembre	2.958	3.447	2.908	3.034	50	413	115.244	124.679
Octobre	4.103	6.399	2.903	3.421	1.200	2.978	116.444	127.657
Novembre	2.573	<i>p</i> 2.864	2.631	<i>p</i> 3.147	-58	<i>p</i> - 283	116.386	<i>p</i> 127.374
Décembre	3.654		3.216		438		120.322 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la C.G.E.R.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
ACTIF						
Disponible ¹	0,2	0,3	0,3	0,3	1,9	0,8
Placements provisoires ² :						
Effets sur la Belgique	10,8	12,4	15,1	18,0	21,7	24,8
Avances à l'industrie	5,2	7,3	8,6	9,5	11,1	12,5
Crédit agricole	—	—	—	0,1	...	0,1
Crédit d'exportation	0,4	0,5	0,7	0,7	0,9	1,0
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	2,4	2,5	3,0	2,7	3,7	3,9
Certificats de Trésorerie	2,0	4,3	6,2	5,4	4,1	4,8
Prêts au jour le jour	0,8	0,7	0,9	0,9	...	0,5
Moins : valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant ³	—	—	—	—	— 1,3	— 0,6
Total des placements provisoires ² ...	21,6	27,7	34,5	37,3	40,2	47,0
Placements définitifs ²						
Rentes belges directes	20,0	20,2	23,4	23,4	21,9	21,4
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	17,8	16,6	14,8	17,5	18,6	20,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,9
Obligations de sociétés belges	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques, et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Prêts hypothécaires	3,8	4,3	4,8	5,3	5,9	6,5
Crédit agricole	3,6	3,6	3,8	4,0	4,4	4,7
Avances à la Société nationale du logement, aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	22,2	22,7	24,0	25,0	24,6	25,8
Total des placements définitifs ² ...	71,0	71,0	74,1	78,3	78,5	82,6
Intérêts courus et non échus sur placements	1,8	2,0	2,6	3,1	3	3
Débiteurs concernant les valeurs du Portefeuille	—	—	—	—	6,2	5,9
PASSIF						
<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ⁴ :						
Particuliers	78,7	84,5	92,5	97,8	102,2	112,0
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	3,7	3,7	4,9	5,1	5,1	5,5
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,1
Total des dépôts sur livrets ⁴ ...	82,8	88,5	97,6	103,1	107,5	117,7
Dépôts en comptes courants ⁴	3,0	3,4	4,1	4,7	6,8	5,6
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	7,9	8,7	9,4	10,6	11,6	11,5

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.² Depuis 1964, la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel le total des placements provisoires ainsi que la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant. Comme d'autre part, il n'existe pas de valeurs comptables budgétaires publiées pour la ventilation des placements provisoires, les différentes rubriques formant cette ventilation sont reprises à une valeur non budgétaire; un poste global d'ajustement intitulé « moins valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant » permet de retrouver le total des placements provisoires comptabilisés en valeur comptable budgétaire.³ A partir de 1964 les « intérêts courus et non échus sur placements » sont englobés dans la rubrique « Débiteurs concernant les valeurs du Portefeuille » qui comprend également les valeurs venues à échéance qui sont encaissées, consolidées ou renouvelées au cours de l'exercice suivant.⁴ Comprend les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la C.G.E.R.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
ACTIF						
Placements définitifs ¹ :						
Rentes belges directes	7,3	7,1	6,4	7,2	7,4	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	11,6	12,5	13,9	13,3	14,5	15,6
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,1	1,0	1,0	0,9	1,1	1,1
Obligations de sociétés belges	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
Prêts hypothécaires	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances aux caisses publiques de prêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	21,5	22,0	22,5	22,5	24,0	25,0
PASSIF						
Fonds des rentes ²	13,1 ²	13,4	13,6	13,7	13,9	13,9
Réserves mathématiques ³	8,8	9,4	10,1	10,8	11,8	12,8
Total ...	21,9	22,8	23,7	24,5	25,7	26,7

- ¹ Depuis 1964 la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.
- ² Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- ³ Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie ²

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
ACTIF						
Placements définitifs ¹ :						
Rentes belges directes	3,0	2,9	2,8	3,1	2,9	2,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	2,0	2,6	3,4	3,8	4,7	5,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société nationale du logement	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Total ...	6,0	6,5	7,1	7,7	8,4	8,7
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ²	4,6 ²	4,9	5,3	5,7	6,1	6,5
Fonds de réserve et de participation	1,5	1,8	2,0	2,2	2,6	2,4
Total ...	6,1	6,7	7,3	7,9	8,7	8,9

- ¹ Depuis 1964 la C.G.E.R. publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.
- ² Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan des Caisses de Retraite concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964	35,1	11,6	10,3	57,0	4,7	35,0	0,4	40,1	11,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	21,6	61,7
1965 1 ^{er} trimest.	36,6	12,1	10,5	59,2	5,2	36,0	0,5	41,7	12,3	0,5	...	0,5	0,5	9,3	23,1	64,8
2 ^e trimest.	37,3	12,6	10,6	60,5	5,5	37,8	0,3	43,6	12,3	0,5	...	0,5	0,5	9,5	23,3	66,9
3 ^e trimest.	38,8	12,9	10,9	62,6	5,8	39,3	0,6	45,7	12,3	0,6	...	0,5	0,5	9,7	23,6	69,3
4 ^e trimest.	40,7	13,8	11,1	65,6	5,4	40,8	0,6	46,8	12,6	0,6	...	0,5	0,5	9,8	24,0	70,8
1966 1 ^{er} trimest.	41,9	14,5	11,3	67,7	5,9	42,7	0,5	49,1	13,3	0,8	...	0,5	0,5	9,9	25,0	74,1
2 ^e trimest.	43,1	15,2	11,4	69,7	6,6	44,1	0,6	51,3	13,4	0,7	...	0,5	0,6	10,0	25,2	76,5
3 ^e trimest.	44,4	15,7	12,0	72,1	6,9	45,8	0,6	53,3	13,9	0,7	...	0,5	0,5	10,4	26,0	79,3
4 ^e trimest.	46,3	16,7	12,5	75,5	6,5	47,3	0,8	54,6	13,6	0,9	...	0,5	0,6	11,1	26,7	81,3
1967 1 ^{er} trimest.	47,6	17,7	13,1	78,4	6,9	48,7	0,8	56,4	14,1	1,2	...	0,5	0,5	12,2	28,5	84,9
2 ^e trimest.	48,8	18,6	13,7	81,1	8,0	50,7	0,7	59,4	14,0	1,1	...	0,5	0,5	12,5	28,6	88,0

¹ De 1963 à 1964, les postes « Obligations et bons de caisse » et « Débiteurs hypothécaires » sont gonflés respectivement de 3,7 milliards et de 4 milliards, du fait de la prise en considération dans la statistique de sociétés nouvellement agréées entre ces dates.

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
ACTIF						
Portefeuille-effets :						
Crédits d'investissement à long et à moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	10,5	10,9	11,7	12,0	12,6	16,5
2 ^o garantis par banques et organismes financiers	6,7	7,2	8,0	9,9	11,1	13,6
3 ^o dont le risque est à charge de l'Institution	13,1	15,7	19,6	24,1	25,5	31,4
Crédit de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,7	1,6	1,5	1,3	1,2	1,2
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	—	—	—	0,3	0,5
Crédits commerciaux	1,3	1,0	1,5	1,4	1,0	0,9
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,1	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5
Crédits gérés pour compte de l'Etat ¹	2,7	2,8	2,7	2,9	3,1	3,3
PASSIF						
Obligations	35,9	37,5	39,4	40,9	45,6	49,7
Bons de caisse	6,9	7,3	8,4	8,8	9,3	9,0
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	1,5	1,1	1,0	3,4	5,9	8,0
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,7	1,7	1,4	1,4	1,3	1,3
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	1,2	1,2	1,3	1,6	1,7	2,0

¹ Il s'agit de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes	
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)				créditeurs		débiteurs
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires								
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609	
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.802	2.133	1.587	638	19.044	
1959	1.811	5.640		2.819	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016	
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451	
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917	
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.350	2.288	24.877	
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.304	
1964	4.416	8.768	2.138	1.397	12.303	269	12.100	12.369	4.350	66.677	4.992	1.752	2.725	31.794	
1965	4.350	6.859	1.943	1.568	10.370	345	10.488	10.833	3.887	72.551	4.373	1.647	4.271	35.471	
1966	3.887	8.025	1.925	1.692	11.642	304	10.798	11.102	4.427	78.755	5.433	1.814	4.907	42.639	
1965															
Septembre	3.921	555	153	92	800	15	921	936	3.785	71.106	4.796	1.818	4.255	2.518	
Octobre	3.785	612	213	138	963	36	1.009	1.045	3.703	71.230	4.633	1.590	4.302	3.308	
Novembre	3.703	495	171	93	759	19	787	806	3.656	71.901	4.530	1.623	4.624	2.491	
Décembre	3.656	851	160	223	1.234	31	972	1.003	3.887	72.551	4.373	1.835	4.293	2.975	
1966															
Janvier	3.887	525	135	94	754	19	839	858	3.783	72.381	4.735	1.247	5.281	5.451	
Février	3.783	558	247	197	1.002	30	803	833	3.952	73.135	4.720	1.433	4.688	2.572	
Mars	3.952	722	167	119	1.008	28	1.000	1.028	3.932	73.732	4.705	1.504	5.044	4.216	
Avril	3.932	696	159	167	1.002	40	674	714	4.240	73.789	4.752	1.372	5.649	3.236	
Mai	4.240	628	90	136	854	24	854	878	4.216	74.496	4.699	2.099	3.776	2.594	
Juin	4.216	753	103	142	998	23	946	969	4.245	75.339	4.604	1.937	4.432	2.600	
Juillet	4.245	521	287	100	908	11	779	790	4.363	75.620	4.529	1.403	6.417	5.132	
Août	4.363	558	130	116	804	11	873	884	4.283	76.345	4.989	1.940	4.863	2.566	
Septembre	4.283	667	204	123	994	34	1.003	1.037	4.240	77.195	5.251	1.958	4.764	2.376	
Octobre	4.240	929	173	163	1.265	40	958	998	4.507	77.463	4.820	1.775	5.297	5.400	
Novembre	4.507	574	160	184	918	11	841	852	4.573	78.192	5.026	2.608	4.092	3.291	
Décembre	4.573	894	70	151	1.115	33	1.228	1.261	4.427	78.755	5.433	2.497	4.576	3.205	
1967															
Janvier	4.427	502	192	99	793	22	856	878	4.342	78.516	5.945	2.259	5.665	7.250	
Février	4.342	719	218	172	1.109	21	904	925	4.526	79.457	6.791	2.715	3.741	3.824	
Mars	4.526	802	199	324	1.325	31	1.256	1.287	4.564	80.258	7.695	2.598	3.904	3.912	
Avril	4.564	787	175	141	1.003	22	684	706	4.861	80.410	7.872	2.005	4.736	3.603	
Mai	4.861	919	101	126	1.146	37	939	976	5.031	81.403	7.886	2.607	3.902	3.560	
Juin	5.031	956	171	192	1.319	30	1.259	1.289	5.061	82.498	7.719	2.565	4.126	3.315	
Juillet	5.061	885	214	127	1.226	14	1.149	1.163	5.124	82.874	8.168	1.814	5.710	6.126	
Août	5.124	651	267	131	1.049	41	823	864	5.309	83.733	8.320	2.228	4.654	3.370	
Septembre	5.309	982	161	116	1.259	18	1.130	1.148	5.420	84.773	8.790	2.427	4.579	4.177	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Économiques, Service des Assurances.

	1962	1963	1964	1965	1966	1962	1963	1964	1965	1966
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	3,1	3,5	3,7	4,2	5,1	1,6	1,7	2,0	2,4	2,5
Prêts hypothécaires	11,4	12,1	14,2	15,4	16,7	3,2	3,6	4,2	4,4	4,8
Prêts sur police	1,3	1,4	1,5	1,6	1,9	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	5,7	5,9	6,2	6,6	7,4	3,6	3,7	3,8	3,9	4,3
Valeurs étrangères	1,5	1,9	1,9	2,0	2,2	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4
Valeurs congolaises	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para- stataux de crédit	4,6	5,0	5,1	6,0	6,3	0,8	0,8	0,9	1,1	1,1
Titres des autres organismes parastataux	1,6	1,6	1,9	1,9	2,2	1,1	1,1	1,0	0,9	1,0
Titres des provinces et com- munes	1,8	1,9	1,8	1,5	1,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Obligations de sociétés belges	8,1	9,0	9,2	10,8	11,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8
Actions de sociétés belges ...	2,3	2,9	3,0	3,2	3,3	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
Total des valeurs mobilières ...	25,7	28,3	29,2	32,1	34,5	7,7	7,9	8,0	8,2	8,7

PASSIF

Cautionnements déposés	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Réserves mathématiques ¹	41,7	45,3	49,1	54,1	59,2	12,6	13,6	14,7	15,4	16,5

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

**XIV - 10. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1964	3,93
1965	3,89
1966	4,51
1966 1 ^{er} trimestre .	4,22
2 ^e trimestre .	4,57
3 ^e trimestre .	4,69
4 ^e trimestre .	4,56
1967 1 ^{er} trimestre .	4,98
2 ^e trimestre .	5,12
3 ^e trimestre .	4,49

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : inscriptions hypothécaires — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Economie belge en 1966*. — *Rapport annuel de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
I. Particuliers :											
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôts</i> ² :											
Caisse d'épargne	5,3	6,3	5,6	9,3	10,2	6,7	9,3	14,0	12,1	9,9	17,7
Banques	2,2	0,7	1,1	3,8	4,8	4,0	10,4	5,5	8,7	6,7	15,1
Institutions para-banquaires de crédit	0,5	0,6	0,2	1,4	0,9	0,7	1,3	1,4	1,9	2,9	4,0
Mutualités	—	—	—	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Total ...	8,0	6,2	6,5	14,6	16,0	11,6	21,2	21,1	22,9	19,8	37,0
Doubles emplois ³ ...	- 0,8	- 0,2	- 0,3	- 2,5	- 0,9	- 2,3	- 5,9	- 1,7	- 0,7	- 0,4	- 8,8
Total net ...	7,2	6,0	6,2	12,1	15,1	9,3	15,3	19,4	22,2	19,4	28,2
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :											
Organismes de pensions	1,2	1,4	1,3	1,5	1,2	1,4	0,7	1,0	0,9	1,3	1,4
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,0	1,1	1,0	1,0	0,8	0,5	1,1	0,9	1,1	1,4	1,4
Caisses de Vacances annuelles	0,2	0,1	0,5	0,4	1,4	0,2	0,3	—	0,2	1,0	0,6
Organismes d'assurances-vie	3,5	3,5	3,5	3,9	5,4	5,5	4,9	4,6	4,5	7,1	6,1
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	1,1	1,6	1,7	0,7
Total ...	6,6	6,8	7,0	6,7	9,5	8,4	7,8	7,6	8,3	12,5	10,2
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :											
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	6,1	6,7	7,3	7,1	8,5	9,2	10,0	12,1	12,4	12,6	15,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	1,7	0,9	1,8	1,5	2,8	3,7	4,4	5,4	4,5	11,2	18,4
Total ...	7,8	7,6	9,1	8,6	11,3	12,9	14,4	17,5	16,9	23,8	33,5
E. <i>Emissions de capitaux</i> :											
Nouveaux placements du public	11,2	10,7	14,5	18,4	18,0	18,5	13,4	15,8	9,0	20,5	19,8
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	- 0,7	- 0,7	- 1,0	+ 0,3	- 0,5	- 1,5	- 0,9	- 0,8	- 1,9	- 1,8	- 1,9
Epargne nette totale ...	32,1	30,4	35,8	46,1	53,4	47,6	50,0	59,5	54,5	74,4	89,8
Amortissements sur habitations ...	6,2	6,5	7,1	7,6	7,6	7,8	8,1	8,8	9,6	10,6	11,8
Epargne brute totale ...	38,3	36,9	42,9	53,7	61,0	55,4	58,1	68,3	64,1	85,0	101,6
II. Entreprises :											
A. <i>Entreprises privées</i> :											
Epargne nette	13,5	13,4	8,2	3,8	9,6	10,1	11,0	9,2	15,8	16,1	15,0
Amortissements	25,1	26,9	28,7	29,7	31,1	34,3	35,7	38,7	41,7	47,1	46,4
Epargne brute ...	38,6	40,3	36,9	33,5	40,7	44,4	46,7	47,9	57,5	63,2	61,4
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :											
Epargne nette	1,5	1,5	0,8	1,0	1,3	1,7	1,5	1,3	1,7	1,7	0,4
Amortissements	2,6	2,7	2,7	2,3	2,0	2,2	2,2	2,7	3,1	3,3	3,7
Epargne brute ...	4,1	4,2	3,5	3,3	3,3	3,9	3,7	4,0	4,8	5,0	4,1
Total général particuliers et entreprises ...											
Epargne nette ...	47,1	45,3	44,8	50,9	64,3	59,4	62,5	70,0	72,0	92,2	105,2
Epargne brute ...	81,0	81,4	83,3	90,5	105,0	103,7	108,5	120,2	126,4	153,2	167,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

Référence bibliographique : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
(1)	(2)	(1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)		
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1961 ⁶	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9
	1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9
	1964	30,1	22,2	7,9	—	7,9	2,0	2,0	...	7,9
	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,2	0,2	1,0	12,9
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1961	3,6	1,5	2,1	—	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	3,9	0,7	3,2	5,1
	1963	3,0	1,4	1,6	—	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0
	1964	5,4	1,1	4,3	—	4,3	7,0 ⁷	3,5 ⁷	3,5	7,8
	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	5,1	2,5	2,6	3,3
	1966	0,4	2,1	- 1,7	—	- 1,7	5,1	3,1	2,0	0,3
3. Organismes paraétatiques de crédit	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0
	1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0
	1964	...	0,3	- 0,3	1,3	1,0	3,3	1,3	2,0	3,0
	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	1,9	3,0	7,7
4. Pouvoirs subordonnés, Intercommunale E3 et Crédit Communal	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4
	1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	3,0
	1964	1,5	0,8	0,7	4,4	5,1	5,1
	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0
	1966	9,1	3,1	6,0	5,8	11,8	0,3	0,2	0,1	11,9
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1
	1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5
	1964	1,4	1,9	- 0,5	—	- 0,5	0,9	0,5	0,4	- 0,1
	1965	2,0	2,7	- 0,7	—	- 0,7	1,4	0,5	0,9	0,2
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	1,8	0,7	1,1	2,3
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	13,5	4,0	9,5	36,5
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4
	1964	38,4	26,3	12,1	5,7	17,8	13,2	7,3	5,9	23,7
	1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	13,3	6,8	6,5	39,0
	1966	46,4	28,3	18,1	9,8	27,9	13,3	6,1	7,2	35,1

¹ Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à court terme (un an au plus) des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à long et moyen terme (à plus d'un an); le montant des émissions nettes à un an au plus de l'année 1966 (« organismes paraétatiques » néant, « Pouvoirs subordonnés, Intercommunale E3 et Crédit Communal de Belgique » 0,6 milliard) ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à court terme en FB de l'Etat : en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,3; en 1963 : 8,8; en 1964 : 2,5; en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ En 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée. Cette opération a entraîné le passage de 1,4 milliard de la rubrique des titres non accessibles à tout placeur à celle des titres accessibles à tout placeur.

⁷ Les chiffres relatifs au Fonds de Dotation des Pensions de la Guerre comprennent en émissions brutes 2.844 millions de consolidation (intérêts et amortissements non remboursés à leur échéance) et 1.561 millions en remboursements ayant trait aux années 1961 à 1963.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission 2	
Mois	Jour							
1965	Janvier	18	Etat belge 1965-1970-1976	6,25 — 6,50 ³	99,50	5 ans 6 m. ou 11 ans 6 m.	9.815	6,48
	Février	15	S.N.C.B. 1965-1971-1977	6,25 — 6,50 ⁴	99,50	6 ou 12 ans	2.000	6,50
	Mars	8	S.N.C.I. 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ⁵	99,75	6 ou 13 ans	2.500	6,45
	Avril	1	Ville de Liège 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ⁵	99,00	6 ou 13 ans	700	6,54
	Avril	1	Ville de Gand 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ⁵	99,00	6 ou 13 ans	700	6,54
	Mai	3	Etat belge 1965-1971-1978	6,25 — 6,50 ⁵	99,75	6 ou 13 ans	10.000	6,40
	Juin	14	Interc.-Autor. E3 1965-73-81	6,40 — 6,60 ⁶	99,00	8 ou 16 ans	2.500	6,66
	Août	30	Ville d'Anvers 1965-1973-1981	6,40 — 6,60 ⁶	99,00	8 ou 16 ans	1.500	6,60
	Octobre	1	Etat belge 1965-1971-1980	6,25 — 6,50 ⁷	99,75	6 ou 15 ans	10.000	6,39
	Novembre	22	Fonds des Routes 1965-72-80	6,25 — 6,50 ⁸	99,75	6 ans 6 m. ou 14 ans 6 m.	5.000	6,38
	Décembre	13	Crédit Communal, à lots	3,00	100,00	20 ans	1.500	6,40
						46.215		
1966	Février	9	Etat belge 1966-1971-1976 1° s.	6,25 — 6,50 ⁹	99,25	5 ou 10 ans	10.000	6,55
	Mars	10	Ville de Gand 1966-1973-1981	6,50 — 6,70 ¹⁰	99,00	7 ou 15 ans	1.000	6,72
	Mars	10	Ville de Liège 1966-1973-1981	6,50 — 6,70 ¹⁰	99,00	7 ou 15 ans	1.000	6,72
	Avril	4	Crédit Communal 1966-74-81	6,50 — 6,70 ¹¹	99,25	8 ou 15 ans	2.000	6,66
	Mai	9	Etat belge 1966-1971-1976, 2° s.	6,25 — 6,50 ⁹	99,00	5 ou 10 ans	9.200	6,59
	Juin	22	R.T.T. 1966-1972-1978	6,50 — 6,75 ¹²	99,00	6 ou 12 ans	2.500	6,79
	Septembre	12	Etat belge 1966-1972-1978	6,75 — 7,00 ¹³	100,00	6 ou 12 ans	12.110	6,85
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1966-1976	7,00	99,00	10 ans	2.000	7,17
	Novembre	7	Intercom.-Autor. E3 1966-1978	7,00	99,00	12 ans	3.500	7,14
	Décembre	8	S.N.C.B. 1966-1972-1978	6,75 — 7,00 ¹³	99,00	6 ou 12 ans	2.000	7,01
	Décembre	28	C.N.C.P. 1966-1973-1978	7,00	99,50	7 ou 12 ans	500	7,12 ¹⁴
	Décembre	30	S.N.C.I. 1967-1977	6,75	97,65	10 ans	500	7,09 ¹⁴
	Décembre	30	S.N.C.I. 1967-1987	7,00	96,65	20 ans	500	7,32 ¹⁴
						46.810		
1967	Janvier	9	Ville de Bruxelles 1967-1977	7,00	99,00	10 ans	2.500	7,17
	Janvier	30	Etat belge 1967-1972-1978	6,75 — 7,00 ¹⁵	100,00	5 a. 7 ½ m. ou 11 a. 7 ½ m.	5.800	6,86
	Janvier	30	Etat belge 1967-1982	7,00	99,50	15 ans	7.710	7,08
	Février	20	S.N.C.I. 1967-1977-1987	7,00	99,50	10 ou 20 ans	2.000	7,14 ¹⁴
	Mars	22	R.T.T. 1967-1973-1979	6,75 — 7,00 ¹⁵	99,50	6 ou 12 ans	4.000	6,97 ¹⁴
	Avril	17	Fonds des Routes 1967-1982	7,00	99,50	15 ans	6.000	7,08
	Mai	10	S.N.C.B. 1967-1973-1982	6,75 — 7,00 ¹⁶	99,50	6 ou 15 ans	3.500	6,92
	Juin	15	Etat belge 1967-1972-1978	6,75 — 7,00 ¹⁷	100,00	5 ans 3 m. ou 11 ans 3 m.	8.960	6,88
	Juin	15	Etat belge 1967-1982	7,00	99,50	14 ans 7 ½ mois	5.330	7,08
	Août	28	Ville de Liège 1967-1972-1977	6,75 — 7,00 ¹⁸	99,00	5 ou 10 ans	800	7,10 ¹⁴
	Septembre	18	C.N.C.P. 1967-1973-1979	6,75 — 7,00 ¹⁸	99,50	6 ou 12 ans	500	6,97 ¹⁴
	Octobre	2	Etat belge 1967-1974-1982	6,75 — 7,00 ¹⁹	100,00	6 ans 4 m. ou 14 ans 4 m.	10.000	6,82
	Novembre	6	Ville d'Anvers 1967-1979	7,00	99,50	12 ans	2.000	7,12 ¹⁴
	Décembre	4	Fonds des Routes 1967-1979	6,75	99,50	12 ans	6.000	6,83

1 Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne 1 du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

2 Ce rendement est calculé sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

3 Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 6 ans.

4 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 6 dernières années.

5 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 7 dernières années.

6 Intérêts : 6,40 % pendant les 8 premières années, 6,60 % pendant les 8 dernières années.

7 Intérêts : 6,25 % pendant les 6 premières années, 6,50 % pendant les 9 dernières années.

8 Intérêts : 6,25 % pendant 6 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 8 ans.

9 Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.

10 Intérêts : 6,50 % pendant les 7 premières années, 6,70 % pendant les 8 dernières années.

11 Intérêts : 6,50 % pendant les 8 premières années, 6,70 % pendant les 7 dernières années.

12 Intérêts : 6,50 % pendant les 6 premières années, 6,75 % pendant les 6 dernières années.

13 Intérêts : 6,75 % pendant les 6 premières années, 7 % pendant les 6 dernières années.

14 Taux de rendement pour le porteur qui garde son obligation jusqu'à la fin de l'emprunt.

15 Intérêts : 6,75 % pendant 5 ans 7 ½ mois, ensuite 7 % pendant 6 ans.

16 Intérêts : 6,75 % pendant les 6 premières années, 7 % pendant les 9 dernières années.

17 Intérêts : 6,75 % pendant 5 ans 8 mois, ensuite 7 % pendant 6 ans.

18 Intérêts : 6,75 % pendant les 5 premières années, 7 % pendant les 5 dernières années.

19 Intérêts : 6,75 % pendant 6 ans 4 mois, ensuite 7 % pendant 8 ans.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montants émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1965	Janvier	29	Sabena	5-5,125	100,0	7 ans 6 mois	U.S. \$ 8	5,17
	Mai	20	R.T.T.	5,25-5,50 6,00	100,0	5 ans	U.S. \$ 20	6,00
1966	Janvier	6	Sabena	5,75	100,0	8 ans	U.S. \$ 7,2	5,83
	Janvier	31	Sabena	5,375-5,50	100,0	5 ans	U.S. \$ 7,7	5,50

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau comme indiquant, de façon aussi approchée que possible l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtes, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dettes indirectes	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise du Congo) 2	Dette reprise du Congo 3	Dette totale (y compris la dette reprise du Congo) 2
	intérieure				extérieure								
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2					
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3		
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2		
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6		
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8		
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6		
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6		
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6		
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1		
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0		
1962	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2		
1963	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0		
1964	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1		
1965													
Septembre	287,3	6,3	66,9	39,4	399,9	16,0	29,3	45,3	445,2	30,7	475,9	4,8	480,7
Octobre	296,3	6,5	60,1	41,3	404,2	15,9	29,3	45,2	449,4	29,1	478,5	4,8	483,3
Novembre	294,5	6,5	63,1	42,0	406,1	15,8	29,5	45,3	451,4	30,4	481,8	4,4	486,2
Décembre	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4	489,0
1966													
Janvier	289,9	6,8	63,3	43,9	403,9	15,6	29,5	45,1	449,0	33,4	482,4	4,4	486,8
Février	298,3	6,8	63,0	41,3	409,4	15,5	29,4	44,9	454,3	33,3	487,6	4,3	491,9
Mars	297,7	6,8	62,8	41,9	409,2	15,3	30,6	45,9	455,1	33,0	488,1	4,2	492,3
Avril	296,8	7,0	64,3	43,7	411,8	15,2	31,4	46,6	458,4	32,9	491,3	4,2	495,5
Mai	305,5	7,0	60,1	43,8	416,4	15,2	30,9	46,1	462,5	32,8	495,3	4,2	499,5
Juin	302,6	7,0	63,3	43,8	416,7	15,0	31,2	46,2	462,9	32,7	495,6	4,2	499,8
Juillet	301,4	7,0	61,9	43,7	414,0	14,8	31,2	46,0	460,0	32,6	492,6	4,1	496,7
Août	300,6	7,4	68,1	41,1	417,2	14,6	31,8	46,4	463,6	32,5	496,1	4,0	500,1
Septembre	311,9	7,7	59,0	40,7	419,3	14,6	32,4	47,0	466,3	32,4	498,7	4,0	502,7
Octobre	308,3	7,7	62,7	43,6	422,3	14,5	35,3	49,8	472,1	32,2	504,3	4,0	508,3
Novembre	306,4	7,7	67,7	41,9	423,7	14,4	35,5	49,9	473,6	32,2	505,8	3,9	509,7
Décembre	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9	507,4
1967													
Janvier	304,0	7,8	68,1	44,6	424,5	14,3	35,4	49,7	474,2	30,9	505,1	3,9	509,0
Février	311,2	7,8	70,4	42,5	431,9	14,2	34,1	48,3	480,2	30,8	511,0	3,8	514,8
Mars	310,2	7,8	73,3	42,7	434,0	14,0	33,9	47,9	481,9	30,8	512,7	3,7	516,4
Avril	308,6	8,0	74,3	44,9	435,8	13,8	33,9	47,7	483,5	32,3	515,8	3,7	519,5
Mai	305,7	8,2	75,0	43,0	431,9	13,8	35,8	49,6	481,5	36,6	518,1	3,7	521,8
Juin	308,3	8,2	69,3	43,0	428,8	13,6	40,9	54,5	483,3	36,0	519,3	3,7	523,0
Juillet	311,8	8,2	58,6	44,8	423,4	13,5	42,0	55,5	478,9	35,3	514,2	3,7	517,9
Août	311,0	8,4	65,0	42,4	426,8	13,3	42,2	55,5	482,3	35,2	517,5	3,6	521,1
Septembre	310,3	8,6	68,0	41,5	428,4	13,2	42,4	55,6	484,0	35,1	519,1	3,5	522,6
Octobre	319,1	8,0	60,1	45,1	432,3	13,1	42,7	55,8	488,1	34,9	523,0	3,5	526,5

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>
Etat 2	216,2	231,8	238,8	250,8	268,0	42,5	66,6 ³	64,4 ³	64,2 ³	64,8 ³	258,7	298,4 ³	303,2 ³	315,0 ³	332,8 ³
Organismes publics de crédit non monétaires	96,1	106,1	113,2	120,0	132,3	20,2	21,9	23,1	25,0	26,9	116,3	128,0	136,3	145,0	159,2
Paraétatiques d'exploitation	25,4	26,5	28,3	28,3	27,6	6,0	6,5	6,2	6,5	7,9	31,4	33,0	34,5	34,8	35,5
Sécurité sociale	—	—	—	—	—	7,1	9,8	11,7	13,2	15,0	7,1	9,8	11,7	13,2	15,0
Secteur public non compris ailleurs	26,3	26,8	27,2	26,5	30,3	10,1	10,6	11,1	13,1	14,1	36,4	37,4	38,3	39,6	44,4
Total ...	364,0	391,2	407,5	425,6	458,2	85,9	115,4	116,5	122,0	128,7	449,9	506,6	524,0	547,6	586,9
Pour mémoire : Titres congolais et Titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion 4	10,1	10,1	10,1	10,1	11,4	0,8	0,8	0,8	0,8	—	10,9	10,9	10,9	10,9	11,4

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>	1961	1962	1963	1964	1965 <i>p</i>
A. Secteurs non financiers :															
Entreprises et particuliers, Etranger	201,9	211,1	213,2	228,9	245,1	4,5	6,8	6,5	6,1	7,1	206,4	217,9	219,7	235,0	252,2
Paraétatiques d'exploitation	2,7	3,2	3,5	3,4	3,5	0,5	0,4	0,5	0,2	0,2	3,2	3,6	4,0	3,6	3,7
Secteur public non compris ailleurs 5	1,6	1,7	1,9	1,9	2,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,7	1,8	2,0	2,0	2,2
Sécurité sociale	2,3	1,7	1,5	2,6	5,0	1,0	0,8	1,2	1,5	1,3	3,3	2,5	2,7	4,1	6,3
B. Intermédiaires financiers :															
Organismes monétaires 6	40,5	49,3	51,7	52,3	61,5	37,6	59,5 ³	58,6 ³	59,3 ³	60,8 ³	78,1	108,8 ³	110,3 ³	111,6 ³	122,3 ³
Fonds des Rentes	6,0	6,9	7,5	5,9	5,4	—	—	—	—	—	6,0	6,9	7,5	5,9	5,4
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	41,7	45,1	49,1	47,1	50,0	14,2	14,8	16,6	19,8	20,9	55,9	59,9	65,7	66,9	70,9
Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	59,1	62,4	69,1	73,6	75,6	28,0	30,7	31,7	34,4	37,6	87,1	93,1	100,8	108,0	113,2
Organismes publics de crédit non monétaires ...	8,2	9,8	10,0	9,9	10,0	...	2,3	1,3	0,6	0,7	8,2	12,1	11,3	10,5	10,7
Total ...	364,0	391,2	407,5	425,6	458,2	85,9	115,4	116,5	122,0	128,7	449,9	506,6	524,0	547,6	586,9

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards en 1962, 18,8 milliards en 1963, 1964 et 1965.

4 Années 1961 à 1964 : emprunts qui ont été ultérieurement déclarés admissibles à l'emprunt du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, y compris l'emprunt « Fifteen Year 5 ¼ % External Loan of 1953 »; année 1965 : titres admis ou admissibles à l'emprunt du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, y compris les bonifications effectivement accordées au 31-12-1965.

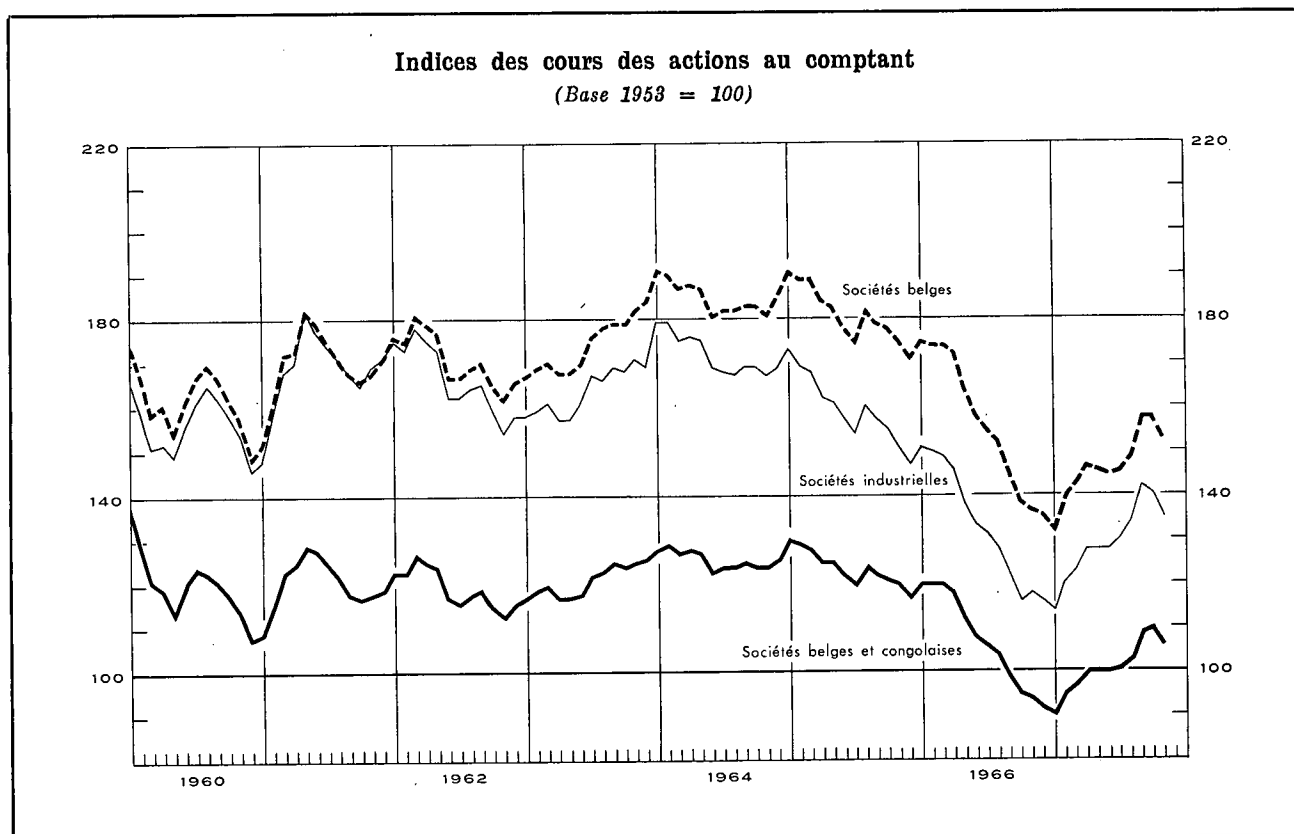
5 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — *Statistiques Economiques belges 1950-1960*.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement 3 5	
		Au comptant			A terme	Valeurs belges	
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges			Ensemble	Sociétés industrielles
			Ensemble	Sociétés industrielles	en %		
(Base 1953 = 100) 2 4							
1957 Moyenne mensuelle ...	106	155	158	156	133	4,4	4,9
1958 Moyenne mensuelle ...	70	135	145	137	117	4,6	5,3
1959 Moyenne mensuelle ...	105	137	166	156	129	3,4	3,4
1960 Moyenne mensuelle ...	93	121	162	156	116	3,4	3,2
1961 Moyenne mensuelle ...	103	120	169	168	115	3,5	3,4
1962 Moyenne mensuelle ...	82	119	171	166	113	3,5	3,4
1963 Moyenne mensuelle ...	88	121	174	164	116	3,4	3,3
1964 Moyenne mensuelle ...	91	126	185	172	115	3,2	3,0
1965 Moyenne mensuelle ...	83	123	181	159	114	3,4	3,5
1966 Moyenne mensuelle ...	71	107	156	132	102	4,1	4,2

	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967	1966	1967
Janvier	98	53	120	91	175	133	151	114	113	89	3,6	4,7	3,7	4,8
Février	90	68	120	95	174	140	150	120	115	93	3,6	4,4	3,8	4,5
Mars	78	66	120	97	174	143	149	123	115	95	3,7	4,4	4,0	4,3
Avril	89	79	118	100	172	147	146	128	112	98	3,6	4,3	3,8	4,1
Mai	88	84	112	100	164	146	138	128	108	100	3,9	4,4	4,0	4,1
Juin	76	79	108	100	158	145	133	128	104	102	4,0	4,3	4,1	4,0
Juillet	57	65	106	101	155	146	131	130	103	104	4,1	4,3	4,2	4,0
Août	53	75	104	103	152	149	128	134	99	108	4,4	4,1	4,5	3,8
Septembre	58	114	99	109	145	158	122	142	94	113	4,6	3,9	4,7	3,6
Octobre	55	92	95	110	139	158	116	140	90	118	4,5	4,1	4,6	3,8
Novembre	53		94	106	137	153	118	135	90	115	4,6	4,1	4,6	3,8
Décembre	50		92		136		116		89		4,7		4,8	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.
Bourse de Bruxelles.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	11.096	514
1964	53	6.750	5.234	1.532	0,3	788	63	11.066	505
1965	55	9.077	4.813	1.789	1,1	902	73	11.055	521
1966	p 54	9.361	5.893	1.848	3,4	1.022	n.d.	n.d.	518

Sociétés financières et immobilières ⁵

1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.580	230	2.282	135	13.309	665
1964	1.712	35.908	20.419	3.781	245	2.359	141	15.752	735
1965	1.778	37.587	21.571	3.901	342	2.414	142	17.384	1.015
1966	p 1.817	38.913	22.973	4.389	350	2.529	n.d.	n.d.	881

Industrie des fabrications métalliques

1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	1.881	118
1964	1.264	18.630	13.597	3.691	627	1.129	144	1.826	109
1965	1.379	20.030	15.778	4.547	913	1.612	150	1.847	111
1966	p 1.395	21.454	17.246	4.769	923	1.282	n.d.	n.d.	102

Métallurgie du fer

1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	5.764	321
1964	100	17.909	16.112	1.058	705	345	26	6.328	348
1965	100	19.373	17.690	1.027	411	668	47	6.931	398
1966	p 96	21.253	18.157	550	151	253	n.d.	n.d.	427

Industrie textile

1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	357	21
1964	912	11.231	10.351	1.256	370	376	70	327	20
1965	981	12.012	11.136	1.097	408	305	74	340	21
1966	p 986	12.827	11.095	1.333	781	377	n.d.	n.d.	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.556	161	622	59	872	49
1964	685	10.983	7.540	1.356	162	617	55	938	59
1965	723	11.589	8.697	1.618	150	632	59	940	64
1966	725	12.131	9.461	1.719	163	742	n.d.	n.d.	62
Industrie chimique									
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	881	55
1964	542	17.022	8.522	2.374	358	1.222	76	789	51
1965	601	18.733	9.302	2.889	402	1.228	86	669	52
1966	609	20.241	9.729	2.815	414	1.498	n.d.	n.d.	42
Electricité									
1958	44	17.016	2.722	1.637	1	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	...	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	...	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	3	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	...	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	...	1.657	85	8.602	443
1964	29	23.281	3.849	2.200	...	1.813	87	8.896	545
1965	28	23.710	4.169	2.304	1	1.972	91	12.295	550
1966	24	23.460	4.327	2.280	5	1.865	n.d.	n.d.	784
Industrie du charbon									
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	253	23
1964	36	7.043	1.020	423	356	268	29	339	13
1965	35	7.979	1.580	185	656	145	16	308	21
1966	29	6.019	1.917	196	521	81	n.d.	n.d.	20
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}									
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.205	3.202	13.006	1.256	49.441	2.510
1964	14.498	205.933	126.884	26.664	4.241	12.437	1.278	51.951	2.740
1965	14.706	220.447	136.028	29.522	4.703	13.510	1.362	57.415	3.197
1966	14.942	230.753	145.648	30.459	5.070	13.459	n.d.	n.d.	3.298

Notes : voir fin du tableau XVII - 2., page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	523	30
1964	316	41.009	28.955	2.975	850	1.358	105	711	35
1965	302	41.282	30.474	3.537	600	1.632	117	1.097	32
1966	300	41.444	32.681	3.483	921	2.112	n.d.	n.d.	65

C. — Total général des sociétés par actions ⁶

1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.068	3.866	14.202	1.354	49.964	2.540
1964	14.814	246.942	155.840	29.639	5.091	13.795	1.383	52.662	2.775
1965	15.008	261.729	166.502	33.059	5.303	15.142	1.479	58.512	3.229
1966	15.242	272.199	178.331	33.943	5.990	15.571	n.d.	n.d.	3.363

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1965 Janvier	132	2,9	1,2	0,3	...	0,2	0,2
2 premiers mois	291	3,8	2,6	1,0	0,1	0,5	0,4
3 premiers mois	1.543	22,4	13,0	3,7	0,3	1,8	0,6
4 premiers mois	3.909	54,7	29,5	7,7	1,0	3,7	0,9
5 premiers mois	7.270	130,4	74,4	16,7	2,6	8,2	1,2
6 premiers mois	9.208	156,4	91,7	20,8	3,0	10,0	1,5
7 premiers mois	9.806	161,9	97,8	21,6	3,1	10,4	1,7
8 premiers mois	10.042	163,1	98,9	21,8	3,1	10,4	1,9
9 premiers mois	10.382	165,7	100,7	22,3	3,3	10,5	2,0
10 premiers mois	10.857	175,6	109,0	23,1	3,7	10,8	2,3
11 premiers mois	11.214	184,2	114,6	24,4	4,0	11,5	2,6
12 mois	11.608	197,3	123,0	25,8	4,1	12,4	2,9
12 mois (avec supplément) ⁶	14.710	221,1	136,2	29,5	4,7	13,6	2,9
1966 Janvier	122	2,3	1,4	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	280	3,3	3,2	1,1	0,1	0,2	0,5
3 premiers mois	1.683	24,9	16,1	4,6	0,4	1,8	0,7
4 premiers mois	4.134	58,5	40,6	8,8	1,4	3,6	1,0
5 premiers mois	7.705	137,8	81,9	17,4	3,1	7,8	1,3
6 premiers mois	9.729	164,1	101,1	22,2	3,8	9,7	1,5
7 premiers mois	10.297	170,7	107,4	23,1	4,0	10,2	1,9
8 premiers mois	10.498	171,9	108,2	23,3	4,0	10,2	2,0
9 premiers mois	10.851	173,9	109,8	23,7	4,1	10,3	2,3
10 premiers mois	11.347	185,8	120,3	24,5	4,3	10,6	2,5
11 premiers mois	11.712	197,1	126,6	25,9	4,4	11,4	2,9
12 mois	12.076	215,2	136,0	28,0	4,5	12,8	3,3
12 mois (avec supplément) ⁶	14.942	230,8	145,6	30,5	5,1	13,5	3,3

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1965 Janvier	1	...	0,2
2 premiers mois	5	0,8	0,6
3 premiers mois	21	1,4	0,8
4 premiers mois	40	2,0	0,9	0,1
5 premiers mois	98	13,8	10,9	1,7	...	1,0	...
6 premiers mois	200	32,2	23,2	2,8	0,3	1,2	...
7 premiers mois	222	33,5	24,7	3,0	0,4	1,3	...
8 premiers mois	225	33,7	24,9	3,0	0,4	1,3	...
9 premiers mois	230	33,7	24,9	3,0	0,4	1,3	...
10 premiers mois	247	35,5	27,7	3,2	0,4	1,4	...
11 premiers mois	262	37,3	28,5	3,3	0,5	1,4	...
12 mois	281	39,1	29,8	3,3	0,6	1,5	...
12 mois (avec supplément) ⁶	300	41,1	30,4	3,4	0,6	1,5	...
1966 Janvier	1	...	0,2
2 premiers mois	3	0,1	0,2
3 premiers mois	19	0,6	0,3
4 premiers mois	43	2,7	0,7	0,1	0,1	0,1	...
5 premiers mois	99	8,5	9,6	0,7	0,2	0,4	0,1
6 premiers mois	199	25,9	24,5	2,1	0,8	1,1	0,1
7 premiers mois	229	28,2	27,0	2,2	0,9	1,1	0,1
8 premiers mois	229	28,2	27,0	2,2	0,9	1,1	0,1
9 premiers mois	235	28,3	27,1	2,2	0,9	1,1	0,1
10 premiers mois	249	29,6	27,7	2,2	0,9	1,2	0,1
11 premiers mois	267	32,7	29,3	2,4	0,9	1,3	0,1
12 mois	282	34,4	30,4	2,5	0,9	1,4	0,1
12 mois (avec supplément) ⁶	300	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1

C. — Total général ⁴

1965 Janvier	133	2,9	1,4	0,3	...	0,2	0,3
2 premiers mois	296	4,6	3,2	1,0	0,1	0,5	0,4
3 premiers mois	1.564	23,8	13,8	3,7	0,3	1,8	0,7
4 premiers mois	3.949	56,7	30,4	7,8	1,0	3,8	0,9
5 premiers mois	7.368	144,2	85,4	18,4	2,6	9,2	1,2
6 premiers mois	9.408	188,6	114,9	23,6	3,3	11,2	1,5
7 premiers mois	10.028	195,4	122,5	24,6	3,5	11,6	1,7
8 premiers mois	10.267	196,8	123,8	24,8	3,5	11,7	1,9
9 premiers mois	10.612	199,4	125,6	25,3	3,7	11,8	2,1
10 premiers mois	11.104	211,1	136,6	26,3	4,1	12,2	2,3
11 premiers mois	11.476	221,5	143,0	27,7	4,5	13,0	2,6
12 mois	11.889	236,4	152,8	29,1	4,7	13,9	3,0
12 mois (avec supplément) ⁶	15.010	262,2	166,7	32,9	5,3	15,1	3,0
1966 Janvier	123	2,3	1,6	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	283	3,3	3,4	1,2	0,1	0,2	0,5
3 premiers mois	1.702	25,5	16,4	4,7	0,4	1,8	0,8
4 premiers mois	4.177	61,2	41,3	8,9	1,5	3,7	1,0
5 premiers mois	7.804	146,3	91,5	18,1	3,3	8,3	1,4
6 premiers mois	9.928	190,0	125,6	24,3	4,6	10,8	1,6
7 premiers mois	10.526	198,9	134,4	25,3	4,9	11,3	2,0
8 premiers mois	10.727	200,1	135,2	25,5	4,9	11,3	2,1
9 premiers mois	11.086	202,2	136,9	25,9	5,0	11,4	2,4
10 premiers mois	11.596	215,4	143,0	26,7	5,2	11,8	2,6
11 premiers mois	11.979	229,8	155,9	28,3	5,3	12,7	3,0
12 mois	12.358	249,6	166,4	30,5	5,4	14,2	3,4
12 mois (avec supplément) ⁶	15.242	272,2	178,3	34,0	6,0	15,6	3,4

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

⁶ Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (moniant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1958	8.801	4.908	3.144	1.506	1.638	1.288	2.926	7.834	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.530	1.666	814	2.480	6.240	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.520	147	844	991	7.005	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.541	4.640	1.648	2.992	418	3.410	9.951	12.018
1964	21.556	11.568	3.848	2.108	1.740	1.024	2.764	14.332	14.200
1965	22.797	p10.993	6.126	2.044	4.082	1.296	5.378	p 16.371	17.795
1966	29.935	n.d.	p 3.037	p 2.109	p 928	p 1.922	p 2.850	n.d.	p 16.144

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	41	...	257	— 257	— 6	— 263	— 222	— 223
1964	1.660	10	1	59	— 58	...	— 58	— 48	— 49
1965	540	p 14	500	40	460	— 5	455	p 469	463
1966	659	n.d.	p 764	p 39	p 725	...	p 725	n.d.	p 735

Total général

1958	11.083	6.070	3.594	1.630	1.964	1.339	3.303	9.373	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.617	1.794	793	2.587	6.960	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.605	62	820	882	6.978	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.582	4.640	1.905	2.735	412	3.147	9.729	11.795
1964	23.216	11.578	3.849	2.167	1.682	1.024	2.706	14.284	14.151
1965	23.337	p11.007	6.626	2.084	4.542	1.291	5.833	p 16.840	18.258
1966	30.594	n.d.	p 3.801	p 2.148	p 1.653	p 1.922	p 3.575	n.d.	p 16.879

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note 3).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 3).
Chiffres provisoires : Commission bancaire + B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations Total	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations Total
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)		émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	
1964 6 premiers mois ...	9.145	3.964	1.677	5.641	1.546	9	...	9
9 premiers mois ...	13.567	5.805	1.912	7.717	1.546	9	...	9
12 mois	21.556	9.766	3.848	13.614	1.660	9	1	10
1965 3 premiers mois ...	5.603	2.030	1.850	3.880	8	8	...	8
6 premiers mois ...	12.819	3.481	2.985	6.466	495	8	500	508
9 premiers mois ...	15.856	4.835	3.621	8.456	495	8	500	508
12 mois	22.797	7.226	6.126	13.352	540	8	500	508
1966 3 premiers mois ...	7.406	3.603	365	3.968	450	450
6 premiers mois ...	16.775	5.312	979	6.291	1	...	450	450
9 premiers mois ...	18.823	6.239	1.505	7.744	655	10	450	460
12 mois	29.935	9.715	<i>p</i> 3.037	<i>p</i> 12.752	659	10	<i>p</i> 764	<i>p</i> 774
1965 Décembre	2.454	1.024	475	1.499	30
1966 Janvier	749	450	27	477	450	450
Février	945	906	19	925
Mars	5.712	2.247	319	2.566
Avril	882	332	132	464	1
Mai	1.062	439	371	810
Juin	7.425	938	111	1.049
Juillet	616	203	31	234	654	10	...	10
Août	621	529	8	537
Septembre	811	195	487	682
Octobre	1.174	359	18	377	250	250
Novembre	6.951	2.246	1.004	3.250	4
Décembre	2.986	870	118	988
1967 Janvier	895	326	31	357
Février <i>p</i>	835	355	1	356
Mars <i>p</i>	1.294	385	217	602
Avril <i>p</i>	1.220	487	1.255	1.742
Mai <i>p</i>	1.031	357	47	404
Juin <i>p</i>	10.714	359	11	370
Juillet <i>p</i>	2.219	582	...	582
Août <i>p</i>	634	103	...	103
Septembre <i>p</i>	1.610	1.207	...	1.207
Octobre <i>p</i>	2.207	857	125	982

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les obligations des banques belges.

N. B. : — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII-4].

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)	Retraits de capitaux (9)
	Banques de dépôts ²	Fonds des Rentes	Autres organismes ³	Banques de dépôts ²	Fonds des Rentes	I.R.G.	Autres organismes ⁴		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		
1957	2.288	...	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	1.821	15	968	2.496	420	3.899	577
1959	2.191	159	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	1.664	1.025	10	3.104	1.047	5.186	37
1961	2.487	1.811	1.671	1.817	1	3.162	989	5.969	23
1962	1.518	943	1.703	1.517	1	1.375	1.271	4.164	307
1963	1.585	202	1.842	1.600	122	1.126	781	3.629	49
1964	1.879	6	2.743	1.310	480	1.690	1.148	4.628	11
1965	1.767	722	2.546	1.417	5	2.356	1.257	5.035	83
1966	1.905	264	2.658	1.222	805	1.696	1.104	4.827	...
1966 1 ^{er} trimestre	1.982	572	2.336	1.187	252	2.647	804	4.890	...
2 ^e trimestre	1.726	435	2.144	1.220	445	1.580	1.060	4.305	...
3 ^e trimestre	1.761	35	2.941	1.298	851	1.211	1.377	4.737	...
4 ^e trimestre	2.151	20	3.202	1.182	1.654	1.364	1.173	5.373	...
1967 1 ^{er} trimestre	1.944	233	4.021	1.633	426	3.380	759	6.198	...
2 ^e trimestre	2.015	601	3.245	1.694	613	2.614	940	5.861	...
3 ^e trimestre	2.080	1.861	2.851	1.812	95	3.708	1.177	6.792	...
1966 Avril	1.420	886	1.877	1.314	30	1.820	1.019	4.183	...
Mai	1.560	420	2.150	1.360	339	1.528	903	4.130	...
Juin	2.203	...	2.403	980	968	1.395	1.263	4.606	...
Juillet	1.251	104	2.992	1.671	347	896	1.433	4.347	...
Août	2.238	...	2.901	1.186	1.456	1.595	902	5.139	...
Septembre	1.794	...	2.929	1.029	747	1.140	1.807	4.723	...
Octobre	1.819	3	2.598	1.039	1.207	920	1.254	4.420	...
Novembre	2.015	58	2.870	1.412	1.215	1.252	1.064	4.943	...
Décembre	2.616	...	4.126	1.102	2.527	1.916	1.197	6.742	...
1967 Janvier	2.195	107	4.219	1.285	623	3.830	733	6.521	...
Février	2.290	3	4.093	1.871	576	3.225	714	6.386	...
Mars	1.381	566	3.759	1.765	94	3.071	776	5.706	...
Avril	1.700	628	4.022	1.796	337	3.117	1.100	6.350	...
Mai	1.745	991	3.018	2.150	92	2.651	861	5.754	...
Juin	2.608	171	2.702	1.120	1.429	2.072	860	5.481	...
Juillet	1.779	874	2.641	1.784	282	1.706	1.522	5.294	...
Août	2.514	2.167	2.808	1.727	...	4.573	1.189	7.489	...
Septembre	1.941	2.564	3.113	1.930	...	4.881	807	7.618	...
Octobre	1.378	2.817	2.803	2.085	...	3.846	1.067	6.998	...
Novembre	1.779	1.616	3.482	1.743	...	4.249	885	6.877	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Depuis cette même date, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce Protocole.

Les capitaux qui sont occasionnellement empruntés par certains organismes et reprêtés par eux le même jour, sont recensés comme des prêts des prêteurs initiaux et des emprunts des emprunteurs ultimes. En vue d'éviter un double emploi, il est fait abstraction des emprunts et des prêts des organismes qui ont agi comme intermédiaires.

¹ Jusqu'au 31 décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

³ Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B. et depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».

⁴ Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'Institut de Réescote et de Garantie ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la Banque Nationale de Belgique ⁴ (4)	
1963	39,3	0,7	14,8	4,7	59,5
1964	47,4	1,2	15,6	5,3	69,5
1965	56,6	1,9	14,9	4,0	77,4
1966	62,6	0,8	15,6	8,8	87,8
1963 1 ^{er} trimestre	34,6	0,6	15,1	4,4	54,7
2 ^e trimestre	38,0	0,5	15,7	3,6	57,8
3 ^e trimestre	40,7	0,6	14,3	6,0	61,6
4 ^e trimestre	43,8	1,0	14,0	4,9	63,7
1964 1 ^{er} trimestre	45,0	1,1	16,2	4,2	66,5
2 ^e trimestre	46,7	1,3	17,5	4,5	70,0
3 ^e trimestre	46,5	1,4	14,6	8,1	70,6
4 ^e trimestre	51,4	1,0	14,1	4,5	71,0
1965 1 ^{er} trimestre	55,0	1,5	15,2	2,2	73,9
2 ^e trimestre	55,1	1,7	15,8	3,4	76,0
3 ^e trimestre	56,2	2,8	13,9	4,8	77,7
4 ^e trimestre	59,9	1,8	14,8	5,7	82,2
1966 1 ^{er} trimestre	59,5	1,4	17,0	7,0	84,9
2 ^e trimestre	61,2	0,7	16,4	8,8	87,1
3 ^e trimestre	62,3	0,4	14,8	10,1	87,6
4 ^e trimestre	67,5	0,6	14,3	9,2	91,6
1967 1 ^{er} trimestre	70,0	1,5	16,9	8,1	96,5
2 ^e trimestre	74,3	0,6	17,8	7,6	100,3
3 ^e trimestre	73,4	3,8	17,4	6,5	101,1

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptation en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les paraétatiques d'exploitation) et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescote de la Banque Nationale.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la Banque Nationale.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	521	355	302	73	823	428
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1965	39	2	169	736	307	738	476	423	99	1.161	575
1966	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1966 2 ^e trimestre	39	2	145	1.138	317	1.140	462	495	115	1.635	577
3 ^e trimestre	39	2	153	1.107	323	1.109	476	501	117	1.610	593
4 ^e trimestre	39	2	162	1.255	341	1.257	503	578	124	1.835	627
1967 1 ^{er} trimestre	39	3	172	1.261	411	1.264	583	614	127	1.878	710
2 ^e trimestre	39	2	174	1.352	404	1.354	578	596	121	1.950	699
3 ^e trimestre	39	3	239	1.304	380	1.307	619	621	127	1.928	746
1966 Juin	39	2	159	1.225	308	1.227	467	539	124	1.766	591
Juillet	39	2	136	1.090	354	1.092	490	468	113	1.560	603
Août	39	2	172	1.099	316	1.101	488	507	124	1.608	612
Septembre	39	2	152	1.133	299	1.135	451	529	115	1.664	566
Octobre	39	2	143	1.201	326	1.203	469	547	119	1.750	588
Novembre	39	2	151	1.187	336	1.189	487	558	118	1.747	605
Décembre	39	3	192	1.378	360	1.381	552	628	134	2.009	686
1967 Janvier	39	3	195	1.288	423	1.291	618	617	131	1.908	749
Février	39	2	162	1.184	391	1.186	553	577	123	1.763	676
Mars	39	3	159	1.311	420	1.314	579	648	128	1.962	707
Avril	39	2	171	1.264	405	1.266	576	617	115	1.883	691
Mai	39	2	168	1.356	422	1.358	590	487	115	1.845	705
Juin	39	2	184	1.435	383	1.437	567	684	134	2.121	701
Juillet	39	3	164	1.270	420	1.273	584	612	130	1.885	714
Août	39	3	280	1.299	381	1.302	661	622	131	1.924	792
Septembre	39	3	272	1.343	338	1.346	610	628	122	1.974	732
Octobre	39	3	240	1.580	434	1.583	674	732	139	2.315	813
Novembre	39	3	199	1.577	423	1.580	622	693	132	2.273	754

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, jusqu'au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 ou 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge » — XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B. représentatives		Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 366 jours	autres effets publics ¹
		d'importations	d'exportations		domiciliées en banque	non domiciliées en banque					
1962 22 mars	4, —	4, —	3, —	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4, —	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3, —	4,25	4,50	5, —	5, —	2,25	3,75	4,25	5, —
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4, —	4,50	5, —	5, —	—	3,50	4, —	5, —
1963 18 juillet	4, —	4, —	3,25	4,50	5, —	5,50	5,50	—	4, —	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5, —	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février	4,25	4,25	3,75	5, —	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5, —	5,50	6,50
18 décembre .	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,25	5,75	6,50
1966 2 juin	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	—	5,75	6,25	7, —
27 octobre ...	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	—	6, —	6,25	7, —
1967 2 février	5, —	5, —	4,50	5,75	6,25	6,75	6,75	—	6, —	6,25	6,75
23 mars	4,75	4,75	4,25	5,50	6, —	6,50	6,50	—	6, —	6,25	6,50
20 avril	4,75	4,75	4,25	5,50	6, —	6,50	6,50	—	5,75	6, —	6,50
11 mai	4,50	4,50	4, —	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,50	5,75	6,25
14 septembre .	4,25	4,25	3,75	5, —	5,50	6, —	6, —	—	5,25	5,50	6, —
26 octobre ...	4, —	4, —	3,50	4,75	5,25	5,75	5,75	—	5, —	5,25	5,75

¹ Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 30 novembre 1967

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 1) max. 80 %

**XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

Moyennes 1	
1960	2,82
1961	2,56
1962	2,14
1963	2,31
1964	3,35
1965	3,17
1966	3,88
1966 Décembre	3,92
1967 Janvier	3,37
Février	3,53
Mars	3,45
Avril	3,71
Mai	3,59
Juin	3,52
Juillet	3,69
Août	2,88
Septembre	2,85
Octobre	2,94
Novembre	2,53

**XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 7		
	1 mois	2 mois	3 mois	a b	c e		6 mois	9 mois	12 mois
1963	3,50	3,80	4,10	4,35	3,65	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
1964	4,25	4,50	4,75	5,25	4,89	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1965	4,10	4,40	4,75	5,15	5,04	1964 14 janv.	4,750	4,800	4,750
1966	5,35	5,60	5,85	6,15	5,48	1965 12 janv.	5,40	5,55	5,65
1966 Déc. ..	5,35	5,60	5,85	6,15	6,12	1966 11 janv.	5,30	5,45	5,00
1967 Janv. ..	5,25	5,50	5,75	6,05	6,12	1967 10 janv.	6,20	6,25	6,35
Fév. ..	5,20	5,45	5,70	6,00	6,00	14 fév.	6,10	6,05	6,15
Mars ..	5,00	5,25	5,50	5,75	5,84	14 mars	6,10	6,15	6,15
Avril ..	4,80	5,05	5,30	5,60	5,67	11 avril	5,95	*	6,00
Mai ...	4,70	4,95	5,20	5,50	5,55	9 mai	5,85	5,85	5,85
Juin ..	4,95	5,20	5,45	5,75	5,65	13 juin	5,90	5,85	5,90
Juillet ..	5,00	5,25	5,50	5,80	5,79	11 juil.	5,95	6,00	6,05
Août ..	4,75	5,00	5,25	5,60	5,73	8 août	5,90	5,95	*
Sept. ..	4,50	4,75	5,00	5,40	5,43	12 sept.	5,70	5,70	5,70
Oct. ...	3,90	4,20	4,50	4,90	5,01	10 oct.	5,60	5,60	5,60
Nov. ..	3,85	4,15	4,45	4,85	4,85	14 nov.	5,05	5,10	5,20
						12 déc.	5,00	5,10	5,15

1 Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti », mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce Protocole.) Jusqu'à fin décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

2 Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches, (10.000, 5.000 et 4.826 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires de l'année ou du mois.

6 Taux unique, valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

7 Jusqu'à la fin de 1963, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Par l'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers) 3	
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 250.000 F	au-delà de 250.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois		
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,00	2,00
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00	2,00
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00	2,00
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00	2,00
1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00	2,00
1964	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
						jusqu'à 850.000 F	au-delà de 350.000 F
1965	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00	2,00
1966 Août	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Septembre	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Octobre	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Novembre	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Décembre	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
						jusqu'à 500.000 F	au-delà de 500.000 F
1967 Janvier	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Février	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Mars	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Avril	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	3,00	2,00
Mai	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Juin	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Juillet	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Août	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Septembre	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Octobre	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00
Novembre	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	3,00	2,00

1 Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Non compris une prime de fidélité accordée pour la première fois en 1958 pour toute somme restée en dépôt pendant l'année civile entière ou, à partir de 1965, entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année. Le taux de cette prime a évolué comme suit : pour les sommes jusqu'à 250.000 F (350.000 F à partir du 1er janvier 1965 et 500.000 F à partir du 1er janvier 1967), 0,30 p.c. de 1958 à 1963 (sauf en 1959 où l'octroi de la prime a été suspendu), 0,40 p.c. en 1964 et 0,50 p.c. à partir du 1er janvier 1965; pour les sommes au-delà de 250.000 F (350.000 F à partir du 1er janvier 1965 et 500.000 F à partir du 1er janvier 1967), 0,20 p.c. de 1960 à 1963 (pas de prime en 1958 et 1959), 0,30 p.c. en 1964 et 0,40 p.c. à partir du 1er janvier 1965.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 ^{er} décembre 1962						Emprunts émis après le 1 ^{er} décembre 1962		
	Dette unifiée (rendement au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la dette unifiée) ²	Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré ²
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes		Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	3.50 à 5.25 %	3 à 5,50 %	4 à 5,50 %	3 à 5,50 %	5 à 7 %	3 à 7 %		
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41	—	—	—
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85	—	—	—
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11	—	—	—
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	—	—	—
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	—	—	—
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94	—	—	—
1964	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	5,98	5,95	5,98
1965	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	6,43	6,55	6,47
1966	4,06	5,35	5,46	5,66	5,64	5,54	6,45	6,54	6,49
1966 Novembre	4,07	5,90	5,96	5,96	5,82	5,92	6,67	6,80	6,74
1966 Décembre	4,07	5,91	5,89	5,90	5,84	5,90	6,73	6,81	6,78
1967 Janvier	4,07	5,83	5,82	5,85	5,84	5,84	6,76	6,81	6,80
1967 Février	4,09	5,98	5,79	5,88	5,84	5,89	6,74	6,80	6,79
1967 Mars	4,08	5,94	5,79	5,88	5,88	5,89	6,76	6,83	6,81
1967 Avril	4,06	5,73	5,76	5,86	5,83	5,81	6,76	6,84	6,81
1967 Mai	4,06	5,85	5,84	5,86	5,84	5,84	6,77	6,83	6,82
1967 Juin	4,06	5,76	5,85	5,89	5,85	5,82	6,77	6,81	6,81
1967 Juillet	4,06	5,80	5,86	5,92	5,84	5,85	6,77	6,81	6,82
1967 Août	4,06	5,45	5,63	5,74	5,77	5,63	6,64	6,73	6,70
1967 Septembre	4,06	5,55	5,59	5,77	5,75	5,65	6,64	6,72	6,70
1967 Octobre	4,06	5,74	5,57	5,77	5,71	5,71	6,66	6,76	6,72
1967 Novembre	4,06	5,62	5,63	5,81	5,69	5,68	6,57	6,74	6,66
1967 Décembre	4,06	5,54	5,59	5,71	5,70	5,62	6,54	6,69	6,63

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égale cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — ² Y compris les emprunts de Sociétés de 5 à 20 ans.

N. B. : — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 »; XXVII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique de le marché de l'argent au jour le jour (call money) »; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXX^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1958		3,—		2,50		4,50		4,—		3,50		3,—		2		2,50
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—								
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre ..							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—				
Juin													26	6,—		
Septembre .													10	5,50		
Octobre ...													12	5,—		
Novembre .													13	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50				
Mai													6	3,50		
Juillet ...			17	3,50									11	4,—		
Août																
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—				
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet ...															3	2,50
Novembre .			24	4,—			23	7,—					23	4,25		
1965 Janvier ...	22	3,50														
Avril					9	3,50										
Juin							3	6,—								
Août	13	4,—														
Décembre ..			6	4,50									6	4,75		
1966 Mars													14	5,25		
Mai	27	5,—									2	5,—				
Juillet ...							14	7,—							6	3,50
1967 Janvier ...	6	4,50					26	6,50					30	5,—		
Février ...	17	4,—														
Mars							16	6,—			15	4,50				
Avril	14	3,50	7	4,—									7	4,50		
Mai	12	3,—					4	5,50								
Juillet ...															10	3,—
Septembre .													28	5,—		
Octobre ...							19	6,—								
Novembre .							9	6,50								
Novembre .			20	4,50			18	8,—					20	6,—		

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Federal Reserve Bank of New York.

2 Entre le 1-11-1956 et le 26-6-1962, le taux de la Banque du Canada était ajusté une fois par semaine en fonction de l'évolution du taux moyen des bons du Trésor.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

(Ancienne présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 8 septembre	1967 7 septembre	1966 6 octobre	1967 5 octobre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	17.448	20.665	22.415	23.824	24.901	24.209	24.541	24.274
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	2.627	3.370	4.716	5.200	5.181	4.818	5.218	4.865
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna-</i> <i>tional</i>	2.263	3.096	4.405	4.926	4.889	4.556	4.912	4.568
<i>Autres opérations</i>	364	274	311	274	292	262	306	297
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	630	589	1.471	1.471	1.471	1.380	1.471	1.380
Monnaies divisionnaires	28	24	22	30	26	21	35	24
Comptes courants postaux	911	920	1.135	1.221	879	844	784	924
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	3.316	3.546	1.682	3.427	4.143	4.003	4.030	4.003
Portefeuille d'escompte	20.007	18.606	19.053	16.010	16.592	21.031	16.574	22.237
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i>	7.030	6.173	6.925	7.038	7.011	7.567	6.948	8.023
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>
<i>Effets garantis par l'Office des</i> <i>céréales</i> ⁴	575	669	612	141	46	345	70	615
<i>Obligations cautionnées</i>	—	1.332	2.841	2.684	2.397	2.749
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	12.402	6.819	6.188	4.050	4.886	5.015	4.800	5.021
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	4.945	5.328	3.449	1.808	5.420	2.359	5.829
Effets négociables achetés en France ⁵ ...	3.220	4.546	6.183	8.840	4.599	5.930	6.179	5.870
Avances à 30 jours sur effets publics	72	32	5	12	24	368	23	378
Avances sur titres	71	88	91	99	98	89	97	94
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	1.656	1.689	1.465	1.368	634	675	692	883
Divers	1.468	1.497	1.142	1.373	1.374	1.568	1.338	1.595
Total ...	61.226	65.344	69.152	72.647	69.694	74.708	70.754	76.299
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	55.781	59.544	64.170	67.627	65.710	68.873	66.694	69.877
Comptes créditeurs	3.479	3.668	3.272	3.066	2.040	3.900	2.172	4.439
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1
<i>Comptes des banques, institutions et</i> <i>personnes étrangères</i>	238	426	169	226	158	193	237	173
<i>Comptes courants des banques et</i> <i>institutions financières françaises</i> .	1.789	1.807	1.721	1.345	734	2.399	765	2.974
<i>Autres comptes courants et de</i> <i>dépôts de fonds; dispositions et</i> <i>autres engagements à vue</i>	1.451	1.435	1.382	1.495	1.148	1.307	1.170	1.291
Capital de la Banque	250	250	250	250	250	250	250	250
Divers	1.716	1.882	1.460	1.704	1.694	1.685	1.638	1.733
Total ...	61.226	65.344	69.152	72.647	69.694	74.708	70.754	76.299

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

(Nouvelle présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1967 9 novembre						
ACTIF							
Encaisse or	4.322						
Disponibilités à vue à l'étranger	24.463						
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	4.885						
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna-</i> <i>tional</i>	4.607						
<i>Autres opérations</i>	278						
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	1.380						
Monnaies divisionnaires	31						
Comptes courants postaux	1.108						
Prêts à l'Etat ²	5.450						
Avances à l'Etat ³	4.003						
Portefeuille d'escompte	25.252						
Mobilisation de créances sur la France							
Effets représentatifs de crédits à court terme :							
<i>Obligations cautionnées</i>	2.111						
<i>Effets garantis par l'Office des céréa-</i> <i>les</i> ⁴	1.679						
<i>Autres effets sur la France</i>	8.098						
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :							
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>	2.828						
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	1.741						
Mobilisation de créances sur l'étranger							
<i>Effets représentatifs de crédits à</i> <i>court terme</i>	4.756						
<i>Effets de mobilisation de créances à</i> <i>moyen terme</i>	4.039						
Effets négociables achetés en France ⁵	2.166						
Avances à 30 jours sur effets publics ...	385						
Avances sur titres	87						
Avances sur or	—						
Effets en cours de recouvrement	991						
Divers	1.375						
Total ...	75.898						

PASSIF

Engagements à vue :							
Billets au porteur en circulation	68.930						
Comptes courants des établissements astreint à la constitution de réserves	3.404						
Autres comptes créditeurs	1.431						
<i>Compte courant du Trésor public</i>						
<i>Comptes des banques, institutions et</i> <i>personnes étrangères</i>	152						
<i>Autres comptes courants et de dépôts</i> <i>de fonds; dispositions et autres</i> <i>engagements à vue</i>	1.279						
Capital de la Banque	250						
Divers	1.883						
Total ...	75.898						

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX . 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1964 28 February	1965 28 February	1966 28 February	1967 28 February	1966 5 October	1967 4 October	1966 9 November	1967 8 November
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.438	2.638	2.788	2.888	2.938	2.988	2.938	3.038
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin
Amount of Fiduciary Issue	2.450	2.650	2.800	2.900	2.950	3.000	2.950	3.050
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.450	2.650	2.800	2.900	2.950	3.000	2.950	3.050

Notes Issued :								
In Circulation	2.430	2.604	2.784	2.869	2.890	2.971	2.890	2.998
In Banking Department	20	46	16	31	60	29	60	52
Total ...	2.450	2.650	2.800	2.900	2.950	3.000	2.950	3.050

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	298	233	380	458	438	411	457	448
Other Securities :								
Discounts and Advances	32	72	70	93	83	145	60	106
Securities	25	26	28	27	27	27	27	27
Notes	20	46	16	31	60	29	60	52
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	376	378	495	610	609	613	605	634

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	4	3	3
Public Deposits	10	11	13	12	14	13	11	10
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	—	—	97	201	197	208	198	212
Other Deposits :								
Bankers	276	262	272	268	265	263	266	279
Other Accounts	71	86	94	110	115	110	112	115
Total ...	376	378	495	610	609	613	605	634

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1963 31 December	1964 31 December	1965 31 December	1966 31 December	1966 5 October	1967 4 October	1966 9 November	1967 8 November
ASSETS								
Gold certificate account	13.819	13.505	11.702	10.836	10.960	10.638	10.973	10.541
Redemption fund for F.R. notes	1.418	1.570	1.734	1.838	1.819	1.871	1.799	1.867
Total gold certificate reserves ...	15.237	15.075	13.436	12.674	12.779	12.509	12.772	12.408
Cash	182	146	129	298	317	356	295	358
Discounts and advances	63	186	137	173	844	138	552	169
Acceptances :								
Bought outright	70	59	75	69	51	54	51	54
Held under repurchase agreement	92	35	112	124	49	134	19	...
Federal agency obligations :								
Held under repurchase agreement	—	—	—	34	—	...	—	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	4.142	6.044	9.100	11.803	11.445	14.500	11.464	14.894
Certificates	7.066	4.351	4.366	...	4.366	...
Notes	17.729	25.188	24.828	21.302	21.013	26.198	21.013	26.198
Bonds	4.645	5.274	6.550	6.199	6.438	6.621	6.438	6.621
Total bought outright ...	33.582	36.506	40.478	43.655	43.262	47.319	43.281	47.713
Held under repurchase agreement	11	538	290	627	68
Total U.S. Government securities ...	33.593	37.044	40.768	44.282	43.330	47.319	43.281	47.713
Total loans and securities	33.818	37.324	41.092	44.682	44.274	47.645	43.903	47.936
Cash items in process of collection	6.435	7.190	6.915	7.879	7.025	7.478	6.809	6.921
Bank premises	104	102	103	107	104	111	104	111
Other assets	400	552	977	1.418	1.345	1.449	1.469	1.801
Total assets ...	56.176	60.389	62.652	67.058	65.844	69.548	65.352	69.535
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	32.381	34.659	37.074	39.339	37.910	39.874	38.503	40.406
Deposits :								
Member bank reserves	17.049	18.086	18.447	19.794	19.995	20.857	18.235	20.402
U.S. Treasurer - general account	880	820	668	416	506	525	791	599
Foreign	171	229	150	174	132	134	148	137
Other	291	321	355	588	478	478	434	474
Total deposits ...	18.391	19.456	19.620	20.972	21.111	21.994	19.608	21.612
Deferred availability cash items	3.835	4.584	4.667	5.369	5.270	6.047	5.668	5.836
Other liabilities and accrued dividends ...	82	642	189	238	252	279	242	289
Total liabilities ...	54.689	59.341	61.550	65.918	64.543	68.194	64.021	68.143
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	497	524	551	570	566	589	566	590
Surplus	990	524	551	570	551	570	551	570
Other capital accounts	184	195	214	232
Total liabilities and capital accounts ...	56.176	60.389	62.652	67.058	65.844	69.548	65.352	69.535
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	92	122	144	191	238	198	218	164
Ratio of gold certificate reserves to F.R. note liability	46,3 %	42,7 %	35,4 %	31,7 %	33,0 %	30,9 %	32,6 %	30,3 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. note liability » includes \$ 498 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1963 31 december	1964 31 december	1965 31 december	1966 31 december	1966 10 oktober	1967 9 oktober	1966 7 november	1967 6 november
ACTIVA								
Goud	5.770	6.080	6.327	6.234	6.233	6.237	6.233	6.237
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.081	1.435	1.096	1.119	1.038	1.357	1.099	1.826
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	15	31	44	53	57	101	65	34
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	7	78	42	106	55	119
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	729	346	704	1.139	1.138	964	1.138	965
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	25	16	157	234	120	381	384	98
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	16	14	30	22	24	22	23	22
Belegging van kapitaal en reserves	178	173	164	162	182	191	183	191
Gebouwen en inventaris
Diverse rekeningen	11	17	15	20	24	23	26	20
Totaal ...	7.825	8.112	8.544	9.061	8.858	9.382	9.206	9.513

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	6.225	6.927	7.682	8.245	7.789	8.133	7.773	8.142
Bankassigntaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.261	853	525	437	706	874	1.067	1.001
's Rijks schatkist	1.095	665	394	326	650	797	1.018	942
Banken in Nederland	122	138	91	76	26	16	16	13
Andere ingezetenen	44	50	40	35	30	61	33	46
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	76	79	64	56	63	51	61	44
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	70	73	57	50	55	41	54	36
Andere niet-ingezetenen	6	6	7	6	8	10	7	8
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	16	14	13	13	14	13	14	11
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	168	165	163	171	162	171	162	171
Diverse rekeningen	59	54	77	119	104	120	109	124
Totaal ...	7.825	8.112	8.544	9.061	8.858	9.382	9.206	9.513

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten

62	65	71	72	71	38	71	37
----	----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1963 dicembre	1964 dicembre	1965 dicembre	1966 dicembre	1966 agosto	1967 agosto	1966 settembre	1967 settembre
Oro in cassa	1.000	1.000	1.502	1.509	1.474	1.500	1.473	1.500
Cassa ¹	25	22	24	35	26	39	20	36
Portafoglio ²	942	764	720	939	744	799	750	792
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	337	285	311	664	380	649	388	657
Prorogati pagamenti	42	51	93	95	55	...	20	...
Ufficio italiano dei cambi	1.770	2.069	1.982	2.129	2.276	2.434	2.224	2.474
Disponibilita in divisa all'estero	65	64	—	—	—	—
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	168	519	405	619	302	481	387	500
Immobili
Debitori diversi	229	305	211	241	265	267	246	268
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	440	410	377	339	377	339	377	339
C/c servizio tesoreria	506	558	913	537	631	401	614	398
Servizi diversi per conto dello Stato	—	29	33	59	68	65	56	52
Spese	71	88	102	133	64	81	69	87
Totale attivo ...	5.595	6.164	6.673	7.299	6.662	7.055	6.624	7.103
Circolazione dei biglietti ⁵	3.699	3.914	4.283	4.595	4.075	4.312	4.105	4.362
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	62	57	41	62	32	30	27	27
Conti correnti liberi	87	119	157	172	73	66	73	69
Conti correnti vincolati	1.305	1.459	1.738	1.933	2.011	2.151	1.979	2.160
Creditori diversi	352	517	340	391	394	400	358	383
C/c servizio tesoreria	—	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	10
Capitale
Fondo di riserva ordinario	5	6	7	8	7	8	7	8
Fondo di riserva straordinario	3	3	4	5	5	6	5	6
Rendite	72	89	103	133	65	82	70	88
Utile provvisorio del precedente esercizio ..	—	—	—	—	—	—	—	—
Totale passivo e patrimonio ...	5.595	6.164	6.673	7.299	6.662	7.055	6.624	7.103
Depositante di titoli e valori	4.273	4.918	4.991	6.338	5.130	6.172	5.343	6.310
¹ Comprese monete di Stato	5	2	1	22	1	23	7	23
² Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	343	363	387	414	404	430	405	434
— istituti speciali	274	279	293	314	294	318	302	312
³ Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	334	282	308	661	378	645	385	653
— privati	2	2	1	1	1	1	2	1
⁴ Compresi BOT	—	242	107	108	105	37	94	22
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	2	2	1	1	2	1	n.d.
⁶ Compresi vaglia e assegni	29	21	22	27	20	20	19	19

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1963 31 Dezember	1964 31 Dezember	1965 31 Dezember	1966 31 Dezember	1966 7 Oktober	1967 6 Oktober	1966 7 November	1967 7 November
AKTIVA								
Gold	15.138	16.731	17.371	16.905	16.887	16.860	16.887	16.843
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	12.894	10.770	8.111	9.775	8.461	9.551	9.019	9.873
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	417	563	892	1.084	972	1.829	976	1.655
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland	—	—	—	—	—	1.000	—	1.000
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.122	2.684	3.344	3.256	3.255	2.448	3.255	2.448
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	751	615	508	420	419	332	419	332
<i>b) an Weltbank</i>	1.342	1.343	1.446	1.446	1.446	1.446	1.446	1.446
<i>c) an I.W.F.</i>	—	720	1.390	1.390	1.390	670	1.390	670
Deutsche Scheidemünzen	81	116	130	166	154	223	158	229
Postcheckguthaben	376	377	409	425	196	198	200	257
Inlandswechsel	1.647	2.413	4.650	5.031	6.964	3.797	6.250	2.179
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	125	307	345	711	228	...	19	1
Lombardforderungen	208	646	696	938	142	79	63	56
Kassenkredite	1.749	1.212	1.408	1.164	101	8	872	603
Wertpapiere	1.222	1.176	1.151	1.095	1.099	1.336	1.097	1.975
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.990	6.081	7.617	7.804	7.896	6.554	7.524	5.217
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	2.294	3.016	3.001	3.741	3.605	3.758	3.605	3.758
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.595	2.953	2.285	2.462	2.199	2.051	2.199	2.051
Sonstige Aktiva	406	463	433	357	303	411	305	432
	46.264	49.508	51.843	54.914	52.462	50.103	52.429	48.577
PASSIVA								
Banknotenumlauf	25.426	27.692	29.455	30.770	29.575	29.791	28.875	28.633
Einlagen von	18.006	18.610	18.671	19.784	18.982	16.050	19.533	15.498
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter) ...</i>	13.607	15.143	16.241	17.386	16.877	12.598	17.571	12.911
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.126	3.215	2.165	2.109	1.857	3.177	1.714	2.314
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	273	252	265	289	248	275	248	273
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	270	308	452	552	351	314	344	338
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	234	257	418	494	326	288	319	297
<i>Sonstige</i>	36	51	34	58	25	26	25	41
Rückstellungen	1.076	1.260	1.475	1.690	1.690	1.925	1.690	1.925
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	701	776	861	963	963	1.080	963	1.080
Sonstige Passiva	495	572	639	863	611	653	734	813
	46.264	49.508	51.843	54.914	52.462	50.103	52.429	48.577

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1966 7 octobre	1967 6 octobre	1966 7 novembre	1967 7 novembre
ACTIF								
Encaisse or	12.204	11.794	13.164	12.297	11.598	12.292	11.592	12.281
Devises	1.083	1.679	853	2.060	1.052	1.318	839	1.271
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	—	431	429	519	519	174	519	174
Portefeuille effets sur la Suisse	142	163	139	158	103	96	101	101
<i>Effets de change</i>	107	133	130	141	103	96	101	101
<i>Bons du Trésor de la Confédération suisse</i>	35	25	9	17
Avances sur nantissement	97	78	39	109	35	19	39	17
Bons du Trésor étrangers en FS	207	432	432	432	432	432	432	432
Titres	52	65	93	182	170	186	176	182
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	2	...	2	6	2	4
<i>autres</i>	52	64	91	182	168	180	174	178
Correspondants :	71	92	81	97	32	52	41	45
<i>en Suisse</i>	62	75	66	82	15	15	27	28
<i>à l'étranger</i>	9	17	15	15	17	37	14	17
Autres postes de l'actif	35	29	33	68	86	73	89	77
Total ...	13.891	14.763	15.263	15.922	14.027	14.642	13.828	14.580

PASSIF

Fonds propres	55	56	57	58	58	59	58	59
Billets en circulation	9.035	9.722	10.043	10.651	9.621	10.120	9.653	10.138
Engagements à vue	3.188	3.271	3.215	3.431	2.328	2.746	2.086	2.662
<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	2.700	2.908	3.005	2.982	1.978	2.464	1.465	1.867
<i>Autres engagements à vue</i>	488	363	210	449	350	282	621	795
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	690	1.035	690
Engagements à terme	357	433	602	389	625	600	625	600
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	—	3	20	2	1	—	1	—
Autres postes du passif	221	243	291	356	359	427	370	431
Total ...	13.891	14.763	15.263	15.922	14.027	14.642	13.828	14.580

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	31 décembre 1965	31 décembre 1966	30 septembre 1966	30 septembre 1967	31 octobre 1966	31 octobre 1967
I. Or en lingots et monnayé	2.283	2.583	2.913	2.709	2.991	2.721
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	683	975	2.104	45	885	38
III. Bons du Trésor réescomptables	82	70	290	673	294	675
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	125	75	124	74	89	75
V. Dépôts à terme et avances :	2.935	4.108	2.030	5.108	2.906	5.373
a) à 3 mois au maximum	2.060	3.282	1.500	3.954	2.477	4.267
b) à 3 mois au maximum (or)	3	3	3	—	3	—
c) de 3 à 6 mois	603	509	348	1.067	302	1.028
d) de 6 à 9 mois	25	113	94	70	42	64
e) de 9 à 12 mois	118	123	22	17	17	14
f) à plus d'un an	126	78	63	—	65	—
VI. Autres effets et titres :	2.015	1.285	1.309	1.396	1.232	1.387
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	296	293	299	288	290	292
b) de 3 à 6 mois	3	10	20	20	13	13
c) de 6 à 9 mois	94	94	8	18	9	19
d) de 9 à 12 mois	22	23	93	93	107	95
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	1.309	639	688	716	591	610
b) de 3 à 6 mois	100	57	78	169	69	260
c) de 6 à 9 mois	75	61	25	9	26	2
d) de 9 à 12 mois	35	69	55	52	76	73
e) à plus d'un an	81	39	43	31	51	23
VII. Actifs divers	1	2	4	1	3	1
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	—	—	—	—	—
Total actif ...	8.192	9.098	8.774	10.006	8.400	10.270

Exécution des Accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : ²

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus)
2. Effets de bons de Trésor du Gouvernement allemand (échus)

Total ...

221	—	—	—	—	—
76	—	—	—	—	—
297	—	—	—	—	—

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1965	31 décembre 1966	30 septembre 1966	30 septembre 1967	31 octobre 1966	31 octobre 1967
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
II. Réserves	26	26	26	45	26	45
1. Fonds de Réserve Légale	13	13	13	12	13	12
2. Fonds de Réserve Générale	13	13	13	23	13	23
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ...	—	—	—	10	—	10
III. Dépôts (or) :	4.410	4.303	4.250	4.242	4.260	4.238
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	—	34	34	—	34	—
b) de 9 à 12 mois	203	238	—	7	159	103
c) de 6 à 9 mois	69	—	28	—	10	—
d) de 3 à 6 mois	79	84	105	141	168	152
e) à 3 mois au maximum	1.656	1.163	922	2.174	707	2.033
f) à vue	1.836	2.254	2.678	1.432	2.667	1.462
2. Autres déposants :						
a) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
b) de 9 à 12 mois	17	100	—	—	17	17
c) de 6 à 9 mois	17	90	—	—	—	—
d) de 3 à 6 mois	69	86	155	31	104	59
e) à 3 mois au maximum	248	86	190	152	173	107
f) à vue	216	168	138	305	221	305
IV. Dépôts (monnaies) :	2.943	4.056	3.797	4.707	3.411	5.021
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	28	19	18	13	32	12
b) de 9 à 12 mois	11	52	98	89	98	89
c) de 6 à 9 mois	80	105	1	—	10	1
d) de 3 à 6 mois	503	325	271	310	253	252
e) à 3 mois au maximum	1.950	3.177	1.752	3.465	2.621	3.859
f) à vue	16	139	1.253	115	26	101
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	15	—	—	59	—	66
d) à 3 mois au maximum	323	209	388	635	357	612
e) à vue	17	30	16	21	14	29
V. Effets :	385	284	290	590	287	539
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	11	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	41	4	2	—	2	—
d) à 3 mois au maximum	333	280	288	590	285	539
VI. Divers	79	78	60	66	65	71
VII. Comptes de profits et pertes	10	10	10	—	10	—
VIII. Provision	214	216	216	231	216	231
<i>Total passif</i> ...	8.192	9.098	8.774	10.006	8.400	10.270

Exécution des Accords de La Haye de 1930 :

Dépôts à long terme :	229	—	—	—	—	—
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités ²	153	—	—	—	—	—
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76	—	—	—	—	—
Fonds propres utilisés en exécution des Accords (voir ci-dessus)	68	—	—	—	—	—
<i>Total</i> ...	297	—	—	—	—	—

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.Y.	Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.
S.N.D.E.	Société Nationale des Distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
(e)	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	Y - 1a		
b) Navigation maritime	Y - 1b		
c) Navigation intérieure	Y - 1c		
2. Tourisme	Y - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	Y - 3a		
b) Ventes à tempérament	Y - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices des prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Soldes trimestriels	IX - 2		
3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances Publiques.			
1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1		
2. Impasse de trésorerie et son financement	XI - 2		
3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture	XI - 3		
4. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 4		
5. Détail des recettes fiscales	XI - 5		
6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1963	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1964	XII - 1b		
2. Mouvement des créances et des dettes en 1964	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1963 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1964 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvement des créances et des dettes en 1964 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banque de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :			
— Destination économique apparente	XIII - 6		
— Forme et localisation	XIII - 7		
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8		

Numérotation
des tableaux

Numérotation
des tableaux

9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 10
Bilans de la B.N.B. (depuis 1959)	XIII - 10
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11
12. Situations globales des banques	XIII - 12
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 13

XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.

4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4
5. Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :	
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne	XIV - 5b
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10

XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises à l'intérieur du pays

XV

XVI. — Emissions et dettes du secteur public.

1. Emissions en francs belges à long et moyen terme .	XVI - 1
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2
3. Dettes de l'Etat	XVI - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4

XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.

1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5

XVIII. — Marché monétaire.

1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1
2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3

XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.

1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3
4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ...	XIX - 4
5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5

XX. — Banques d'Emission étrangères.

1. Taux d'escompte	XX - 1
2. Banque de France (ancienne et nouvelle présentation)	XX - 2
3. Bank of England	XX - 3
4. Federal Reserve Banks	XX - 4
5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
6. Banca d'Italia	XX - 6
7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
9. Banque des Règlements internationaux	XX - 9

Principales abréviations utilisées.

Liste des graphiques :

I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4a et b
II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 1
IV - 2. — Indices de la production industrielle .	IV - 2
IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
XI - 6. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIII - 9. — Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
XIV - 5a. — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XVII - 1. — Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs. Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs. Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
17, SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 5